

Préambule

Ce *croisement d'informations régionalisées* n°9 poursuit la démarche d'observation sanitaire et sociale entamée depuis plus d'une décennie. Il continue d'apporter sa contribution à une meilleure connaissance des situations de précarité et d'exclusion.

Les indicateurs présentés concernent le plus souvent l'année 2004 et le document s'articule toujours autour de sept thématiques :

- autour de la population, de l'enseignement et du logement ;
- autour de l'emploi ;
- prestations sociales ;
- enfance et familles ;
- personnes âgées ;
- autour des soins ;
- autour de la santé.

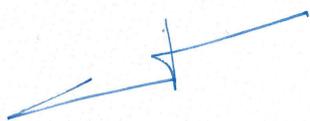
Chaque indicateur est abordé sous la forme d'une carte cantonale commentée avec un graphique représentant l'évolution de l'indicateur par rapport au numéro précédent. Cette année, le document s'est enrichi de nouveaux indicateurs relatifs :

- aux nouvelles admissions en affection de longue durée qui ont été étudiées pour différentes pathologies ;
- à la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).

De même, il faut noter que les données de mortalité ont été actualisées et concernent maintenant la période 2000-2003. Ce document sera complété d'un numéro spécial portant sur les principales évolutions enregistrées depuis la fin des années quatre-vingt-dix qui sera diffusé dans les prochaines semaines.

Nos remerciements vont à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce document, que ce soit pour des contributions écrites ou pour la production des données.

Le Préfet de la Région Picardie,
Préfet de la Somme,



Henri-Michel Comet

Le Président du Conseil Régional
de Picardie,



Claude Gewerc

Le document a été financé par l'État et le conseil régional de Picardie.

Ce document a été rédigé par :

M. Lunel Matthieu, M^{le} Ducamp Anne, M. Lorenzo Philippe et M. Trugeon Alain

avec les contributions de

- M^{me} Boutigny-Hubert Fanny (URCAM),
- M^{me} Delattre-Massy Hélène (ADEMA 80),
- M^{me} Dumont Patricia (Conseil général 80),
- M^{me} Hanin Chrystelle (CPAM de Creil),
- M. Lacoste Maxime (CRAM Nord-Picardie),
- M^{me} Laignel Monique (Conseil général 60),
- M^{me} Laude Ludivine (Rectorat de l'académie d'Amiens),
- M. Launay Cyrille (CAF-Pôle régional mutualisé - Picardie Marne Ardennes),
- M^{me} Le Doare Juliet (CPAM de Creil),
- M. Lefebvre Didier (DRE de Picardie),
- M^{le} Lescellierre Claire (URSSAF de la Somme),
- M^{me} Noirot Chantal (Conseil général 02),
- M^{le} Obein Louise (DRTEFP de Picardie),
- M. Peng Jérôme (Aisne Preventis),
- M. Piacenza David (Rectorat de l'académie d'Amiens),
- M. Weick Jacques (ADCASO Oise 60),
- M. Zbida Amine (Association régionale des caisses de MSA de Picardie),
- M. Zielinski Olivier (URCAM).

Ont réalisé les illustrations (cartes et graphiques) : M^{me} Rodriguès Martine.

Ont réalisé la maquette et les photographies : M. Lorenzo Philippe et M. Trugeon Alain.

Les contextes ont été enrichis à partir des publications de la CNAMTS, du conseil national de l'Ordre des médecins, de l'IRDES, de la DREES, de la FNORS, de l'INED et de l'INSEE.

Précision

Attention, certains chiffres peuvent varier, dans les contextes notamment, entre le présent document et les Croisements d'informations régionalisées précédents. En effet, certaines données proviennent d'estimations au moment de la réalisation des documents. Celles-ci peuvent avoir été affinées, voire légèrement modifiées a posteriori. Plus que les valeurs absolues, ce sont les tendances qui sont à prendre en compte. Par ailleurs, tant pour les faits marquants que pour les contextes, la volonté des auteurs est de créer une continuité de lecture entre les différents Croisements d'informations régionalisées. Il peut donc être intéressant de retourner aux contextes ou faits marquants des numéros précédents qui peuvent pour certains indicateurs compléter les informations présentées dans le présent document. Ces divers numéros sont téléchargeables sur le site Internet de l'observatoire régional de la santé et du social de Picardie (www.or2s.fr).

Sommaire

Préambule..... p 1

Introduction..... p 7

Autour de la population, de l'enseignement et du logement..... p 9

Revenus nets imposables moyens p 11

Foyers non imposables p 12

Scolarisation en SEGPA et PCS des chefs de famille des collégiens p 13

Taux de réussite en mathématiques et en français aux évaluations en 6^e p 14

Taux de réussite globaux aux évaluations en 6^e p 15

Densité de logements sociaux p 16

Autour de l'emploi..... p 17

Effectifs de salariés du secteur privé p 19

Effectifs et masses salariales par établissement du secteur privé p 20

Masses salariales par salarié du secteur privé p 21

Effectifs de salariés du secteur agricole p 22

Part du temps de travail en EQTP du secteur agricole p 23

Effectifs d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole p 24

Effectifs d'exploitants indépendants du secteur agricole p 25

Masses salariales annuelles moyennes par EQTP du secteur agricole p 26

Femmes parmi les DEFM de catégorie 1 p 27

Moins de 25 ans parmi les DEFM de catégorie 1 p 28

50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1 p 29

DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté p 30

Agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs et cadres parmi les DEFM de catégorie 1 p 31

DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans peu diplômés p 32

Prestations sociales..... p 33

Allocation aux adultes handicapés p 35

Allocation d'éducation spéciale p 36

Allocation parent isolé p 37

Allocation de soutien familial	p 38
Revenu minimum d'insertion	p 39
RMI pour les 25-49 ans	p 40
RMI pour les hommes isolés	p 41
RMI pour les femmes isolées	p 42
RMI pour les couples	p 43
RMI pour les familles monoparentales	p 44
RMI seul	p 45
Aide personnalisée au logement	p 46
Allocation de logement à caractère familial	p 47
Allocation de logement à caractère social	p 48

Enfance et familles..... p 49

Allocataires parmi l'ensemble des ménages	p 51
Allocataires avec au moins un enfant	p 52
Allocataires avec un enfant parmi l'ensemble des familles	p 53
Allocataires avec deux enfants parmi l'ensemble des familles	p 54
Allocataires avec trois enfants ou plus parmi l'ensemble des familles	p 55
Familles ayant un quotient familial inférieur à 305 €	p 56
Familles ayant un quotient familial inférieur à 610 €	p 57
AFEAMA	p 58
Prestation d'accueil du jeune enfant	p 59

Personnes âgées..... p 61

Pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus	p 63
Allocations supplémentaires versées	p 64
Pensions de réversion versées	p 65
Montants moyens des pensions vieillesse versées	p 66
Allocation personnalisée d'autonomie à domicile	p 67

Autour des soins..... p 69

Consommants de soins	p 71
Dépenses moyennes remboursables par consommant	p 72
Dépenses moyennes de consultations de généralistes remboursables	p 73

Dépenses moyennes de visites de généralistes remboursables	p 74
Dépenses moyennes de consultations de spécialistes remboursables	p 75
Dépenses moyennes de médicaments remboursables	p 76
Dépenses moyennes d'actes d'exploration et de chirurgie remboursables	p 77
Dépenses moyennes de transport remboursables	p 78
Dépenses moyennes d'actes dentaires remboursables	p 79
CMU de base	p 80
CMU complémentaire	p 81
Densités de généralistes et de spécialistes libéraux	p 82
Densités de dentistes libéraux et de pharmacies	p 83
Densités d'auxiliaires médicaux et d'infirmiers libéraux	p 84
Dépistage organisé du cancer du sein	p 85

Autour de la santé..... p 87

Affections de longue durée (part)	p 89
Affections de longue durée (taux)	p 90
Affections de longue durée pour cancers et maladies cardio-vasculaires	p 91
Mortalité générale et prématurée	p 92
Mortalité par cancers et maladies cardio-vasculaires	p 93

Annexes..... p 95

Données nationales du CIR n°8..... p 97

Autour de la population, de l'enseignement et du logement	p 99
Autour de l'emploi	p 100
Prestations sociales	p 101
Enfance et familles	p 102
Personnes âgées	p 103
Autour des soins	p 104
Autour de la santé	p 105

Population protégée - Bénéficiaires consommateurs..... p 107

Répartition de la population protégée par régime (estimation au 31/12/2004)	p 108
Bénéficiaires consommateurs en 2004	p 109

Autres indicateurs - autres découpages..... p 111

Réussite au diplôme national du brevet et au BEP dans le domaine de la production	p 112
Réussite au BEP dans le domaine des services et au baccalauréat général	p 113
Réussite aux baccalauréats technologique et professionnel	p 114
Réussite aux BTS dans les domaines de la production et des services	p 115
Taux de chômage	p 116

Méthodologie et définitions..... p 119

Méthodologie du découpage en classes	p 119
Formules de calcul	p 120

Correspondances et cartographies..... p 125

Correspondance et visualisation (Aisne)	p 126
Correspondance et visualisation (Oise)	p 127
Correspondance et visualisation (Somme)	p 128
Cartographie des cantons avec les cantons regroupés	p 129
Correspondance des secteurs scolaires	p 130
Cartographie des secteurs scolaires	p 131
Correspondance et cartographie des bassins d'éducation et de formation	p 132
Correspondance et cartographie des zones d'emploi	p 133
Aide à la lecture des cartes	p 134

Allocations, aides et attribution..... p 135

Glossaire p 141

Une implication générale..... p 143

Introduction

Cette nouvelle version du Croisement d'informations régionalisées est la neuvième mais la première réalisée par l'observatoire régional de la santé et du social de Picardie.

Le document s'est enrichi au fil des publications de nouveaux partenaires et donc de nouveaux indicateurs.

Aux partenaires initiaux (DRASS et DDASS, Assurance maladie, URSSAF et CAF) se sont adjoints successivement le conseil régional et les conseils généraux, le rectorat de l'académie d'Amiens, l'INSEE, la direction régionale de l'équipement et celle du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. L'année passée, les associations du dépistage organisé du cancer du sein (Aisne Préventis, ADCASO, ADEMA 80) ont rejoint l'ensemble des producteurs d'information en fournissant les données de la participation des femmes au dépistage organisé du cancer du sein.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les familles peuvent désormais bénéficier d'une prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) qui remplace les cinq prestations précédentes : l'allocation pour jeune enfant (APJE), l'allocation parentale d'éducation (APE), l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA), l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED) et l'allocation adoption (AAD). Cette donnée fait partie du chapitre « Enfance et familles ».

En cas d'affections comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, le code de la Sécurité sociale prévoit la suppression du ticket modérateur normalement à la charge de l'assuré dans le cadre du risque maladie.

Les bénéficiaires sont ceux appartenant aux trois régimes principaux : le régime général, le régime agricole et le régime des indépendants. Pour le moment, les bénéficiaires des régimes spéciaux n'ont pu être encore intégrés dans les données présentées. Toutefois, ces régimes ne représentant qu'un peu plus de 3 % (dont en Picardie plus de 90 % sont des cheminots ou des militaires) de la population des assurés sociaux en Picardie, les données présentées sont très proches de la situation réelle.

La liste de ces affections dites de « longue durée » (ALD) est établie par décret (cf. p. 139). Jusqu'à présent le Croisement d'informations régionalisées permettait de disposer de cette information toutes pathologies confondues sous forme de "stock". Le présent document permet de descendre plus finement dans l'analyse en fournissant des informations suivant l'affection pour de nouveaux bénéficiaires. Pour cette première année, les cancers et les maladies cardio-vasculaires ont été plus particulièrement étudiés. Ces cartes complètent ainsi celles plus générales présentant des taux de nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée, qu'elles portent sur tous les âges ou sur les seules personnes de moins de 65 ans, ce qui permet d'établir un parallèle avec les taux de mortalité prématurée.

Comme pour les versions précédentes, le territoire d'observation reste le canton. Certes, cette unité géographique n'est pas en elle-même opérationnelle. Mais, s'il n'est plus le ressort d'aucune collectivité ou administration pour y implanter une action territorialisée, le canton reste et demeure le plus petit échelon géographique d'observation pertinent. L'articulation des données démographiques, de la santé ou du social est satisfaisante et permet une connaissance suffisante. La stabilité de cet échelon autorise en outre de prendre en compte les évolutions temporelles des indicateurs. C'est d'ailleurs dans cette dynamique que s'est inscrit le numéro complémentaire qui va être diffusé dans les toutes prochaines semaines, le recul nécessaire des données (parfois plus de cinq ans) permettant ce type de comparaison avec une certaine significativité.

Par ailleurs, pour des besoins plus spécifiques, l'utilisation de la base de données accessible via internet (www.or2s.fr/Actualite/Basededonneacutees/tabid/65/Default.aspx) permet de moduler le territoire de façon importante puisque douze découpages territoriaux infra-régionaux sont disponibles pour l'ensemble des indicateurs.

La partie centrale du Croisement d'informations régionalisées n°9 comprend 78 cartes et 54 graphiques et, en annexes, sont rassemblés les données nationales du Croisement d'informations régionalisées précédent, le détail par régime du nombre de bénéficiaires, les indicateurs calculés sur des niveaux géographiques non cantonaux (bassins d'éducation et de formation pour la réussite à différents diplômes, zones d'emploi pour le taux de chômage, soit neuf cartes et un graphique). On trouvera aussi dans cette partie la méthodologie du découpage en classes pour la cartographie, les formules de calcul des différents indicateurs et la correspondance géographique de tous les niveaux géographiques utilisés. Enfin, un glossaire permet de décrypter les nombreux sigles qui émaillent le document.

Le Croisement d'informations régionalisées, comme la base de données sur Internet, continue de s'inscrire dans une dynamique de coopération régionale et départementale permettant une meilleure utilisation des ressources existantes à destination des décideurs et des acteurs des champs sanitaire et social. C'est d'ailleurs dans ce cadre, qu'afin d'être en parfaite adéquation entre les productions et les analyses des uns et les attentes des autres (parfois d'ailleurs des mêmes), l'automne 2007 sera consacré au débat nécessaire à la vie d'une plateforme sanitaire et sociale que de nombreuses autres régions nous envient.

L'information ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.

Population, ensei-
gnement
et logement

Autour
de l'emploi

Prestations sociales

Enfance et familles

Personnes
âgées

Autour des soins

Autour de la santé

Autour de la population, de l'enseignement et du logement

Au 1^{er} janvier 2007, la France compte 63,4 millions d'habitants : 61,5 millions en métropole et 1,9 million dans les départements d'outre-mer (DOM).

La France est au deuxième rang des pays de l'Union européenne les plus peuplés (derrière l'Allemagne) et représente 13,7 % des 463,5 millions d'Européens (l'Union européenne des 25).

La France continue de gagner en population grâce à une natalité en hausse (+23 100 naissances en 2006 par rapport à 2005) et à des décès moins nombreux (-7 100). L'excédent naturel (près de 300 000 personnes) atteint un niveau inégalé depuis 30 ans. Par ailleurs, le solde migratoire est légèrement plus important en 2006 qu'en 2005 (93 600 personnes).

Les décès (531 100 personnes en 2006) ont donc diminué de 1,3 % par rapport à 2005 : -1,7 % chez les femmes et -1,0 % chez les hommes.

La France est le pays le plus fécond d'Europe, avec l'Irlande, avec 2,0 enfants par femme en 2006 alors que la moyenne européenne n'est que de 1,5 enfant par femme. Le niveau de l'indice conjoncturel de fécondité en France est le plus élevé depuis 30 ans.

Les naissances ne cessent d'augmenter depuis plusieurs années, bien que les femmes de 20-39 ans soient de moins en moins nombreuses. En 2006, 830 900 naissances sont comptabilisées en France (796 800 en métropole et 34 100 dans les DOM), soit une augmentation de 2,9 % en un an.

L'espérance de vie à la naissance passe à 77,2 ans chez les hommes et à 84,1 ans chez les femmes en 2006. Les femmes ont ainsi gagné, en un an, 3 mois et demi contre presque 5 mois chez les hommes, soit une légère diminution de l'écart entre les deux genres.

La population française continue de vieillir. Les 65 ans et plus sont 10,3 millions (soit 16,2 % de la population contre un peu moins de 15 % en 1994). Inversement, les moins de 20 ans ne représentent plus que 25,0 % de la population (15,8 millions) alors qu'en 1994, ils représentaient 26,7 % de la population.

Le niveau de vie moyen de la population est de 18 030 euros par an et par individu au sein des ménages en 2004, ce qui marque une augmentation de 7,6 % entre 1999 et 2004. Sur cette période, les ménages dont la personne de référence a 60 ans ou plus ont vu leur revenu s'élever de 8,9 % tandis que l'augmentation est moins importante parmi les ménages dont la personne de référence a moins de 60 ans (+5,8 %).

Par ailleurs, le revenu des couples avec trois enfants s'est également accru de 9,6 %, passant de 39 643 euros en 1999 à 43 457 euros en 2004. Cette hausse est plus importante que pour les personnes seules (+4,7 %) et les couples sans enfant (+6,7 %).

En 2005-2006, un peu plus de 15 millions d'élèves étaient inscrits en établissement public ou privé en France (métropole et DOM), dont 14,4 millions en métropole.

Parmi eux, on compte 5 485 400 élèves en second degré (collèges et lycées) dont 5 255 400 en métropole. À la rentrée 2005, les effectifs en collèges ont baissé de 1,7 % par rapport à l'année précédente. Dans les lycées, la situation est différente entre l'enseignement général et le professionnel. Ainsi, si les lycées professionnels voient leurs effectifs augmenter (+ 0,7 %, soit 4 700 élèves supplémentaires), les lycées d'enseignement général et technologique enregistrent une baisse de 2 500 élèves (-0,2 %).

Les apprentis sont 368 988 en France, dont 361 693 en métropole. Après une légère diminution en 2003-2004, ils sont à nouveau plus nombreux en 2004-2005.

Enfin, les étudiants sont 2 275 044 à la rentrée 2005 (2 238 628 en métropole) avec une faible hausse (+0,2 %) par rapport à l'année précédente.

Entré en application dans le courant de l'année 2005, le Plan de cohésion sociale agit, entre autres, sur le logement. Dans ce domaine, trois programmes ont été mis en place pour résoudre la crise du logement : le rattrapage des retards en matière de logement social locatif, la mobilisation du parc privé et le renforcement de l'accueil et de l'hébergement d'urgence. En 2005, 80 102 constructions de logements sociaux ont été financées.

Faits marquants en Picardie

Les revenus nets imposables moyens et les parts de foyers non imposables sont très hétérogènes au sein de la région allant du simple au double. Ce sont particulièrement l'Oise et le nord de l'Aisne qui s'opposent, avec des revenus nettement plus élevés dans l'Oise.

Cette même opposition se retrouve à travers les données du rectorat concernant la profession et catégorie socio-professionnelle du chef de famille des élèves fréquentant un collège.

Pour la réussite aux évaluations en sixième, on remarque des zones de forte réussite au nord d'Amiens, de Laon et de Beauvais ainsi qu'au sud de Creil.

Les densités de logements sociaux les plus importantes sont évidemment concentrées dans les cantons les plus urbanisés de Picardie.

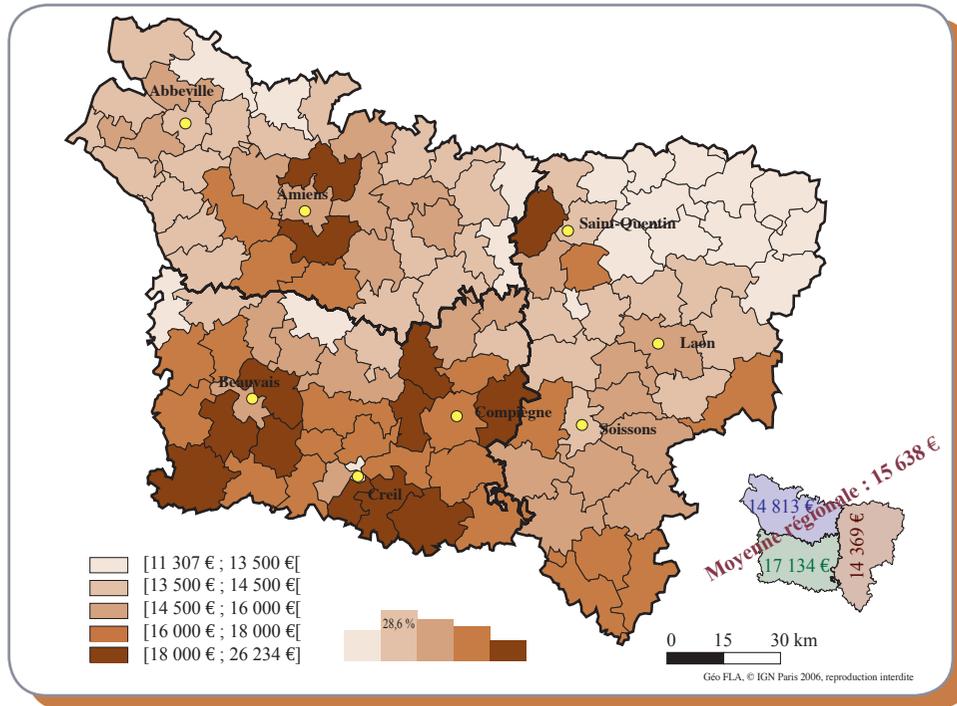
Le revenu net imposable moyen par foyer fiscal est la moyenne des revenus fiscaux déclarés par les contribuables calculée à partir du revenu net imposable qui est égal au revenu brut global moins les charges déductibles et abattements spéciaux. Il comprend les revenus salariaux et ceux des professions non salariées, les retraites et les autres revenus, essentiellement ceux du patrimoine. Il se rapporte au foyer fiscal et non au ménage et ne correspond donc pas au revenu disponible par ménage qui supposerait que soient ajoutés les revenus sociaux non déclarés et retranchés les impôts directs, d'une part, et que soit intégrée la diversité de composition des ménages, d'autre part.

Revenus nets imposables moyens

En 2004, le revenu net imposable moyen de la région est de 15 638 €. À l'échelon départemental, les écarts sont déjà relativement importants. L'Oise se détache largement des deux autres départements picards avec une moyenne de 17 134 € alors que l'Aisne et la Somme ont des revenus assez proches avec respectivement 14 369 € et 14 813 €.

La représentation cartographique nous montre une opposition nord-sud assez nette avec le nord de la région qui possède des revenus plus faibles que le sud. Au niveau cantonal, les cantons de l'Oise sont omniprésents parmi les revenus les plus élevés. Les cantons de Chantilly et Senlis possèdent des revenus moyens particulièrement élevés comparativement aux autres cantons picards avec des revenus moyens de 26 234 € pour Chantilly et 25 242 €

Revenus nets imposables moyens en 2004



Source : DGI

Min : Aubenton

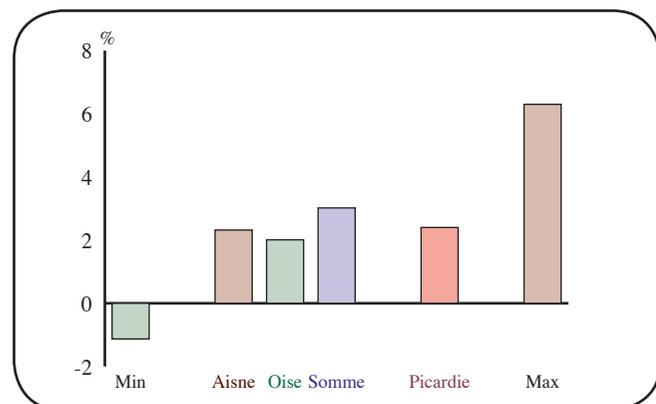
Max : Chantilly

pour Senlis. Dans la Somme, deux cantons se distinguent avec Boves qui possède un revenu moyen de 21 617 € et Villers-Bocage avec 19 475 €. Pour le département de l'Aisne, seul le canton de Vermand, situé à la périphérie de Saint-Quentin, vient s'immiscer parmi les dix cantons picards aux revenus les plus élevés avec un revenu moyen de 19 209 €.

À l'inverse, ce sont les cantons du département de l'Aisne que l'on retrouve en masse parmi les revenus les plus faibles. Parmi les dix cantons présentant les revenus nets imposables moyens les plus faibles, on compte huit cantons de l'Aisne. Parmi ceux-ci, on peut citer le canton d'Aubenton qui possède le revenu moyen le plus petit de la région avec 11 307 €. Avec 11 887 €, le canton de Creil - Nogent-sur-Oise est le canton de l'Oise avec les revenus les plus faibles. À cette même place, pour le département de la Somme, c'est le canton de Crécy-en-Ponthieu que l'on retrouve avec 12 777 €.

Entre 2002 et 2004, on constate une croissance annuelle de 2,4 % des revenus nets imposables moyens. Cette tendance à la hausse se retrouve dans les trois départements picards avec une hausse de 2,3 % dans l'Aisne, 2,0 % dans l'Oise et 3,0 % dans la Somme.

Évolution annuelle des revenus nets imposables moyens entre 2002 et 2004



Source : DGI

Min : Attichy

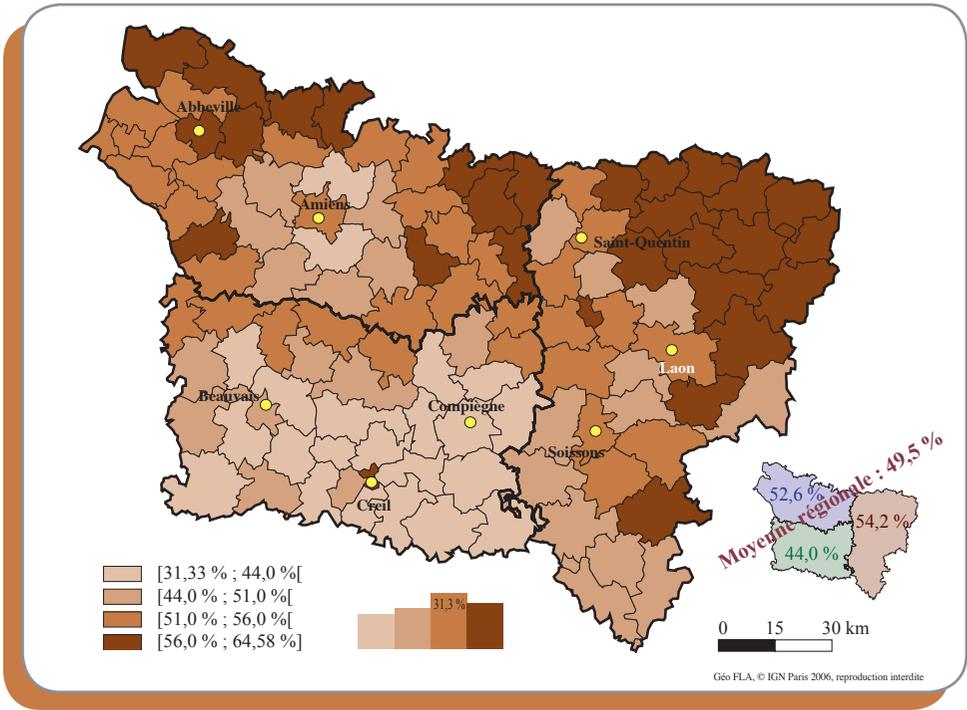
Max : Fère-en-Tardenois

Foyers non imposables

La carte de la part des foyers non imposables est le négatif quasi-parfait de la carte précédente. Le nord de la région présente des parts de foyers non imposables plus élevées que le sud. C'est principalement le département de l'Oise qui se détache avec une faible part de foyers non imposables de 44,0 % contre 54,2 % pour l'Aisne et 52,6 % pour la Somme. C'est l'extrême nord-est de la région qui rassemble les parts

les plus élevées. Parmi les dix cantons présentant les parts de foyers non imposables les plus importantes de la région, neuf sont situés dans l'Aisne et principalement dans le nord-est du département. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer Hirson (64,6 %), Rozoy-sur-Serre (64,3 %) et Aubenton (64,1 %). Le nord-ouest du département de la Somme possède également des parts importantes avec notamment le canton de Crécy-en-Ponthieu (62,4 %). Dans

Part des foyers non imposables en 2004



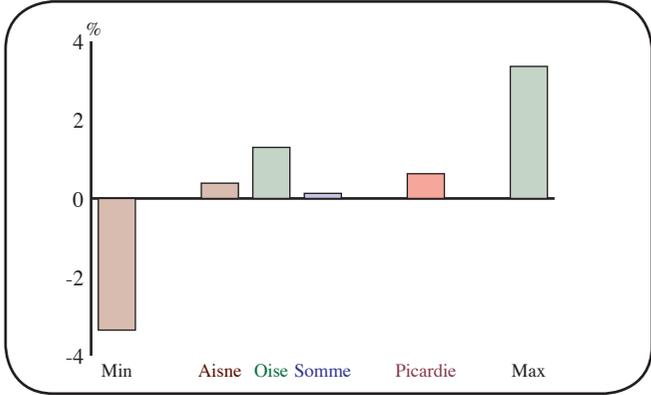
Min : **Chantilly** Max : **Hirson**

Source : DGI

l'Oise, c'est le canton de Creil - Nogent-sur-Oise qui possède la part la plus importante avec 59,2 %. En revanche, pour les parts de foyers non imposables les plus faibles, ce sont des cantons de l'Oise qui sont les plus présents. Parmi ceux-ci, deux se distinguent particulièrement avec des taux de non imposition très bas. Il s'agit de Chantilly et Senlis avec respectivement 31,3 % et 31,6 %. Dans la Somme, les parts les plus faibles concernent deux cantons périphériques d'Amiens :

Boves (36,7 %) et Villers-Bocage (38,9 %). Enfin dans l'Aisne, c'est le canton de Vermand qui possède la part de foyers non imposables la plus faible avec 44,1 %. Entre 2002 et 2004, le nombre de foyers non imposables a légèrement augmenté de 0,6 % en Picardie. Cependant, dans le même temps, le nombre total de foyers fiscaux s'est accru un peu plus fortement (+ 1,0 %), ce qui explique que la part de foyers non imposables de la région a faiblement chuté de 2002 à 2004 passant de 49,9 % en 2002 à 49,5 % en 2004.

Évolution du nombre de foyers non imposables entre 2002 et 2004



Source : DGI

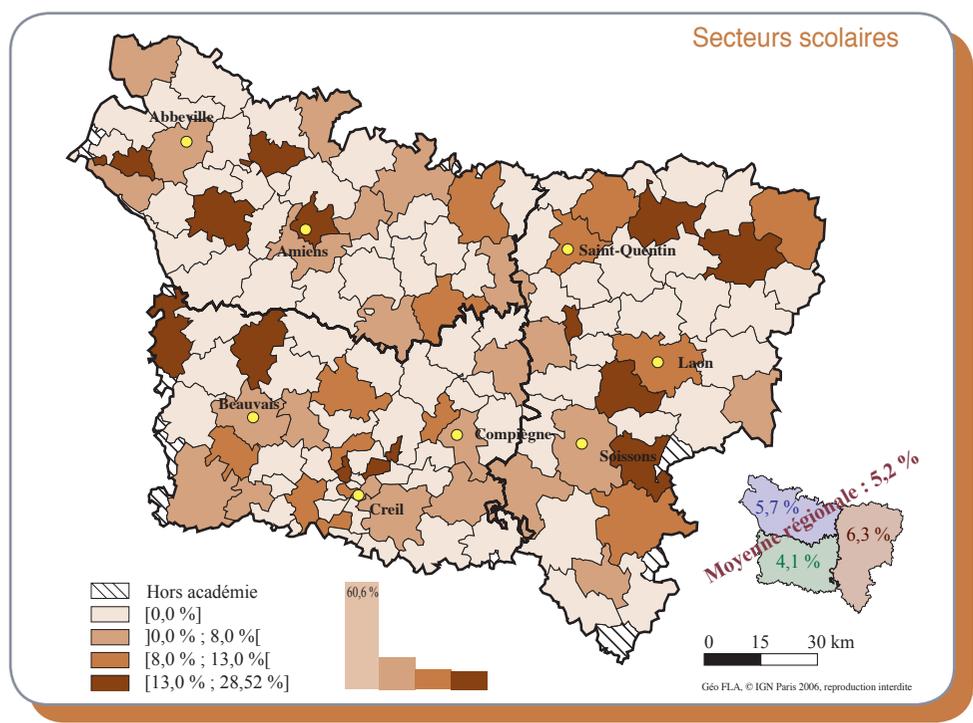
Min : **Crécy-sur-Serre** Max : **Creil - Nogent-sur-Oise**

Scolarisation en SEGPA et PCS des chefs de famille des collégiens

En Picardie, les élèves scolarisés en SEGPA représentaient, à la rentrée 2005, 5,2 % des élèves scolarisés dans le premier cycle du second degré. Ce pourcentage moyen sur la région doit être nuancé par le fait que 77 des 127 secteurs scolaires ne possèdent aucune SEGPA. Au niveau départemental, l'Oise (4,1 %) possède une part plus faible que l'Aisne (6,3 %) et la Somme (5,7 %).

Les secteurs scolaires où les parts d'élèves scolarisés en SEGPA sont les plus élevées sont Crèvecœur-le-Grand (28,5 %), Formerie (18,7 %) et Cauffry (18,1 %) dans l'Oise ainsi qu'Airaines (25,1 %) et Feuquières-en-Vimeu (18,6 %) dans la Somme.

Part des élèves scolarisés en SEGPA (rentrée 2005)

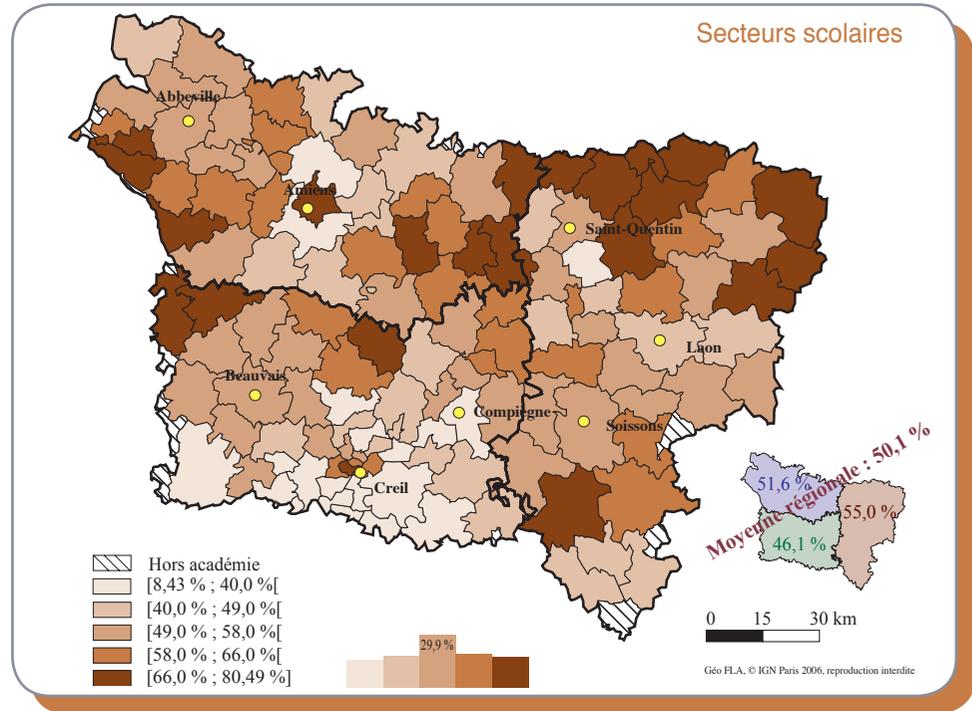


Source : Rectorat de l'académie d'Amiens Min : plusieurs secteurs Max : Crèvecœur-le-Grand

Cette carte représente la part occupée par les élèves de collège dont le chef de famille est ouvrier, retraité employé ou ouvrier, chômeur n'ayant jamais travaillé ou sans activité professionnelle. Parmi les parts les plus faibles, ce sont les secteurs de La-Chapelle-en-Serval et Lamorlaye, dans l'Oise, qui ressortent avec des parts respectives de 8,4 % et 15,2 %. On remarque également le secteur d'Amiens Sud avec 29,5 %.

Pourcentage d'élèves scolarisés en collège dont le chef de famille appartient à l'une des PCS (y compris PCS non précisées) suivantes (rentrée 2005) : ouvriers qualifiés, ouvriers non qualifiés, ouvriers agricoles, retraités employés ou ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle

Les pourcentages les plus élevés concernent notamment des secteurs du nord de l'Aisne, avec Wassigny (80,5 %) et Bohain (78,7 %) ainsi que des secteurs de la Somme avec Nesle (76,9 %) et Gamaches (72,4 %). Seuls trois secteurs de l'Oise possèdent un pourcentage supérieur à 70 %. Il s'agit de Formerie (72,7 %), Montataire (71,0 %) et Maignelay (70,8 %).



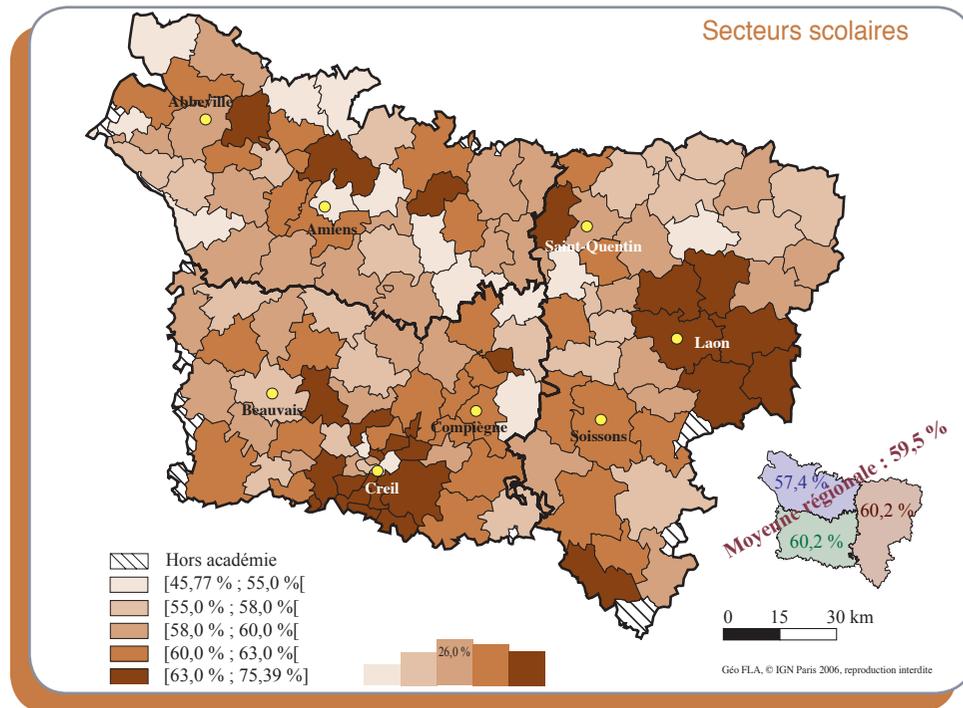
Source : Rectorat de l'académie d'Amiens Min : La Chapelle-en-Serval Max : Wassigny

Taux de réussite en mathématiques et en français aux évaluations en 6^e

Pour la réussite aux évaluations en 6^e en mathématiques, les départements de l'Aisne (60,2 %) et de l'Oise (60,2 %) devancent la Somme où la réussite est de 57,4 %. Au niveau des secteurs scolaires, c'est le secteur de Lamorlaye qui possède le pourcentage de réussite le plus élevé avec 75,4 %. Suivent ensuite les secteurs de Gouvieux (69,5 %) toujours dans l'Oise ainsi que Villers-

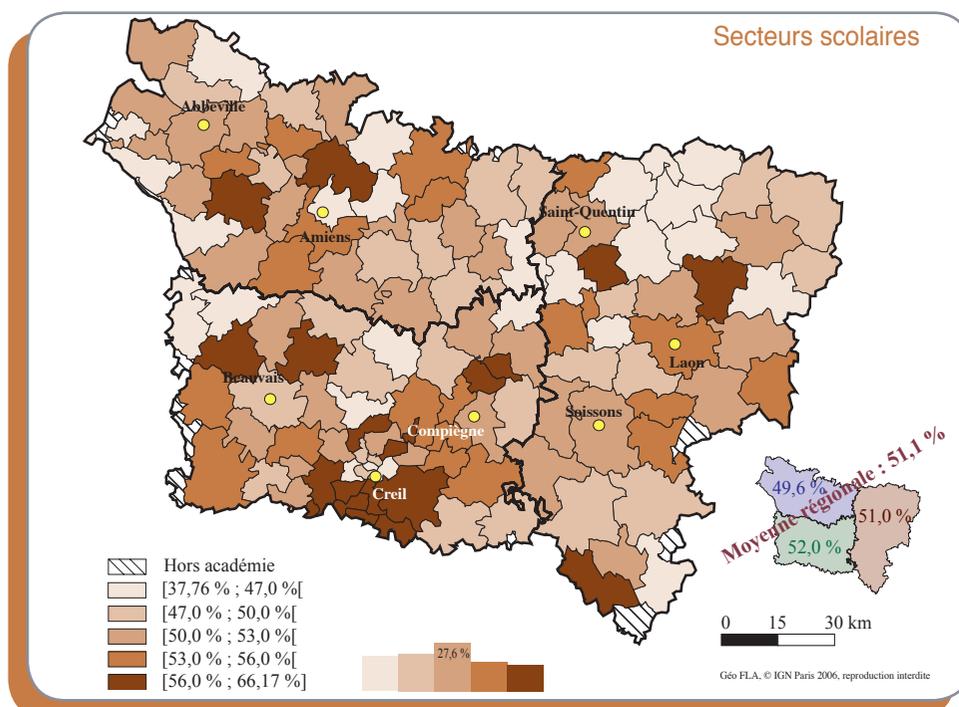
Bocage (68,7 %) dans la Somme et Marle (68,2 %) dans l'Aisne. On ne recense qu'un seul secteur où la réussite est inférieure à 50 %. Il s'agit du secteur de Beaucamps-le-Vieux (45,8 %) dans la Somme. Dans l'Oise, la réussite la plus faible concerne le secteur de Creil (52,9 %) alors que l'on retrouve le secteur de Sains-Richaumont (54,1 %) dans l'Aisne à cette même position.

Pourcentage de réussite en mathématiques aux évaluations en 6^e* (rentrée 2005)



Min : Beaucamps-le-Vieux Max : Lamorlaye Source : Rectorat de l'académie d'Amiens

Pourcentage de réussite en français aux évaluations en 6^e* (rentrée 2005)



Min : Beaucamps-le-Vieux Max : Marle Source : Rectorat de l'académie d'Amiens

En français, les pourcentages de réussite sont nettement plus faibles qu'en mathématiques. La moyenne de l'académie se situe à 51,1 % avec l'Oise et l'Aisne qui ont des pourcentages comparables avec respectivement 52,0 % et 51,0 % et la Somme qui est un peu en retrait avec 49,6 %. Le secteur de Marle, dans l'Aisne, possède le pourcentage de réussite le plus élevé de l'académie avec 66,2 %. Trois autres secteurs, tous situés dans l'Oise, dépassent les 60 % avec Lamorlaye (65,6 %), La Chapelle-en-Serval (61,7 %) et Chantilly (60,9 %). Comme pour les mathématiques, le secteur de Beaucamps-le-Vieux (37,8 %), dans la Somme, possède la réussite la plus faible de l'académie en français.

Taux de réussite globaux aux évaluations en 6^e

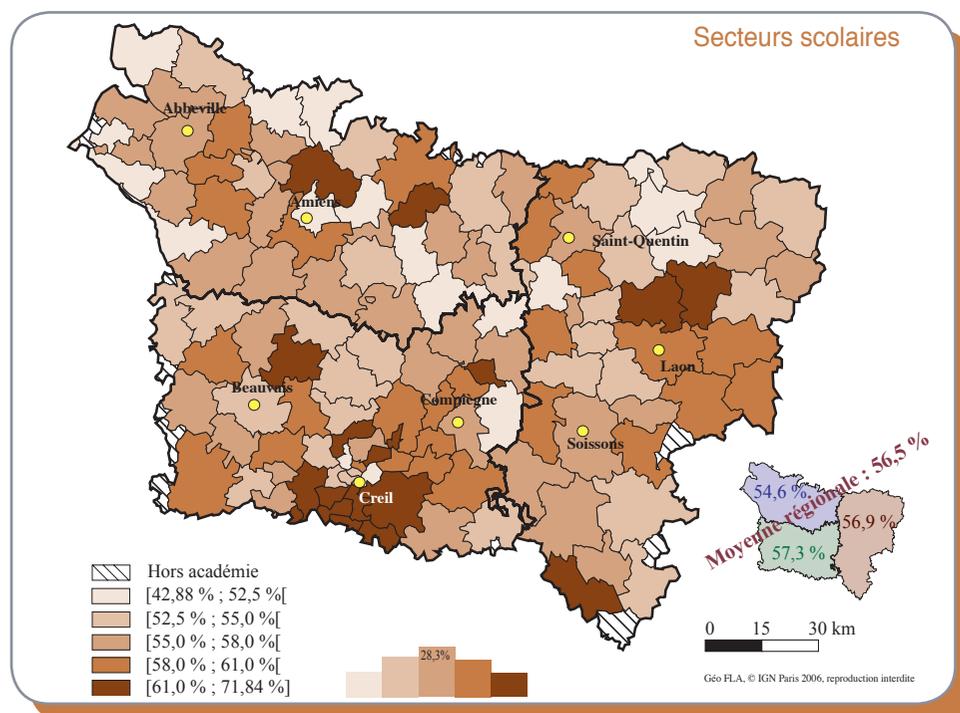
En considérant les résultats globaux aux évaluations en sixième, on constate que l'Aisne et l'Oise possèdent des pourcentages de réussite similaires avec respectivement 56,9 % et 57,3 %. En revanche, la Somme possède un pourcentage plus faible avec 54,6 %.

Quatre secteurs possèdent un pourcentage de réussite global supérieur à 65 %. Il s'agit des secteurs de Lamorlaye (71,8 %), Gouvieux (66,0 %) et la Chapelle-en-Serval (65,3 %) dans l'Oise ainsi que Marle (67,5 %) dans l'Aisne.

À l'inverse, quatre secteurs possèdent un pourcentage

inférieur à 50 %. Ce sont les secteurs de Beaucamps-le-Vieux (42,9 %) et Amiens-Nord-Rimbaud (46,8 %) dans la Somme, Sains-Richaumont (49,3 %) dans l'Aisne et Creil (49,9 %) dans l'Oise.

Pourcentage de réussite globale aux évaluations en 6^e*
(rentrée 2005)



Source : Rectorat de l'académie d'Amiens Min : Beaucamps-le-Vieux Max : Lamorlaye

* Les protocoles d'évaluation nationale de rentrée sont à visée diagnostique et apportent chaque année des repères aux enseignants. Ces protocoles ne peuvent recouvrir tous les domaines des apprentissages prévus par les programmes. Ils ne constituent donc pas un bilan de l'école primaire, mais ils permettent de faire le point sur l'état des savoirs et savoir-faire des élèves pour certaines compétences. La distinction entre celles qui devraient être maîtrisées, d'une part, et celles qui sont en cours d'acquisition, d'autre part, doit aider les enseignants à hiérarchiser des besoins individuels et collectifs, en conformité avec les programmes et donc à organiser des situations d'apprentissage et à mettre en place une remise à niveau pour certains.

Les deux matières sur lesquelles porte l'évaluation sont le français et les mathématiques. À la rentrée 2005, en français, 57 items sont proposés. Ils se décomposent en trois champs : « Connaissance / Reconnaissance des mots », « Compréhension / Réception » et « Production de textes ».

En mathématiques, 101 items sont proposés. Ils sont répartis en cinq champs : « Espace et géométrie », « Exploitation de données numériques », « Grandeurs et mesures », « Connaissance des nombres » et « Calcul ».

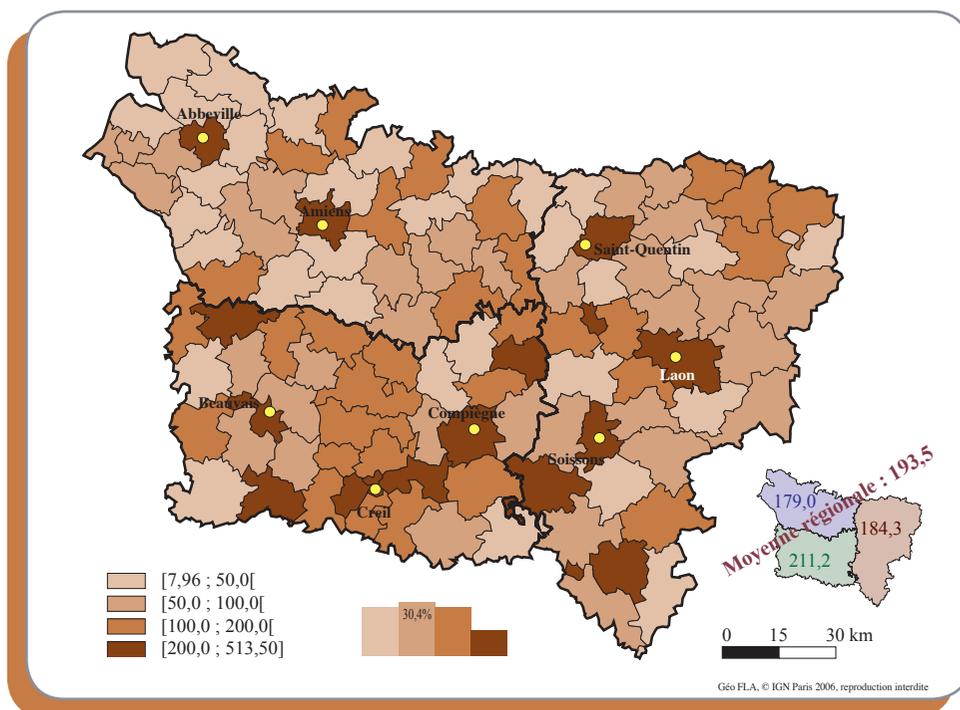
Densité de logements sociaux

Le parc de logements sociaux occupe une place importante principalement dans les zones les plus peuplées de Picardie. Dans l'Oise, on retrouve évidemment les cantons comprenant les villes de Creil - Nogent-sur-Oise (513,5 logements pour 1 000 ménages), Beauvais (371,3), Montataire (304,7) et Compiègne (295,3). Dans l'Aisne, on distingue Soissons (370,2), Laon (353,5), Tergnier (324,9) et Saint-Quentin (275,4). Enfin, dans la Somme, les

plus fortes densités reviennent aux cantons d'Amiens (376,3) et d'Abbeville (263,3).

À l'échelon départemental, c'est le département de l'Oise qui possède le plus de logements sociaux avec 211,2 logements sociaux pour 1 000 ménages devant l'Aisne (184,3) et la Somme (179,0).

Densité de logements sociaux au 31 décembre 2004
(pour 1 000 ménages)



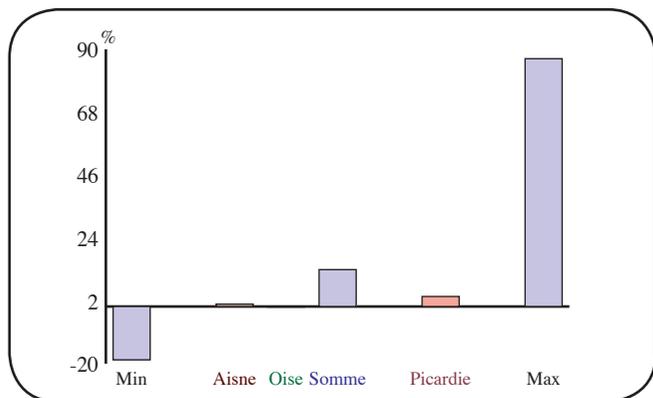
Min : Acheux-en-Amiénois Max : Creil - Nogent-sur-Oise

Sources : DRE, INSEE

Plusieurs cantons de la Somme présentent des taux particulièrement faibles avec notamment les cantons d'Acheux-en-Amiénois (8,0), Combles (8,0), Crécy-en-Ponthieu (10,2), Bray-sur-Somme (10,4) et Rue (11,7).

Entre 2003 et 2004, le nombre de logements sociaux s'est accru de 3,5 % en moyenne. Cette évolution n'est pas homogène selon les départements. La Somme a connu une hausse importante de 12,9 % soit près de 4 400 logements sociaux supplémentaires.

Évolution du nombre de logements sociaux entre 2003 et 2004



Source : DRE

Min : Montdidier

Max : Molliens-Dreuil

Dans les deux autres départements picards, l'évolution est plus modérée avec une hausse de 0,8 % dans l'Aisne et une baisse de 0,2 % dans l'Oise.

Certains cantons ont connu des chutes importantes de leur nombre de logements sociaux avec par exemple Montdidier (-18,7 % soit 89 logements sociaux en moins), Crépy-en-Valois (-11,5 % soit 220 logements sociaux en moins) et Villers-Bocage (-10,9 % soit 15 logements sociaux en moins). À l'inverse, d'autres cantons ont vu leur nombre de logements sociaux augmenter significativement. La majorité d'entre eux est d'ailleurs située dans le département de la Somme. On peut ainsi citer les cantons de Molliens-Dreuil (86,7 % soit 163 logements sociaux supplémentaires), Hornoy-le-Bourg (80,0 % soit 36 logements sociaux supplémentaires) ou Domart-en-Ponthieu (66,7 % soit 178 logements sociaux supplémentaires).

Autour de l'emploi

A la fin mai 2007, pour la première fois depuis 1987, le nombre de chômeurs pour la France est passé sous la barre des deux millions. Un mois plus tard, selon les chiffres provisoires, 1 962 700 étaient inscrits à l'ANPE en catégorie 1, soit un taux de 8,0 % par rapport à l'ensemble des actifs. Toutefois, la décision prise par l'INSEE de ne pas tenir compte de l'enquête emploi annuelle pour réviser les chiffres du chômage fait qu'ils demeurent provisoires (statistiques définitives à l'automne). À titre de comparaison, au sens du Bureau international du travail (BIT) qui ne retient pas les mêmes critères de comptabilisation, la France compte en données provisoires 2 206 000 chômeurs à la fin du premier semestre 2007. Compte tenu de toutes ces incertitudes, il paraît intéressant de se référer aux dernières données validées qui concernent la fin de l'année 2005. À cette date, 2 717 000 chômeurs étaient comptabilisés au sens du BIT, soit un taux de chômage de 9,8 %. Le taux a très légèrement diminué depuis 2004 : -0,1 point. Ce sont les femmes qui profitent davantage de cette baisse (-0,6 point chez les femmes de 50 ans et plus et -0,3 point chez les femmes de moins de 30 ans).

Par classe d'âge, la baisse la plus importante est constatée chez les 50 ans et plus (-0,4 point) alors que le chômage chez les 30-49 ans stagne et que celui des moins de 30 ans baisse de 0,1 point.

Les ouvriers sont les plus touchés par le chômage avec un taux de 12,5 %, soit une augmentation de 0,2 point par rapport à 2004. Puis ce sont les employés avec un taux de 10,3 % (+0,1 point). Les professions intermédiaires (5,5 %) et les cadres (4,9 %) voient leur taux diminuer respectivement de 0,4 point et 0,1 point.

Les personnes sans diplôme ou titulaires d'un certificat d'études sont les plus concernées par le chômage avec un taux de 15,0 % (+0,2 point par rapport à 2004). Les personnes ayant un niveau bac+2 sont les moins concernées par le chômage avec un taux de 6,6 %, mais ce taux a augmenté depuis 2004 (+0,3 point).

En 2005, 1 156 000 chômeurs étaient au chômage depuis 1 an ou plus (soit un taux de 42,5 %). C'est parmi les jeunes (+1,6 point : 29,4 % en 2005) et les femmes (+1,4 point : 43,2 %) que la hausse des chômeurs de 1 an ou plus est la plus visible.

Entre 2004 et 2005, 137 000 emplois ont été créés en France, principalement des emplois féminins et à temps partiel. Malgré cela, le taux d'emploi global continue de diminuer (passant de 62,4 % en 2004 à 62,3 % en 2005) dû au fait que les personnes en âge de travailler augmentent plus rapidement que les créations d'emplois.

Les créations de contrats à durée indéterminée (CDI) sont stables depuis 2004 (19 172 créations en 2005) tandis que les emplois en intérim, les contrats d'apprentissage et les contrats à durée déterminée (CDD) ont des créations en hausse. À l'inverse, les créations de stages et de contrats aidés diminuent.

Ce sont les 50 ans ou plus qui sont les plus concernés par la hausse de l'emploi en 2005. Ils sont en effet 146 000 de plus à travailler (contre +21 000 chez les 15-29 ans et -30 000 chez les 30-49 ans).

Les créations de postes sont surtout concentrées dans les secteurs tertiaires (+140 000 postes). À l'inverse, l'industrie et l'agriculture perdent respectivement 60 000 et 40 000 emplois.

Par ailleurs, le nombre d'emploi à temps partiel a augmenté de 167 000 postes, concernant ainsi 17,2 % de la population active ayant un emploi (contre 16,6 % en 2004).

Faits marquants en Picardie

Les parts de salariés du secteur privé les plus importantes sont concentrées dans les cantons les plus peuplés de Picardie. Ces mêmes cantons possèdent aussi le plus souvent des effectifs moyens de salariés par établissement et des masses salariales annuelles moyennes par établissement plus élevées que la moyenne. Pour les masses salariales annuelles moyennes par salarié, c'est le département de l'Oise qui rassemble la plupart des valeurs les plus importantes.

Dans le secteur agricole, le département de l'Aisne se distingue nettement du reste de la région avec des parts de salariés plus importantes, un recours plus important à la main-d'œuvre saisonnière et des parts d'employeurs de main-d'œuvre plus élevées. Pour les masses salariales par EQTP, ce sont les cantons « urbains » qui possèdent les valeurs les plus élevées.

Pour les informations relatives aux demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1, on constate que ces demandeurs d'emploi sont plus jeunes et moins qualifiés dans le nord de la région. On remarque également que dans le département de l'Aisne, le chômage de longue durée est plus important que dans le reste de la région, particulièrement dans le nord de ce département.

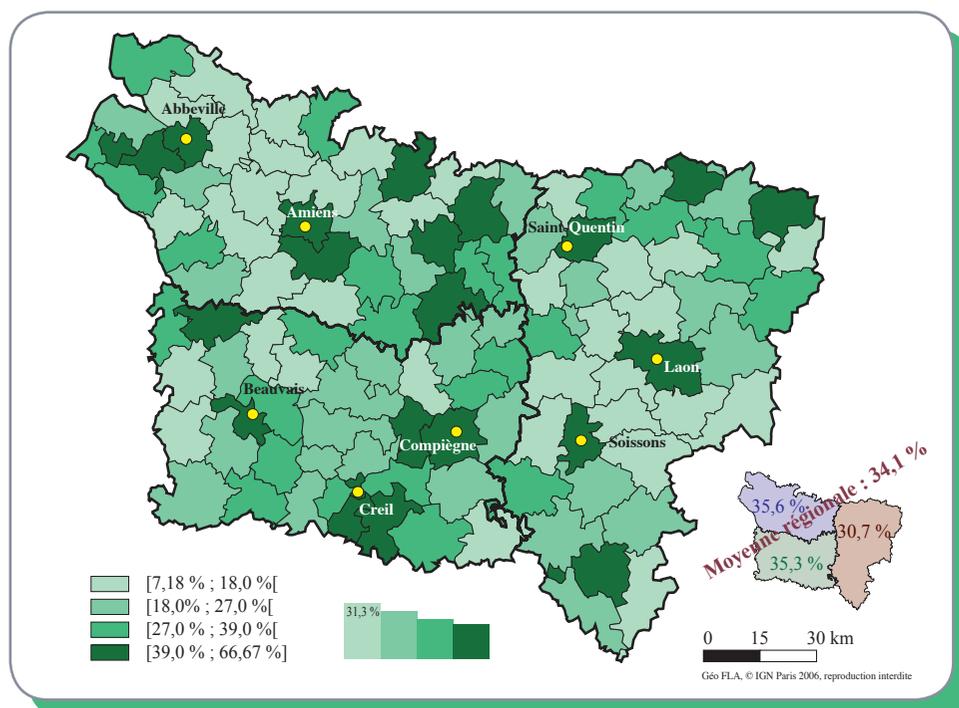
Effectifs de salariés du secteur privé

Alors que la moyenne régionale est de 34,1 %, la part de salariés du secteur privé parmi la population des 15-64 ans s'élève à 35,6 % dans la Somme et 35,3 % dans l'Oise. En revanche, la part de l'Aisne est beaucoup plus faible avec 30,7 %.

Les parts les plus élevées à l'échelon cantonal concernent souvent les cantons les plus peuplés de Picardie comme

notamment Beauvais (66,7 %), Compiègne (57,7 %), Amiens (47,8 %) et Saint-Quentin (47,2 %). D'autres cantons moins fortement peuplés possèdent tout de même des parts de salariés élevées et sont fréquemment situés dans le département de la Somme comme Péronne (56,0 %), Friville-Escarbotin (55,4 %), Moyenneville (54,6 %) et Boves (51,7 %).

Part de salariés du secteur privé parmi la population des 15-64 ans au 31 décembre 2004



Sources : URSSAF, INSEE, OR2S Min : Villers-Bocage Max : Beauvais (ville et cantons)

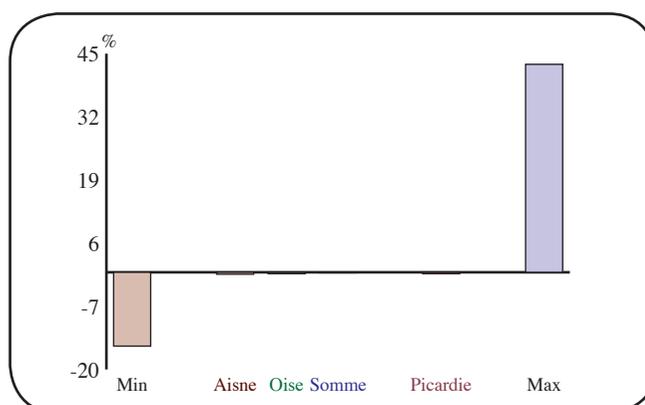
En revanche, d'autres cantons possèdent des parts de salariés particulièrement faibles. Parmi ceux-ci, on peut citer les cantons de Villers-Bocage (7,2 %) et Acheux-en-Amiénois (9,2 %) dans la Somme, Aubenton (7,9 %) dans l'Aisne et Songeons (8,6 %) dans l'Oise.

Entre 2003 et 2004, les effectifs de salariés du secteur privé ont eu tendance à baisser (-0,3 % pour l'ensemble de la région). Cette tendance a été la même dans les trois départements picards puisque les effectifs ont baissé de 0,4 % dans l'Aisne, de 0,3 % dans l'Oise et de 0,1 % dans la Somme.

Le canton de Sissonne dans l'Aisne a connu la chute la plus importante du nombre de salariés du secteur privé. Celui-ci était d'un peu plus de 1 500 en 2003 et passe à 1 337 en 2004, soit une baisse de 15,2 %. Le canton d'Ailly-le-Haut-Clocher a lui connu une tendance inverse avec un nombre de salariés qui est passé de 458 salariés en 2003 à plus de 650 en 2004, soit une hausse de 42,8 %.

Le secteur privé est composé des comptes du régime général recensant les entreprises de droit privé employant des salariés. Sont ainsi exclus les administrations publiques, l'emploi pour les ménages de salariés à domicile ainsi que l'emploi agricole. Les effectifs d'un établissement correspondent aux effectifs de salariés inscrits. Cet effectif est lissé.

Évolution de l'effectif de salariés du secteur privé entre 2003 et 2004



Source : URSSAF

Min : Sissonne

Max : Ailly-le-Haut-Clocher

Effectifs et masses salariales par établissement du secteur privé

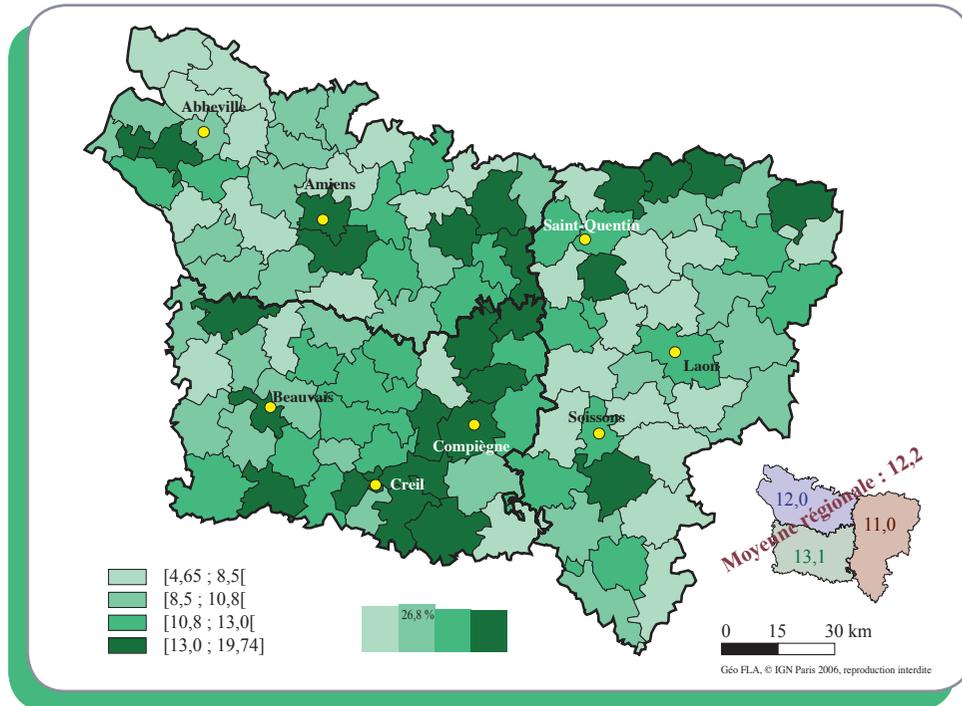
Concernant les effectifs moyens de salariés par établissement, l'Aisne possède la valeur la plus faible avec une moyenne de 11,0 salariés par établissement contre 12,0 dans la Somme et 13,1 dans l'Oise.

Le canton de Moyenneville possède le nombre de salariés par établissement le plus élevé avec 19,7 salariés par établissement. Deux autres cantons ont une moyenne

supérieure à 19 salariés par établissement. Il s'agit de Lassigny avec 19,3 salariés par établissement et Estrées-Saint-Denis avec 19,2.

D'autres cantons possèdent des établissements beaucoup moins importants en nombre de salariés. Peuvent être ainsi cités les cantons de Bray-sur-Somme (4,6) et Villers-Bocage (4,8) dans la Somme, Songeons (5,0) dans l'Oise

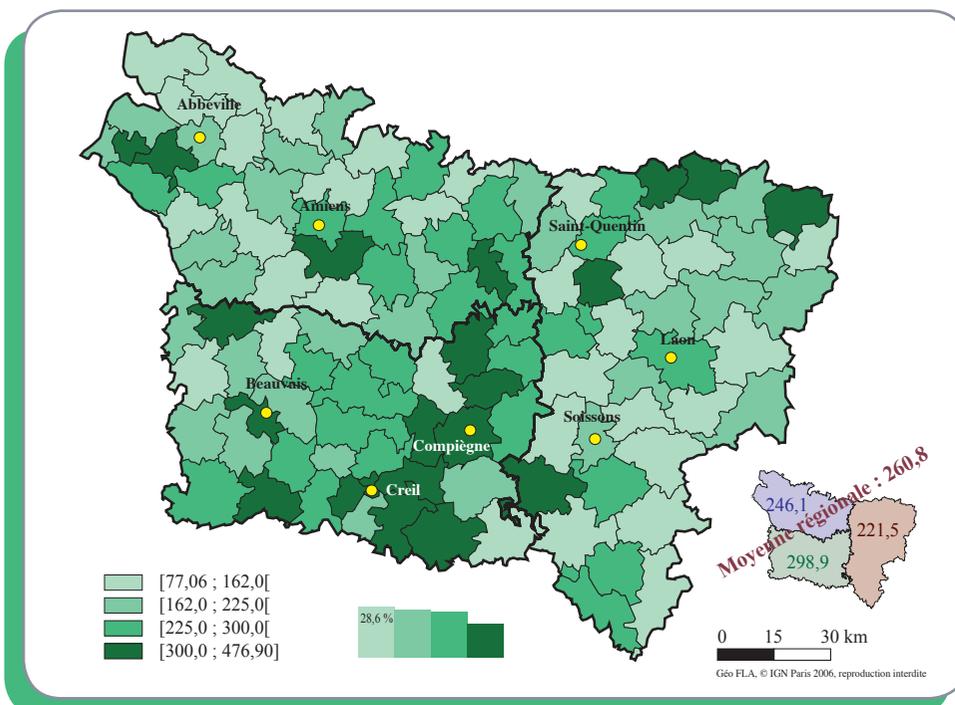
Effectif moyen de salariés par établissement du secteur privé au 31 décembre 2004



Min : Bray-sur-Somme Max : Moyenneville

Source : URSSAF

Masse salariale annuelle moyenne par établissement du secteur privé en 2004 (en Keuros)



Min : Aubenton Max : Lassigny

Source : URSSAF

et Aubenton (5,6) dans l'Aisne.

La hiérarchie au niveau départemental et cantonal est quasi identique par rapport à l'indicateur précédent. L'Oise possède la masse salariale moyenne par établissement la plus importante avec près de 300 000 euros devant la Somme et l'Aisne.

Le canton de Lassigny qui avait été cité pour son effectif moyen de salariés par établissement important se distingue à nouveau comme le canton avec la masse salariale moyenne par établissement la plus élevée avec près de 477 000 euros devant le canton de Montataire avec plus de 467 000 euros.

Pour la valeur la plus faible, c'est le canton d'Aubenton que l'on retrouve avec une masse salariale moyenne par établissement d'à peine plus de 77 000 euros.

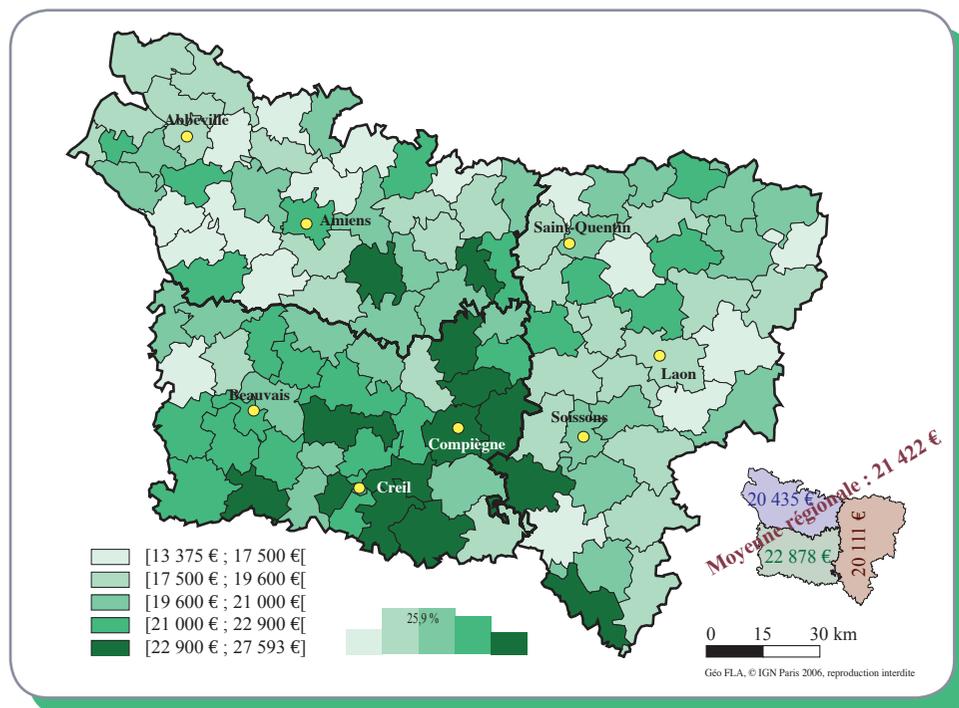
Masses salariales par salarié du secteur privé

En considérant la masse salariale annuelle moyenne par salarié, on remarque sur la carte que le département de l'Oise ressort particulièrement. En effet, la moyenne de ce département est de 22 878 € alors que l'Aisne et la Somme ont des moyennes comparables de quelque 20 000 €.

Si l'on s'attarde sur le niveau cantonal, on constate que les quatre plus fortes masses salariales par salarié sont à mettre

à l'actif de cantons de l'Oise. Parmi ceux-ci, le canton de Montataire atteint une moyenne de près de 27 600 € devant les cantons de Senlis (27 524 €) et Ribécourt-Dreslincourt (26 819 €). Dans l'Aisne, c'est le canton de Villers-Cotterêts qui possède la masse salariale la plus élevée avec plus de 24 100 € alors que, dans la Somme, c'est le canton de Nesle avec 26 200 €.

Masse salariale annuelle moyenne par salarié du secteur privé en 2004



Source : URSSAF

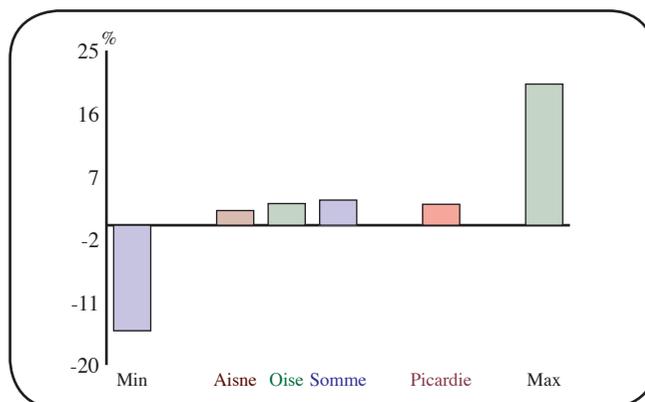
Min : Ailly-le-Haut-Clocher

Max : Montataire

Pour les masses salariales par salarié les plus faibles, ce sont les cantons d'Ailly-le-Haut-Clocher et Aubenton qui ressortent avec respectivement 13 375 € et 13 780 €. Suivent ensuite des cantons tels que Oisemont (14 710 €), Acheux-en-Amiénois (15 595 €) et Ribemont (15 637 €). Le canton de l'Oise avec la masse salariale par salarié la plus faible est Songeons avec 16 432 €.

Entre 2003 et 2004, la masse salariale par salarié a eu tendance à augmenter. Cette croissance a été de 2,1 % dans l'Aisne, de 3,6 % dans la Somme et de 3,1 % dans l'Oise. Le canton d'Ailly-le-Haut-Clocher qui possède la masse salariale par salarié la plus faible a connu une décroissance de 15,1 %. Le canton de Nanteuil-le-Haudouin a lui connu une hausse de 20,2 %, passant d'une masse salariale par salarié d'environ 21 900 € en 2003 à plus de 26 300 € en 2004.

Évolution de la masse salariale annuelle moyenne par salarié du secteur privé entre 2003 et 2004



Source : URSSAF

Min : Ailly-le-Haut-Clocher

Max : Nanteuil-le-Haudouin

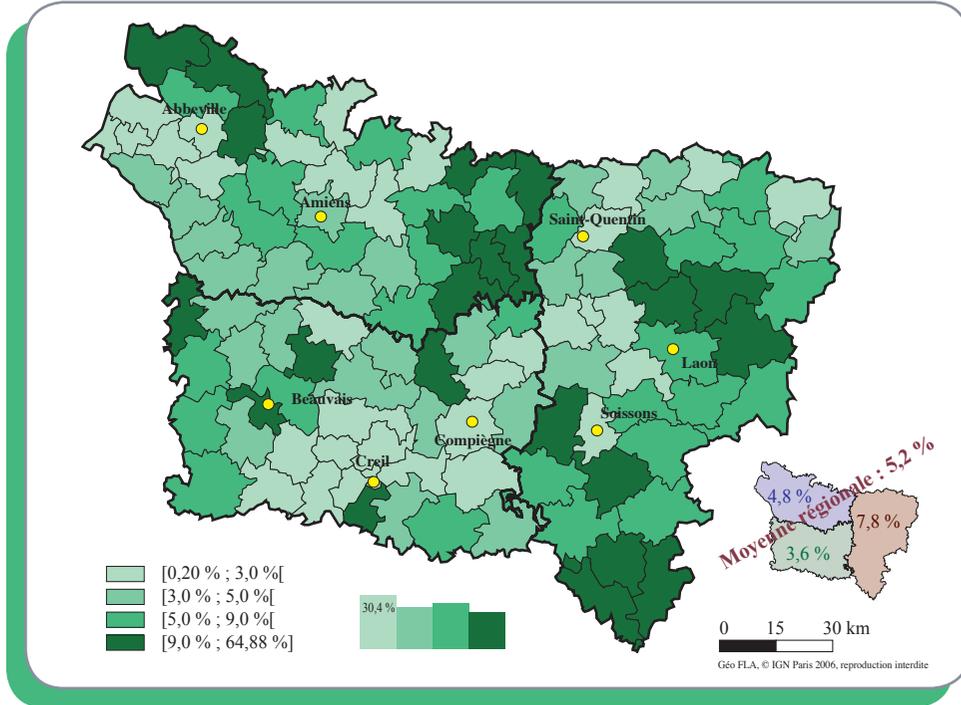
Effectifs de salariés du secteur agricole

En 2004, en Picardie, la part des salariés du secteur agricole s'élevait à 5,2 % de la population des 15-64 ans. Cette part est plus élevée dans l'Aisne (7,8 %) que dans la Somme (4,8 %) et l'Oise (3,6 %).

Il est important de signaler que, dans le cas présent, est retenu l'ensemble des salariés quel que soit le nombre d'heures travaillées dans l'année. Ainsi, un salarié

saisonnier ou à temps partiel aura le même poids qu'un salarié à temps plein. Cet élément doit d'ailleurs être gardé à l'esprit lorsque l'on regarde les cantons avec les parts de salariés les plus élevées. Les cantons de Condé-en-Brie et Charly, à l'extrême sud de l'Aisne, possèdent des parts très élevées avec respectivement 64,9 % et 47,0 %. Cependant, lorsque l'on connaît la spécialisation importante de ces

Part de salariés du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans au 31 décembre 2004



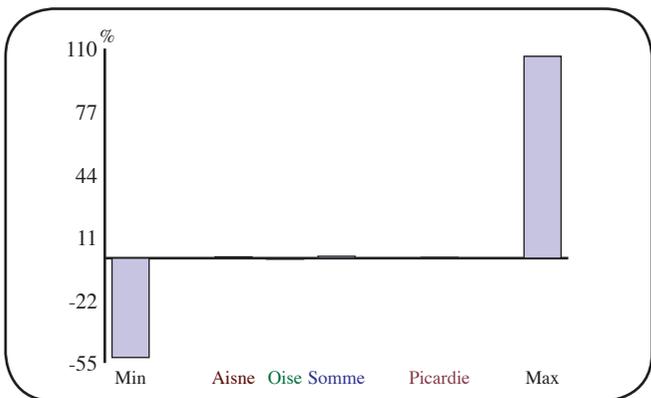
Min : **Montataire** Max : **Condé-en-Brie**

Sources : MSA, INSEE, OR2S

cantons dans la viticulture, on peut supposer qu'une part non négligeable des salariés sont des saisonniers. Pour le département de la Somme, ce sont les cantons de Combles (20,7 %) et Chaulnes (20,6 %) sur lesquels se trouvent de grandes exploitations céréalières qui possèdent les parts les plus élevées alors que, dans l'Oise, c'est le canton de Formerie qui, avec 13,6 %, possède la valeur la plus élevée du département.

En revanche, parmi les parts les plus faibles, ce sont beaucoup de cantons de l'Oise qui se distinguent avec notamment Montataire (0,2 %), Creil - Nogent-sur-Oise (0,4 %) et Ribécourt-Dreslincourt (0,7 %). Dans l'Aisne, les parts les plus faibles reviennent aux cantons de Tergnier (0,4 %) et Saint-Quentin (0,8 %) et, pour la Somme, les cantons de Friville-Escarbotin (0,9 %) et Domart-en-Ponthieu (1,0 %).

Évolution de l'effectif de salariés du secteur agricole entre 2003 et 2004



Min : **Nouvion**

Source : MSA
Max : **Conty**

Entre 2003 et 2004, le nombre de salariés du secteur agricole s'est très faiblement accru de 0,4 %. La tendance a été à la baisse dans l'Oise (-0,5 %) alors que dans l'Aisne et la Somme, il y a eu un accroissement de respectivement 0,7 % et 1,0 %.

Le canton de Conty dans la Somme a doublé son nombre de salariés du secteur agricole entre 2003 et 2004 passant de 135 à 278 salariés. À l'inverse, le canton de Nouvion a connu une chute importante de 52,1 % de son nombre de salariés passant de 612 salariés en 2003 à 293 salariés en 2004.

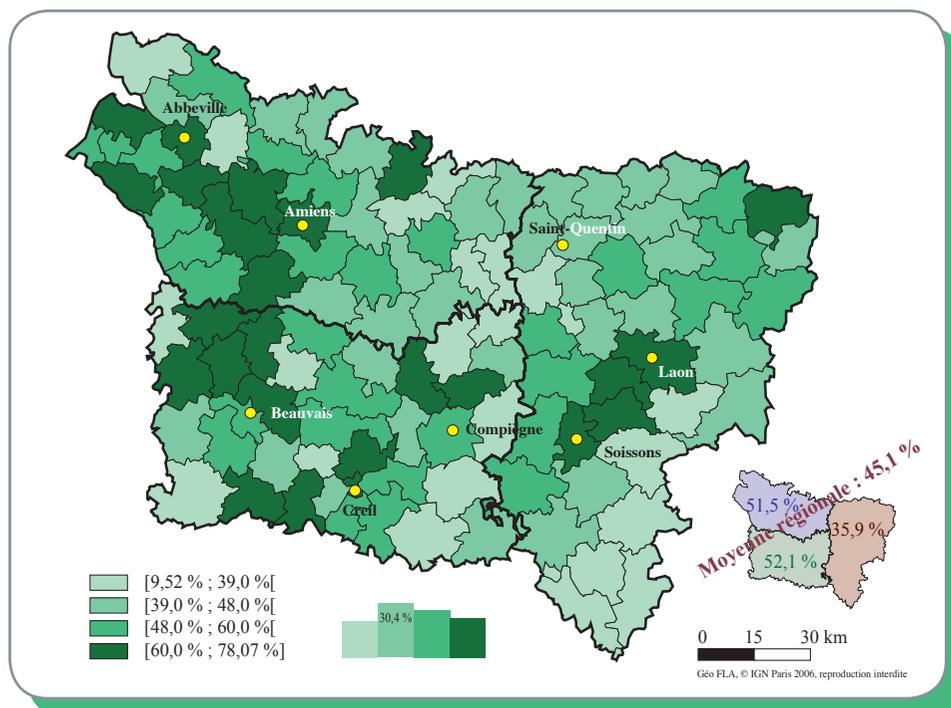
Part du temps de travail en EQTP du secteur agricole

Une fois rapportée en équivalent temps plein (EQTP), la part des salariés travaillant à temps plein représente, en Picardie, 45,1 % du nombre total de salariés. Le département de l'Aisne possède une part beaucoup plus faible que les deux autres départements picards avec 35,9 % contre 51,5 % pour la Somme et 52,1 % dans l'Oise. Cela souligne une importance plus grande du travail saisonnier

ou à temps partiel dans le secteur agricole de l'Aisne, notamment au sud du département.

Ainsi, les cantons de Condé-en-Brie et Charly se distinguent (à nouveau) de par leur faible pourcentage avec respectivement 9,5 % et 11,1 %, la spécialisation dans la viticulture entraînant un recours massif à une main d'œuvre saisonnière. D'autres cantons du département

Part du temps de travail en EQTP des salariés du secteur agricole au 31 décembre 2004



Source : MSA

Min : Condé-en-Brie

Max : Nivillers

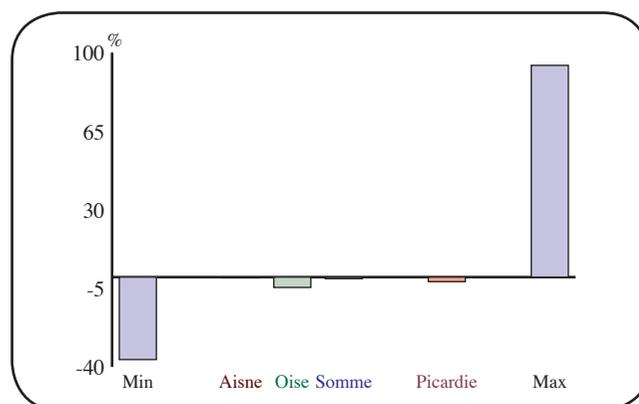
de l'Aisne possèdent des parts faibles avec notamment Tergnier (18,8 %) et Château-Thierry (21,7 %). Dans l'Oise, la part la plus faible revient au canton de Formerie (21,1 %) alors que dans la Somme, c'est le canton de Ham avec 25,2 %.

Pour les parts les plus élevées, c'est le canton de Nivillers (78,1 %) dans l'Oise qui se distingue ainsi que les cantons de Laon (73,3 %) et Soissons (68,3 %) dans l'Aisne et Amiens (70,3 %) dans la Somme.

Sur la période 2003-2004, les effectifs de salariés en EQTP ont chuté de 2,0 % en Picardie. Au niveau départemental, la baisse est surtout marquée dans l'Oise avec 4,6 % et plus modérée dans l'Aisne (-0,3 %) et la Somme (-0,7 %).

Le canton de Conty connaît, comme pour le nombre total de salariés du secteur agricole, la croissance la plus forte avec 94,3 %, soit 82 salariés en EQTP supplémentaires. Pour la baisse la plus importante, on retrouve le canton de Nouvion dans la Somme avec -36,7 %, soit 80 salariés en EQTP en moins par rapport à 2003.

Évolution de l'effectif de salariés en EQTP du secteur agricole entre 2003 et 2004



Source : MSA

Min : Nouvion

Max : Conty

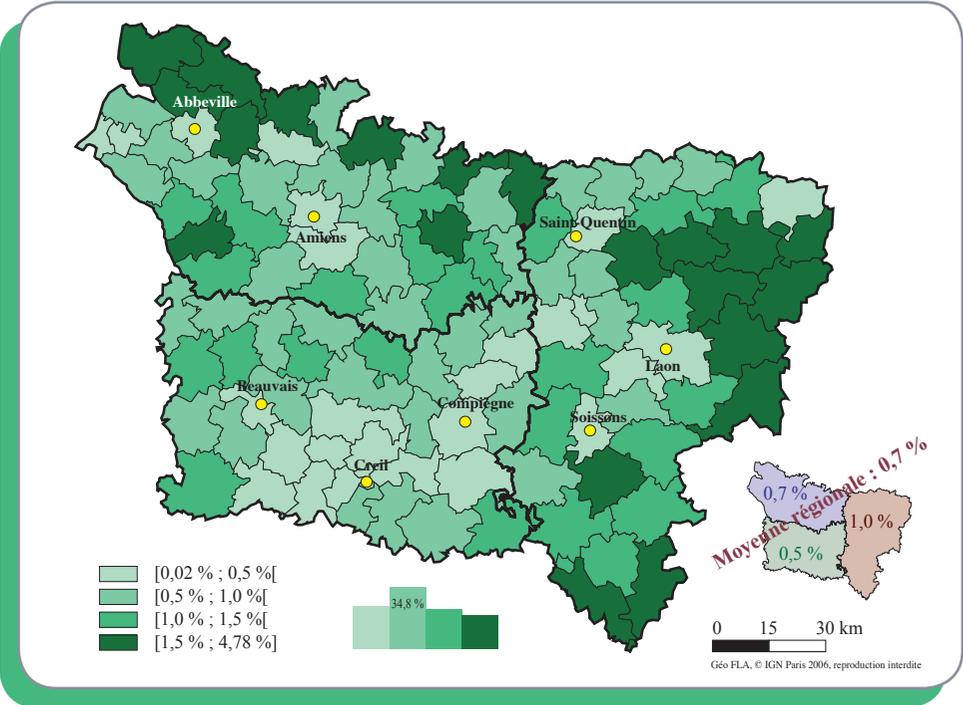
Effectifs d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole

En Picardie, les employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole représentent 0,7 % de la population des 15-64 ans. C'est dans le département de l'Aisne que ces employeurs sont les plus présents avec une part de 1,0 % devant la Somme avec 0,7 % et l'Oise avec 0,5 %.

Les parts les plus élevées sont situées en Thiérache, dans la pointe sud de l'Aisne ainsi que dans le nord de la Somme.

Les deux cantons possédant les parts les plus élevées sont deux cantons de l'Aisne, Condé-en-Brie (4,8 %) et Sains-Richaumont (2,8 %). On remarque également deux cantons de la Somme limitrophes du département du Pas-de-Calais : Combles et Crécy-en-Ponthieu avec respectivement 2,7 % et 2,4 %. Pour l'Oise, le canton de Songeons possède la part la plus importante du département avec 1,5 %.

Part d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans au 31 décembre 2004

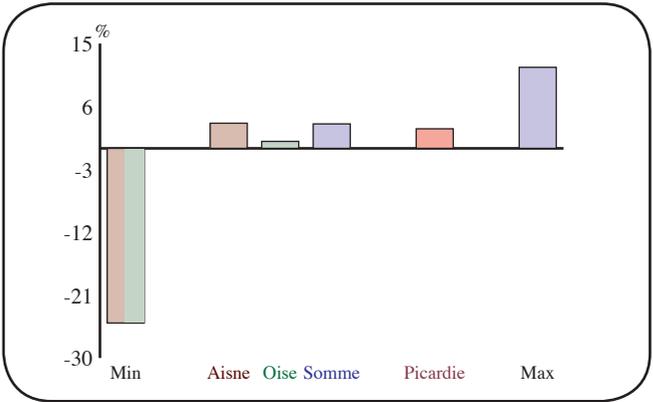


Min : Creil - Nogent-sur-Oise Max : Condé-en-Brie Sources : MSA, INSEE, OR2S

Parmi les cantons où les employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole sont les moins présents, ce sont principalement ceux comprenant les villes les plus importantes de Picardie. Creil - Nogent-sur-Oise (0,02 %), Amiens (0,1 %), Compiègne (0,1 %), Beauvais (0,1 %) ou Saint-Quentin (0,2 %) sont parmi ceux-ci, auxquels viennent s'ajouter les cantons de Tergnier (0,03%) et Montataire (0,1%).

Entre 2003 et 2004, le nombre d'employeurs de main-d'œuvre a connu une hausse de 2,8 %. Dans l'Aisne et la Somme, la hausse est comparable avec respectivement 3,6 % et 3,5 % alors qu'elle a été plus faible dans l'Oise avec 1,0 %. Les évolutions les plus importantes sont à mettre l'actif de cantons possédant très peu d'employeurs de main-d'œuvre. Les cantons de Creil - Nogent-sur-Oise et Tergnier ont vu leur nombre d'employeurs baisser de 25,0 % mais cela ne représente que respectivement 3 et 1 employeurs de main-d'œuvre en moins entre 2003 et 2004. Dans la même logique, la croissance de 11,6 % pour le canton de Oisemont représente en nombre une augmentation de 5 employeurs.

Évolution de l'effectif d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole entre 2003 et 2004



Source : MSA
 Min : Plusieurs cantons Max : Oisemont

Effectifs d'exploitants indépendants du secteur agricole

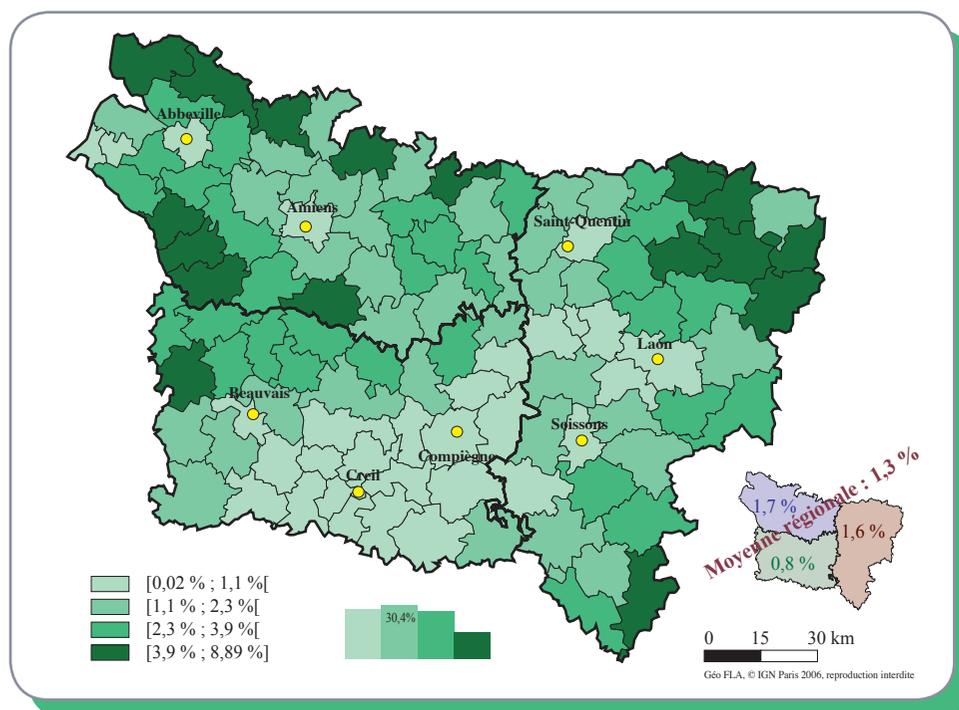
La carte de la part d'exploitants indépendants est similaire à celle des employeurs de main-d'œuvre. La Thiérache ressort à nouveau ainsi que le nord de la Somme.

Le pourcentage d'exploitants indépendants parmi la population des 15-64 ans est de 1,3 % en Picardie. L'Aisne et la Somme ont des taux comparables de respectivement 1,6 % et 1,7 % alors que l'Oise possède une part plus faible

avec 0,8 %.

Le canton d'Aubenton se détache assez nettement des autres cantons picards avec une part de 8,9 %. Suivent ensuite les cantons d'Acheux-en-Amiénois (6,2 %), Crécy-en-Ponthieu (6,1 %) et Comblès (5,8 %) dans la Somme ainsi que Condé-en-Brie (6,3 %), Sains-Richaumont (6,1 %) et Rozoy-sur-Serre (5,9 %) dans l'Aisne. Le canton de

Part d'exploitants indépendants du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans au 31 décembre 2004



Sources : MSA, INSEE, OR2S

Min : Creil - Nogent-sur-Oise

Max : Aubenton

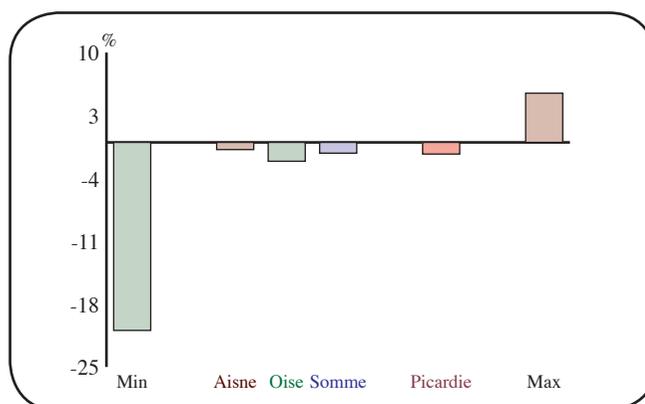
l'Oise avec la part la plus élevée se trouve plus loin dans la hiérarchie des cantons picards avec Songeons (4,8 %).

Parmi les parts les plus faibles, on retrouve les cantons qui possédaient déjà des parts d'employeurs de main-d'œuvre faibles. Ce sont des cantons assez fortement urbanisés comme Creil - Nogent-sur-Oise (0,02 %) et Beauvais (0,2 %) dans l'Oise, Amiens (0,1 %) dans la Somme et Tergnier (0,1 %), Saint-Quentin (0,2 %) et Soissons (0,2 %) dans l'Aisne.

Les effectifs d'exploitants indépendants ont légèrement chuté entre 2003 et 2004 à l'échelle régionale avec une moyenne de -1,3 %. À l'échelon départemental, la baisse la plus importante concerne le département de l'Oise avec -2,1 % suivi par la Somme (-1,2 %) et l'Aisne (-0,8 %).

Au niveau cantonal, les évolutions sont difficilement interprétables étant donné la faiblesse des effectifs. L'évolution la plus significative concerne le canton de Chaumont-en-Vexin où le nombre d'exploitants indépendants est passé de 163 en 2003 à 145 en 2004, soit une baisse de 11,0 %.

Évolution de l'effectif d'exploitants indépendants du secteur agricole entre 2003 et 2004



Source : MSA

Min : Montataire

Max : Vailly-sur-Aisne

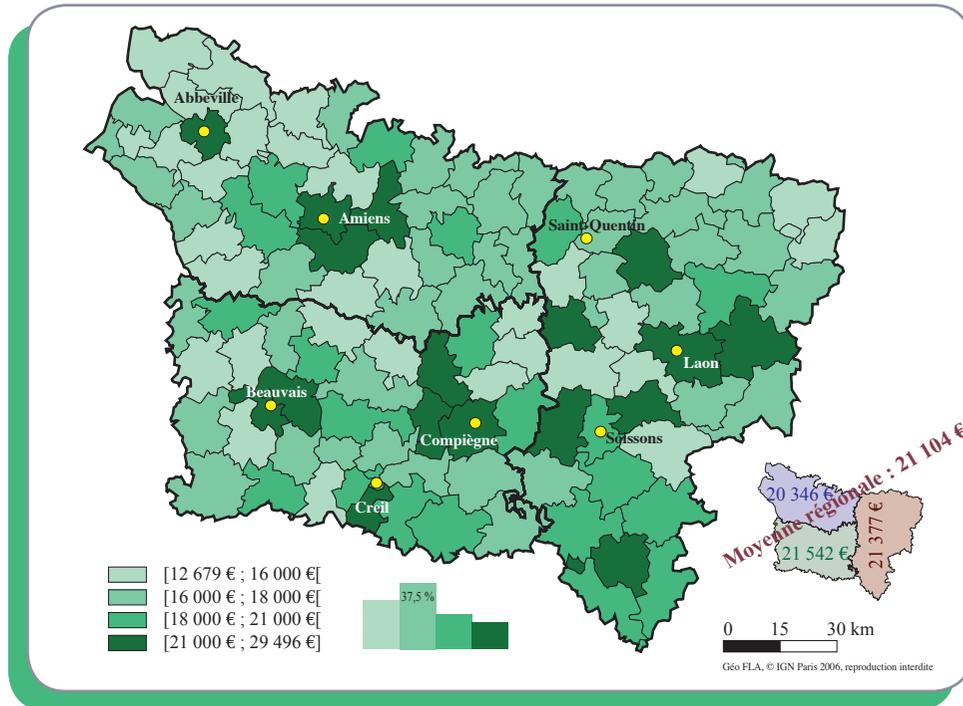
Masses salariales annuelles moyennes par EQTP du secteur agricole

En Picardie, la masse salariale annuelle moyenne par EQTP du secteur agricole s'élève à 21 104 € en 2004. C'est le département de l'Oise qui possède la masse salariale la plus élevée avec 21 542 € devant l'Aisne (21 377 €) et la Somme (20 346 €).

On retrouve plusieurs cantons comportant les plus importantes communes de Picardie parmi les masses

salariales par EQTP les plus élevées. Amiens (27 009 €), Laon (26 615 €) et Beauvais (26 061 €) font partie de ceux-ci. Citons également les cantons de Ribemont (29 496 €), Vailly-sur-Aisne (26 754 €) et Vic-sur-Aisne (24 541 €) dans l'Aisne, Estrées-Saint-Denis (25 823 €) et Ressons-sur-Matz (24 382 €) dans l'Oise ainsi que Boves (23 914 €) dans la Somme.

Masse salariale annuelle par équivalent temps plein (EQTP) du secteur agricole en 2004



Min : Hallencourt

Max : Ribemont

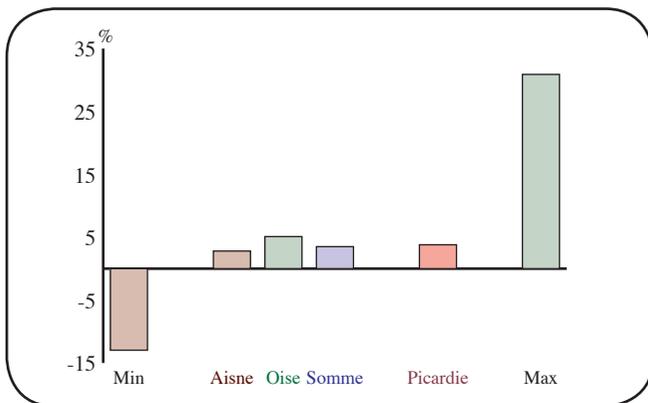
Source : MSA

Pour les masses salariales par EQTP les plus faibles, on remarque essentiellement des cantons de la Somme et de l'Aisne. Dans l'Aisne, peuvent être mentionnés les cantons de La Fère (13 234 €), Anizy-le-Château (13 632 €) et Aubenton (13 662 €). C'est dans la Somme que l'on retrouve le plus de cantons avec de faibles masses salariales comme Hallencourt (12 679 €), Hornoy-le-Bourg (13 062 €), Bernaville (13 354 €) ou Domart-en-Ponthieu (13 774 €).

Dans l'Oise, trois cantons se situent sous la barre des 15 000 €. Il s'agit de Ribécourt-Dreslincourt (14 384 €), Neuilly-en-Thelle (14 609 €) et Breteuil (14 878 €).

Entre 2003 et 2004, les masses salariales par EQTP du secteur agricole ont connu une croissance de 3,8 % en moyenne en Picardie. Cette croissance a été plus prononcée dans l'Oise avec 5,1 % devant la Somme (3,5 %) et l'Aisne (2,8 %). Si seize cantons picards ont connu une chute de leur masse salariale par EQTP entre 2003 et 2004, la plus importante revient au canton de la Fère avec -13,0 %.

Évolution de la masse salariale annuelle moyenne par EQTP du secteur agricole entre 2003 et 2004



Source : MSA

Min : La Fère

Max : Montataire

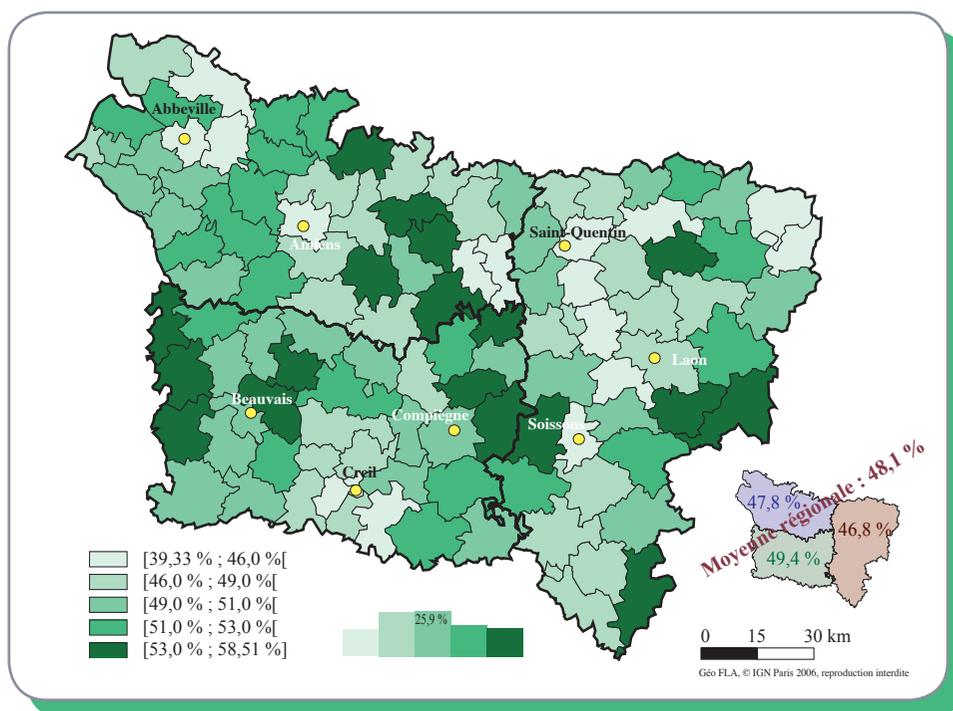
Femmes parmi les DEFM de catégorie 1

En Picardie, la part des femmes parmi l'ensemble des DEFM de catégorie 1 était, en 2004, de 48,1 % avec assez peu de différences entre les trois départements picards. C'est dans l'Aisne que les femmes sont le moins représentées avec 46,8 %. Suivent ensuite la Somme avec 47,8 % et l'Oise avec 49,4 %.

Dans certains cantons, les femmes sont très peu

représentées parmi les DEFM de catégorie 1 avec des parts inférieures à 45,0 %. Les trois plus faibles parts de la région concernent des cantons de l'Aisne. Il s'agit des cantons d'Aubenton (39,3 %), Hirson (40,6 %) et Moy-de-l'Aisne (41,5 %). On remarque également un canton du sud de l'Oise, Montataire (41,7 %), ainsi que Crécly-en-Ponthieu (42,9 %) et Ham (43,4 %) dans la Somme. D'autres cantons

Part de femmes parmi les DEFM de catégorie 1 au 31 décembre 2004



Min : Aubenton Max : Vic-sur-Aisne

Source : ANPE-DRTEFP

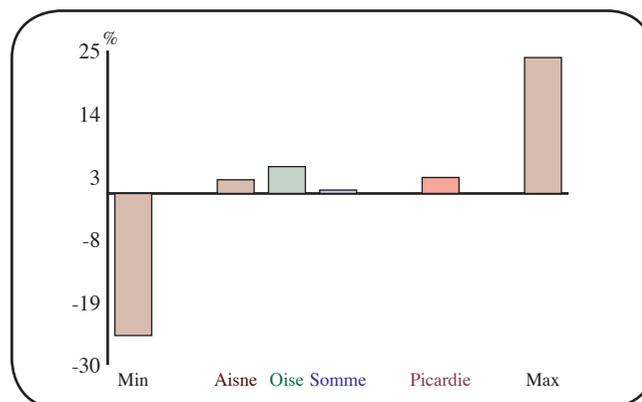
parmi les plus importants de la région possèdent également des pourcentages assez faibles comme Soissons (42,9 %), Saint-Quentin (43,4 %), Abbeville (44,8 %) ou Amiens (45,0 %).

Face à cela, dans près de la moitié des cantons picards, les femmes sont majoritaires parmi les DEFM de catégorie 1. Pour certains cantons, la proportion de femmes dépasse les 55 %. Dans l'Aisne, deux cantons se distinguent par leur pourcentage élevé : Vic-sur-Aisne (58,5 %) et Sains-Richaumont (57,9 %). Dans la Somme, ressortent les cantons d'Acheux-en-Amiénois (56,8 %), Moreuil (56,4 %) et Roye (55,8 %) et, pour l'Oise, les plus forts pourcentages concernent ceux de Froissy (56,6 %) et Attichy (55,6 %).

Entre 2003 et 2004, le nombre de femmes DEFM de catégorie 1 a augmenté de 2,8 %. Cette hausse concerne essentiellement les départements de l'Aisne (2,4 %) et de l'Oise (4,8 %) alors que dans la Somme (0,6 %), la hausse est plus modérée.

Les DEFM de catégorie 1 sont des demandeurs d'emploi à durée indéterminée et à temps plein immédiatement disponibles.

Évolution du nombre de femmes parmi les DEFM de catégorie 1 entre 2003 et 2004



Source : ANPE-DRTEFP

Min : Moy-de-l'Aisne

Max : Sissonne

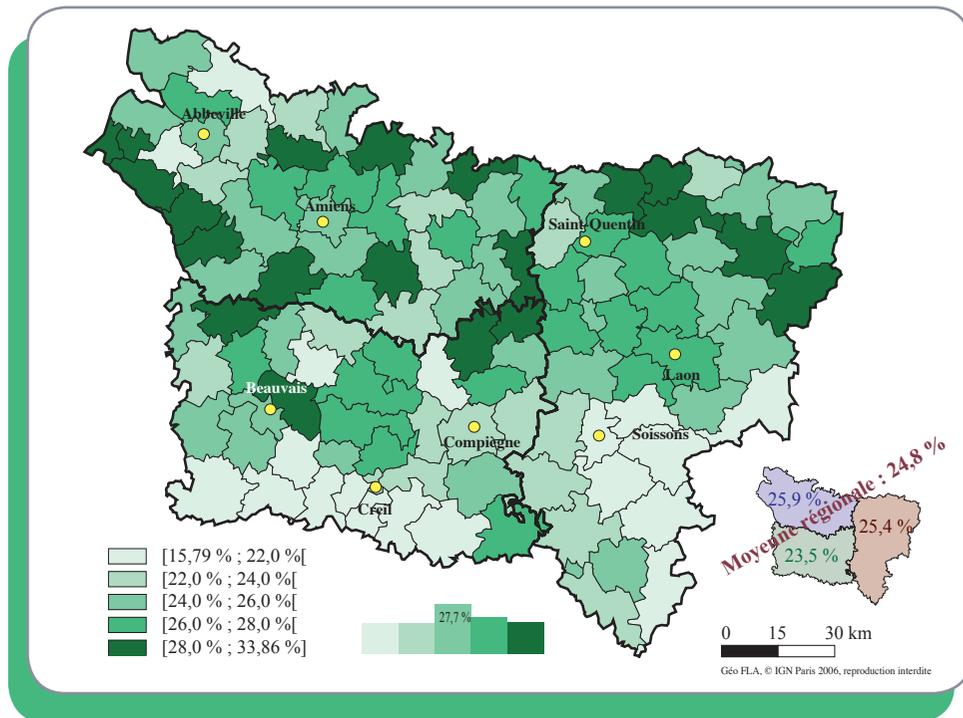
Moins de 25 ans parmi les DEFM de catégorie 1

D'après cette carte du pourcentage des moins de 25 ans parmi l'ensemble des DEFM de catégorie 1, le nord de la région possède une part plus importante de jeunes DEFM de catégorie 1 que le sud de la région. La moyenne régionale étant de 24,8 %, on constate que l'Oise s'oppose aux deux autres départements avec une moyenne de 23,5 % contre 25,4 % pour l'Aisne et 25,9 % pour la Somme. À noter

que si l'on scinde le département de l'Aisne en deux, de part et d'autre d'un axe Chauny-Laon, on constate que la partie nord possède un pourcentage sensiblement plus élevé (27,0 % contre 22,5 % pour la partie sud).

Au niveau cantonal, les trois départements ont des cantons qui se situent parmi les plus forts pourcentages. Pour l'Aisne, c'est donc le nord du département qui est le

**Part de moins de 25 ans parmi les DEFM de catégorie 1
au 31 décembre 2004**



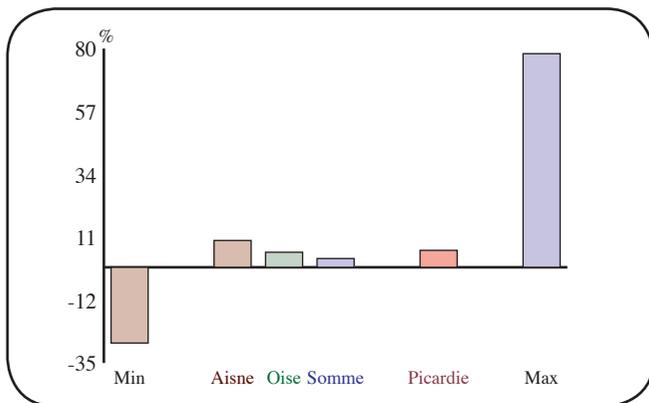
Min : **Chantilly** Max : **Grandvilliers**

Source : ANPE-DRTEFP

plus présent avec les cantons de Vervins (32,4 %), Guise (31,6 %) et Bohain-en-Vermandois (30,8 %). La Somme est également représentée avec les cantons de Ham (32,3 %), Friville-Escarbotin (31,9 %), Conty (31,5 %) et Combles (31,5 %). Les cantons de l'Oise sont moins nombreux parmi ces forts pourcentages mais, paradoxalement, le pourcentage le plus élevé de la région est situé dans ce département avec le canton de Grandvilliers (33,9 %).

Pour les cantons où les jeunes sont le moins présents parmi les DEFM de catégorie 1, ce sont les cantons du sud de l'Aisne et ceux de l'Oise qui prédominent. Oulchy-le-Château (19,7 %), Vailly-sur-Aisne (20,0 %) et Neufchâtel-sur-Aisne (20,1 %) possèdent les plus faibles pourcentages de l'Aisne alors que pour l'Oise, ce sont les cantons de Chantilly (15,8 %), Noailles (17,3 %) et Senlis (17,3 %). Dans la Somme, seul le canton de Moyenneville (18,8 %) passe sous les 20 %.

**Évolution du nombre de moins de 25 ans
parmi les DEFM de catégorie 1 entre 2003 et 2004**



Source : ANPE-DRTEFP

Min : **Moy-de-l'Aisne**

Max : **Combles**

Entre 2003 et 2004, le nombre de DEFM de catégorie 1 de moins de 25 ans s'est accru de 6,2 % en Picardie. La tendance est la même dans les trois départements. Toutefois, l'Aisne a connu une augmentation de 9,8 % alors que pour l'Oise (5,6 %) et la Somme (3,1 %), la hausse a été moins marquée.

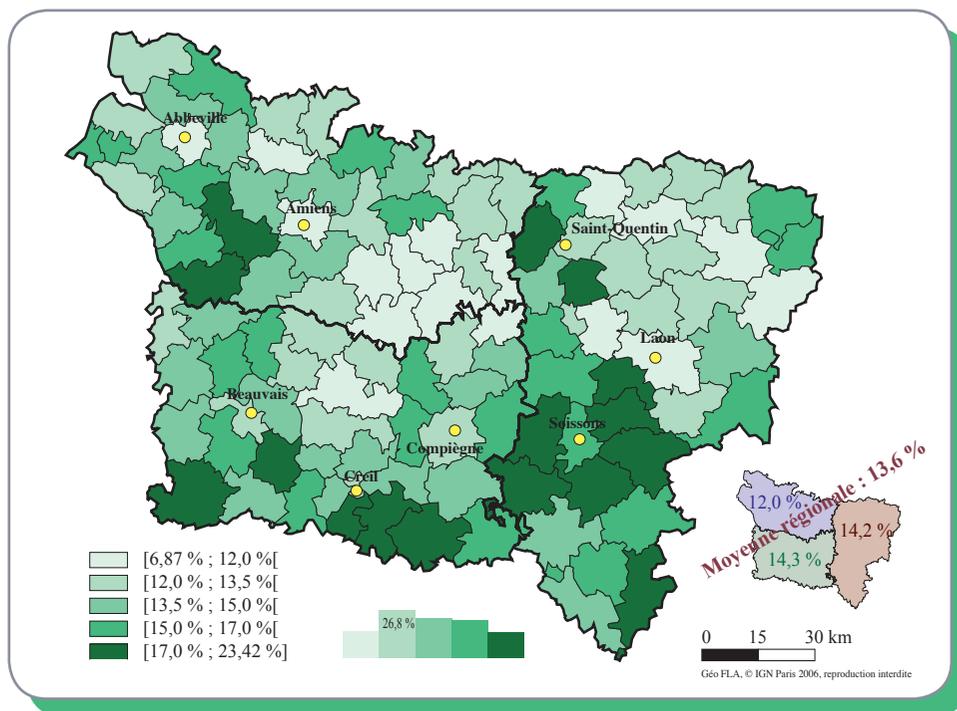
50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1

En Picardie, les 50 ans et plus représentent 13,6 % de l'ensemble des DEFM de catégorie 1. Ce pourcentage est comparable dans l'Aisne et l'Oise avec respectivement 14,2 % et 14,3 %. En revanche, la Somme se singularise avec un pourcentage plus faible de 12,0 %. Si l'on distingue une nouvelle fois le nord et le sud de l'Aisne, on constate à nouveau des différences assez fortes avec 12,8 % pour le

nord et 16,7 % pour le sud. Cela se reflète dans le dégradé des couleurs sur la carte avec des taux plus élevés dans le sud de la région.

Ce sont donc des cantons de l'Oise et du sud de l'Aisne qui comportent les pourcentages les plus importants. On repère Chaumont-en-Vexin (20,7 %), Chantilly (19,5 %), Nanteuil-le-Haudouin (18,0 %) et Senlis (18,0 %) pour l'Oise et

Part de 50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1 au 31 décembre 2004



Min : Ham

Max : Condé-en-Brie

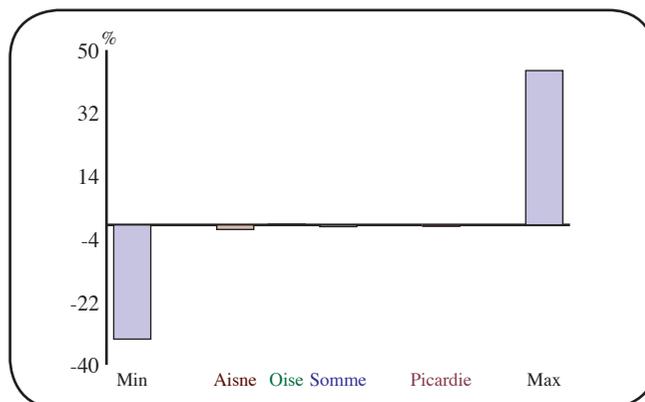
Source : ANPE-DRTEFP

Condé-en-Brie (23,4 %), Oulchy-le-Château (19,4 %), Vailly-sur-Aisne (18,4 %) et Vic-sur-Aisne (18,4 %) dans l'Aisne. Le canton de Molliens-Dreuil fait figure d'exception dans la Somme avec 19,5 % de DEFM de catégorie 1 de plus de 50 ans.

Le plus faible pourcentage concerne le canton de Ham (6,9 %) dans la Somme. On retrouve ensuite parmi ces faibles valeurs des cantons des trois départements comme Vervins (9,1 %) et Bohain-en-Vermandois (9,1 %) dans l'Aisne, Saint-Just-en-Chaussée (9,3 %) et Guiscard (10,3 %) dans l'Oise ainsi que Rosières-en-Santerre (9,8 %) et Amiens (10,0 %) pour la Somme.

Le nombre de DEFM de catégorie 1 de 50 ans et plus n'a que peu évolué entre 2003 et 2004 avec une moyenne régionale de -0,4 %. Les départements de l'Aisne et de la Somme ont connu une baisse respective de 1,2 % et 0,5 % alors que l'Oise présente une très légère hausse de 0,3 %.

Évolution du nombre de 50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1 entre 2003 et 2004



Source : ANPE-DRTEFP

Min : Rosières-en-Santerre

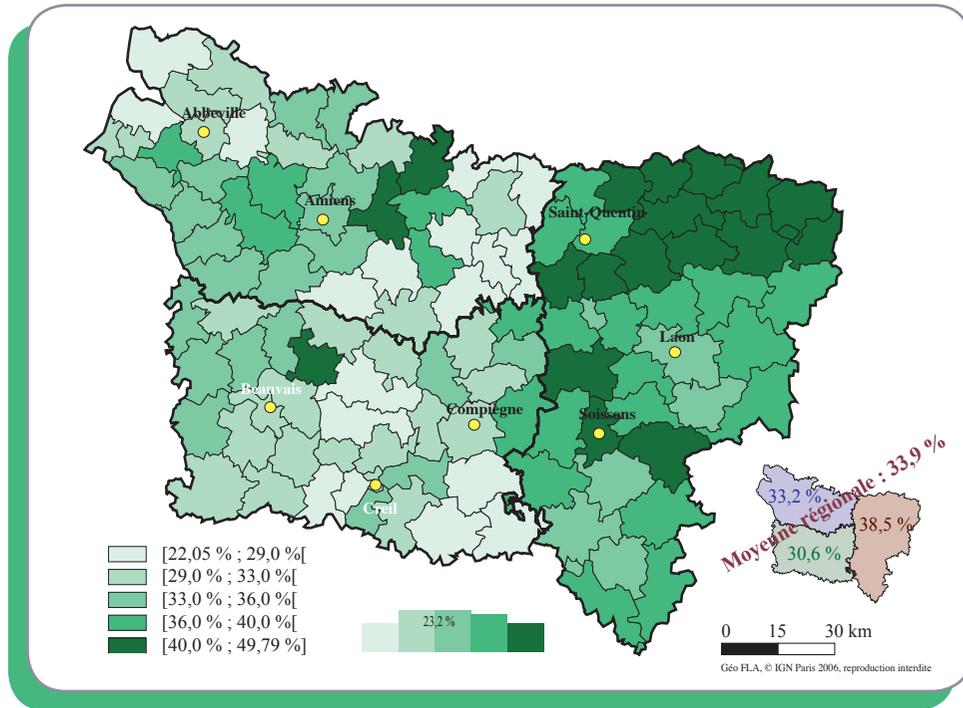
Max : Hallencourt

DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté

En Picardie, plus d'un tiers des DEFM de catégorie 1 est constitué de demandeurs d'emploi depuis plus d'un an. Cette proportion est plus importante dans l'Aisne (38,5 %) que dans la Somme (33,2 %) et l'Oise (30,6 %). Les cantons de l'Aisne sont d'ailleurs omniprésents parmi les pourcentages les plus élevés. Sur les vingt cantons possédant les plus forts pourcentages, seize

sont du département de l'Aisne. Il s'agit notamment des cantons de Sains-Richaumont (49,8 %), Guise (45,1 %), Hirson (44,9 %) et La Capelle (44,4 %). Pour les autres départements, peuvent être cités les cantons de Corbie (42,0 %) et Albert (40,3 %) pour la Somme et Froissy (40,4 %) et Guiscard (39,1 %) pour l'Oise.

Part de DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie 1 au 31 décembre 2004



Min : Nesle

Max : Sains-Richaumont

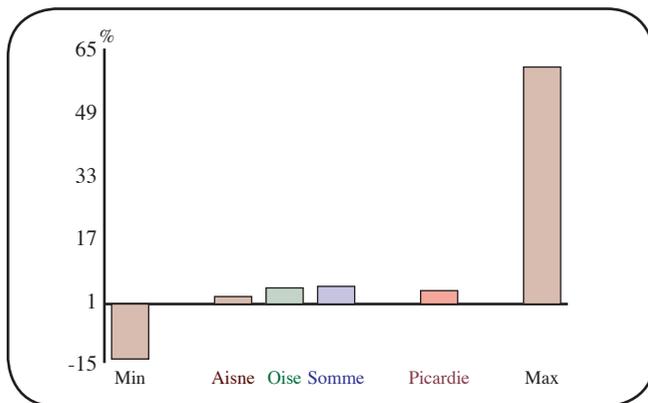
Source : ANPE-DRTEFP

En revanche, les cantons où les DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté sont le moins présents sont essentiellement situés dans l'Oise et la Somme. Pour la Somme, on retrouve les quatre plus faibles pourcentages de la région avec Nesle (22,1 %), Roye (22,2 %), Ham (23,8 %) et Rue (24,1 %). Pour le département de l'Oise, on retrouve les cantons de Crépy-en-Valois (24,7 %), Betz (25,3 %) et Nanteuil-le-Haudouin (26,0 %). À noter que

seuls deux cantons de l'Aisne ont un pourcentage inférieur à la moyenne régionale. Il s'agit de Neuilly-Saint-Front avec 33,6 % et Laon avec 33,7 %.

Le nombre de DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté s'est accru de 3,4 % entre 2003 et 2004. C'est dans la Somme que cette hausse a été la plus marquée avec 4,4 % devant l'Oise (4,2 %) et l'Aisne (1,8 %).

Évolution du nombre de DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté entre 2003 et 2004



Source : ANPE-DRTEFP

Min : Fère-en-Tardenois

Max : Sains-Richaumont

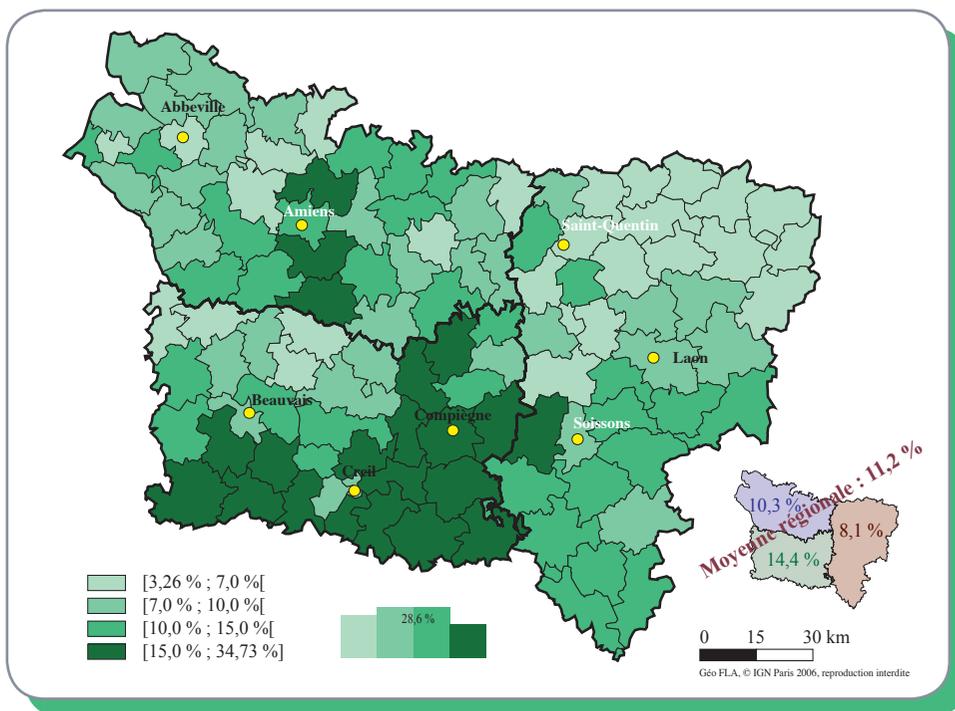
AMT, ingénieurs et cadres parmi les DEFM de catégorie 1

Sur cette carte s'opposent particulièrement le sud de l'Oise, avec de forts pourcentages, et le nord de l'Aisne où la proportion de demandeurs d'emploi hautement qualifiés est plus faible.

En comparant les moyennes départementales, on constate d'ailleurs que l'Oise, avec 14,4 %, se situe largement devant la Somme, avec 10,3 %, et l'Aisne avec 8,1 %.

Les cantons où ce niveau de qualification est le moins représenté parmi les DEFM de catégorie 1 se situent essentiellement dans le nord de l'Aisne. Les neuf pourcentages les plus faibles de la région se situent d'ailleurs dans cette zone. Se retrouvent notamment les cantons de Hirson (3,3 %), Bohain-en-Vermandois (4,0 %), Wassigny (4,2 %) et Sains-Richaumont (4,3 %).

Part d'AMT, ingénieurs et cadres parmi les DEFM de catégorie 1 au 31 décembre 2004



Min : Hirson

Max : Chantilly

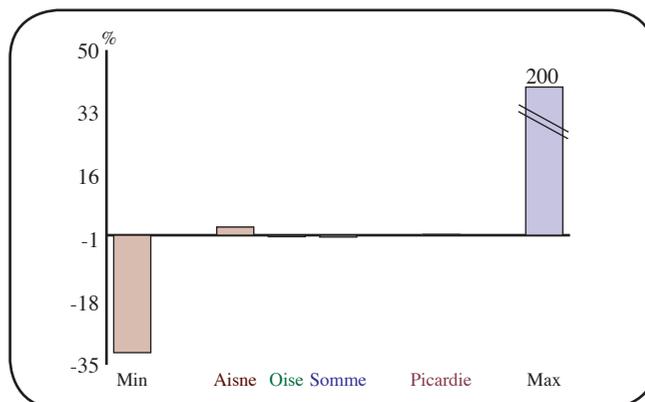
Source : ANPE-DRTEFP

Certains cantons de l'Oise et de la Somme présentent des pourcentages faibles proches de ceux des cantons du nord de l'Aisne. Il s'agit notamment des cantons de Domart-en-Ponthieu (5,8 %) et Doullens (5,9 %) dans la Somme ainsi que les cantons de Breteuil (6,2 %) et Formerie (6,2 %) dans l'Oise.

Il est logique, en observant la carte, que l'on recense une majorité de cantons du sud de l'Oise parmi les pourcentages les plus forts. Avec plus de 30 %, les cantons de Senlis (33,1 %) et Chantilly (34,7 %) ressortent particulièrement suivis des cantons de Chaumont-en-Vexin (27,3 %), Nanteuil-le-Haudouin (24,1 %), Ressons-sur-Matz (23,7 %) et Neuilly-en-Thelle (19,9 %). Les cantons de Boves (22,8 %), Ailly-sur-Noye (17,6 %) et Villers-Bocage (16,8 %) dans la Somme ont également une forte représentation d'agents de maîtrise, techniciens (AMT), ingénieurs et cadres. Enfin, dans l'Aisne, c'est le canton de Vic-sur-Aisne qui possède le pourcentage le plus important avec 16,7 %.

Le nombre de ces DEFM hautement qualifiés s'est accru de 0,2 % entre 2003 et 2004 en Picardie. Cette hausse ne concerne que le département de l'Aisne avec 2,2 % alors que l'Oise et la Somme ont connu une baisse modérée de respectivement 0,4 % et 0,5 %.

Évolution du nombre d'AMT, ingénieurs et cadres parmi les DEFM de catégorie 1 entre 2003 et 2004



Source : ANPE-DRTEFP

Min : La Fère

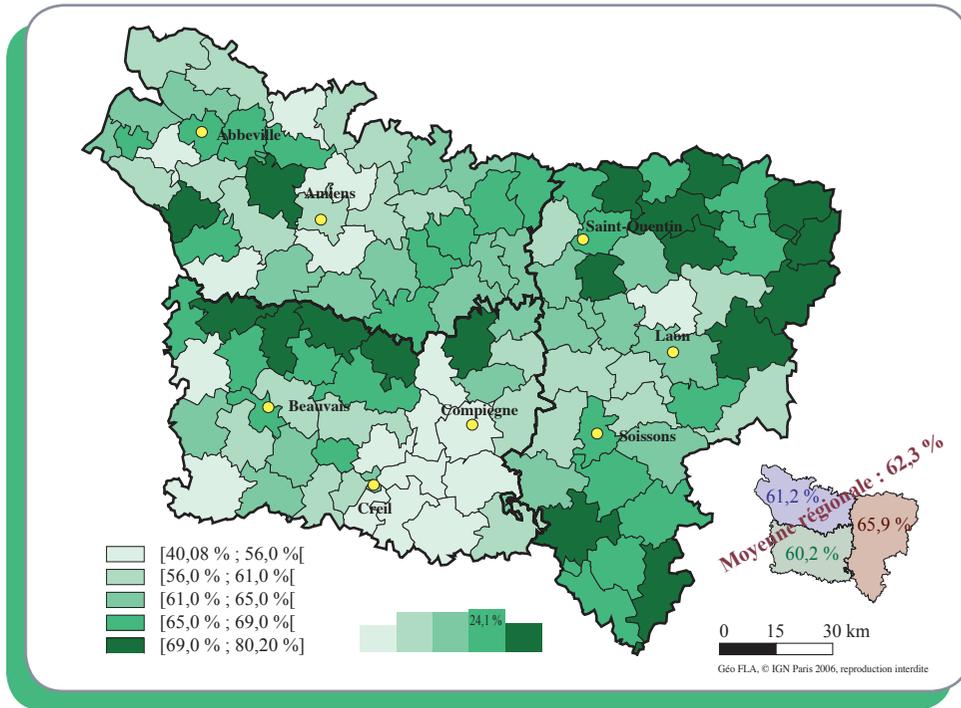
Max : Combles

DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans peu diplômés*

Sur cette carte est représentée la part occupée par les moins de 26 ans au niveau de formation le plus bas parmi l'ensemble des DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans. Ceux-ci représentent au niveau régional 62,3 % de l'ensemble des DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans. C'est dans le département de l'Aisne que ce pourcentage est le plus élevé avec 65,9 % devant la Somme (61,2 %) et

l'Oise (60,2 %). Pour certains cantons, ces demandeurs d'emploi au niveau de formation très bas représentent plus des trois quarts de l'ensemble des DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans. C'est notamment le cas pour les cantons de Guise (80,2 %) et Neuilly-Saint-Front (76,2 %) dans l'Aisne ainsi que Maignelay-Montigny (76,4 %) dans l'Oise. Le pourcentage

Part de DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans peu diplômés* parmi les DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans au 31 décembre 2004



Min : **Chantilly**

Max : **Guise**

Source : ANPE-DRTEFP

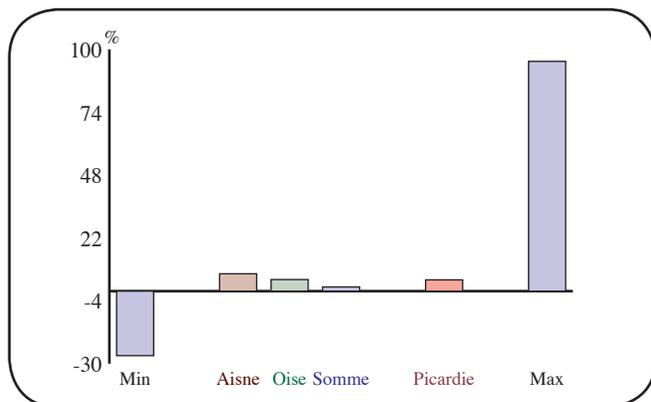
le plus élevé du département de la Somme est de 74,6 % et revient au canton de Oisemont.

En revanche, ce pourcentage peut avoisiner, voire descendre, sous les 50 % dans certains cantons. Les cinq cantons situés sous les 50 % sont Senlis (46,0 %) et Chantilly (40,1 %) dans l'Oise ainsi que Boves (43,6 %), Villers-Bocage (43,9 %) et Bernaville (47,6 %) dans la Somme. Le canton de l'Aisne avec le plus faible pourcentage est Crécy-

sur-Serre avec 55,6 %.

Si l'on s'attarde sur l'évolution du nombre de DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans avec un niveau de formation supérieur ou égal à 5, on remarque qu'entre 2003 et 2004 ce chiffre a augmenté de 4,7 % en Picardie. Les trois départements ont d'ailleurs connu une hausse qui varie sensiblement d'une unité à l'autre : 7,2 % dans l'Aisne, 4,8 % dans l'Oise et 1,7 % dans la Somme.

Évolution du nombre de DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans peu diplômés* entre 2003 et 2004



Source : ANPE-DRTEFP

Min : **Rosières-en-Santerre**

Max : **Combles**

* Les niveaux de formation ici retenus comprennent :

- Niveau V : BEPC, BEP, CAP
- Niveau Vbis : CEP, SES
- Niveau VI : 1^{er} cycle 2^e degré

Prestations sociales

Au 31 mars 2007, 1 211 000 allocataires étaient payés au titre du revenu minimum d'insertion (RMI) en France entière (métropole plus DOM), soit une diminution de 3,9 % entre mars 2006 et mars 2007. L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée aux chômeurs qui ont épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq ans d'activité salariée au cours des dix années précédant leur entrée au chômage. Cette allocation est destinée aux chômeurs de très longue durée.

Fin 2005, on recensait 374 500 allocataires en métropole. Le nombre d'allocataires de l'ASS a augmenté de 8,2 % en 2005 après une baisse discontinue depuis 1998. Cette augmentation est liée à la hausse du chômage de longue durée et à la réforme de l'assurance chômage décidée en décembre 2002.

Au 31 décembre 2005, 206 000 personnes percevaient l'allocation parent isolé (API) en France, dont 182 300 en métropole. Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 4,8 % par rapport à l'année précédente du fait d'une forte augmentation des bénéficiaires de l'API "longue" (+6,0 %), de la forte croissance démographique de ces dernières années et d'un nombre plus important de personnes des DOM bénéficiaires de l'API dû à la revalorisation de ce minimum dans le cadre de l'alignement des DOM sur la métropole.

Les bénéficiaires de l'API « courte » (versée pendant un an à la suite d'une séparation lorsque les enfants les plus jeunes ont plus de trois ans) ont diminué de 4,4 % tandis que ceux de l'API « longue » (versée pendant au maximum trois ans à partir de la grossesse jusqu'aux trois ans de l'enfant) ont augmenté de 6,0 % en 2005.

Depuis la mi-juin 2007, le département de l'Eure teste la mise en place du revenu de solidarité active (RSA). Cette nouvelle prestation intègre les minima sociaux (RMI, ASS, API), les aides fiscales (prime pour l'emploi...) et les prestations familiales. Le RSA a trois objectifs : réduire les effets de seuil entraînant une perte de ressources pour les bénéficiaires de minima sociaux de retour à l'emploi, réduire le nombre de travailleurs pauvres et simplifier le versement des différentes aides distribuées jusqu'à présent par différents organismes. D'autres départements (au nombre de 25 actuellement) se sont déjà inscrits pour faire une telle expérimentation qui pourra cependant être variable suivant les départements. Toutefois, l'État s'engage à verser un forfait égal à la moitié du coût par allocataire du RMI qui entre dans le RSA, le reste étant à la charge du conseil général.

L'allocation adultes handicapés (AAH) comptait 801 000 allocataires au 31 décembre 2005 (dont 774 200 en métropole), soit une augmentation de 1,9 %. Le montant maximum accordé aux allocataires était de 610 euros.

En 2005, les COTOREP ont pris 373 000 décisions concernant l'AAH (+5 % par rapport à l'année précédente) et ont répondu favorablement à 243 000 demandes. Les premières demandes ont eu un taux d'accord de 46 % (-0,5 %) tandis que les demandes de renouvellement ont eu 78 % d'accords (+7,4 %).

Depuis la loi du 11 février 2005, le complément de ressources vient compléter l'AAH afin de constituer la garantie de ressources des personnes handicapées (la capacité de travailler doit être inférieure à 5 %). Cette mesure a pris effet au 1^{er} juillet 2005. Parallèlement, un autre complément existe : la majoration pour la vie autonome qui facilite l'accès au logement des personnes au chômage du fait de leur handicap. Ces deux compléments vont se substituer progressivement au complément d'AAH. En 2006, le montant maximum du complément de ressources était de 179 €.

En 2005, 6,1 millions de ménages bénéficiaient d'une aide au logement, pour un montant moyen mensuel de 186 €. Parmi eux, 2,6 millions percevaient l'aide personnalisée au logement (APL – montant mensuel moyen de 195 €), 2,2 millions l'allocation logement à caractère social (ALS – montant mensuel moyen de 151 €) et 1,3 million l'allocation logement à caractère familial (ALF – montant mensuel moyen de 229 €). Les montants moyens ont tous diminué depuis 2004 : -2,0 % pour l'APL, -3,0 % pour l'ALS et -2,2 % pour l'ALF, soit une diminution globale de 2,3 % des aides au logement.

Faits marquants en Picardie

Pour les prestations sociales, ce sont souvent les cantons les plus urbanisés qui possèdent les taux d'allocataires les plus importants. C'est notamment le cas pour l'API, l'ASF, le RMI ainsi que pour l'APL et l'ALS. Les allocataires du RMI ne percevant que cette allocation sont à l'inverse nettement moins nombreux dans les huit cantons les plus peuplés de Picardie et plutôt présents à la périphérie de ces cantons urbains. Les taux d'allocataires de l'AAH sont eux particulièrement élevés dans le nord de l'Aisne. L'ALF répond à une logique différente avec des taux élevés dans l'Aisne et, dans une moindre mesure, dans la Somme alors que les taux sont nettement plus faibles dans l'Oise.

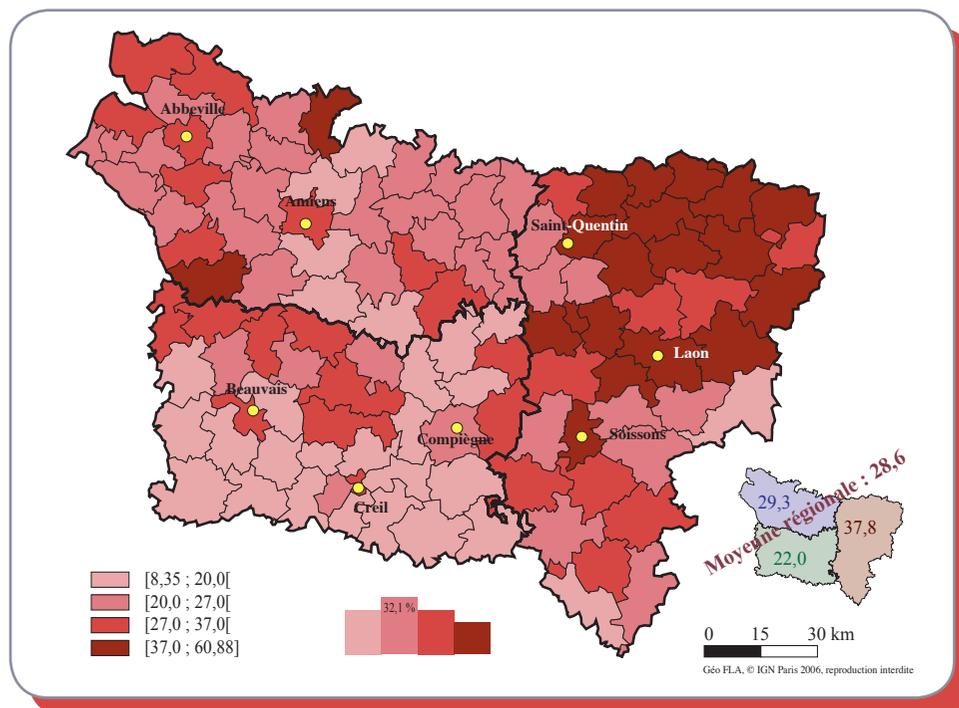
Allocation aux adultes handicapés

Cette carte des taux d'allocataires de l'AAH fait ressortir deux zones bien distinctes. Il s'agit du nord-est de l'Aisne avec des taux particulièrement élevés qui s'oppose au sud du département de l'Oise où ceux-ci sont beaucoup plus faibles. Cela se confirme par l'observation des moyennes départementales. L'Aisne possède la moyenne la plus élevée avec 37,8 allocataires pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans.

La Somme se place en situation intermédiaire avec 29,3 alors que l'Oise a le taux le moins élevé (22,0).

On remarque effectivement de nombreux cantons de l'Oise avec les taux les plus faibles. Parmi ceux-ci, citons notamment Senlis (8,3), Nanteuil-le-Haudouin (8,9), Noailles (11,0) ou Chantilly (11,8). Seuls deux cantons de la Somme et un seul de l'Aisne (alors qu'ils sont au nombre

Taux d'allocataires de l'AAH au 31 décembre 2004
(pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans)



Sources : CAF, MSA, INSEE, OR2S

Min : Senlis

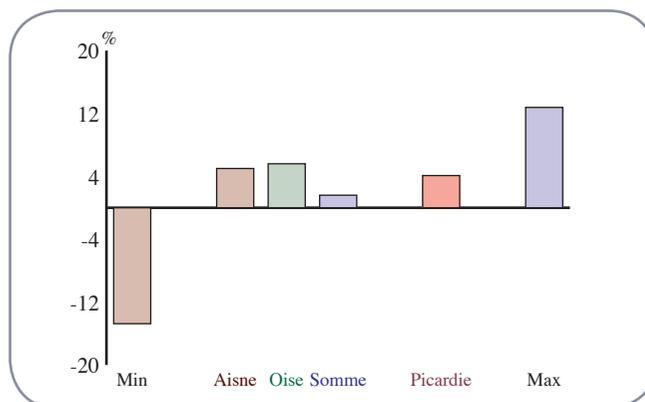
Max : Hirson

de 9 dans l'Oise) ont un taux inférieur à 15 allocataires pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans. Il s'agit de Villers-Bocage (12,7) et Boves (12,9) pour la Somme et Neufchâtel-sur-Aisne (14,0) pour l'Aisne.

Inversement, certains cantons possèdent des taux très élevés. C'est particulièrement le cas dans le nord-est de l'Aisne avec des cantons tels que Hirson (60,9), Anizy-le-Château (54,7), La Capelle (49,5) ou Saint-Quentin (48,0). Dix-huit des vingt cantons avec les taux les plus élevés appartiennent au département de l'Aisne. Les deux exceptions sont des cantons de la Somme : Poix-de-Picardie avec 56,1 et Doullens avec 39,1. Dans l'Oise, le taux le plus élevé revient au canton de Beauvais avec 36,2.

Le nombre d'allocataires de l'AAH s'est légèrement accru de 4,1 % entre 2003 et 2004. Cette tendance à la hausse se vérifie dans les trois départements picards avec un maximum de 5,6 % pour l'Oise.

Évolution du nombre d'allocataires de l'AAH
entre 2003 et 2004



Sources : CAF, MSA

Min : Aubenton

Max : Friville-Escarbotin

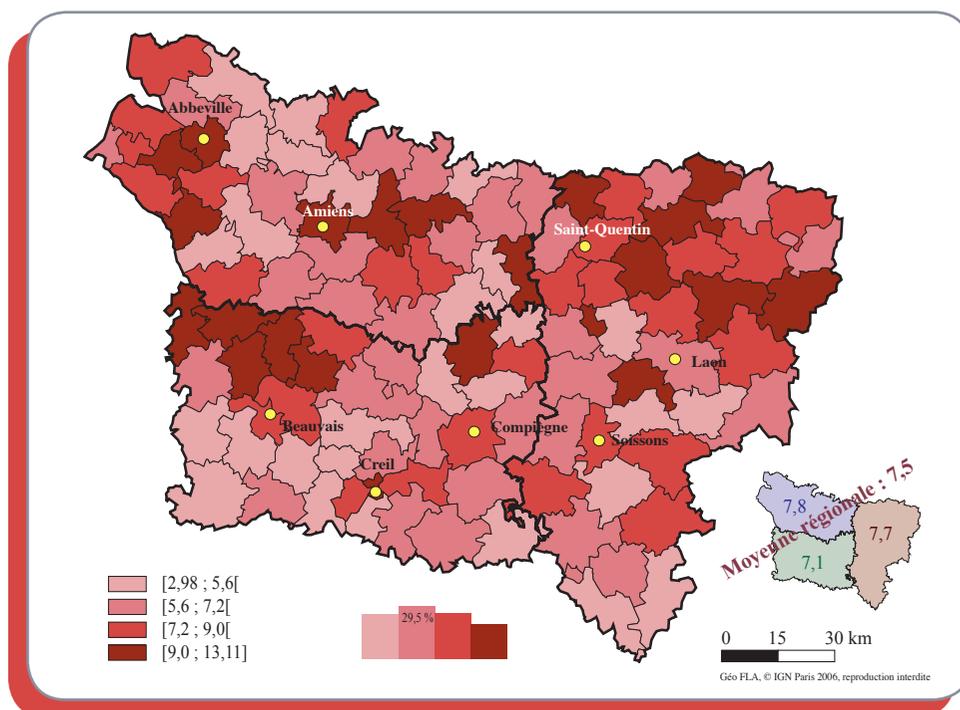
Allocation d'éducation spéciale

En Picardie, le nombre d'allocataires de l'AES s'élève à 7,5 pour 1 000 habitants de moins de 20 ans. Les taux des trois départements picards sont relativement proches avec 7,1 pour l'Oise, 7,7 pour l'Aisne et 7,8 pour la Somme. Sur la carte, on peut tout de même remarquer quelques zones homogènes comme le nord de l'Aisne et le nord-ouest de l'Oise où les taux sont élevés alors que dans le sud de

l'Oise, les taux sont beaucoup plus faibles.

Pour le nord de l'Aisne, on remarque les cantons de Guise (13,1), du Nouvion-en-Thiérache (11,9), ou encore Marle (11,9) et Ribemont (11,0). En ce qui concerne le nord-ouest du département de l'Oise, ce sont les cantons de Grandvilliers (12,5), Crèvecœur-le-Grand (11,1) et Froissy (10,8). Le canton de la Somme avec le taux le plus élevé est

Taux d'allocataires de l'AES au 31 décembre 2004
(pour 1 000 habitants de moins de 20 ans)



Min : **Ressons-sur-Matz** Max : **Guise**

Sources : CAF, MSA, INSEE, OR2S

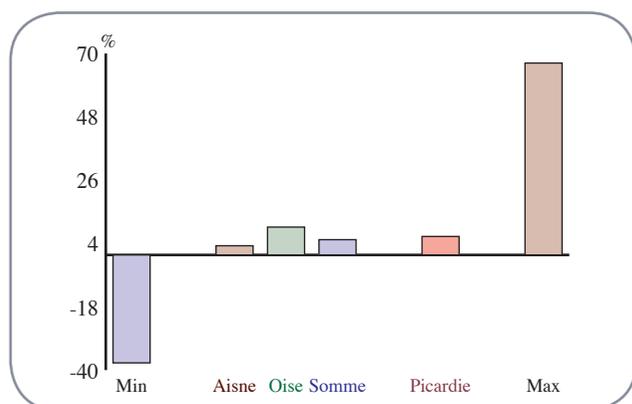
celui de Oisemont avec 11,0 allocataires de l'AES pour 1 000 habitants de moins de 20 ans.

Les trois départements sont représentés parmi les plus faibles taux. Pour l'Aisne, on distingue les cantons d'Oulchy-le-Château (3,1), Craonne (3,1), La Fère (4,6) et Condé-en-Brie (4,8). Dans l'Oise, ce sont les cantons de Ressons-sur-Matz (3,0), Guiscard (3,3), Betz (4,1) et Mouy (4,6) qui possèdent les taux les plus bas. Enfin,

dans la Somme, on retrouve les cantons de Bernaville (4,2), Ailly-le-Haut-Clocher (4,3), Combles (4,4) et Roye (4,5).

Entre 2003 et 2004, le nombre d'allocataires de l'AES s'est accru de 6,4 % en Picardie. Cette tendance se vérifie dans les trois départements avec 3,2 % dans l'Aisne, 5,3 % dans la Somme et 9,7 % dans l'Oise. En valeur relative, les évolutions sont parfois importantes au niveau cantonal mais cela ne concerne généralement que des effectifs faibles. En valeur absolue, la plus forte hausse revient au canton d'Amiens avec 16 allocataires supplémentaires alors que les pertes les plus importantes concernent plusieurs cantons avec six allocataires en moins par rapport à 2003.

Évolution du nombre d'allocataires de l'AES
entre 2003 et 2004



Sources : CAF, MSA

Min : **Combles**

Max : **Craonne**

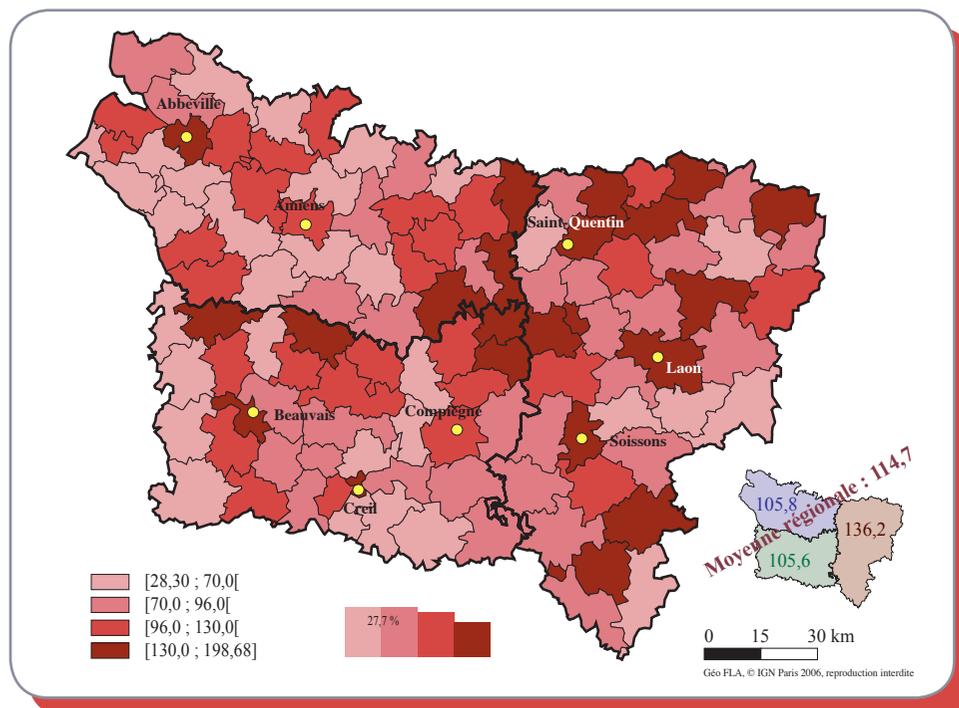
Allocation parent isolé

On dénombre, en Picardie, 114,7 allocataires de l'API pour 1 000 familles monoparentales. Ce chiffre s'élève à 136,2 pour l'Aisne alors que les deux autres départements picards possèdent une moyenne nettement plus faible avec 105,8 pour la Somme et 105,6 pour l'Oise.

D'après la carte des taux d'allocataires de l'API, il ressort que les taux les plus importants sont concentrés dans les

cantons les plus urbanisés, d'une part, dans l'Aisne, d'autre part. En effet, huit des dix plus forts taux concernent des cantons de ce département. Il s'agit notamment d'Hirson (198,7), Laon (186,9), Saint-Quentin (172,3) et Chauny (171,8). Les deux exceptions concernent des cantons de l'Oise avec Noyon (179,5) et Creil - Nogent-sur-Oise (163,9). Pour le département de la Somme, le taux le

Taux d'allocataires de l'API au 31 décembre 2004
(pour 1 000 familles monoparentales)



Sources : CAF, MSA, INSEE

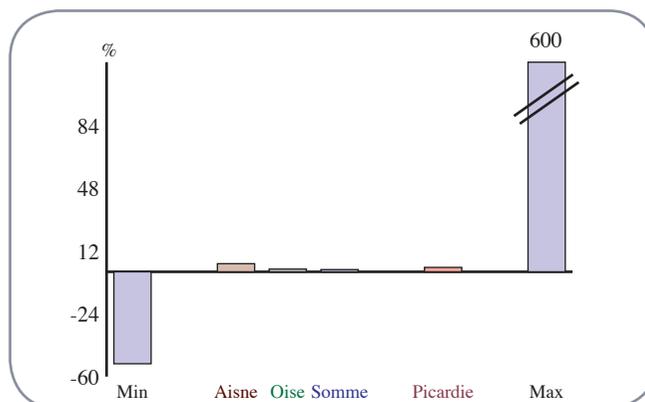
Min : Condé-en-Brie

Max : Hirson

plus important est à mettre à l'actif de Roye avec 148,4 allocataires de l'API pour 1 000 familles monoparentales. Pour les taux les plus faibles, le canton de Condé-en-Brie fait figure d'exception dans son département car il possède le taux le plus bas de la région avec 28,3 allocataires de l'API pour 1 000 familles monoparentales. On trouve ensuite plusieurs cantons de la Somme comme Oisemont (34,7), Moyenneville (34,9), Boves (36,7) et Molliens-Dreuil (36,9) alors que l'Oise est représentée par les cantons de Nanteuil-le-Haudouin (39,2), Senlis (42,6) et Chantilly (43,9).

Le nombre d'allocataires de l'API a augmenté de 2,5 % entre 2003 et 2004 en Picardie. Cette hausse concerne essentiellement le département de l'Aisne avec 4,7 % ce qui représente 106 allocataires supplémentaires. Une nouvelle fois, les évolutions au niveau cantonal sont assez difficilement interprétables étant donné la faiblesse des effectifs. En valeur absolue, l'évolution la plus importante concerne le canton d'Amiens avec une hausse de 36 allocataires.

Évolution du nombre d'allocataires de l'API
entre 2003 et 2004



Sources : CAF, MSA

Min : Moyenneville

Max : Acheux-en-Amiénois

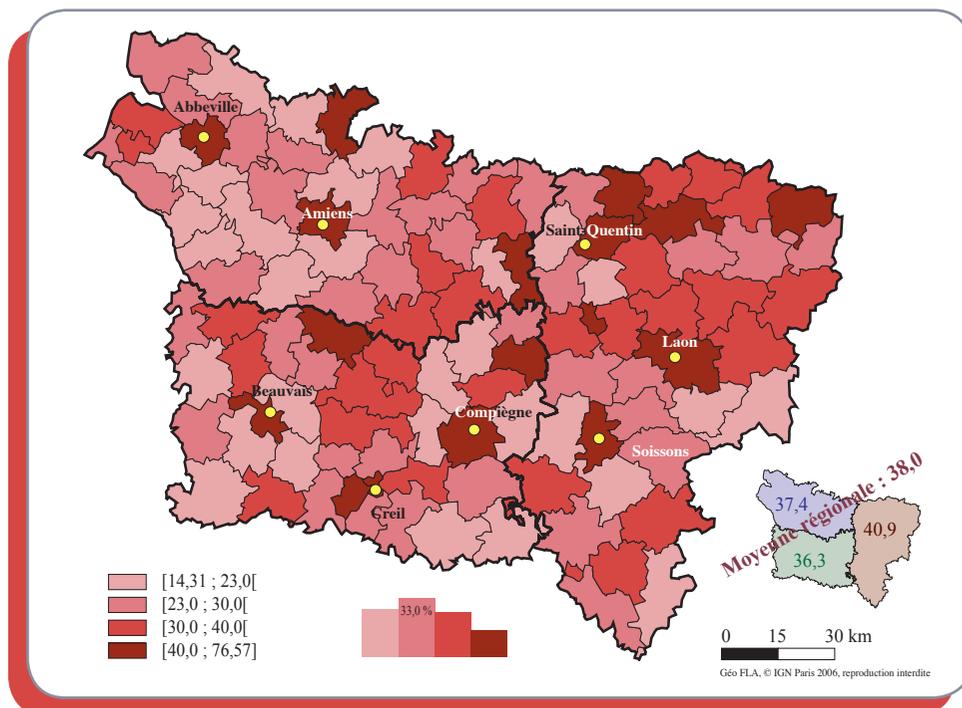
Allocation de soutien familial

La carte des taux d'allocataires de l'ASF pour 1 000 familles est semblable à la carte précédente des taux d'allocataires de l'API avec de forts taux concentrés dans les cantons contenant les plus grandes agglomérations et dans le département de l'Aisne. La hiérarchie est d'ailleurs la même entre les trois départements picards avec l'Aisne qui possède le taux le plus élevé avec 40,9 devant la Somme

(37,4) et l'Oise (36,3).

Au niveau cantonal, les cantons les plus peuplés sont situés parmi les plus forts taux. Le canton de Beauvais (76,6) devance Creil - Nogent-sur-Oise (65,4), Saint-Quentin (64,0), Amiens (59,9) et Laon (56,0). Des cantons moins peuplés du nord de l'Aisne viennent s'intercaler parmi ces taux élevés avec Hirson (61,5), Tergnier (56,9), Bohain-en-

**Taux d'allocataires de l'ASF au 31 décembre 2004
(pour 1 000 familles)**



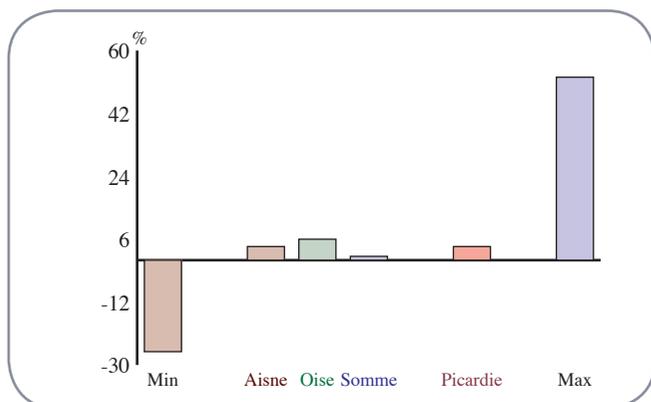
Min : Neufchâtel-sur-Aisne Max : Beauvais (ville et cantons) Sources : CAF, MSA, INSEE

Vermandois (50,2) et Guise (47,3).

Face à cela, d'autres cantons possèdent des taux beaucoup plus faibles. C'est notamment le cas dans l'Aisne des cantons de Neufchâtel-sur-Aisne (14,3), Condé-en-Brie (17,8) ou Vic-sur-Aisne (18,7). Pour l'Oise, on remarque les cantons d'Estrées-Saint-Denis (17,3), Attichy (19,7) et Betz (20,0) alors que dans la Somme, ressortent les cantons de Boves (15,7) et Villers-Bocage (17,1).

Le nombre d'allocataires de l'ASF s'est accru de 3,9 % en Picardie entre 2003 et 2004. Cette croissance a concerné avant tout l'Oise (6,0 %) et, dans une moindre mesure, l'Aisne (3,9 %) et la Somme (1,1 %). Au niveau cantonal, les variations ne concernent que des effectifs très faibles. La plus forte hausse est à mettre à l'actif du canton de Beauvais avec 124 allocataires de l'ASF supplémentaires, soit une hausse de 11,0 %. Pour la baisse la plus importante, il s'agit du canton d'Amiens avec 23 allocataires en moins, soit une baisse 0,9 %.

**Évolution du nombre d'allocataires de l'ASF
entre 2003 et 2004**



Sources : CAF, MSA

Min : Oulchy-le-Château

Max : Acheux-en-Amiénois

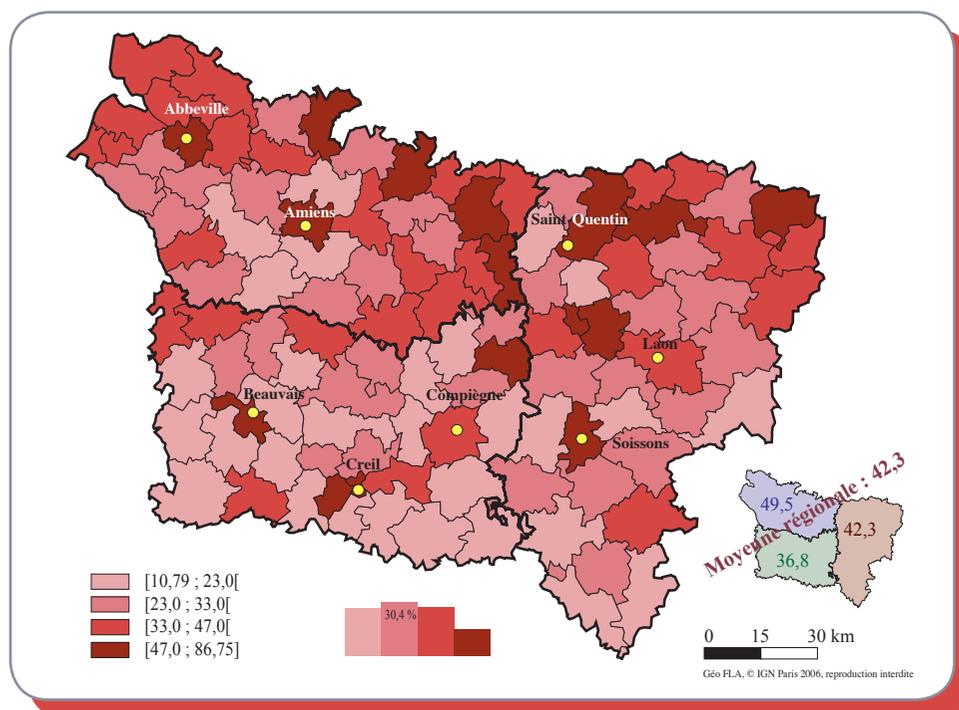
Revenu minimum d'insertion

À propos des allocataires du RMI, la carte montre une opposition nord/sud avec des taux plus élevés dans le nord de la région que dans le sud. En effet, l'Oise, avec 36,8 allocataires du RMI pour 1 000 ménages s'oppose très nettement au département de la Somme avec 49,5. L'Aisne est en situation intermédiaire avec une moyenne départementale de 42,3 mais en considérant les parties nord

et sud du département (de part et d'autre d'un axe Chauny-Laon), on constate que le nord du département présente une moyenne de 49,2 contre 30,5 pour le sud.

De plus, on remarque également sur la carte que les cantons comprenant les grandes villes picardes présentent généralement des taux plus importants que la moyenne. Ces constatations sont confirmées lorsque l'on étudie le niveau

Taux d'allocataires du RMI au 31 décembre 2004
(pour 1 000 ménages)



Sources : CAF, MSA, INSEE Min : Nanteuil-le-Haudouin Max : Creil - Nogent-sur-Oise

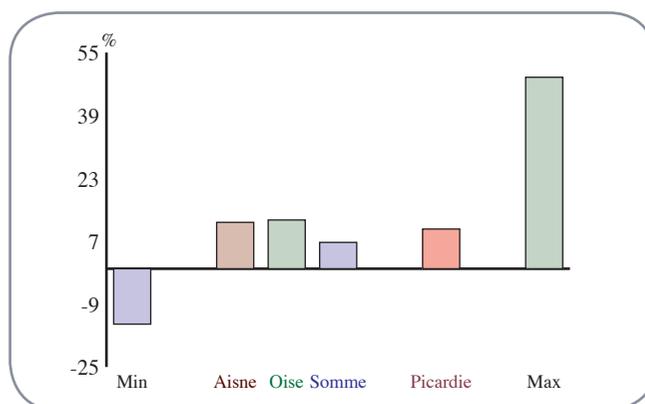
cantonal.

Les plus forts taux appartiennent bien aux cantons les plus peuplés de Picardie. On retrouve les cantons de Creil - Nogent-sur-Oise (86,7), Beauvais (78,4), Amiens (73,5), Abbeville (70,0) ou Saint-Quentin (66,3). Certains cantons du nord de l'Aisne sont également présents comme Hirson (68,2), Tergnier (64,4), Guise (57,6) ou Bohain-en-Vermandois (53,5). Le département de la Somme figure aussi parmi ces taux élevés avec les cantons de Ham (57,7), Doullens (55,0) ou Albert (51,7).

L'Oise et le sud de l'Aisne concentrent l'essentiel des taux les plus faibles. Pour l'Oise, les cantons de Nanteuil-le-Haudouin (10,8), Estrées-Saint-Denis (12,0), Ressons-sur-Matz (13,6), Betz (15,0) ou Chaumont-en-Vexin (15,1) sont à citer. Dans le sud de l'Aisne, on retrouve Condé-en-Brie (15,2), Charly (17,4) ou Neuilly-Saint-Front (17,5).

Le nombre d'allocataires du RMI a très nettement augmenté entre 2003 et 2004 avec une hausse moyenne de 10,1 %. Cette hausse a concerné les trois départements avec 11,8 % pour l'Aisne, 12,4 % pour l'Oise et 6,7 % pour la Somme. Au niveau cantonal, peu de cantons (treize) ont connu une baisse de leur nombre d'allocataires du RMI entre 2003 et 2004. La hausse la plus importante en valeur absolue concerne le canton de Beauvais avec 292 allocataires du RMI supplémentaires, soit 18,0 %.

Évolution du nombre d'allocataires du RMI
entre 2003 et 2004



Sources : CAF, MSA
Min : Bray-sur-Somme

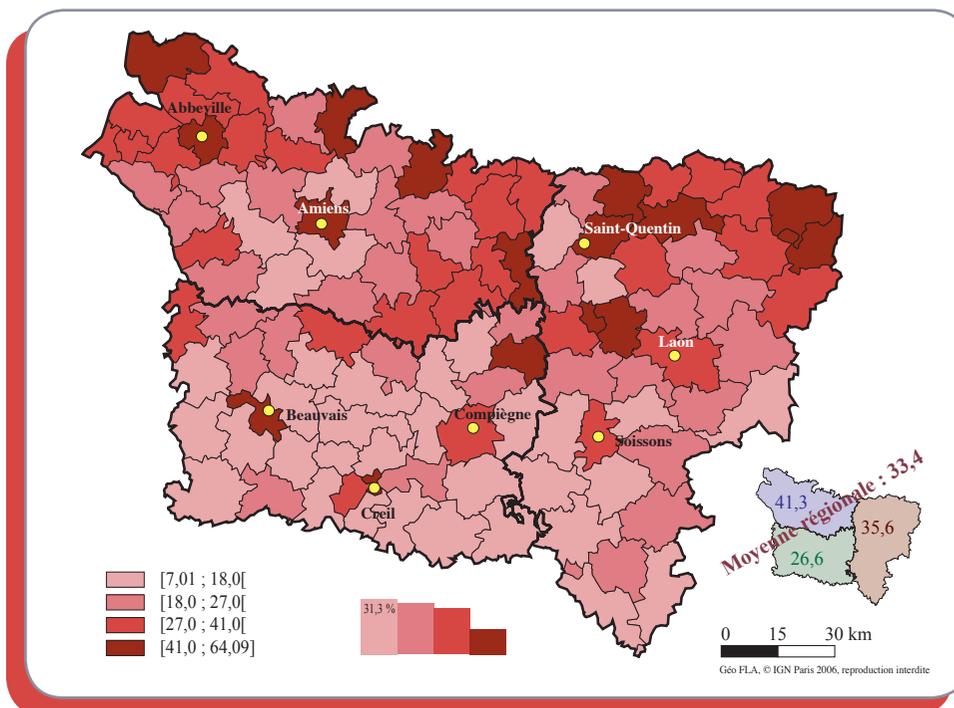
Max : Guiscard

RMI pour les 25-49 ans

Sur cette carte des allocataires du RMI de 25 à 49 ans, on remarque des taux élevés dans les cantons les plus peuplés de Picardie ainsi que dans le nord de la région. La moyenne régionale est de 33,4 allocataires du RMI de 25 à 49 ans pour 1 000 habitants de 25 à 49 ans. Au niveau départemental, l'Oise possède une moyenne inférieure avec 26,6. L'Aisne est proche de la moyenne régionale

avec 35,6 mais des différences importantes existent dans ce département entre le nord et le sud. Si l'on considère les cantons au nord d'un axe Chauny-Laon, on obtient une moyenne de 43,0 contre 23,7 pour les cantons au sud de cet axe. Enfin, dans la Somme, la moyenne s'élève à 41,3. Avant tout, ce sont les cantons les plus urbanisés de Picardie qui cumulent les taux les plus élevés. Le canton de Creil -

Taux d'allocataires du RMI âgés de 25 à 49 ans au 31 décembre 2004 (pour 1 000 habitants de 25 à 49 ans)



Min : Nanteuil-le-Haudouin Max : Creil - Nogent-sur-Oise Sources : CAF, MSA, INSEE, OR2S

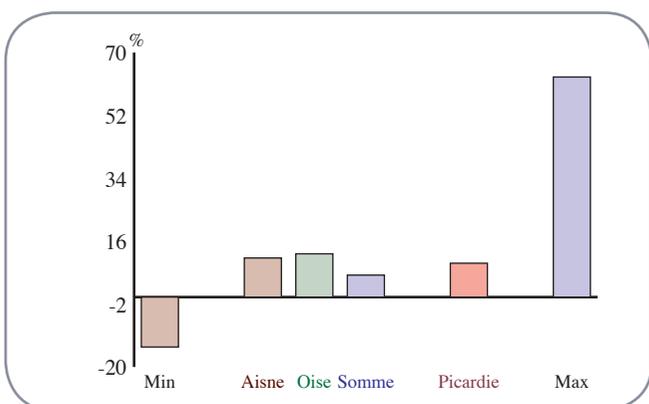
Nogent-sur-Oise possède le taux le plus élevé de Picardie avec 64,1 suivi d'Abbeville (61,8), Saint-Quentin (61,7), Amiens (60,4) et Beauvais (59,8). Viennent ensuite des cantons du nord de l'Aisne comme Hirson (60,0), Tergnier (55,5) et Guise (53,5) ou encore des cantons de la Somme comme Ham (50,7), Doullens (46,4) ou Albert (44,9).

Inversement, les cantons de l'Oise sont très présents parmi les plus faibles taux. Ainsi, les sept plus faibles taux de la

région appartiennent à ce département avec notamment Nanteuil-le-Haudouin (7,0), Estrées-Saint-Denis (9,0), Betz (9,6) ou Ressons-sur-Matz (10,0). Les valeurs les plus faibles dans l'Aisne reviennent aux cantons de Neuilly-Saint-Front (11,9) et Charly (12,8). Enfin, dans la Somme, le canton avec le taux le plus faible est Villers-Bocage avec 14,4 allocataires du RMI de 25 à 49 ans pour 1 000 habitants de 25 à 49 ans.

Le nombre d'allocataires du RMI de cette tranche d'âge a très nettement augmenté entre 2003 et 2004. La hausse moyenne au niveau régional se chiffre à 9,7 %. L'Aisne a connu une hausse de 11,2 %, l'Oise de 12,4 % et la Somme de 6,3 %. Comme pour le nombre total d'allocataires du RMI, les cantons ayant connu une baisse entre 2003 et 2004 sont peu nombreux (au nombre de seize exactement).

Évolution du nombre d'allocataires du RMI de 25 à 49 ans entre 2003 et 2004



Sources : CAF, MSA
Min : Oulchy-le-Château Max : Acheux-en-Amiénois

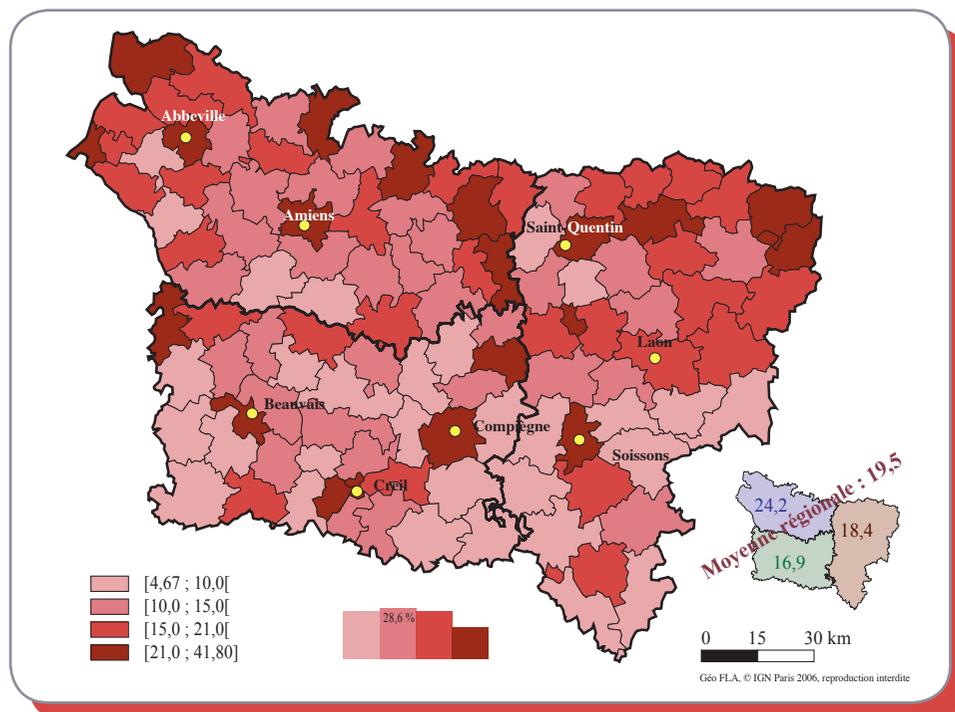
RMI pour les hommes isolés

Une nouvelle fois, ce sont les cantons comprenant les principales villes de Picardie qui possèdent les taux les plus élevés. Si l'on considère les cantons comprenant les huit villes les plus peuplées de Picardie, on obtient un taux moyen de 33,4 allocataires du RMI pour des hommes isolés contre 13,9 pour le reste de la région. De plus, le département de la Somme se distingue des deux autres

départements picards avec un taux moyen de 24,2 contre 18,4 pour l'Aisne et 16,9 pour l'Oise.

Au niveau cantonal, parmi les valeurs les plus élevées, peuvent être cités les cantons « urbains » de Creil - Nogent-sur-Oise (41,8), Amiens (41,2), Beauvais (38,2) et Saint-Quentin (33,2). D'autres cantons qui ne figurent pas parmi les plus peuplés sont également présents comme Montataire

**Taux d'allocataires du RMI pour des hommes isolés au 31 décembre 2004
(pour 1 000 hommes de 25 à 64 ans)**



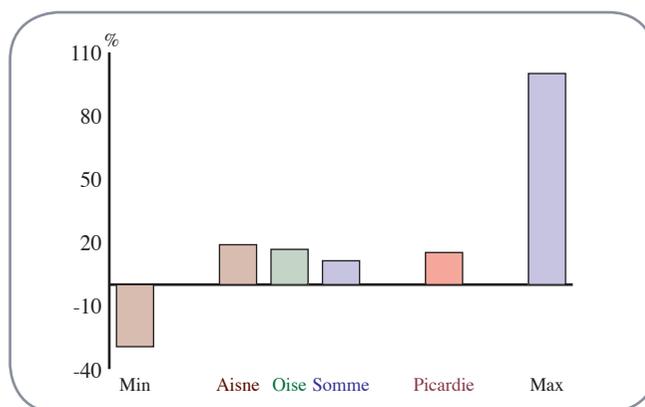
Sources : CAF, MSA, INSEE, OR2S Min : Neuilly-Saint-Front Max : Creil - Nogent-sur-Oise

(27,6) dans l'Oise, Aubenton (29,0) et Hirson (26,9) dans l'Aisne ainsi que Ham (26,2) et Albert (25,8) pour la Somme.

L'Aisne et l'Oise se partagent les taux les plus faibles avec, pour l'Aisne, les cantons de Neuilly-Saint-Front (4,7), Neufchâtel-sur-Aisne (5,3) et Craonne (6,6) alors que pour l'Oise, ressortent les cantons de Nanteuil-le-Haudouin (5,7), Betz (5,8) et Estrées-Saint-Denis (6,0). Dans la Somme, les taux les plus faibles sont à mettre à l'actif de Oisemont (7,1), Ailly-sur-Noye (8,0) et Conty (8,2).

Entre 2003 et 2004, le nombre d'allocataires du RMI pour des hommes isolés a augmenté de 15,2 % pour l'ensemble de la région. Cette hausse a été de 18,9 % dans l'Aisne, 16,7 % dans l'Oise et 11,3 % dans la Somme. Devant la faiblesse des effectifs au niveau cantonal, les évolutions sont difficilement interprétables.

Évolution du nombre d'allocataires du RMI pour des hommes isolés entre 2003 et 2004



Sources : CAF, MSA
Min : Ribemont

Max : Bernaville

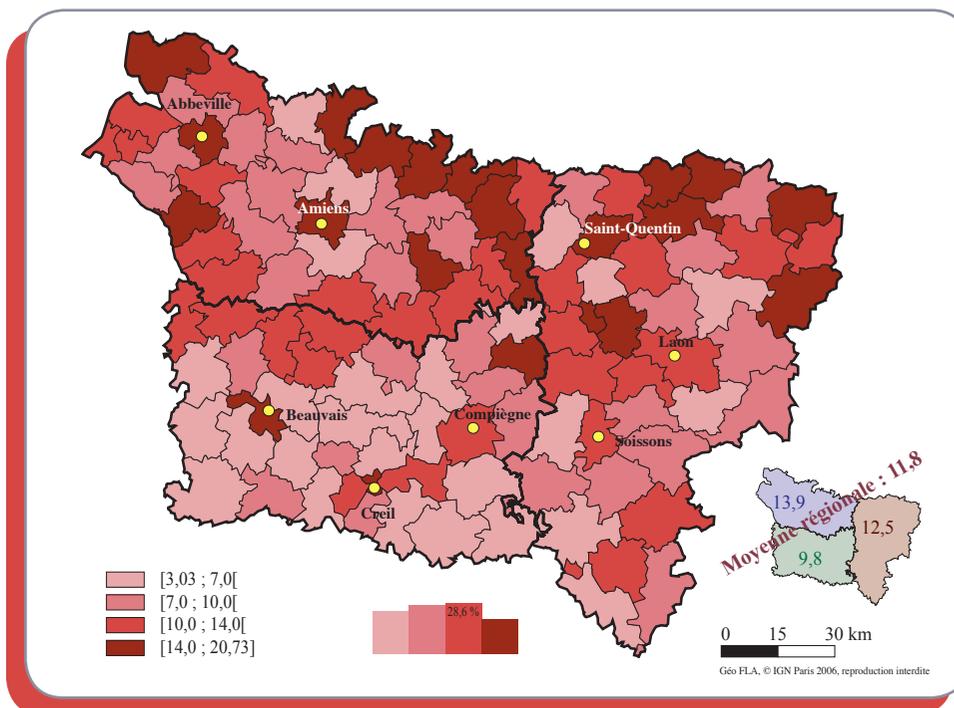
RMI pour les femmes isolées

Chez les femmes, les allocataires du RMI isolées sont 11,8 pour 1 000 femmes de 25 à 64 ans. La hiérarchie départementale est la même que chez les hommes avec la Somme qui possède le taux moyen le plus élevé avec 13,9 devant l'Aisne (12,5) et l'Oise (9,8). Le nord de la région concentre la majeure partie des taux les plus élevés alors que les cantons « urbains » possèdent toujours des taux plus

élevés que la moyenne.

D'ailleurs les taux les plus élevés au niveau cantonal sont à mettre à l'actif des cantons d'Abbeville (20,7), Creil - Nogent-sur-Oise (19,7) et Amiens (18,2). Parmi ces taux élevés, plusieurs cantons de l'Aisne sont également recensés comme Hirson (19,1), Saint-Quentin (18,0), Rozoy-sur-Serre (17,5) et La Fère (16,9). Pour la Somme, on remarque

**Taux d'allocataires du RMI pour des femmes isolées au 31 décembre 2004
(pour 1 000 femmes de 25 à 64 ans)**



Min : Nanteuil-le-Haudouin Max : Abbeville (ville et cantons) Sources : CAF, MSA, INSEE, OR2S

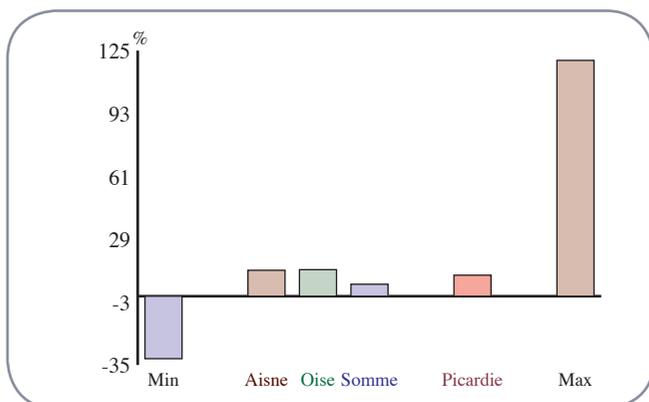
les cantons de Oisemont (18,0) et Doullens (17,8) alors que pour l'Oise, le taux le plus élevé après Creil - Nogent-sur-Oise revient à Beauvais (16,7).

Les taux les plus faibles sont majoritairement situés dans l'Oise avec notamment les cantons de Nanteuil-le-Haudouin (3,0), Auneuil (3,2), Le Coudray-Saint-Germer (3,9) et Neuilly-en-Thelle (4,2). Quelques cantons de l'Aisne peuvent également être cités comme Moÿ-de-l'Aisne (5,7)

et Charly (6,0). En revanche, dans la Somme, les valeurs faibles sont beaucoup plus rares avec comme minimum pour le département le canton de Villers-Bocage (3,9).

Sur la période 2003-2004, le nombre d'allocataires du RMI pour des femmes isolées a augmenté de 10,7 % sur l'ensemble de la région. Cette hausse concerne les trois départements avec 13,2 % dans l'Aisne, 13,5 % dans l'Oise et 6,1 % dans la Somme.

**Évolution du nombre d'allocataires du RMI
pour des femmes isolées entre 2003 et 2004**



Sources : CAF, MSA

Min : Bray-sur-Somme

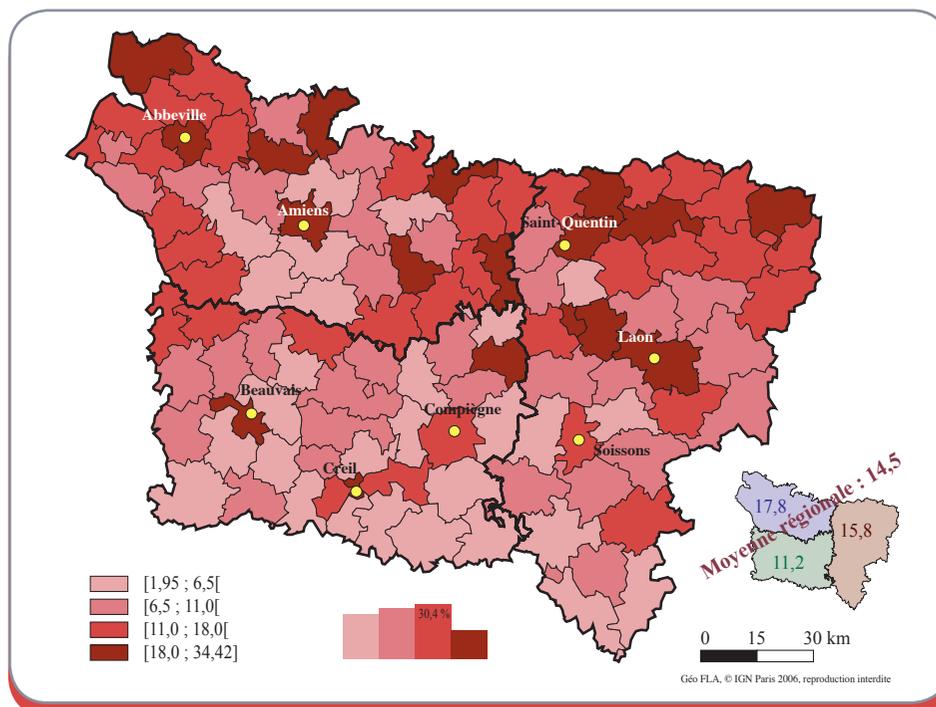
Max : Marle

RMI pour les couples

Les taux d'allocataires du RMI pour des couples sont plus élevés dans le nord de la région avec le nord de l'Aisne et la Somme qui s'opposent au sud de l'Aisne et à l'Oise. Ainsi, le taux départemental le plus élevé revient à la Somme avec 17,8 pour 1 000 couples. L'Aisne possède un taux moyen de 15,8 mais la situation est contrastée au sein même du département. Ainsi, le taux moyen des cantons situés au

nord d'un axe Chauny-Laon est de 19,8 contre 9,3 pour ceux au sud. Enfin, dans l'Oise, la moyenne est de 11,2. En visualisant plus précisément la carte, on remarque que les cantons comprenant les principales villes de Picardie possèdent tous des taux importants. À titre d'illustration, la moyenne des cantons comprenant les huit principales villes de Picardie est de 26,6 contre 10,1 pour le reste de la

Taux d'allocataires du RMI pour des couples au 31 décembre 2004
(pour 1 000 couples)



Sources : CAF, MSA, INSEE Min : Molliens-Dreuil Max : Beauvais (ville et cantons)

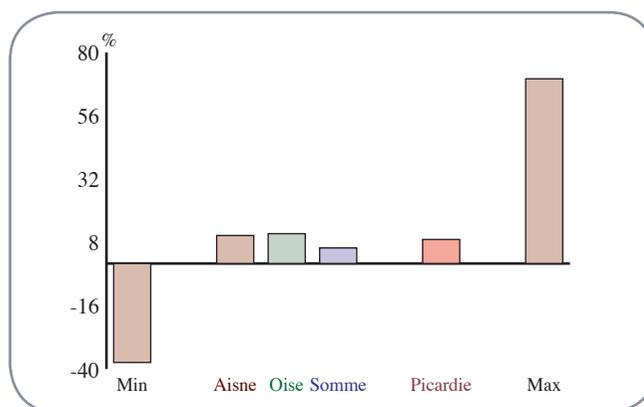
région.

Au niveau cantonal, ce sont les cantons du nord de l'Aisne et les cantons les plus peuplés de la région qui se partagent les taux les plus importants. Ainsi, pour le nord de l'Aisne, peuvent être cités les cantons d'Hirson (34,0), Tergnier (28,9), Guise (28,5), Saint-Quentin (26,2) et Bohain-en-Vermandois (25,5). Parmi les cantons les plus peuplés, on retrouve Beauvais (34,4), Creil - Nogent-sur-Oise (32,6), Abbeville (30,6) et Amiens (30,6).

Pour les taux les plus faibles, on remarque une majorité de cantons de l'Oise avec notamment Nanteuil-le-Haudouin (2,4), Estrées-Saint-Denis (2,5), Neuilly-en-Thelle (2,5) et Ressons-sur-Matz (2,8). Quelques cantons de la Somme présentent également des taux faibles comme Molliens-Dreuil (2,0), Boves (3,5) et Villers-Bocage (4,8). Les taux faibles sont plus rares dans l'Aisne avec comme taux minimum dans ce département, le canton de Vic-sur-Aisne (2,6).

Entre 2003 et 2004, le nombre d'allocataires du RMI pour des couples s'est accru de 9,1 %. Cette hausse a une nouvelle fois concerné les trois départements picards avec 10,6 % pour l'Aisne, 11,3 % pour l'Oise et 5,9 % pour la Somme. Les évolutions les plus importantes au niveau cantonal ne concernent que de très faibles effectifs.

Évolution du nombre d'allocataires du RMI pour des couples entre 2003 et 2004



Sources : CAF, MSA
Min : Oulchy-le-Château

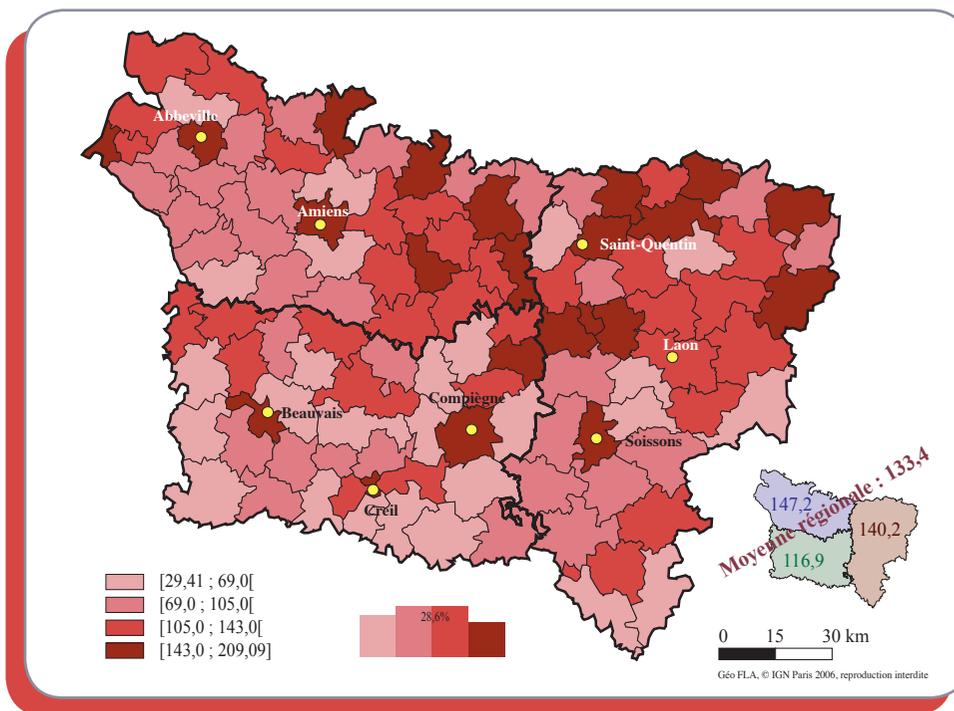
Max : Craonne

RMI pour les familles monoparentales

La dominante « urbaine » et l'opposition nord-sud souvent présentes pour les indicateurs liés au RMI se manifestent également pour les familles monoparentales. La Somme possède un taux moyen nettement plus élevé que l'Oise avec respectivement 147,2 allocataires du RMI pour des familles monoparentales pour 1 000 familles monoparentales contre 116,9. Dans l'Aisne, le nord et le sud s'opposent avec, pour

les cantons situés au nord d'un axe Chauny-Laon, un taux moyen de 158,4 contre 104,5 pour ceux au sud de cet axe. De plus, si l'on considère les huit cantons comprenant les principales villes de Picardie, on obtient un taux moyen de 181,8 contre 104,8 pour le reste de la région. Ces éléments sont confirmés en observant la hiérarchie cantonale. Les cantons « urbains » sont présents parmi

Taux d'allocataires du RMI pour des familles monoparentales au 31 décembre 2004 (pour 1 000 familles monoparentales)

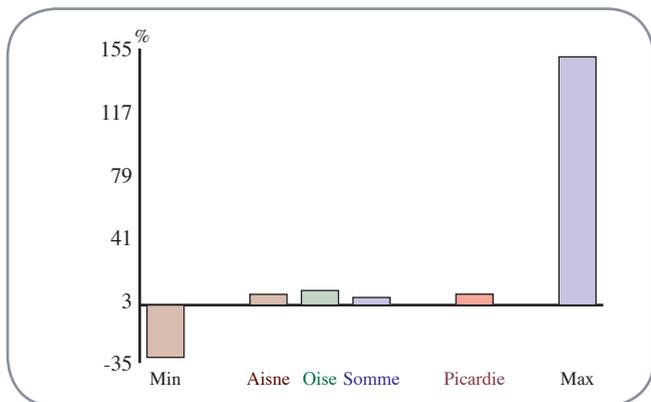


Min : **Nanteuil-le-Haudouin** Max : **Ham** Sources : CAF, MSA, INSEE

les plus forts taux avec Creil - Nogent-sur-Oise (208,9), Abbeville (199,1), Beauvais (199,0), Saint-Quentin (195,4) et Amiens (185,0). Le taux le plus élevé de la région est situé dans la Somme avec Ham (209,1). Le nord de la région est représenté par les cantons de Tergnier (196,3), Hirson (186,8), Chauny (176,9) et Bohain-en-Vermandois (172,0). À noter que le taux le plus élevé pour l'Oise, en dehors des principales agglomérations, revient au canton de

Noyon (184,4). Parmi les taux les plus faibles, les trois départements sont représentés. Le taux le plus faible de la région concerne le canton de Nanteuil-le-Haudouin dans l'Oise avec un taux de 29,4 pour 1 000. D'autres cantons de l'Oise sont également présents comme Estrées-Saint-Denis (32,4), Nivillers (42,7) et Attichy (46,2). Pour la Somme, les taux les plus faibles reviennent aux cantons de Boves (32,1), Villers-Bocage (38,1) et Poix-de-Picardie (52,1).

Évolution du nombre d'allocataires du RMI pour des familles monoparentales entre 2003 et 2004



Sources : CAF, MSA
Min : **Vermand** Max : **Acheux-en-Amiénois**

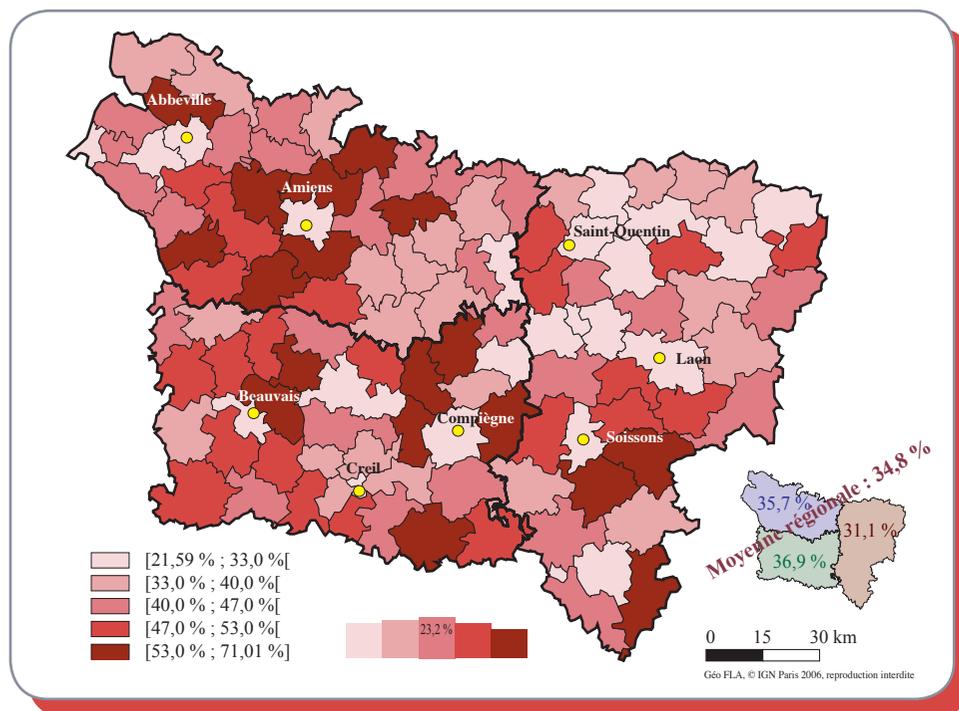
Comme pour les allocataires du RMI en couples, le nombre d'allocataires du RMI pour des familles monoparentales a nettement augmenté entre 2003 et 2004. La croissance a été de 6,5 % dans l'Aisne, 8,8 % dans l'Oise et 4,6 % dans la Somme.

RMI seul

En ne considérant cette fois que les allocataires du RMI ne percevant que cette allocation, on obtient une carte qui est quasiment le négatif des cartes précédentes. Les taux sont particulièrement faibles dans les cantons « urbains » ainsi que dans le nord de l'Aisne. En revanche, les taux les plus élevés sont souvent situés à la périphérie des grandes villes. À l'échelon départemental, l'Aisne s'oppose aux deux

autres départements picards avec un taux moyen de 31,1 % contre 35,7 % pour la Somme et 36,9 % pour l'Oise. Parmi les taux les plus élevés au niveau cantonal, on ne recense que très peu de cantons de l'Aisne même si deux d'entre eux figurent assez haut dans cette hiérarchie en l'occurrence Condé-en-Brie (69,8 %) et Oulchy-le-Château (67,3 %). Les cantons de l'Oise sont nombreux avec parmi

Pourcentage d'allocataires du RMI ne percevant que le RMI au 31 décembre 2004 (parmi l'ensemble des Rmistes)



Source : CAF

Min : Tergnier

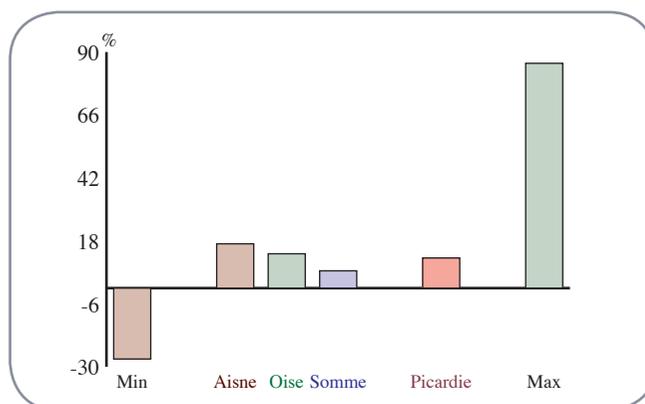
Max : Villers-Bocage

eux Estrées-Saint-Denis (65,1 %), Attichy (58,2 %), Froissy (57,8) et Nivillers (57,4 %). Pour la Somme, on retrouve les deux plus forts taux de la région à savoir les cantons de Boves (69,9 %) et Villers-Bocage (71,0 %).

Parmi les taux les plus faibles, on remarque une majorité de cantons de l'Aisne avec notamment Tergnier (21,6 %), Ribemont (23,7 %), Hirson (25,6 %), Saint-Quentin (26,0 %) et Laon (27,0 %). Certains cantons « urbains » sont également présents avec Beauvais (27,9 %), Soissons (27,9 %) et Abbeville (28,1 %).

Sur la période 2003-2004, le nombre d'allocataires du RMI ne percevant que cette allocation s'est accru de 11,5 %. Cette hausse se répartit de la façon suivante entre les départements picards : 16,9 % pour l'Aisne, 13,1 % pour l'Oise et 6,6 % pour la Somme.

Évolution du nombre d'allocataires du RMI ne percevant que le RMI entre 2003 et 2004



Source : CAF

Min : Ribemont

Max : Froissy

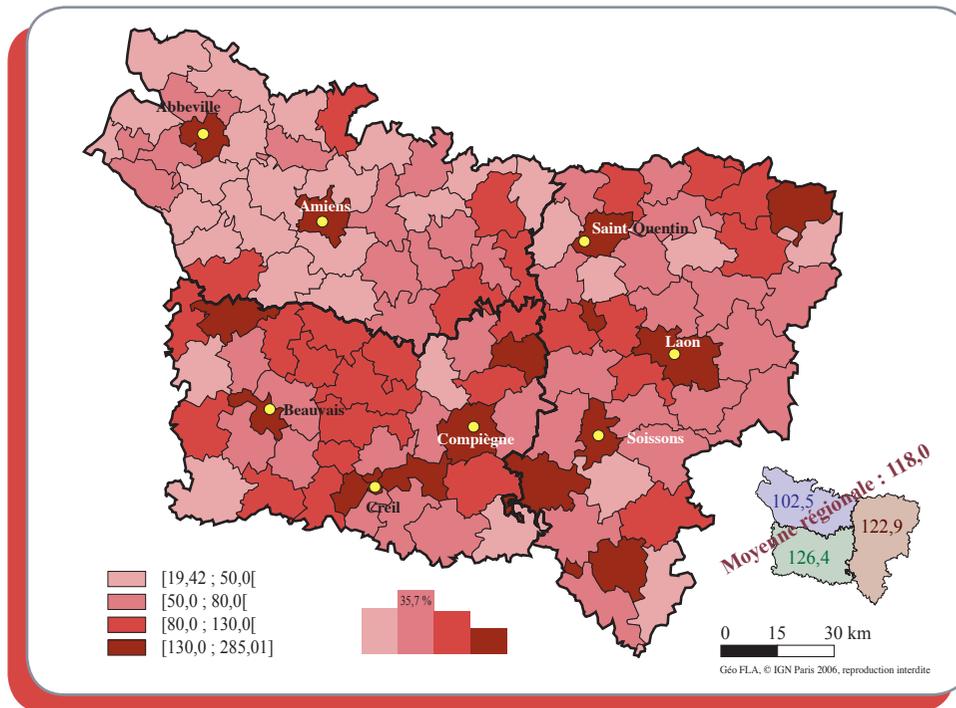
Aide personnalisée au logement

La première constatation est que les allocataires de l'aide personnalisée au logement (APL) sont particulièrement nombreux parmi les cantons les plus urbanisés de Picardie. Ainsi, si l'on regroupe les huit cantons comprenant les principales villes de Picardie, on obtient un taux moyen de 197,6 allocataires de l'APL pour 1 000 ménages contre 82,6 pour le reste de la région. L'autre remarque importante

à faire concerne le département de la Somme qui, avec un taux moyen de 102,5 allocataires de l'APL pour 1 000 ménages, est largement devancé par l'Aisne (122,9) et l'Oise (126,4).

Au niveau cantonal, ce sont donc les cantons les plus urbanisés de Picardie qui possèdent les taux les plus élevés. Peuvent donc être cités les cantons de Creil - Nogent-sur-

**Taux d'allocataires de l'APL au 31 décembre 2004
(pour 1 000 ménages)**



Min : **Combles**

Max : **Creil - Nogent-sur-Oise**

Sources : CAF, MSA, INSEE

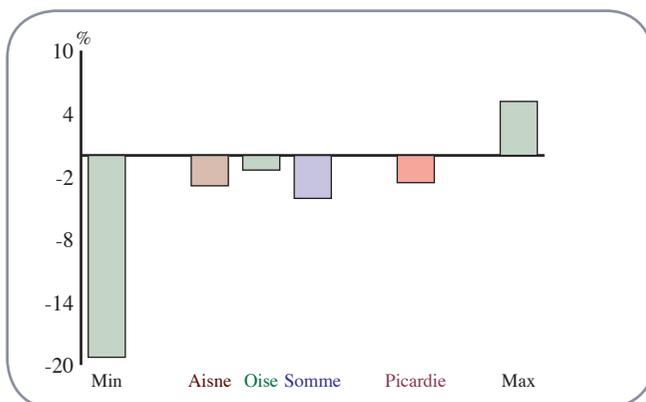
Oise (285,0), Beauvais (234,2), Tergnier (213,6), Soissons (206,2) et Laon (201,3). Dans la Somme, où les taux sont, en moyenne, beaucoup plus faibles que dans le reste de la région, les cantons d'Amiens et d'Abbeville font figure d'exception dans leur département puisqu'ils possèdent des taux élevés de, respectivement, 186,5 et 173,5 allocataires de l'APL pour 1 000 ménages.

En revanche, parmi les taux les plus faibles, les cantons

de la Somme sont bien présents. Ainsi, les sept taux les plus faibles de la région reviennent à des cantons de ce département avec parmi ceux-ci Combles (19,4), Saint-Valery-sur-Somme (21,9), Conty (23,4) et Acheux-en-Amiénois (24,3). Pour l'Aisne, le taux le plus faible concerne le canton de Condé-en-Brie (30,4) alors que pour l'Oise, il s'agit de Betz (30,8).

Ces dernières années, le nombre d'allocataires de l'APL a régulièrement chuté en Picardie. Ainsi, entre 2003 et 2004, la baisse a été de 2,6 % en Picardie. Les trois départements picards ont contribué à cette baisse puisque la tendance a été la même aussi bien dans l'Aisne (-2,9 %), l'Oise (-1,4 %) que la Somme (-4,1 %). Il est intéressant de constater que seuls 13 des 112 cantons picards ont connu une hausse de leur nombre d'allocataires de l'APL entre 2003 et 2004. La hausse la plus importante revient au canton de Formerie avec 5,1 %, soit 14 allocataires supplémentaires. Pour la baisse la plus importante, on retrouve un canton de l'Oise avec Betz qui a connu une baisse de 19,3 %, soit 26 allocataires en moins.

**Évolution du nombre d'allocataires de l'APL
entre 2003 et 2004**



Sources : CAF, MSA

Min : **Betz**

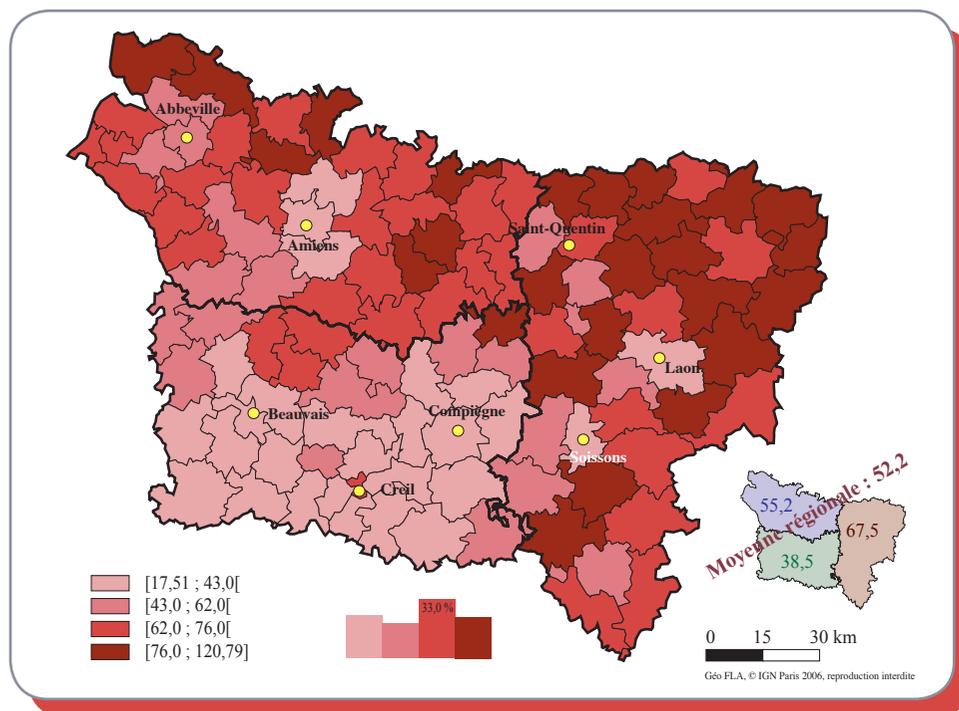
Max : **Formerie**

Allocation de logement à caractère familial

La carte des taux d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial montre une très nette différence entre les départements de l'Aisne et de l'Oise. En effet, la frontière entre ces deux départements est très nettement marquée avec des taux beaucoup plus faibles dans l'Oise que dans l'Aisne. La Somme est en situation intermédiaire avec de faibles taux dans et à proximité de la capitale picarde.

Comme énoncé précédemment, le département de l'Aisne concentre la majorité des taux les plus élevés. Ainsi peuvent être cités les cantons de Bohain-en-Vermandois (120,8 allocataires de l'ALF pour 1 000 ménages), Guise (106,7), Wassigny (106,7), Hirson (100,5), Ribemont (99,4) et Rozoy-sur-Serre (97,3). Quelques cantons de la Somme dépassent également la barre des 80 allocataires de l'ALF

Taux d'allocataires de l'ALF au 31 décembre 2004
(pour 1 000 ménages)



Sources : CAF, MSA, INSEE

Min : Chantilly

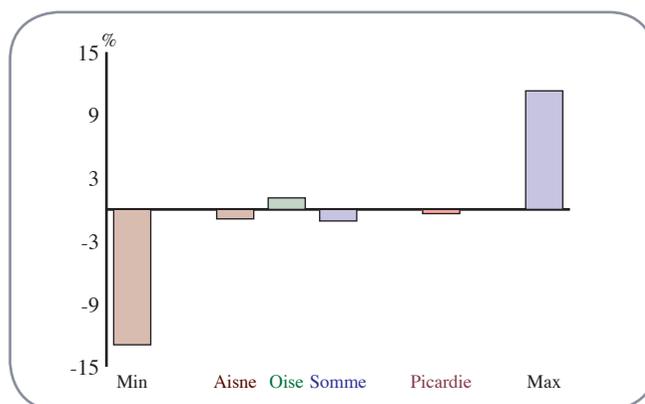
Max : Bohain-en-Vermandois

pour 1 000 ménages comme Rosières-en-Santerre (92,4), Combles (85,7), Domart-en-Ponthieu (82,4), Crécy-en-Ponthieu (82,1), Rue (80,5) et Chaulnes (80,4). À noter que ce sont tous des cantons situés soit dans le Santerre, soit dans le Ponthieu ou le Marquenterre. Enfin, dans l'Oise, le taux le plus élevé revient à un canton limitrophe de la Somme : Guiscard (78,2).

Si l'on s'attarde cette fois sur les taux les plus faibles, ce sont les cantons de l'Oise qui sont omniprésents. Seize des vingt plus faibles taux de la région concernent des cantons de ce département avec notamment Chantilly (17,5), Senlis (18,2), Compiègne (25,0), Pont-Sainte-Maxence (26,8) et Ribécourt-Dreslincourt (30,4). Les quatre autres cantons sont situés dans la Somme avec le canton d'Amiens (31,9) et deux cantons limitrophes (Boves (24,7) et Villers-Bocage (37,2)) et dans l'Aisne avec Laon (37,8).

Entre 2003 et 2004, le nombre d'allocataires de l'ALF n'a que très légèrement chuté de 0,4 %. Cette baisse a concerné l'Aisne (-0,9 %) et la Somme (-1,1 %) alors que l'Oise a connu une hausse de 1,1 %. La baisse la plus forte au niveau cantonal a concerné le canton de Vic-sur-Aisne avec -12,9 %, soit 32 allocataires en moins. Pour la hausse la plus importante, c'est le canton de Combles, dans la Somme, qui ressort avec une hausse de 11,3 %, soit 13 allocataires supplémentaires.

Évolution du nombre d'allocataires de l'ALF entre 2003 et 2004



Sources : CAF, MSA

Min : Vic-sur-Aisne

Max : Combles

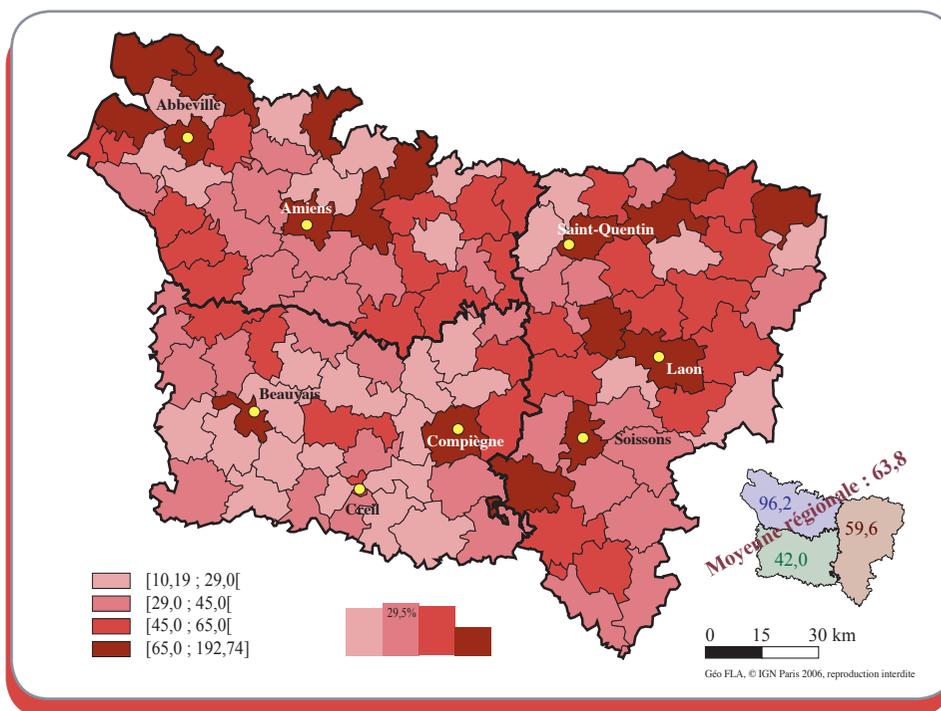
Allocation de logement à caractère social

L'allocation de logement à caractère social a pour particularité la part écrasante de la capitale picarde parmi les allocataires de l'ensemble de la région. Ainsi, c'est plus du quart des allocataires de la région qui est domicilié dans le canton d'Amiens. Le taux du canton d'Amiens est de 192,7 allocataires de l'ALS pour 1 000 ménages contre 49,8 pour le reste de la Picardie. Les taux les plus élevés

en dehors de ce canton reviennent aux cantons d'Hirson (95,0), Guise (91,5) et Saint-Quentin (85,4) dans le nord de l'Aisne, aux cantons de Compiègne (90,4) et Beauvais (74,4) dans l'Oise ainsi que Rue (86,6), Corbie (80,1) et Abbeville (79,2) pour la Somme.

Dans certains cantons, les taux sont beaucoup plus faibles avec, parmi ceux-ci, beaucoup de cantons de l'Oise comme

**Taux d'allocataires de l'ALS au 31 décembre 2004
(pour 1 000 ménages)**

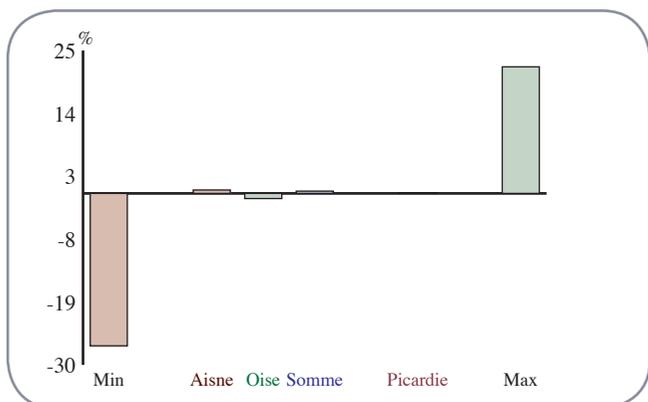


Min : **Le Coudray-Saint-Germer** Max : **Amiens (ville et cantons)** Sources : CAF, MSA, INSEE

Le Coudray-Saint-Germer (10,2), Auneuil (13,3), Ressons-sur-Matz (13,9) et Froissy (13,9). Certains cantons de la Somme se distinguent également par leurs taux faibles comme Villers-Bocage (10,9), Moyenneville (18,4), Acheux-en-Amiénois (19,2) et Bernaville (22,1). Enfin, dans l'Aisne, seuls deux cantons possèdent un taux inférieur à 25 allocataires pour 1 000 ménages. Il s'agit des cantons de Neufchâtel-sur-Aisne (20,0) et Sains-Richaumont (23,6).

Concernant l'évolution du nombre d'allocataires de l'ALS entre 2003 et 2004, l'influence de la capitale picarde est encore prépondérante. Ainsi, la moyenne régionale est en légère hausse de 0,1 % mais en écartant le canton d'Amiens, on obtient une baisse de 0,6 %. En effet, le canton d'Amiens a connu, sur la même période, une hausse de 1,7 %, soit 215 allocataires supplémentaires par rapport à 2003. Les départements de l'Aisne et de l'Oise ont connu des évolutions différentes avec une hausse de 0,6 % pour l'Aisne et une baisse de 0,9 % pour l'Oise. Au niveau cantonal, la diminution la plus importante revient au canton d'Aubenton dans l'Aisne avec -26,7 %, soit 12 allocataires de l'ALS en moins alors que l'augmentation la plus forte est à mettre à l'actif du canton de Ribécourt-Dreslincourt dans l'Aisne avec 22,1 %, soit 31 allocataires supplémentaires.

**Évolution du nombre d'allocataires de l'ALS
entre 2003 et 2004**



Sources : CAF, MSA
Min : **Aubenton** Max : **Ribécourt-Dreslincourt**

Enfance et familles

En 2005, en France, 4,8 millions de familles bénéficiaient d'allocations familiales (+0,5 % par rapport à 2004), dont 69 % étaient des familles avec deux enfants. Les familles de deux enfants dépendant du régime général ont augmenté de 13 % entre 1996 et 2005. Parallèlement, les familles très nombreuses (quatre enfants et plus) sont en recul. Tous régimes confondus, on comptait 3 millions de familles ayant perçu l'allocation de rentrée scolaire (ARS) à la rentrée 2005. Un quart d'entre elles avait un enfant et 41 %, deux enfants. Le nombre de familles a baissé de 0,9 % en 2005.

La prime à la naissance et à l'adoption a concerné 56 000 familles fin 2005, contre 55 000 en 2004. Par contre, les bénéficiaires de l'allocation de base (AB) ont nettement augmenté en 2005 passant de 690 000 familles en 2004 à 1,3 million en 2005.

Au 1^{er} janvier 2004, une nouvelle aide a été mise en place concernant les prestations familiales sous le nom de prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Ainsi, si la famille ne compte aucun enfant né ou adopté après le 1^{er} janvier 2004, elle continue de dépendre de l'ancien dispositif (APJE, APE, AFEAMA, AGED et AAD). Par contre, pour les familles ayant un ou plusieurs enfant(s) né(s) après cette date, le nouveau dispositif s'applique.

Au 31 décembre 2005, on comptait 1 483 000 familles percevant des allocations dans le cadre de la PAJE (contre 786 000 à la même date en 2004).

Le complément de libre choix d'activité (CLCA), anciennement l'allocation parentale d'éducation (APE), permet aux parents ayant deux enfants ou plus de cesser ou de réduire leur activité professionnelle jusqu'aux trois ans de l'enfant. La différence avec l'APE se situe pour les familles dont c'est la première naissance car le CLCA s'applique également à elles (ce qui n'était pas le cas avec l'APE) pour une durée de six mois.

En 2005, 398 000 familles relevant du régime général bénéficiaient du CLCA, dont 363 000 familles de deux enfants et plus. Parmi ces dernières, un tiers avait choisi le taux réduit.

Le montant moyen du CLCA est plus élevé que celui de l'APE : 300 € en moyenne par mois pour un temps partiel de 50 % à 80 % contre 261 €.

Le complément de libre choix du mode de garde (CMG) remplace l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) et l'allocation pour la garde d'enfant à domicile (AGED). En plus de prendre en charge totalement les cotisations sociales des employeurs d'assistantes maternelles ou partiellement celles des employeurs de garde à domicile, ce nouveau dispositif verse un complément correspondant à une partie du salaire net.

En décembre 2005, 296 000 familles touchaient la CMG au titre d'une assistante maternelle agréée et 21 000 au titre d'une garde à domicile. Depuis 2004, le nombre de familles a triplé. À la fin du dernier trimestre 2005, 427 000 familles dépendaient encore de l'AGED et de l'AFEAMA.

Pour les familles monoparentales, l'allocation de soutien familial (ASF) et l'allocation parent isolé (API) sont versées. Elles continuent de progresser en 2005 : +1,3 % pour l'ASF (695 000 familles fin 2005) et +4,8 % pour l'API (206 000 familles).

Faits marquants en Picardie

Les cantons les plus peuplés de Picardie possèdent les parts d'allocataires les plus élevées de la région. À l'inverse, les parts d'allocataires avec au moins un enfant sont très faibles dans ces mêmes cantons alors qu'elles sont plus élevées à la périphérie de ces cantons urbains. On remarque que les allocataires avec un seul enfant sont présents en plus grand nombre dans les cantons urbains alors que ceux avec deux enfants sont concentrés dans le sud de la région.

Les familles avec les quotients familiaux les plus faibles sont surreprésentées dans les huit cantons les plus peuplés de Picardie ainsi que dans le nord de l'Aisne.

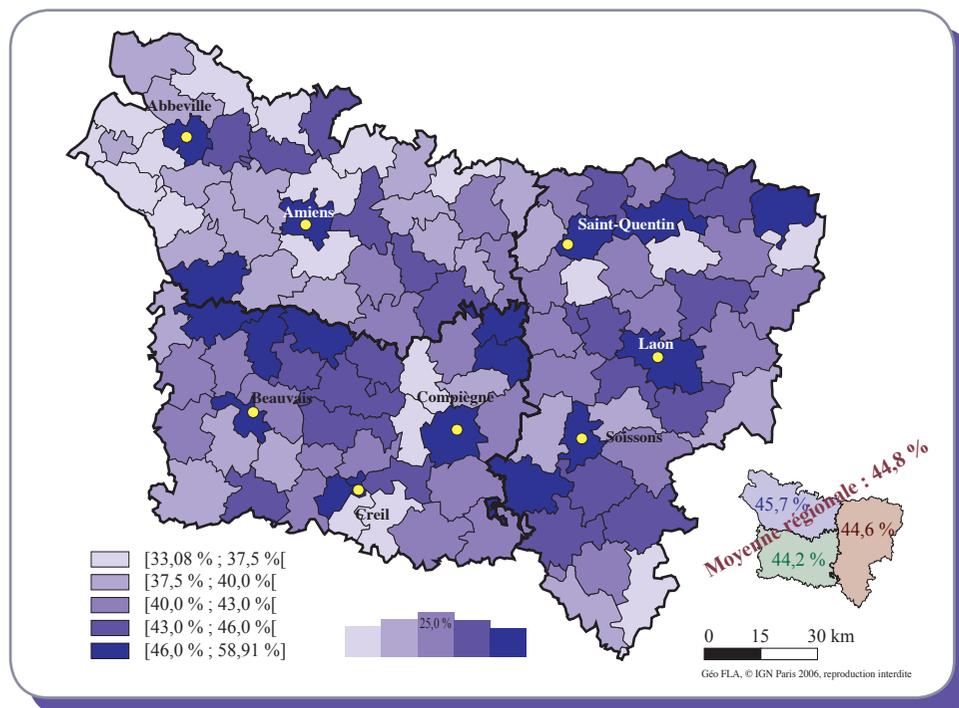
Les allocataires de l'AFEAMA sont quant à eux beaucoup moins nombreux dans ces cantons urbains et dans le nord de l'Aisne. La PAJE n'offre pas de répartition géographique très homogène.

Allocataires parmi l'ensemble des ménages

On constate sur la carte des parts d'allocataires percevant des allocations familiales parmi l'ensemble des ménages que les plus importantes concernent essentiellement les cantons les plus urbanisés de Picardie. Au niveau départemental, il n'existe pas de différences très importantes. La Somme possède la part moyenne la plus importante avec 45,7 % devant l'Aisne avec 44,6 % et l'Oise avec 44,2 %.

Le canton de Creil - Nogent-sur-Oise possède la part la plus importante au niveau cantonal avec 58,9 %. Il devance les cantons d'Amiens (56,7 %), Beauvais (52,4 %), Abbeville (48,7 %), Saint-Quentin (48,5%), Soissons (47,9 %), Laon (47,5 %) et Compiègne (46,5 %). Les cantons les plus peuplés de Picardie sont donc tous largement au-dessus de la moyenne régionale. D'autres cantons moins importants

Part d'allocataires au 31 décembre 2004
(parmi l'ensemble des ménages)



Sources : CAF, MSA, INSEE

Min : Boves

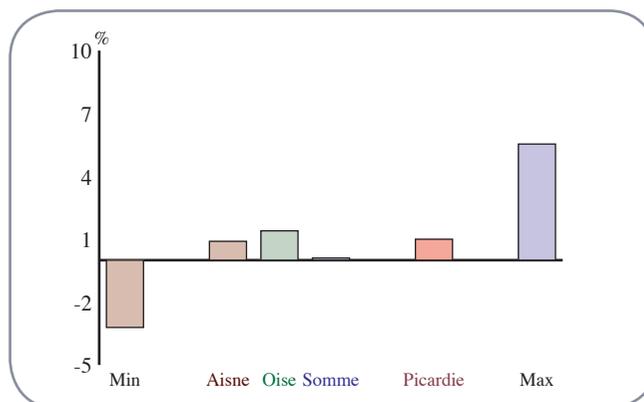
Max : Creil - Nogent-sur-Oise

en termes de population présentent également des parts importantes comme Hirson (50,4 %) et Villers-Cotterêts (47,7 %) dans l'Aisne et Crèvecœur-le-Grand (49,0 %) et Noyon (47,7 %) dans l'Oise.

Pour les parts les plus faibles, les cantons de la Somme sont fortement représentés avec notamment Boves (33,1 %), Combles (34,4 %) et Acheux-en-Amiénois (34,4 %). De même, dans l'Oise, on remarque les cantons de Chantilly (34,4 %) et Senlis (34,9 %) alors que dans l'Aisne, c'est celui de Condé-en-Brie qui ressort avec 34,9 %.

Entre 2003 et 2004, le nombre d'allocataires s'est accru de 1,0 %, soit 3 034 allocataires supplémentaires. Cette croissance a concerné les trois départements picards avec 1,4 % pour l'Oise, 0,9 % pour l'Aisne et 0,1 % pour la Somme. Au niveau cantonal, il n'y a pas de variations très importantes. La baisse la plus forte revient au canton de Wassigny dans l'Aisne avec -3,2 %, soit 36 allocataires en moins, alors que la hausse la plus importante concerne le canton d'Ailly-sur-Noye dans la Somme avec 5,5 %, soit 54 allocataires supplémentaires.

Évolution du nombre d'allocataires
entre 2003 et 2004



Sources : CAF, MSA

Min : Wassigny

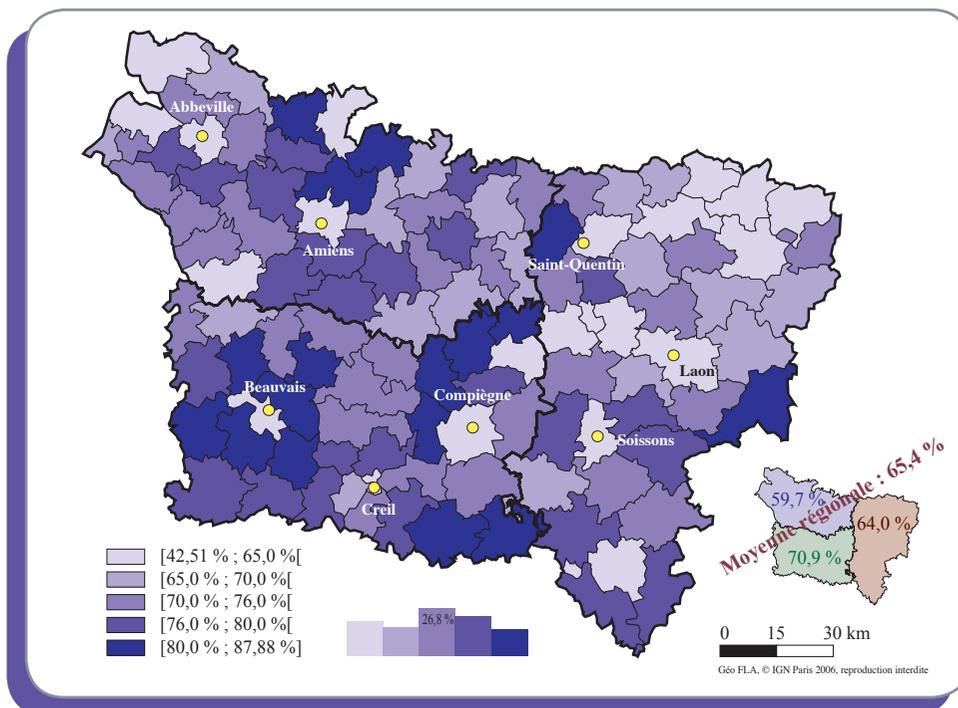
Max : Ailly-sur-Noye

Allocataires avec au moins un enfant

Si l'on considère cette fois la part des allocataires avec au moins un enfant parmi l'ensemble des allocataires, on remarque des parts faibles dans les cantons « urbains » et dans le nord de l'Aisne et des parts plus importantes essentiellement concentrées dans le département de l'Oise. En effet, au niveau départemental, l'Oise, avec 70,9 %, devance nettement l'Aisne (64,0 %) et la Somme (59,7 %).

Le nord de l'Aisne (au nord de l'axe Chauny-Laon) possède une moyenne de 61,8 % contre 67,9 % pour la partie sud. Les cantons les plus peuplés de Picardie se détachent assez nettement du reste de la Picardie avec des parts très faibles. Amiens est largement sous les 50 % avec 42,5 % d'allocataires avec au moins un enfant. Suivent ensuite les cantons de Saint-Quentin (54,7 %), Beauvais (55,8 %),

Part d'allocataires avec au moins un enfant au 31 décembre 2004 (parmi l'ensemble des allocataires)



Min : Amiens (ville et cantons)

Max : Ressons-sur-Matz

Sources : CAF, MSA

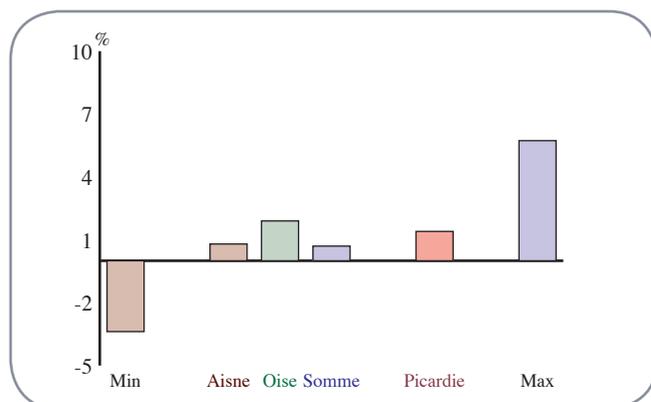
Soissons (55,8 %) et Laon (56,6 %). Certains cantons du nord de l'Aisne possèdent également des parts faibles avec Hirson (55,9 %), Guise (59,6 %), Tergnier (61,7 %) et La Fère (61,7 %).

Pour les parts les plus importantes, ce sont les cantons de l'Oise qui sont majoritaires. On remarque les cantons de Ressons-sur-Matz (87,9 %), Nanteuil-le-Haudouin (85,9 %), Estrées-Saint-Denis (85,3%), Betz (85,3 %) et Auneuil

(84,8 %). Le canton de Villers-Bocage dans la Somme vient se mêler à ces cantons de l'Oise avec 87,0 % alors que la part la plus importante pour le département de l'Aisne revient au canton de Neufchâtel-sur-Aisne (84,1 %).

Le nombre d'allocataires avec enfant(s) a peu évolué entre 2003 et 2004. On constate une hausse de 1,4 % en Picardie, soit 2 860 allocataires supplémentaires. La tendance à la hausse concerne les trois départements avec 0,8 % pour l'Aisne, 1,9 % pour l'Oise et 0,7 % pour la Somme. Au niveau cantonal, la baisse la plus importante revient au canton de Vic-sur-Aisne avec -3,4 %, soit 40 allocataires avec au moins un enfant en moins. Pour la hausse la plus importante, on retrouve le canton d'Acheux-en-Amiénois avec 5,7 %, soit 33 allocataires avec au moins un enfant supplémentaires.

Évolution du nombre d'allocataires avec au moins un enfant entre 2003 et 2004



Sources : CAF, MSA

Min : Vic-sur-Aisne

Max : Acheux-en-Amiénois

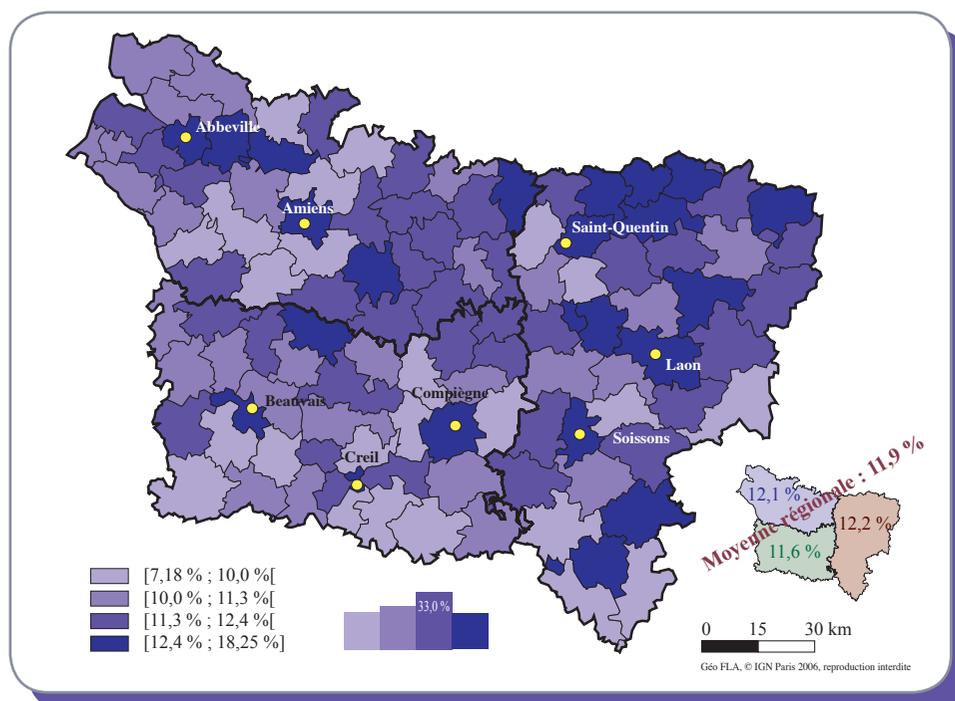
Allocataires avec un enfant parmi l'ensemble des familles

Pour la part d'allocataires avec un enfant, ce sont une nouvelle fois les cantons «urbains» et le nord de l'Aisne qui ressortent avec des parts importantes alors que le sud de l'Oise rassemble la majeure partie des parts les plus faibles. Pour les moyennes départementales, l'Oise se distingue légèrement des deux autres départements avec une moyenne de 11,6 % d'allocataires avec un enfant contre 12,2 % pour

l'Aisne et 12,1 % pour la Somme.

Les parts les plus importantes concernent donc le plus souvent les cantons comprenant les principales villes de Picardie comme Creil - Nogent-sur-Oise (18,3 %), Beauvais (15,4 %), Abbeville (14,6 %) et Amiens (14,1 %). Si l'on rassemble les huit cantons les plus peuplés de Picardie, on obtient une part moyenne de 14,3 % contre 11,0 % pour le

Part d'allocataires avec un enfant au 31 décembre 2004
(parmi l'ensemble des familles)



Sources : CAF, MSA, INSEE

Min : Boves

Max : Creil - Nogent-sur-Oise

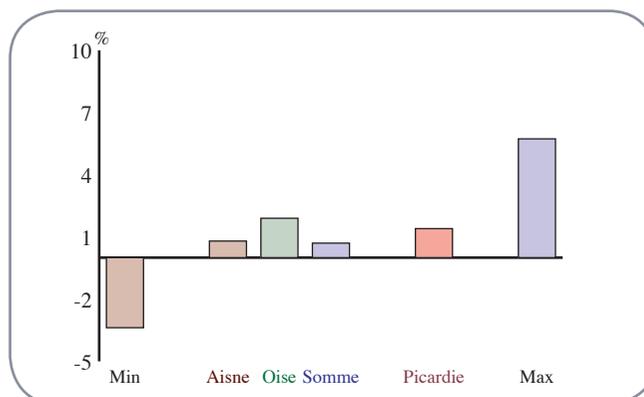
reste de la Picardie. On retrouve également des cantons du nord de l'Aisne comme Tergnier (13,8 %), La Fère (13,1 %) ou Hirson (12,9 %).

Pour les parts les plus faibles, on remarque deux cantons de la Somme limitrophes du canton d'Amiens. Il s'agit de Boves (7,2 %) et Villers-Bocage (8,1 %). Suivent ensuite des cantons de l'Oise comme Senlis (8,3 %) et Chaumont-en-Vexin (8,4 %) ou de l'Aisne comme Moÿ-de-l'Aisne (8,7 %) et Vermand (8,7 %).

Si l'on s'attarde sur l'évolution du nombre d'allocataires avec un enfant entre 2003 et 2004, on constate une hausse de 2,8 % pour l'ensemble de la région. Cette hausse s'observe de façon variable dans les trois départements avec 1,6 % pour l'Aisne, 4,8 % pour l'Oise et 0,9 % pour la Somme.

Au niveau cantonal, la hausse la plus importante revient au canton de Lassigny avec 17,6 %, soit 41 allocataires avec un enfant supplémentaires. À l'opposé, le canton de Chauny a connu la baisse la plus importante avec 6,5 %, soit 55 allocataires avec un enfant en moins.

Évolution du nombre d'allocataires avec un enfant entre 2003 et 2004



Sources : CAF, MSA

Min : Chauny

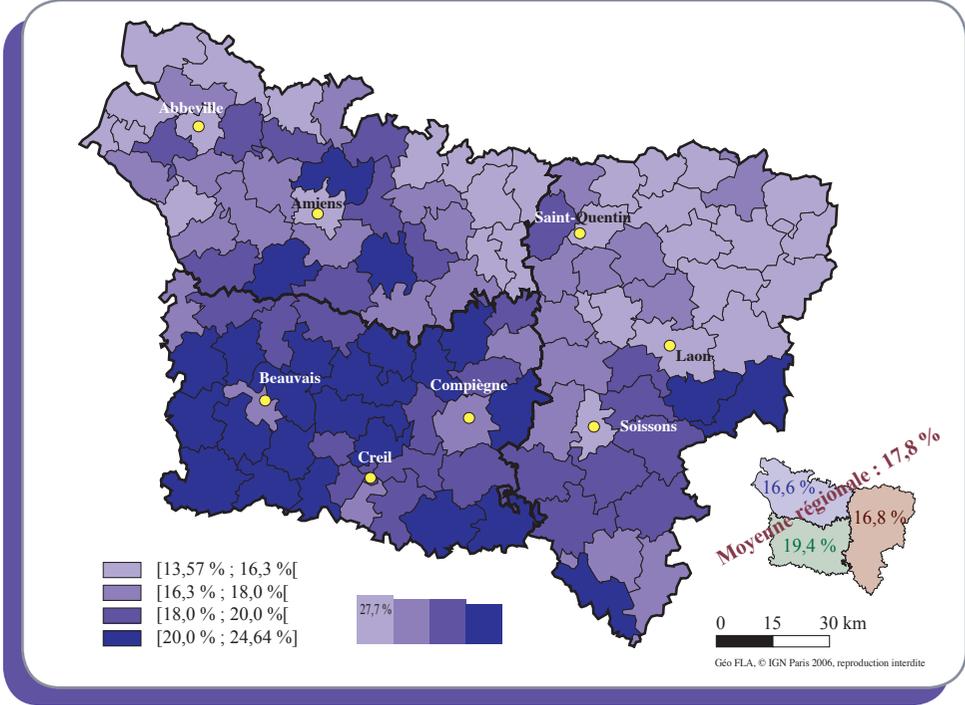
Max : Lassigny

Allocataires avec deux enfants parmi l'ensemble des familles

Concernant les allocataires avec deux enfants, la carte offre un gradient nord-sud assez net sur l'ensemble de la région avec des parts plus faibles dans le nord que dans le sud. Le département de l'Oise ressort particulièrement avec des parts plus importantes que dans les deux autres départements picards. La part moyenne de ce département est de 19,4 % contre 16,8 % pour l'Aisne et 16,6 % pour la

Somme. Il n'est donc pas surprenant de retrouver une grande majorité de cantons de l'Oise parmi les parts les plus importantes au niveau cantonal. Parmi les dix plus forts taux de la région, neuf appartiennent au département de l'Oise. Parmi ceux-ci, citons les cantons de Froissy (24,6 %), Nanteuil-le-Haudouin (22,6 %), Marseille-en-B Beauvaisis

Part d'allocataires avec deux enfants au 31 décembre 2004 (parmi l'ensemble des familles)



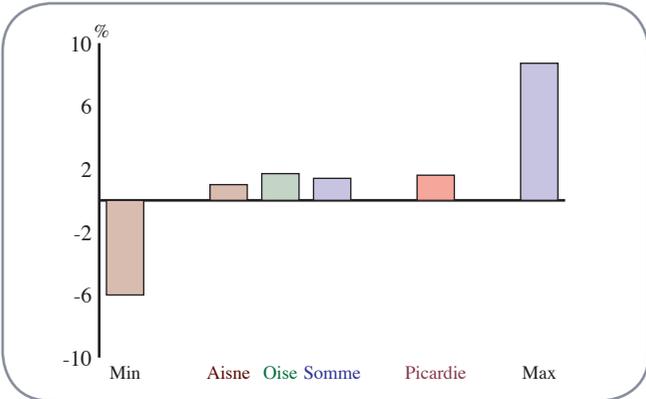
Min : Rue Max : Froissy Sources : CAF, MSA, INSEE

(22,5 %) et Méru (21,5 %). Le canton faisant exception est celui de Neufchâtel-sur-Aisne (21,5 %). Concernant le département de la Somme, le taux le plus élevé revient au canton de Moreuil avec 20,6 %. Pour les parts les plus faibles, on retrouve essentiellement des cantons de la Somme comme Rue (13,6 %), Saint-Valery-sur-Somme (14,0 %), Nesle (14,1 %), Ault (14,9 %) et Roisel (15,2 %). Le nord de l'Aisne est également

représenté avec les cantons de Wassigny (14,9 %) ou Le Nouvion-en-Thiérache (14,9 %). On peut également noter que le canton d'Amiens possède une part faible avec 15,3 % et que le canton de l'Oise où les allocataires avec deux enfants sont le moins représentés est Formerie avec 16,8 %.

Le nombre d'allocataires avec deux enfants s'est accru de 1,6 % entre 2003 et 2004. La tendance est la même dans les trois départements avec une croissance de 1,0 % dans l'Aisne, 1,7 % dans l'Oise et 1,4 % dans la Somme. Au niveau cantonal, les évolutions restent relativement modérées. La plus forte baisse revient au canton de Vic-sur-Aisne avec -6,0 %, soit 33 allocataires en moins avec deux enfants. La plus forte hausse est à mettre à l'actif du canton du Nouvion dans la Somme avec 8,7 %, soit 32 allocataires ayant deux enfants supplémentaires.

Évolution du nombre d'allocataires avec deux enfants entre 2003 et 2004



Min : Vic-sur-Aisne Sources : CAF, MSA Max : Nouvion

Allocataires avec trois enfants ou plus parmi l'ensemble des familles

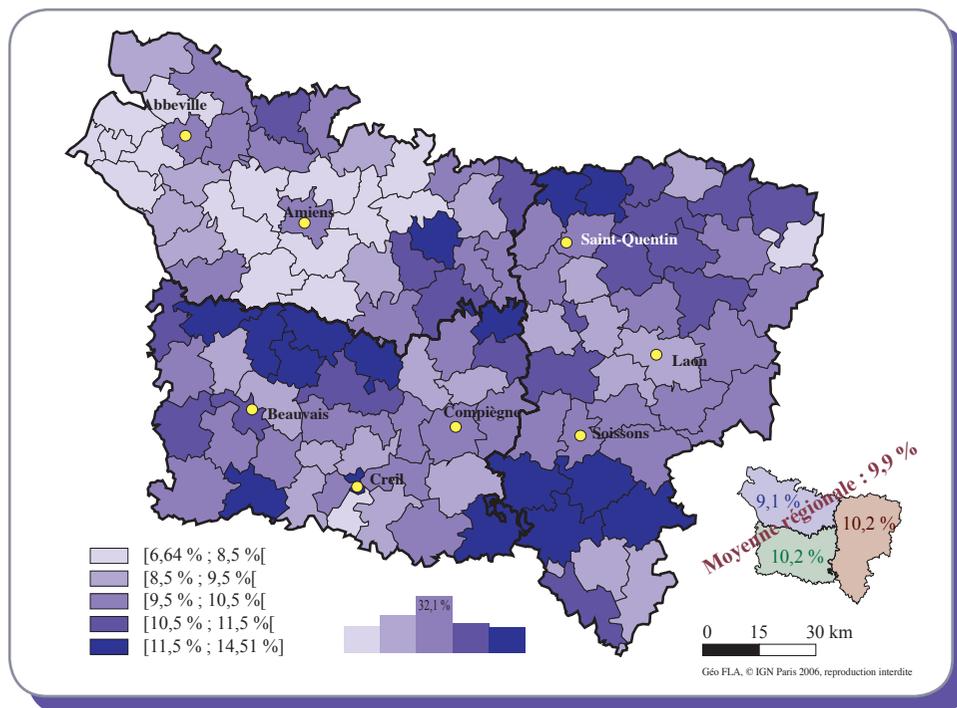
On remarque sur cette carte des allocataires ayant trois enfants ou plus que la Somme présente des parts plus faibles que le reste de la région. En effet, la moyenne de ce département est de 9,1 % contre 10,2 % pour l'Aisne et l'Oise.

Au niveau cantonal, la Somme est logiquement très présente parmi les plus faibles valeurs. On retrouve les cantons de

Saint-Valery-sur-Somme (6,6 %), Boves (6,8 %), Gamaches (7,1 %) et Friville-Escarbotin (7,2 %). La part la plus faible pour l'Oise concerne le canton de Chantilly avec 7,0 % alors que pour l'Aisne, il s'agit d'Aubenton avec 7,9 %.

Pour les parts les plus élevées, le canton de Creil - Nogent-sur-Oise se détache avec 14,5 %. Il est suivi de Breteuil (13,7 %) et Guiscard (12,9 %) dans l'Oise ainsi que Neuilly-

Part d'allocataires avec trois enfants ou plus au 31 décembre 2004
(parmi l'ensemble des familles)

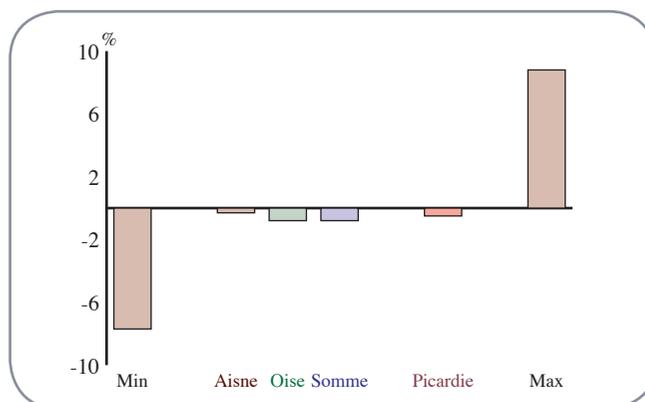


Sources : CAF, MSA, INSEE Min : Saint-Valery-sur-Somme Max : Creil - Nogent-sur-Oise

Saint-Front (13,4 %) et Bohain-en-Vermandois (12,7 %) dans l'Aisne. La part la plus forte pour le département de la Somme est à mettre à l'actif du canton de Chaulnes avec 11,5 %.

Le nombre d'allocataires ayant trois enfants ou plus a chuté de 0,5 % entre 2003 et 2004. Cette tendance à la baisse se confirme dans les trois départements picards avec -0,8 % dans l'Oise et la Somme et -0,3 % dans l'Aisne. Au niveau cantonal, la baisse la plus forte en valeur relative concerne le canton de Vermand avec -7,7 %, soit 23 allocataires en moins par rapport à 2003. À l'opposé, le canton de Vervins a connu la plus forte hausse avec 8,8 %, soit une croissance de 19 allocataires avec trois enfants ou plus. En valeur absolue, les plus fortes variations reviennent au canton d'Amiens pour la plus forte baisse avec 73 allocataires en moins et, pour la plus forte hausse, au canton de Chantilly dans l'Oise avec 31 allocataires supplémentaires.

Évolution du nombre d'allocataires avec trois enfants ou plus entre 2003 et 2004



Sources : CAF, MSA
Min : Vermand

Max : Vervins

Familles ayant un quotient familial inférieur à 305 €

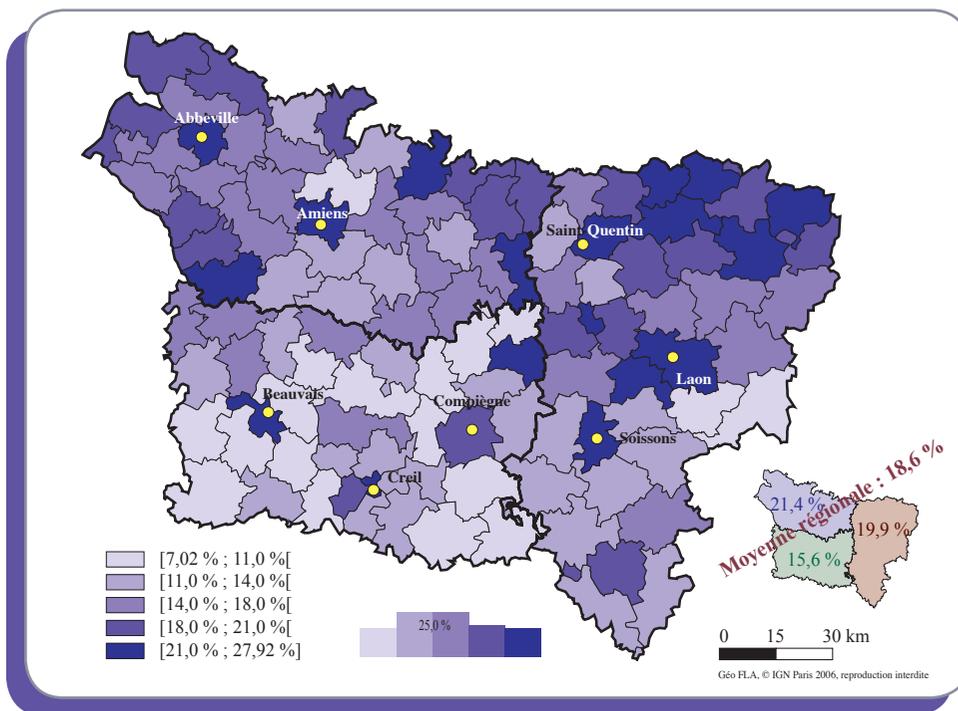
Sur cette carte du pourcentage de familles ayant un quotient familial inférieur à 305 €, l'Oise ressort assez nettement par ces taux plus faibles que le reste de la région. En effet, la moyenne de ce département est de 15,6 % contre 19,9 % pour l'Aisne est 21,4 % pour la Somme.

D'ailleurs, les cantons de l'Oise sont omniprésents parmi les plus faibles valeurs avec les cantons de Nanteuil-le-

Haudouin (7,0 %), Betz (7,7 %), Estrées-Saint-Denis (7,8 %) et Chaumont-en-Vexin (8,9 %). En dehors des cantons de l'Oise, seuls Villers-Bocage (8,9 %) dans la Somme et Neufchâtel-sur-Aisne (8,6 %) dans l'Aisne descendent sous la barre des 10 %.

Pour les parts les plus importantes, ce sont les cantons « urbains » qui ressortent. On peut citer ceux d'Amiens

Pourcentage de familles ayant un quotient familial inférieur à 305 euros au 31 décembre 2004 (parmi l'ensemble des familles ayant un quotient familial connu)



Min : Nanteuil-le-Haudouin

Max : Amiens (ville et cantons)

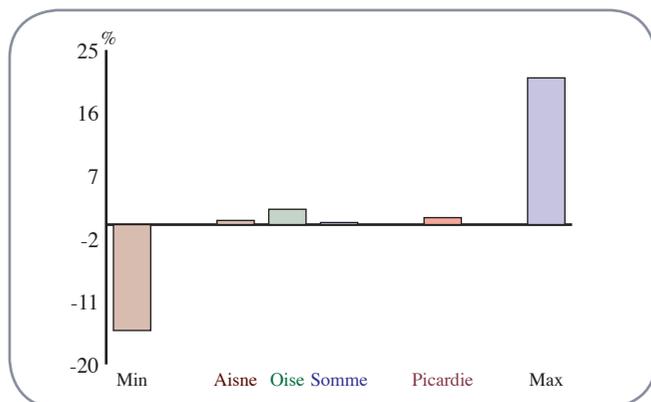
Source : CAF

(27,9 %), Saint-Quentin (25,5 %), Abbeville (25,1 %) et Beauvais (25,1 %). D'autres cantons de l'Aisne sont également présents parmi ces taux les plus élevés comme Guise (25,4 %), Anizy-le-Château (25,3 %) et Hirson (25,0 %).

Entre 2003 et 2004, le nombre de familles ayant un quotient familial inférieur à 305 € a augmenté de 1,0 %. Cette hausse concerne les trois départements picards avec 0,6 %

dans l'Aisne, 2,2 % dans l'Oise et 0,3 % dans la Somme. Au niveau cantonal, la baisse la plus importante revient au canton de Neufchâtel-sur-Aisne avec -15,2 %, soit 15 familles en moins avec un quotient familial inférieur à 305 €. Pour la hausse la plus importante, on remarque le canton de Combles avec 21,0 %, soit 13 familles supplémentaires.

Évolution du nombre de familles ayant un quotient familial inférieur à 305 € entre 2003 et 2004



Source : CAF

Min : Neufchâtel-sur-Aisne

Max : Combles

Familles ayant un quotient familial inférieur à 610 €

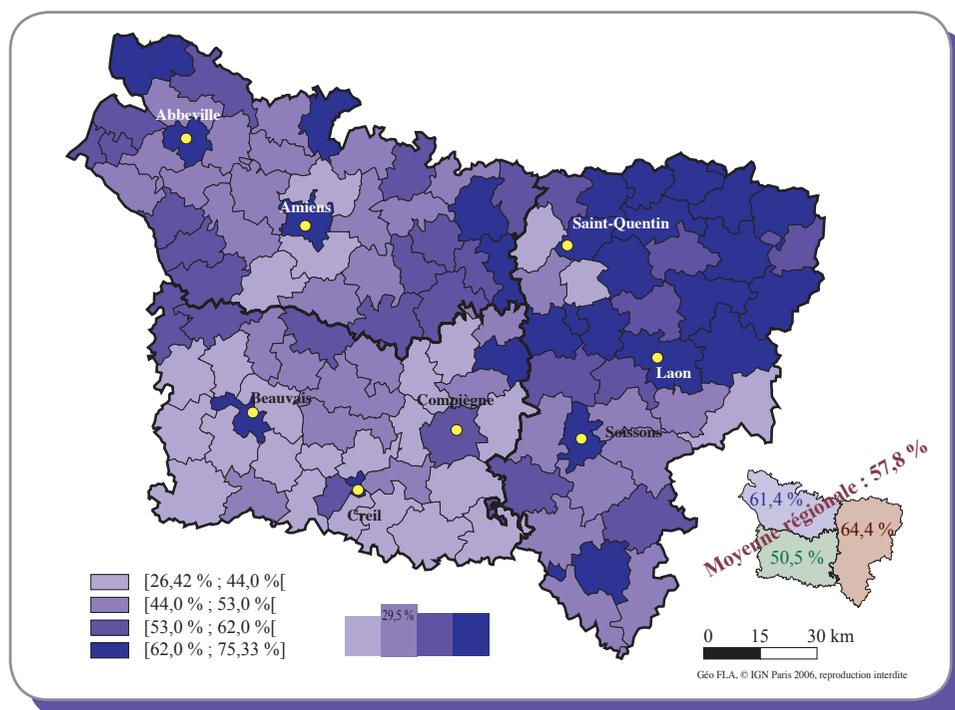
Pour le pourcentage de familles ayant un quotient familial inférieur à 610 €, la carte est très semblable à la précédente. Le département de l'Oise ressort très nettement avec une moyenne de 50,5 % contre 61,4 % pour la Somme et 64,4 % pour l'Aisne.

Les valeurs extrêmes concernent globalement les mêmes cantons que précédemment. Pour les parts les plus faibles,

on retrouve les cantons de Nanteuil-le-Haudouin (26,4 %), Betz (30,0 %) et Chaumont-en-Vexin (31,5 %) dans l'Aisne. Les cantons de Villers-Bocage (31,7 %) et Boves (35,0 %) se distinguent à nouveau dans le département de la Somme alors que le pourcentage le plus faible de l'Aisne revient toujours à Neufchâtel-sur-Aisne (39,2 %).

Pour les parts les plus fortes, ce sont les cantons les plus

Pourcentage de familles ayant un quotient familial inférieur à 610 euros au 31 décembre 2004 (parmi l'ensemble des familles ayant un quotient familial connu)



Source : CAF

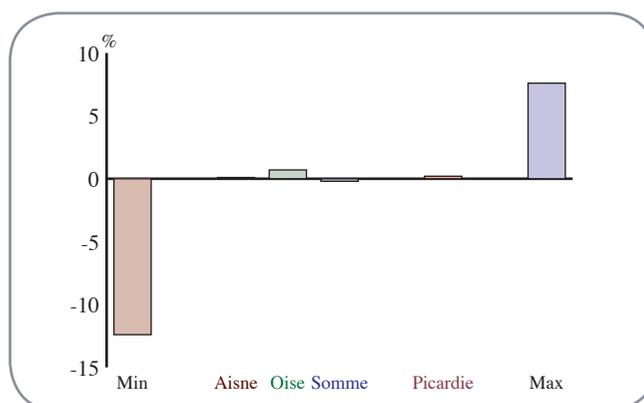
Min : Nanteuil-le-Haudouin

Max : Hirson

importants de Picardie en termes de population qui se distinguent avec notamment Amiens (73,9 %), Creil - Nogent-sur-Oise (73,7 %), Saint-Quentin (73,2 %), Soissons (72,0 %) et Laon (71,7 %). Le nord de l'Aisne est également représenté avec Hirson (75,3 %), Tergnier (70,6 %) et Guise (70,2 %).

Entre 2003 et 2004, le nombre de familles ayant un quotient familial inférieur à 610 € a légèrement augmenté de 0,2 %. Cette hausse a concerné l'Aisne (0,1 %) et l'Oise (0,7 %) alors que la Somme a connu une légère baisse de 0,2 %. À l'échelon cantonal, la baisse la plus importante revient au canton d'Oulchy-le-Château dans l'Aisne avec -12,4 %, soit 41 familles en moins. La hausse la plus importante concerne le canton de Combles avec 7,6 %, soit 15 familles supplémentaires.

Évolution du nombre de familles ayant un quotient familial inférieur à 610 € entre 2003 et 2004



Source : CAF

Min : Oulchy-le-Château

Max : Combles

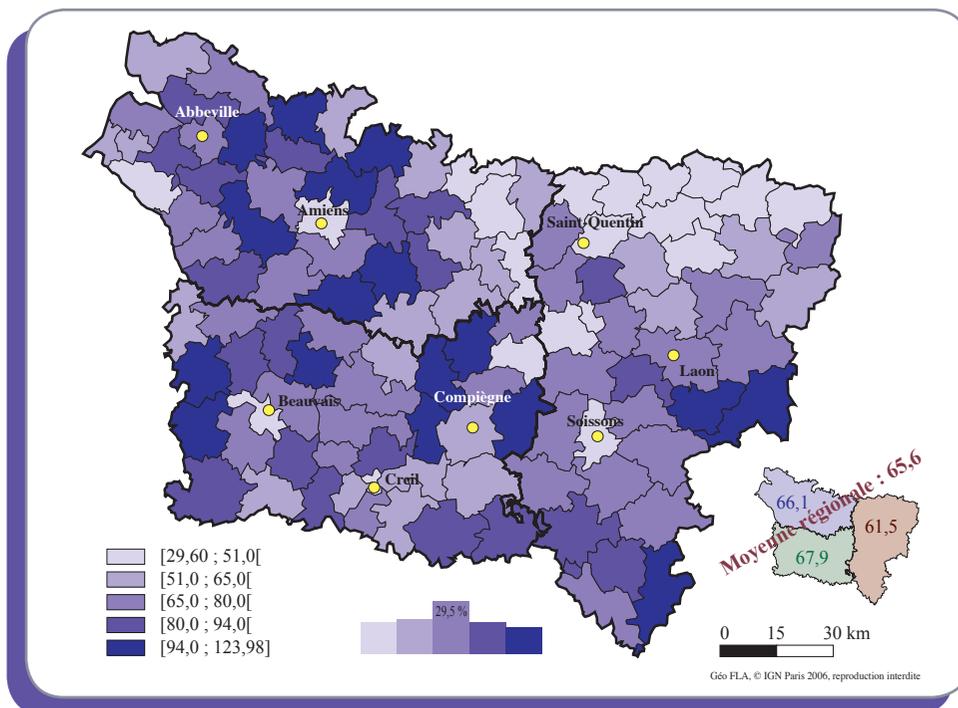
AFEAMA

En rapportant le nombre d'allocataires de l'AFEAMA aux familles avec enfant(s), on remarque que les taux faibles sont concentrés dans le nord de l'Aisne, en Santerre-Somme et dans quelques cantons « urbains ». À l'échelon départemental, c'est l'Aisne qui possède la moyenne la plus faible avec 61,5 allocataires de l'AFEAMA pour 1 000 familles avec enfant(s). Suivent ensuite la Somme avec 66,1

et l'Oise avec 67,9.

L'observation des valeurs cantonales confirme l'impression visuelle laissée par la carte. Parmi les valeurs les plus faibles, on retrouve bien des cantons « urbains » comme Creil - Nogent-sur-Oise (29,6), Beauvais (33,0) ou Saint-Quentin (44,1). Le nord de l'Aisne est représenté par les cantons du Nouvion-en-Thiérache (33,7), Hirson (34,1),

Nombre d'allocataires de l'AFEAMA au 31 décembre 2004
(pour 1 000 familles avec enfant(s))



Min : Creil - Nogent-sur-Oise Max : Neufchâtel-sur-Aisne Sources : CAF, MSA, INSEE

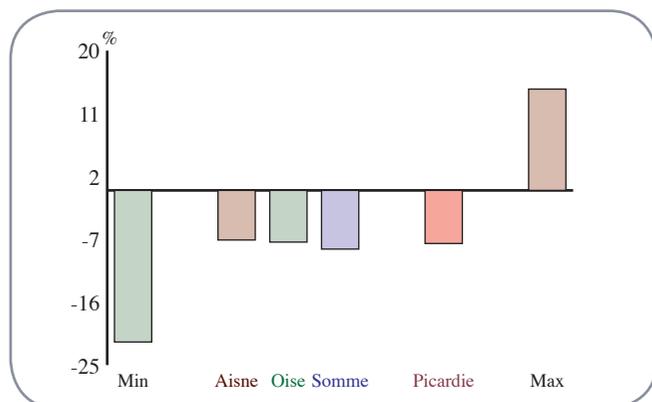
Tergnier (39,9) ou Bohain-en-Vermandois (40,0). Enfin, le pourcentage le plus faible de la Somme revient au canton de Ham (42,1).

En revanche, l'allocation AFEAMA occupe une place beaucoup plus importante dans certains cantons essentiellement situés dans l'Oise ou la Somme. Pour l'Oise, ressortent les cantons de Ressons-sur-Matz (121,8), Estrées-Saint-Denis (107,4) ou Froissy (103,8) et, pour la

Somme, ceux d'Ailly-sur-Noye (118,8), Moreuil (116,6), Ailly-le-Haut-Clocher (112,6) ou Acheux-en-Amiénois (112,0). Enfin, dans l'Aisne, le canton de Neufchâtel-sur-Aisne se distingue car il possède le taux le plus élevé de Picardie avec 124,0 allocataires de l'AFEAMA pour 1 000 familles avec enfant(s).

Le nombre d'allocataires de l'AFEAMA a chuté de 7,6 % entre 2003 et 2004. Cette baisse s'est fait ressentir dans les trois départements avec -8,4 % dans la Somme, -7,4 % dans l'Oise et -7,1 % dans l'Aisne. Au niveau cantonal, la plus forte baisse revient au canton de Maignelay-Montigny avec -21,7 %, soit 20 allocataires de l'AFEAMA en moins. Pour la plus forte hausse, c'est le canton de Bohain-en-Vermandois dans l'Aisne qui apparaît avec 14,5 %, soit 12 allocataires supplémentaires.

Évolution du nombre d'allocataires de l'AFEAMA entre 2003 et 2004



Sources : CAF, MSA
Min : Maignelay-Montigny Max : Bohain-en-Vermandois

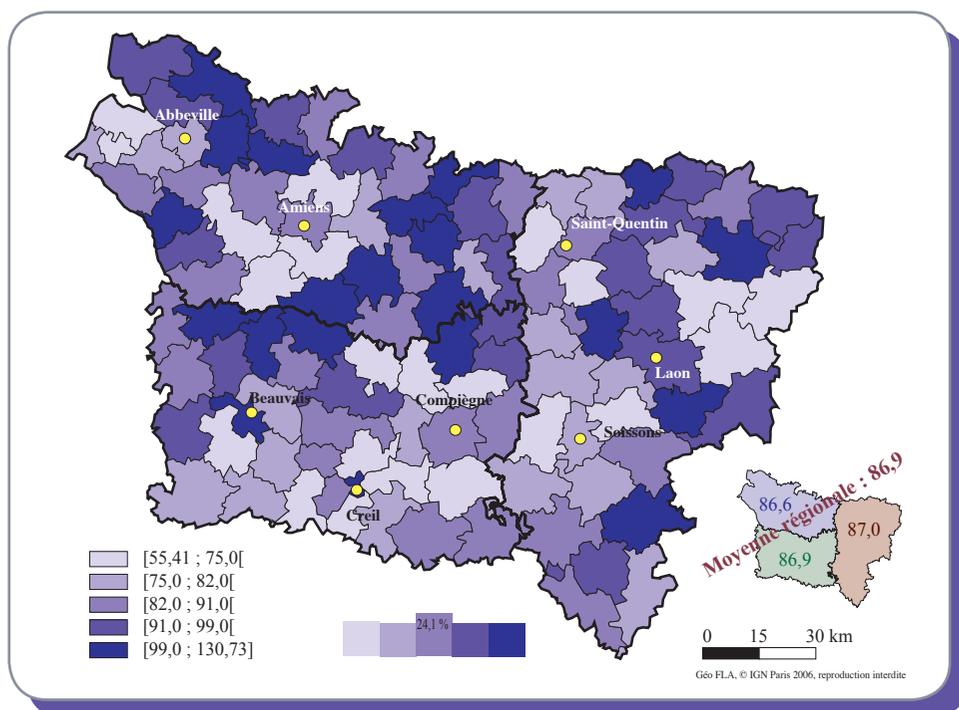
Prestation d'accueil du jeune enfant

Pour les taux d'allocataires de la PAJE, la moyenne régionale est de 86,9 pour 1 000 familles avec enfant(s). Les écarts entre les départements picards sont infimes puisque les moyennes départementales sont de 87,0 pour l'Aisne, 86,9 pour l'Oise et 86,6 pour la Somme.

Au niveau cantonal, Creil - Nogent-sur-Oise se distingue assez nettement des autres cantons picards avec un

taux élevé de 130,7 allocataires de la PAJE pour 1 000 familles avec enfant(s). D'autres cantons de l'Oise figurent également parmi les plus fortes valeurs comme Grandvilliers (106,7), Breteuil (105,9) et Crèvecœur-le-Grand (101,1). Les cantons de la Somme sont également présents avec Moreuil (111,0), Chaulnes (108,6), Combles (106,3) et Ailly-le-Haut-Clocher (105,0). En revanche, seuls quatre cantons de

Nombre d'allocataires de la PAJE au 31 décembre 2004
(pour 1 000 familles avec enfant(s))



Sources : CAF, MSA, INSEE

Min : Boves

Max : Creil - Nogent-sur-Oise

l'Aisne possèdent un taux supérieur à 100 : La Fère (103,7), Wassigny (103,3), Vervins (101,6) et Fère-en-Tardenois (101,1).

Parmi les taux les plus faibles, on remarque deux cantons limitrophes de la capitale picarde : Boves (55,4) et Villers-

Bocage (60,0). Suivent ensuite Saint-Valery-sur-Somme (65,1) et Molliens-Dreuil (68,1) pour la Somme, Chantilly (67,2) et Liancourt (68,3) pour l'Oise et Vermand (66,8) pour l'Aisne.

Au 1^{er} janvier 2004, la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) a été mise en place. Cette nouvelle prestation doit in fine remplacer les prestations liées à la naissance et à la petite enfance, comprenant la prime à la naissance ou à l'adoption, l'allocation de base, un complément de libre choix d'activité, un complément de libre choix du mode de garde (cf. ci-dessous). Cette prestation remplace l'APJE, l'AAD, l'AGED, l'AFEAMA et l'APE, ces allocations n'étant plus attribuées pour toute naissance ou adoption à compter du 1^{er} janvier 2004.

Les familles qui les perçoivent continueront d'en être bénéficiaires mais si une naissance ou adoption survient, la PAJE se substituera à ces prestations.

- La prime à la naissance ou à l'adoption

Elle est versée au cours du 7^e mois de grossesse (en cas d'adoption, à l'arrivée au foyer de l'enfant).

- L'allocation de base

Elle est versée dès le mois de naissance de l'enfant, jusqu'au mois précédant son 3^e anniversaire. Elle est soumise aux mêmes conditions de ressources que la prime à la naissance.

- Le complément de libre choix d'activité

Il est versé aux familles dont l'un des parents (ou les deux) cesse(nt) de travailler, soit partiellement, soit totalement, pour se consacrer à l'éducation de ses(leurs) enfants, jusqu'au 3^e anniversaire du plus jeune.

- Le complément de libre choix du mode de garde

Pour les enfants de moins de 6 ans gardés par une assistante maternelle agréée ou par une garde à domicile, la CAF prend en charge une partie de la rémunération du salarié et les cotisations sociales.

Personnes âgées

Au 31 décembre 2004, on estimait les retraités à 13,9 millions de personnes de 55 ans ou plus, dont 9,5 millions étaient nés en France, avaient 60 ans et plus et bénéficiaient d'un droit direct dans un régime de base.

Les montants moyens de pensions s'élevaient à 1 121 € par mois, contre 998 € en 2000, pour l'ensemble des retraités. Pour la sous-catégorie des personnes nées en France, les pensions étaient de 1 282 € bruts par mois, soit une augmentation de 10,5 % entre décembre 2000 et décembre 2004 (+2,4 % en euros constants en comprenant la hausse du prix du tabac et +3,4 % si on ne tient pas compte des prix du tabac).

Cette augmentation des montants des pensions résultait de plusieurs phénomènes. Tout d'abord, les nouvelles générations de retraités ont eu des pensions plus élevées que les retraités âgés qui sont décédés au cours de la période allant de 2000 à 2004. Par ailleurs, les retraités de 2004, qui l'étaient déjà en 2000, ont pu avoir de nouveaux droits. Enfin, des revalorisations ont été effectuées par les différents régimes de retraite.

Les femmes percevaient des pensions moindres que les hommes (1 007 € contre 1 622 €, soit 38 % de moins) à cause de carrières souvent plus courtes et moins bien rémunérées. Mais ceci tend à s'atténuer grâce à l'amélioration des carrières féminines (+5 % en euros constants chez les femmes contre +1 % chez les hommes).

Parmi les retraités, un peu plus d'un tiers (38 %) percevaient des pensions de plusieurs régimes de base en 2004 (contre 36 % en 2001). Les retraités touchaient donc en moyenne 1,46 pension par personne (contre 1,44 en 2001).

En 2005, la métropole et les DOM ont consacré 23,1 milliards d'euros nets à l'aide sociale, dont 5 milliards pour l'aide sociale aux personnes âgées (+4 % en euros constants) en 2005.

L'aide sociale aux personnes âgées couvre les dépenses d'aide à domicile (aides ménagères, APA, ACTP pour les 60 ans et plus) et les dépenses de prise en charge en hébergement (en établissement ou en famille d'accueil).

Cette aide sociale en faveur des personnes âgées profitait à 1 052 200 personnes en 2005 dont 558 900 pour une aide à domicile et 493 100 pour une aide à l'hébergement.

Les dépenses brutes en matière d'aide sociale aux personnes âgées étaient de 6 milliards d'euros en 2005, dont 2,7 milliards pour l'aide à domicile et 3,1 milliards pour l'aide à l'accueil.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, les conseils généraux ont eu la charge de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), qui remplace progressivement la prestation spécifique dépendance (PSD) et l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP). L'APA s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus dont le niveau de dépendance est en GIR (groupes iso-ressources, cf. p. 139) 1 à 4.

Au 30 juin 2006, 971 000 personnes bénéficiaient de l'APA, soit une augmentation de 2,4 % par rapport à la fin du mois de mars 2006. Les bénéficiaires de l'APA vivant à domicile représentaient 59 % des bénéficiaires, contre 41 % en établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA).

Au 30 juin 2006, on comptait 80 000 personnes en GIR 1 bénéficiant de l'APA (8 % des bénéficiaires de l'APA) et 421 000 personnes en GIR 4 (43 % des bénéficiaires).

La part des personnes âgées de GIR 4 reste stable en 2006 ; elle était de 56 % parmi les bénéficiaires de l'APA à domicile et de 25 % des bénéficiaires en établissement.

Le montant moyen mensuel de l'APA à domicile était de 476 € en juin 2006 et de 402 € pour l'APA en établissement (permettant ainsi aux bénéficiaires de s'acquitter de 68 % du tarif dépendance appliqué dans l'établissement d'accueil).

Faits marquants en Picardie

Toutes les données présentées dans ce chapitre opposent le nord et le sud de la région. Les pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus et les pensions de réversion sont bien plus présentes dans le nord de la région. Les allocations supplémentaires concernent également plus souvent le nord de la région mais aussi les cantons les plus peuplés de la région. Une opposition nord-sud très nette se retrouve également pour les montants moyens des pensions vieillesse avec des montants plus élevés dans le sud. Pour l'APA à domicile, ce sont le nord-ouest et le nord-est de la région qui ressortent avec des taux plus importants.

Pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus

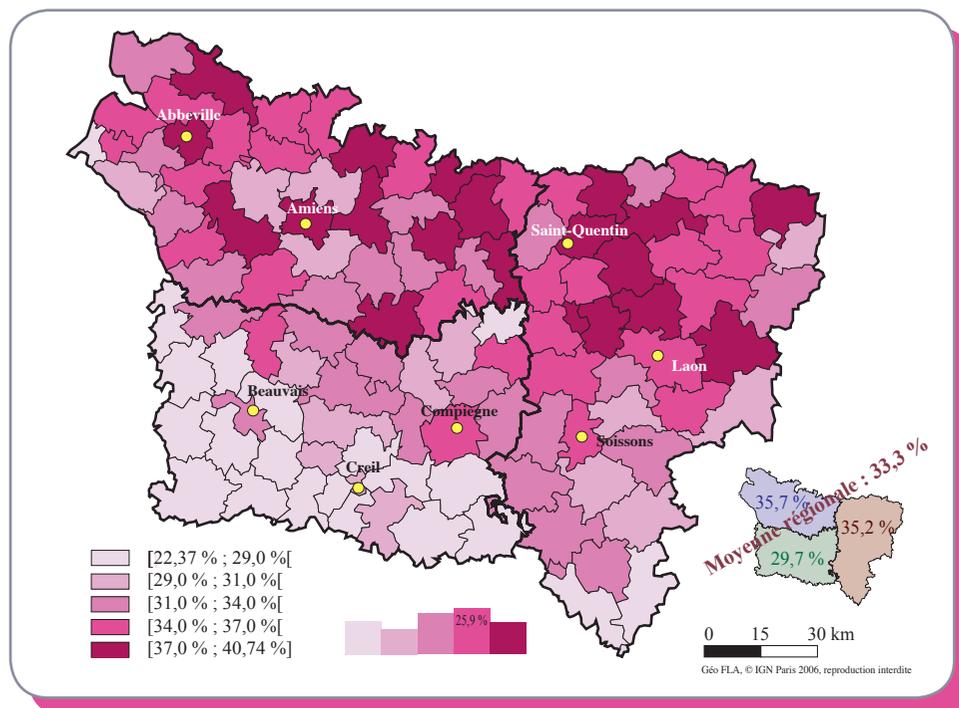
Sur cette carte, c'est le département de l'Oise qui ressort avec des pourcentages plus faibles que le reste de la région. En effet, les pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus ne représentent que 29,7 % dans l'Oise contre 35,2 % dans l'Aisne et 35,7 % dans la Somme.

Si l'on observe les pourcentages les plus faibles, on remarque donc une majorité de cantons de l'Oise comme

Chaumont-en-Vexin (22,4 %), Chantilly (23,9 %), Betz (24,3 %) et Noailles (24,3 %). Dans l'Aisne, deux cantons se distinguent du reste du département par leurs taux faibles. Il s'agit de Condé-en-Brie (27,7 %) et Charly (28,0 %), situés à l'extrême sud de l'Aisne. Dans la Somme, c'est le canton d'Ault qui se détache avec 26,5 %.

Pour les pourcentages les plus élevés, ce sont les cantons de

Pourcentage de pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus au 31 décembre 2004 (par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées)



Sources : CRAM, MSA

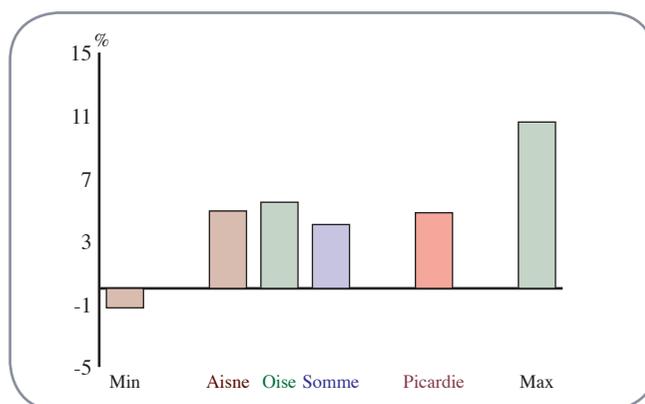
Min : Chaumont-en-Vexin

Max : Tergnier

l'Aisne et de la Somme qui sont en plus grand nombre. Pour l'Aisne, on remarque des cantons du nord du département comme Tergnier (40,7 %), Guise (39,7 %), Ribemont (38,8 %), La Fère (38,7 %) et Bohain-en-Vermandois (38,3 %). Pour la Somme, ressortent les cantons de Crécy-en-Ponthieu (39,3 %), Combles (38,7 %), Amiens (38,7 %), Chaulnes (38,3 %) et Corbie (38,2 %). Enfin, le canton de l'Oise avec le pourcentage le plus élevé est celui de Compiègne avec 35,3 %.

Le nombre de pensions vieillesse versées chez les 75 ans et plus s'est accru de 4,8 % entre 2003 et 2004 sur l'ensemble de la région. La tendance est identique dans les trois départements picards avec 4,9 % dans l'Aisne, 5,5 % dans l'Oise et 4,1 % dans la Somme. Seuls quatre cantons ont connu une baisse sur la période 2003-2004. La plus importante concerne le canton de Wassigny avec -1,2 %, ce qui ne représente que 6 pensions versées à des personnes de 75 ans et plus en moins. La hausse la plus importante revient au canton de Marseille-en-Beauvaisais avec 10,6 %, soit 38 pensions supplémentaires versées à des personnes de 75 ans et plus.

Évolution du nombre de pensions vieillesse versées chez les 75 ans et plus entre 2003 et 2004



Sources : CRAM, MSA

Min : Wassigny

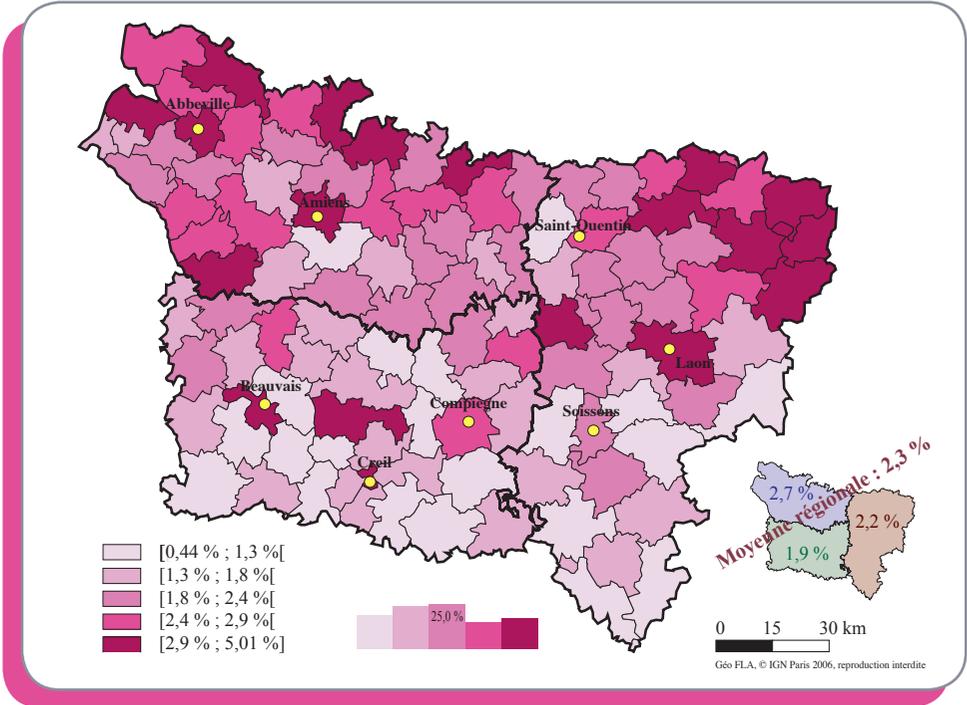
Max : Marseille-en-Beauvaisais

Allocations supplémentaires versées

Sur cette carte du pourcentage d'allocations supplémentaires, on constate que les taux les plus élevés sont le plus souvent situés dans le nord de la région avec, par exemple, la Thiérache dans l'Aisne ainsi que le Vimeu et le Marquenterre dans la Somme. Les cantons comprenant les principales villes picardes présentent également des taux importants. L'Oise est le département où le pourcentage

d'allocations supplémentaires est le plus faible avec 1,9 % suivi de l'Aisne avec 2,2 % et enfin de la Somme avec 2,7 %. Pour le département de l'Aisne, il existe une différence assez nette entre le nord et le sud du département. Si l'on trace un axe Chauny-Laon, la moyenne des cantons au nord de cet axe est de 2,6 % contre 1,7 % pour ceux au sud.

**Pourcentage d'allocations supplémentaires versées au 31 décembre 2004
(par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées)**



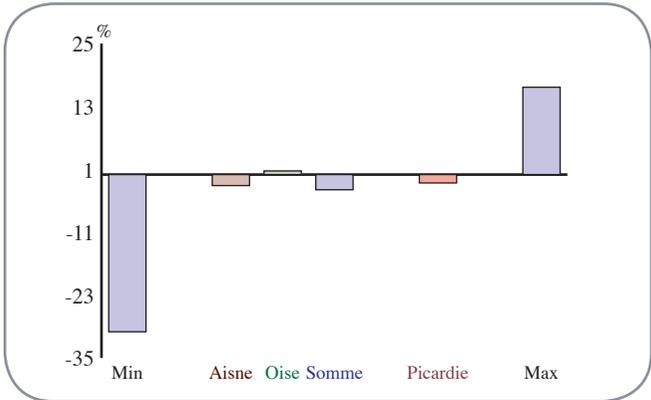
Min : Condé-en-Brie Max : Creil - Nogent-sur-Oise Sources : CRAM, MSA

Au niveau cantonal, un seul canton atteint la barre des 5 %. Il s'agit de Creil - Nogent-sur-Oise. Certains autres cantons parmi les plus peuplés de Picardie sont présents parmi les plus forts pourcentages comme notamment Amiens (3,8 %) ou Abbeville (3,4 %). On remarque également les cantons d'Acheux-en-Amiénois (3,7 %), Crécy-en-Ponthieu (3,5 %), Saint-Valery-sur-Somme (3,4 %) et Poix-de-Picardie (3,3 %) dans la Somme ainsi que Le Nouvion-

en-Thiérache (3,7 %), Chauny (3,5 %), Aubenton (3,5 %), Guise (3,5 %) et Hirson (3,4 %) dans le nord de l'Aisne.

Pour les pourcentages les plus faibles, ce sont essentiellement des cantons de l'Aisne et de l'Oise qui se distinguent. Dans l'Aisne, citons les cantons de Condé-en-Brie (0,4 %), Vermand (0,7 %), Neufchâtel-sur-Aisne (0,8 %) et Charly (0,9 %). Pour l'Oise, on retrouve Noailles (0,7 %), Chaumont-en-Vexin (0,8 %), Nivillers (0,8 %), Estrées-Saint-Denis (0,9 %), Nanteuil-le-Haudouin (0,9 %) et Neuilly-en-Thelle (0,9 %). Dans la Somme, les pourcentages aussi faibles sont beaucoup plus rares. Le pourcentage minimum revient au canton de Boves avec 1,3 %.

Évolution du nombre d'allocations supplémentaires versées entre 2003 et 2004



Min : Ailly-le-Haut-Clocher Sources : CRAM, MSA Max : Bernaville

Entre 2003 et 2004, le nombre d'allocations supplémentaires a diminué de 1,6 % pour l'ensemble de la région. Cette tendance à la baisse ne concerne que l'Aisne (-2,1 %) et la Somme (-2,9 %) alors que l'Oise a connu une légère hausse de 0,7 %.

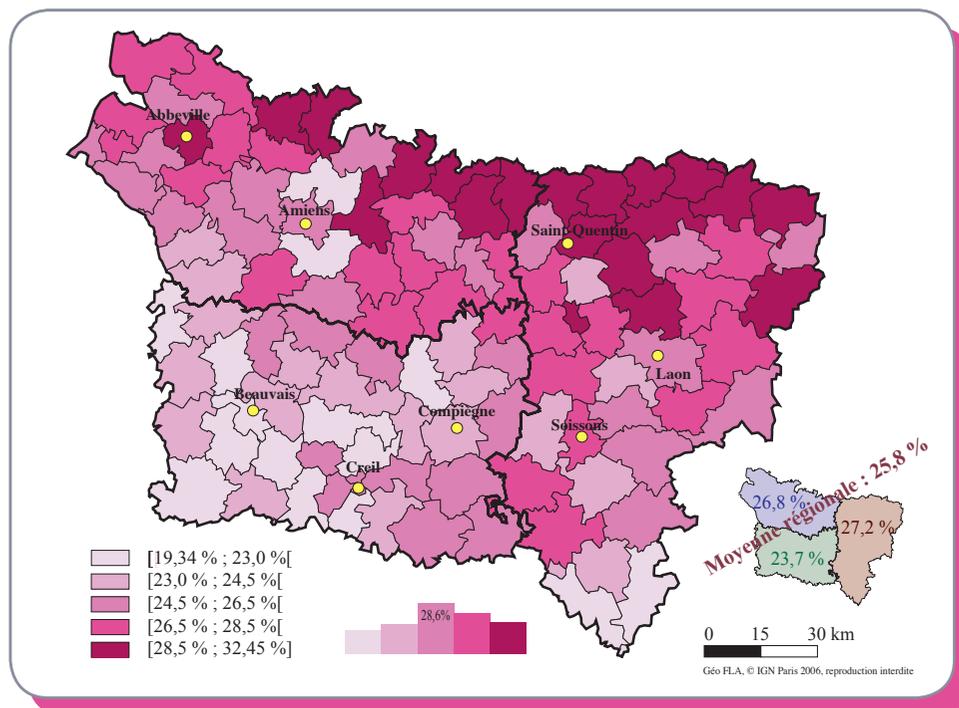
Pensions de réversion versées

Sur cette carte du pourcentage de pensions de réversion, le nord du département de l'Aisne se distingue assez nettement du reste de la région avec des pourcentages plus élevés. De même, plusieurs cantons de la Somme, limitrophes du Pas-de-Calais, possèdent également des pourcentages importants. Enfin, la majeure partie de l'Oise comporte des pourcentages plus faibles.

La moyenne du département de l'Aisne est de 27,2 % contre 26,8 % pour la Somme et 23,7 % pour l'Oise.

Les cantons de la moitié nord de l'Aisne sont donc très présents parmi les plus forts pourcentages. Ainsi, les cantons de Wassigny (32,0 %), Bohain-en-Vermandois (31,4 %), Ribemont (31,1 %), Le Nouvion-en-Thiérache (31,0 %) ou Crécy-sur-Serre (30,7 %) sont dans cette situation. Dans

Pourcentage de pensions de réversion versées au 31 décembre 2004
(par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées)



Sources : CRAM, MSA

Min : Clermont

Max : Roisel

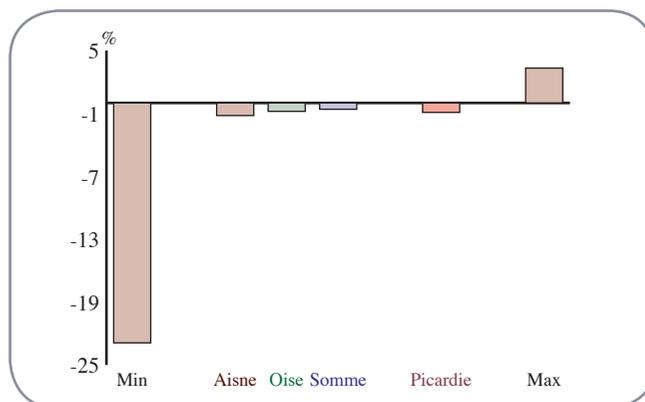
la Somme, un seul canton dépasse les 30 % mais celui-ci présente le pourcentage le plus élevé de la région : Roisel avec 32,5 %. Dans l'Oise, les valeurs élevées sont rares et la plus élevée revient au canton de Guiscard avec 26,6 %.

Pour les pourcentages les plus faibles, l'Oise est très largement représentée avec notamment sept des dix plus faibles valeurs de la région avec les cantons de Clermont (19,3 %), Auneuil (20,8 %), Ressons-sur-Matz (21,3 %) et Liancourt (21,6 %). Dans la Somme, les cantons de Villers-Bocage et Boves se distinguent une nouvelle fois du reste de leur département avec des taux respectifs de 20,5 % et 21,2 %.

Entre 2003 et 2004, le nombre de pensions de réversion a chuté de 0,9 %. Cette tendance à la baisse se retrouve dans les trois départements picards avec -0,6 % pour la Somme, -0,8 % pour l'Oise et -1,2 % pour l'Aisne. Au niveau cantonal, la baisse la plus importante concerne le canton de Tergnier avec -22,9 % alors que la hausse la plus forte revient au canton d'Anizy-le-Château avec 3,3 %.

Contrairement aux numéros précédents où été recensés les prestataires titulaires uniquement d'une pension de réversion, le choix a été fait cette année de retenir les prestataires bénéficiant d'une pension de réversion et éventuellement d'un autre droit.

Évolution du nombre de pensions de réversion versées entre 2003 et 2004



Sources : CRAM, MSA

Min : Tergnier

Max : Anizy-le-Château

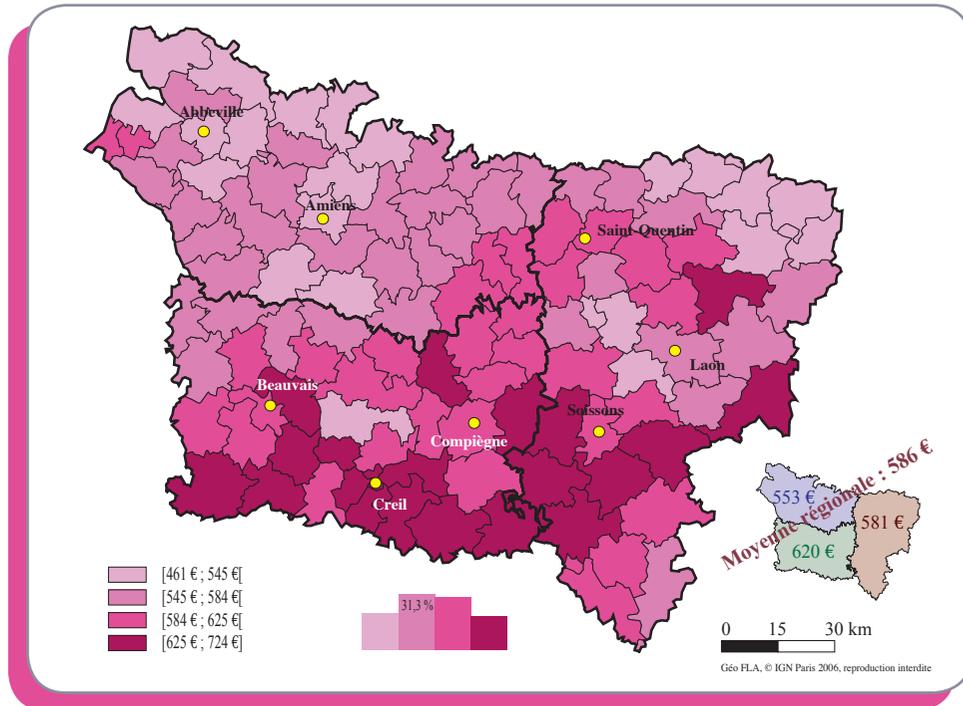
Montants moyens des pensions vieillesse versées

Concernant les montants moyens des pensions vieillesse, on observe une opposition Nord-Sud assez nette avec des montants plus élevés dans le sud que dans le nord de la région. Globalement, le département de l'Oise et le sud de l'Aisne s'opposent à la Somme et au nord de l'Aisne. La moyenne départementale de l'Oise est largement supérieure aux deux autres départements picards avec 620 €

contre 581 € pour l'Aisne et 553 € pour la Somme. Si l'on considère le département de l'Aisne de part et d'autre d'un axe Chauny-Laon, on obtient une moyenne de 609 € pour la partie sud et de 563 € pour la partie nord.

Logiquement, les montants les plus élevés concernent des cantons du sud de l'Aisne et de l'Oise. Pour le sud de l'Aisne, on remarque les cantons de Vic-sur-Aisne (724 €),

Montant moyen des pensions vieillesse versées pour le mois de décembre 2004



Min : Tergnier Max : Vic-sur-Aisne

Sources : CRAM, MSA

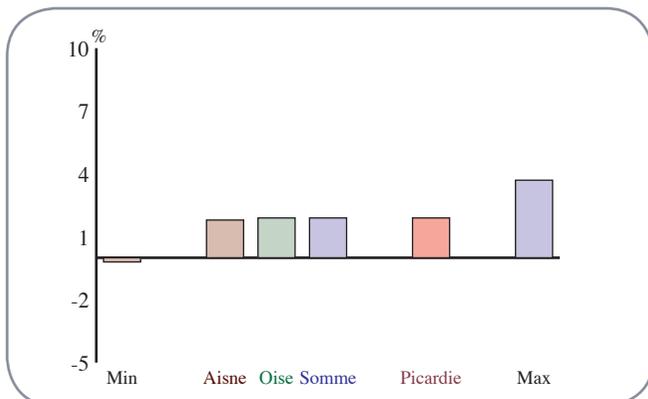
Oulchy-le-Château (711 €) et Neuilly-Saint-Front (674 €). Pour l'Oise, peuvent être cités les cantons de Nanteuil-le-Haudouin (690 €), Chantilly (689 €), Chaumont-en-Vexin (675 €) et Betz (671 €). Pour le département de la Somme, le montant le plus élevé n'est que de 597 € et revient au canton de Ham.

Pour les montants les plus faibles, les cantons de la Somme et du nord de l'Aisne sont donc prédominants. Dans le nord de l'Aisne, ressortent les cantons de Tergnier (461 €),

Aubenton (485 €), Hirson (487 €), La Capelle (498 €) et Vervins (503 €) et, pour la Somme, ceux d'Acheux-en-Amiénois (508 €), Hallencourt (518 €) et Doullens (518 €). Enfin, dans l'Oise, le canton de Clermont possède un montant assez bas de 540 € comparativement aux autres cantons de ce département.

Sur la période 2003-2004, les montants moyens des pensions vieillesse ont eu tendance à augmenter sur l'ensemble de la région. Cette hausse a été de 1,9 % sur l'ensemble de la région et celle-ci est homogène sur les trois départements picards. Il est intéressant de constater que seuls deux cantons picards ont vu leur montant moyen des pensions vieillesse baisser entre 2003 et 2004. Il s'agit des cantons de Crécy-sur-Serre (-0,2 %) dans l'Aisne et Grandvilliers (-0,1%) dans l'Oise. La plus forte hausse concerne le canton de Villers-Bocage dans la Somme avec 3,7 %.

Évolution du montant moyen des pensions vieillesse versées entre décembre 2003 et 2004



Sources : CRAM, MSA
Min : Crécy-sur-Serre
Max : Villers-Bocage

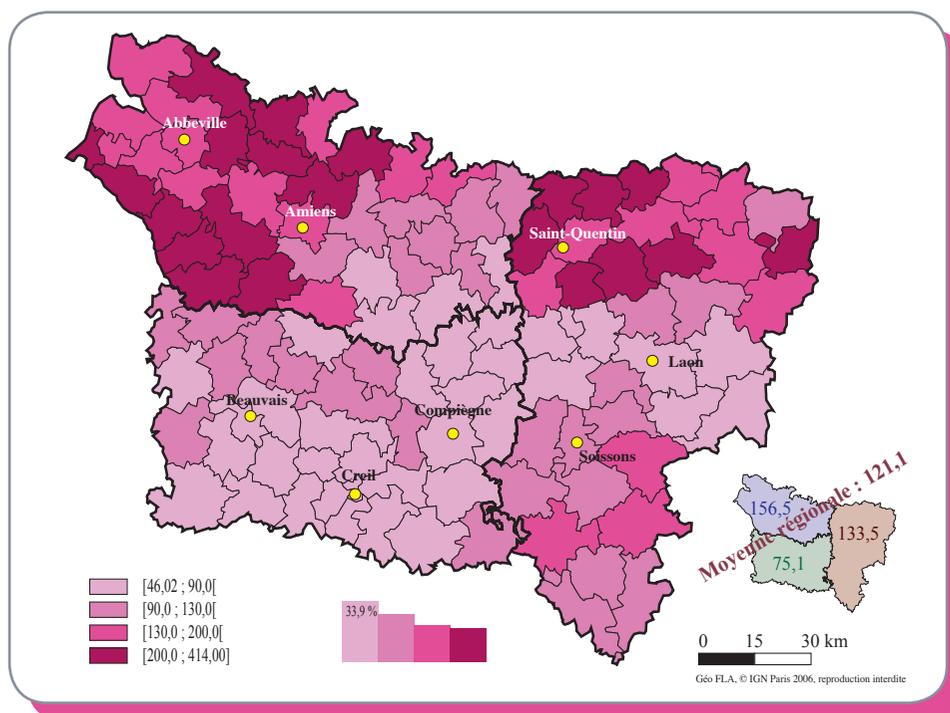
Attention : sur la carte ci-dessus, il s'agit de montants moyens de pensions vieillesse versées en décembre 2004. Une même personne peut cumuler plusieurs pensions vieillesse, ce qui n'est pas additionné ici. Par ailleurs, pour le régime agricole, cela ne concerne que les salariés. Enfin, concernant les évolutions du montant moyen des pensions vieillesse versées, celles-ci n'intègrent pas l'inflation.

Allocation personnalisée d'autonomie à domicile

Sur cette carte, l'Oise s'oppose très nettement aux deux autres départements picards avec des taux beaucoup plus faibles. La moyenne de ce département est de 75,1 bénéficiaires de l'APA à domicile pour 1 000 personnes de 75 ans et plus contre 133,5 pour l'Aisne et 156,5 pour la Somme. On constate donc qu'au niveau départemental, les écarts sont déjà très prononcés. Logiquement, les taux les

plus faibles sont principalement situés dans le département de l'Oise. On remarque les cantons d'Attichy (46,0), Noyon (54,1), Crépy-en-Valois (54,5), Chaumont-en-Vexin (54,7), Clermont (59,0) et Compiègne (59,4). Dans l'Aisne, les taux les plus faibles sont observés dans les cantons de Chauny (66,3) et La Fère (67,4) alors que pour la Somme, ce sont les cantons de Ham (71,3) et Montdidier (72,3).

Nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile au 31 décembre 2005 (pour 1 000 habitants de 75 ans et plus)

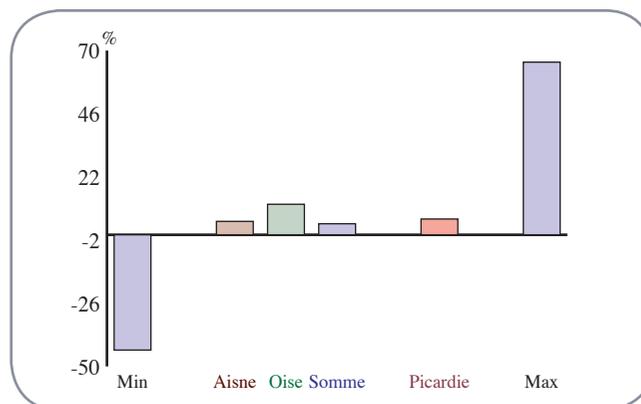


Sources : Conseils généraux 02, 60 et 80, INSEE, OR2S Min : **Attichy** Max : **Hornoy-le-Bourg**

Les taux les plus élevés concernent des cantons de la Somme et du nord de l'Aisne. Pour le département 80, le canton d'Hornoy-le-Bourg (414,0) se distingue particulièrement suivi de Molliens-Dreuil (295,8), Gamaches (259,4) et Conty (257,1) alors que dans le nord de l'Aisne, on remarque notamment les cantons de Bohain-en-Vermandois (251,5), Sains-Richaumont (241,2) et Aubenton (229,0). Dans l'Oise, le taux le plus élevé revient au canton de Froissy avec 123,6.

Entre 2004 et 2005, le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile s'est accru de 6,0 % sur l'ensemble de la région. Cette hausse se répartit de la manière suivante entre les trois départements picards : 5,1 % pour l'Aisne, 11,6 % pour l'Oise et 4,2 % pour la Somme. Si trente quatre cantons ont connu une baisse de leur nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile sur cette période, la plus importante revient au canton de Ham avec -43,8 %, soit 63 bénéficiaires en moins. La hausse la plus importante concerne le canton de Bernaville dans la Somme avec 65,6 %, soit 42 bénéficiaires supplémentaires.

Évolution du nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile entre décembre 2004 et 2005



Sources : Conseils généraux 02, 60 et 80

Min : **Ham**

Max : **Bernaville**

Autour des soins

Les dépenses courantes de santé sont constituées par les dépenses engagées par les financeurs du système de santé, c'est-à-dire la Sécurité sociale, l'État, les collectivités locales, les organismes de protection complémentaire, mais aussi les ménages. Elles prennent en compte les indemnités journalières, les subventions perçues par le système de santé assimilées à des dépenses, les dépenses de prévention collective, de recherche et de formation médicales et les coûts de la gestion de la santé.

Ces dépenses courantes de santé de 2005 s'élevaient à 190,5 milliards d'euros, pour la France métropolitaine et les DOM, ce qui représentait 3 038 € par habitant (11,1 % du produit intérieur brut). Parmi elles, la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) est régulièrement analysée. Elle comprend les soins hospitaliers, les soins ambulatoires, les transports sanitaires, les médicaments et les autres biens médicaux.

En 2005, la CSBM était de 150,6 milliards d'euros, soit 2 402 € par habitant. Elle comptait pour 8,8 % du PIB. La CSBM a augmenté de 3,9 % en valeur par rapport à 2004 et de 2,7 % en volume. Cette même année, les soins hospitaliers (67 milliards d'euros en 2005), les soins ambulatoires (40,9 milliards) et les médicaments (31,3 milliards) représentaient 92,4 % de la CSBM. Les transports de malades (2,8 milliards) et les autres biens médicaux (8,5 milliards) constituaient les 7,6 % restant. Si l'on ajoute les dépenses en matière de préventions individuelle primaire et secondaire à la CSBM, on obtient la consommation médicale totale. Celle-ci s'élevait à 153,6 milliards d'euros en 2005. Les médicaments constituaient la part la plus importante de la croissance totale de la CSBM, avec une augmentation de leurs dépenses de 5,5 % en volume. Leurs prix continuaient à baisser parallèlement à l'accroissement important de la vente de génériques (six fois supérieure à la hausse de l'ensemble des ventes pharmaceutiques en 2005). La vente de génériques a tendance, en effet, à augmenter même si leur part de marché reste limitée (8 % du total des ventes de médicaments). En 2005, la vente de médicaments remboursés à 65 % représentait 70 % des ventes de médicaments remboursables, soit 64 % de la croissance pharmaceutique. Cette même année, les ventes de médicaments remboursables ont augmenté de 6,7 %. Dix classes thérapeutiques ont particulièrement contribué à cette croissance (57 % du total). Elles traitent les anémies, les maladies cardio-vasculaires, les maladies sanguines et infectieuses et les maladies osseuses.

La France métropolitaine comptait, au 1^{er} janvier 2006, 297 277 médecins libéraux, mixtes et salariés, soit une densité de 340 médecins pour 100 000 habitants. Parmi eux, 101 267 omnipraticiens (dont 82 954 généralistes) constituaient une densité de 166 pour 100 000 (136 généralistes pour 100 000). Les spécialistes étaient 106 100, soit une densité de 174 pour 100 000. Au 31 décembre 2005, 1,7 million de personnes bénéficiait de la couverture maladie universelle (CMU) de base, soit une augmentation de 3,5 % par rapport à l'année précédente. Les deux tiers de ces bénéficiaires avaient également la CMU complémentaire. Le taux de couverture de la CMU de base était de 2 % en France métropolitaine en 2005 et de 17 % dans les DOM. La CMU complémentaire couvrait, au 31 décembre 2005, 4,7 millions de personnes (+2,0 % par rapport à 2004). Le 1^{er} janvier 2005 a vu se mettre en place un nouveau dispositif, complétant la CMU, qui a pour visée l'aide à l'acquisition d'une couverture complémentaire santé : le crédit d'impôt. À la fin de cette année, près de 210 000 attestations de droit à crédit d'impôt avaient été délivrées, soit 400 000 personnes (une attestation pouvant servir à une ou plusieurs personnes du foyer). Au 28 février 2006, 203 000 contrats d'assurance complémentaires ont été effectivement signés. L'aide médicale de l'État (AME) a concerné 180 000 personnes au 31 décembre 2005, soit une augmentation de 20 %. Cette population était principalement constituée d'adultes de 20 à 49 ans (70 % de la population).

Une étude a été réalisée en 2006 à partir des comptes nationaux de la santé portant sur les dépenses de prévention. Ainsi, en 2002, 10,5 milliards d'euros ont été alloués à la prévention, soit 6,4 % de la dépense courante de santé. La moitié de cette somme était destinée à éviter la survenue d'une maladie ou d'un état indésirable (prévention primaire), un quart a permis le dépistage des maladies (prévention secondaire) et le dernier quart a servi à la prise en charge des facteurs de risque ou des formes précoces de la maladie (prévention tertiaire).

Faits marquants en Picardie

Pour les dépenses de santé, le nord et le sud de la région s'opposent généralement avec des dépenses nettement plus importantes dans le nord. Les seules exceptions sont les dépenses de consultations de spécialistes et d'actes dentaires en raison de la répartition géographique inégale de ces professionnels de santé. Les dépenses de transport répondent également à une logique différente avec des dépenses faibles dans et à proximité des grands centres urbains.

Les cartes de densité nous montrent des écarts importants au sein de la région quant à l'offre de soins libérale. Certains cantons sont d'ailleurs dépourvus de spécialistes ou de dentistes.

Concernant le dépistage organisé du cancer du sein, la participation au niveau départemental est très liée à l'ancienneté de la mise en place du dispositif. Mais des différences infra-départementales sont également remarquées avec notamment une participation plus faible dans le Santerre-Somme et autour de l'agglomération creilloise par rapport au reste de leur département respectif.



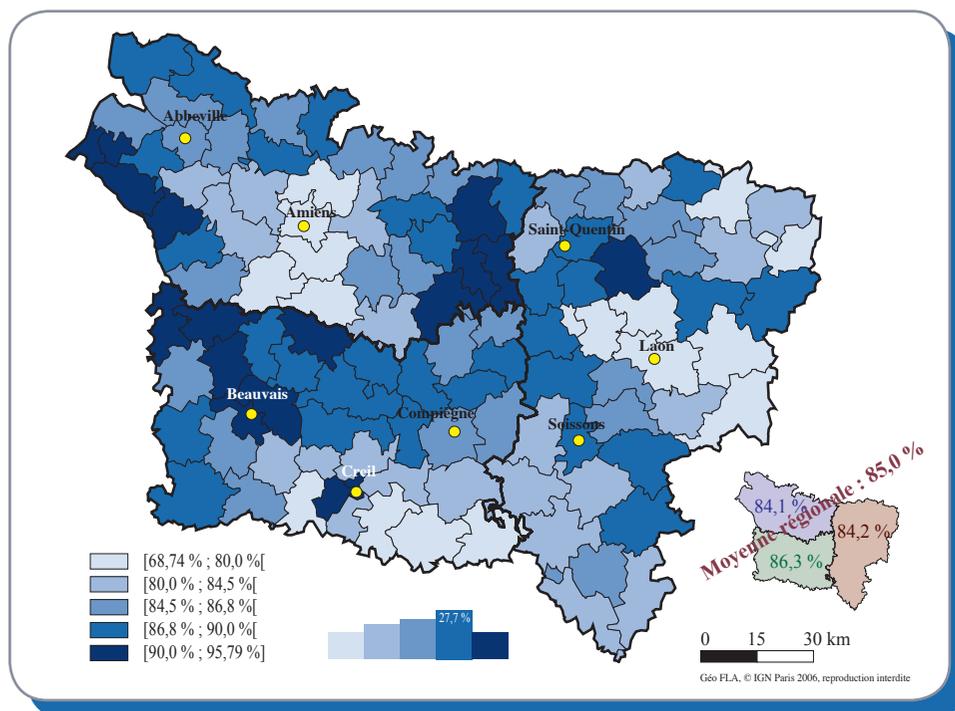
Consommateurs de soins

En Picardie, le pourcentage de consommateurs parmi l'ensemble de la population s'élève à 85,0 %. Ce pourcentage atteint 86,3 % dans le département de l'Oise alors qu'il est de 84,2 % dans l'Aisne et 84,1 % dans la Somme.

Des zones de concentration de forts pourcentages existent dans le Santerre-Somme et le Vimeu pour le département

de la Somme ainsi que dans la moitié nord du département de l'Oise. Dans le Santerre-Somme, les cantons de Nesle (95,5 %), Péronne (95,1 %) et Ham (91,8 %) sont à citer. Pour le Vimeu, on retrouve les cantons de Oisemont (93,5 %), Friville-Escarbotin (91,9 %) et Ault (90,9 %). Dans le nord de l'Oise, se distinguent les cantons de Formerie (95,8 %), Marseille-en-Bauvaisis (95,0 %),

Pourcentage de consommateurs dans la population au 31 décembre 2004 - hors sections mutualistes -



Sources : CPAM, MSA, RSI, INSEE, OR2S

Min : Boves

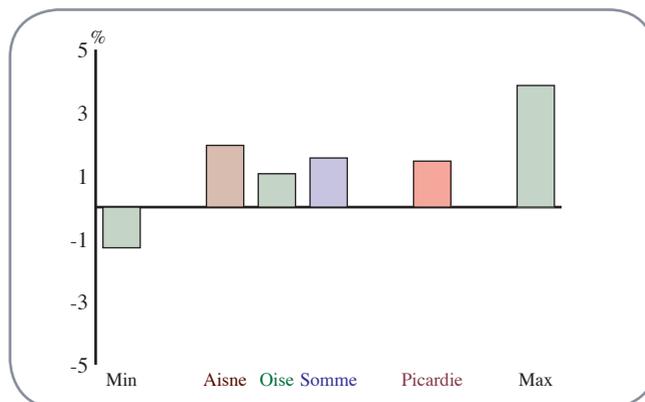
Max : Formerie

Breteil (91,6 %) et Nivillers (91,2 %). Les cantons « urbains » de Beauvais (94,1 %) et Creil - Nogent-sur-Oise (91,8 %) présentent également des pourcentages élevés. Dans l'Aisne, le pourcentage le plus élevé revient au canton de Ribemont avec 90,8 %.

En revanche, les pourcentages les plus faibles sont concentrés aux alentours des communes d'Amiens et de Laon. À proximité d'Amiens, peuvent être cités les cantons de Boves (68,7 %), Conty (76,8 %) et Villers-Bocage (77,5 %). Dans les environs de Laon, on remarque les cantons de Tergnier (73,5 %), Sissonne (77,8 %) et Neufchâtel-sur-Aisne (78,6 %).

Entre 2003 et 2004, le nombre de consommateurs s'est accru de 1,5 % en Picardie. Cette moyenne régionale résulte d'une hausse de 1,1 % dans l'Oise, de 1,6 % dans la Somme et de 2,0 % dans l'Aisne. Au niveau cantonal, la plus forte hausse est à mettre à l'actif de Formerie dans l'Oise avec 3,9 %, soit une hausse de 279 consommateurs. Seuls deux cantons picards ont connu une baisse de leur nombre de consommateurs entre 2003 et 2004 : Chantilly (-1,3 %) et Wassigny (-0,5 %).

Évolution du nombre de consommateurs de soins entre 2003 et 2004



Sources : CPAM, MSA, RSI

Min : Chantilly

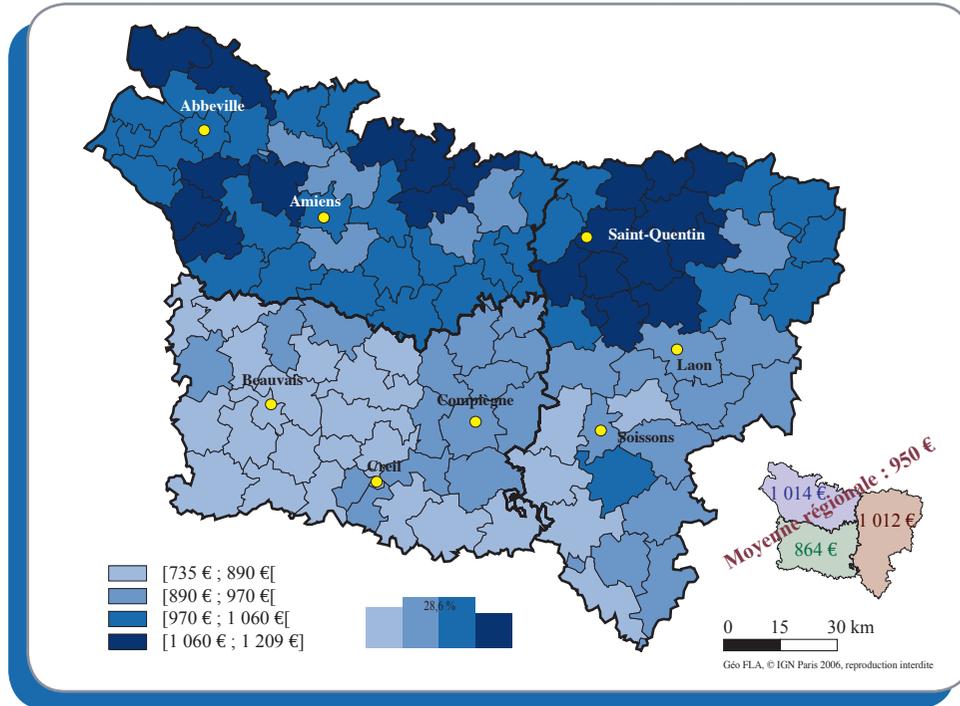
Max : Formerie

Dépenses moyennes remboursables par consommant

Sur cette carte, l'opposition entre le nord et le sud de la région est extrêmement nette. La Somme et le nord de l'Aisne possèdent des montants moyens de dépenses remboursables beaucoup plus élevés que l'Oise et le sud de l'Aisne. La moyenne départementale de la Somme est de 1 014 € contre 864 € pour l'Oise. La moyenne de l'Aisne est de 1 012 € mais elle masque une opposition forte entre le

nord et le sud du département. Si l'on considère les cantons au nord d'un axe Chauny-Laon, on obtient une moyenne de 1 074 € contre 917 € au sud de cet axe. Certains cantons dépassent les 1 100 euros de dépenses remboursables. C'est notamment le cas des cantons de Wassigny (1 209 €), Bohain-en-Vermandois (1 189 €), Ribemont (1 174 €) et Le Nouvion-en-Thiérache (1 025 €)

Montant moyen des dépenses remboursables par consommant en 2004
 Consultations généralistes et spécialistes, visites généralistes, radios, actes en K et KC, actes infirmiers, kinésithérapeutes et autres auxiliaires médicaux, médicaments, biologie, transports et actes dentaires



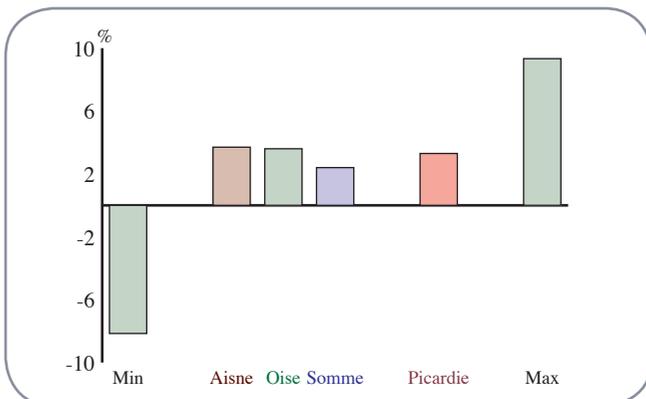
Min : **Chaumont-en-Vexin** Max : **Wassigny** Sources : CPAM, MSA, RSI

dans le nord de l'Aisne ainsi que Crécy-en-Ponthieu (1 133 €), Rue (1 129 €) et Albert (1 121 €) dans la Somme. Le montant moyen le plus élevé dans l'Oise est largement inférieur à ceux-ci avec 963 € pour le canton de Lassigny. Lorsque l'on considère les cantons avec les montants les plus bas, on constate que les dix plus faibles concernent ceux de l'Oise. Il s'agit notamment de Chaumont-en-Vexin

(735 €), Auneuil (750 €), Nanteuil-le-Haudouin (755 €), le Coudray-Saint-Germer (769 €), Méru (782 €) et Noailles (787 €). Le montant le plus faible dans l'Aisne est à mettre à l'actif du canton de Neuilly-Saint-Front (843 €) alors que pour la Somme, il s'agit du canton de Villers-Bocage avec 922 €.

Ces montants moyens ont eu tendance à augmenter (3,3 %) entre 2003 et 2004 en Picardie. Cette tendance à la hausse se retrouve dans les trois départements avec 2,4 % dans la Somme, 3,6 % dans l'Oise et 3,7 % dans l'Aisne. Seuls huit cantons ont vu leur montant moyen de dépenses remboursables chuter entre 2003 et 2004. La baisse la plus importante concerne le canton de Formerie avec 8,2 %. La plus forte hausse est de 9,3 % pour le canton de Guiscard dans l'Oise.

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables par consommant entre 2003 et 2004



Min : **Formerie** Sources : CPAM, MSA, RSI Max : **Guiscard**

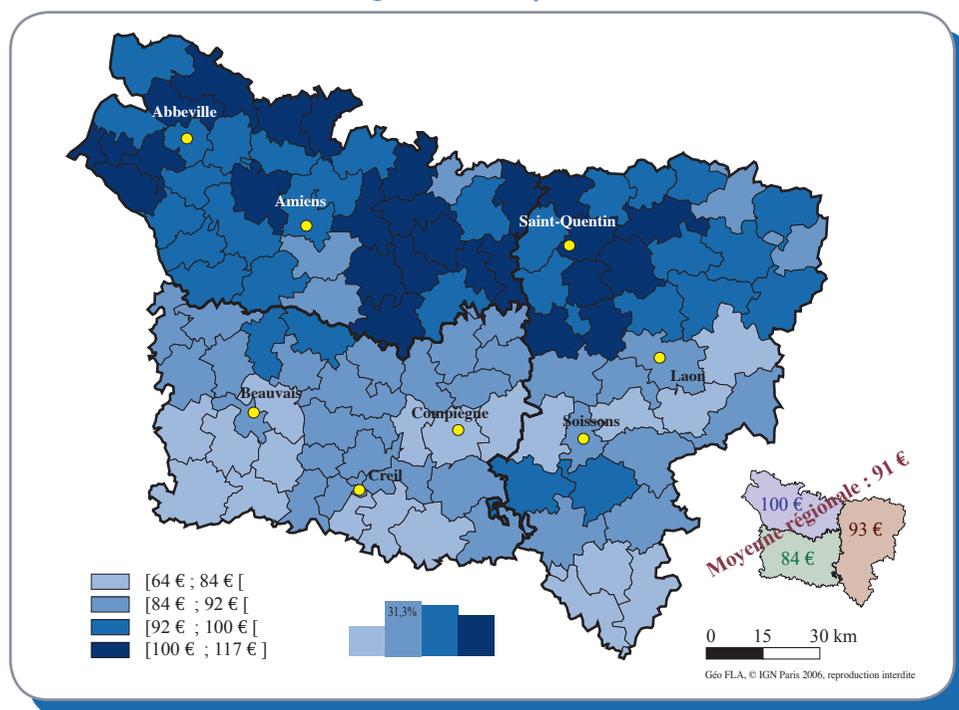
Dépenses moyennes de consultations de généralistes remboursables

Sur cette carte des montants moyens des dépenses remboursables de consultations de généralistes par consommant, on remarque une nouvelle fois une opposition nord-sud. Les montants sont plus élevés dans la Somme et le nord de l'Aisne que dans l'Oise et le sud de l'Aisne. La moyenne de la Somme est de 100 € contre 93 € dans l'Aisne et 84 € dans l'Oise. Les cantons de la partie nord de l'Aisne

(au nord de l'axe Chauny-Laon) possèdent une moyenne de 99 € contre 83 € pour la partie sud.

Cette opposition globale entre le nord et le sud de la région se retrouve naturellement au niveau cantonal. Les cantons où les montants moyens sont les plus faibles sont situés essentiellement dans l'Oise et dans une moindre mesure dans le sud de l'Aisne. Pour l'Oise, on remarque les cantons

Montant moyen des dépenses remboursables de consultations de généralistes par consommant en 2004



Sources : CPAM, MSA, RSI

Min : Attichy

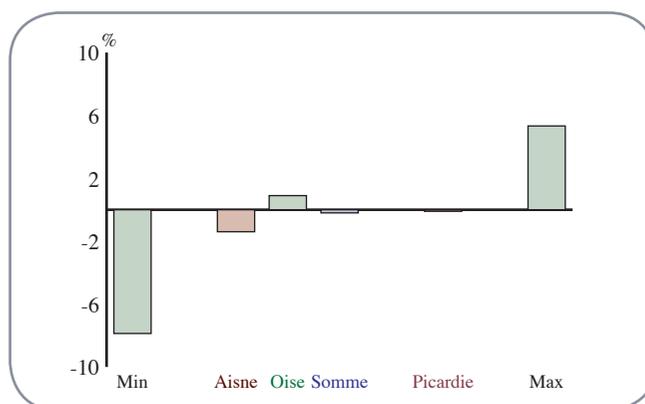
Max : Friville-Escarbotin

d'Attichy (64 €), Chaumont-en-Vexin (70 €), Senlis (71 €), Méru (72 €) ou Noailles (75 €). Pour le sud de l'Aisne, ressortent les cantons de Charly (73 €), Condé-en-Brie (75 €), Château-Thierry (77 €) et Sissonne (77 €). À noter que le canton de la Somme avec le montant le plus faible est Ailly-sur-Noye avec 89 €.

Pour les montants les plus élevés, le département de la Somme est représenté par les cantons de Friville-Escarbotin (117 €), Ault (111 €), Rosières-en-Santerre (108 €) et Doullens (107 €). Les cantons du nord de l'Aisne sont également présents avec Guise (112 €), La Fère (109 €) et Moy-de-l'Aisne (108 €). Le montant le plus élevé pour le département de l'Oise revient au canton de Breteuil avec 100 €.

Sur la période 2003-2004, les montants moyens des dépenses remboursables de consultations de généralistes ont légèrement chuté de 0,1 % en moyenne dans la région. Cette chute a été de 1,4 % dans l'Aisne et 0,2 % dans la Somme alors que l'Oise a connu une hausse de 0,9 %. Au niveau cantonal, la hausse la plus importante revient au canton de Mouy dans l'Oise avec 5,3 % alors que la baisse la plus importante concerne le canton de Formerie également dans l'Oise avec -7,9 %.

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables de consultations de généralistes par consommant entre 2003 et 2004



Sources : CPAM, MSA, RSI

Min : Formerie

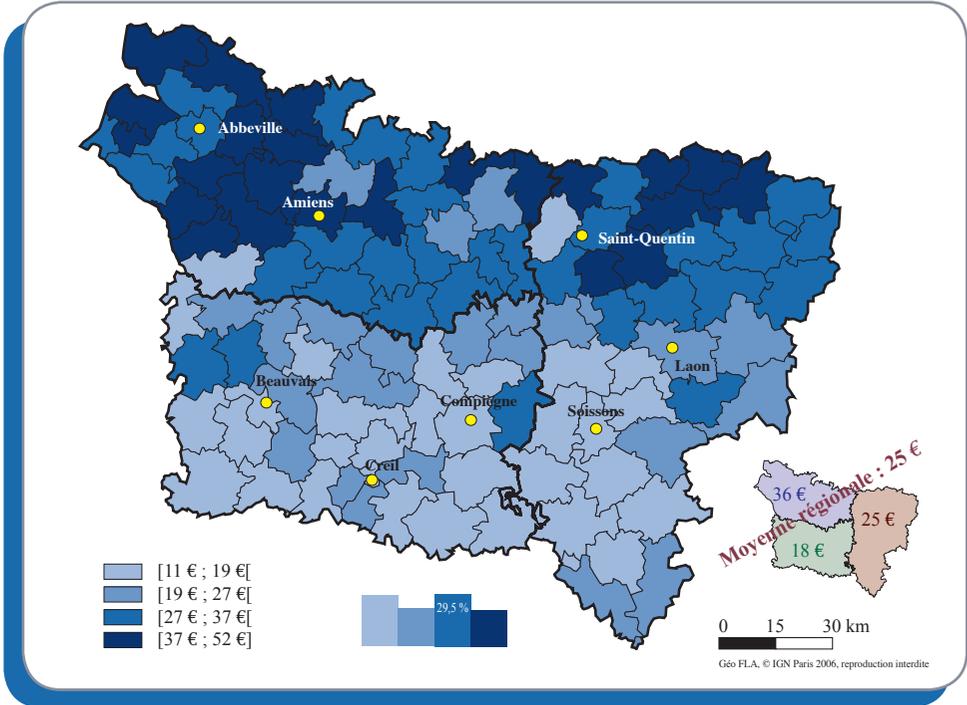
Max : Mouy

Dépenses moyennes de visites de généralistes remboursables

Comme souvent dans ces cartes de consommation de soins, le nord et le sud de la région s'opposent. La Somme et le nord de l'Aisne concentrent l'essentiel des cantons avec des dépenses supérieures à la moyenne régionale. Les moyennes départementales le confirment. La Somme possède un montant moyen des dépenses remboursables de visites de généralistes élevé avec 36 € par consommant. La moyenne

de l'Oise est bien plus faible avec 18 € par consommant. Le nord de l'Aisne (au nord de l'axe Chauny-Laon) se rapproche plutôt de la Somme avec une moyenne de 31 € par consommant alors que le sud de ce département possède même une moyenne inférieure à celle de l'Oise avec 17 €. Logiquement, au niveau cantonal, les cantons de la Somme et du nord de l'Aisne se partagent les montants les plus

Montant moyen des dépenses remboursables de visites de généralistes par consommant en 2004



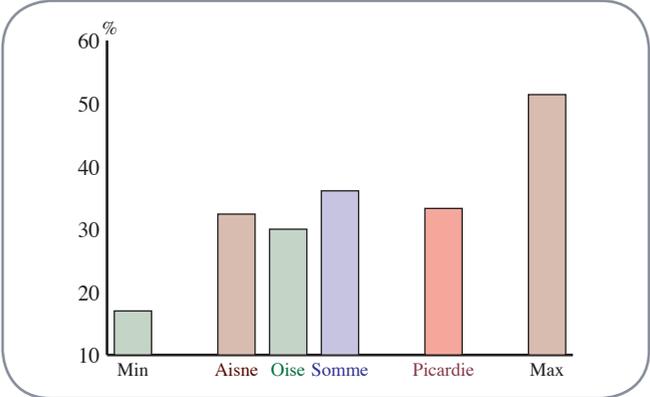
Min : **Château-Thierry** Max : **Crécy-en-Ponthieu** Sources : CPAM, MSA, RSI

élevés. Pour la Somme, se distinguent les cantons de Crécy-en-Ponthieu (52 €), Comblès (48 €), Hallencourt (46 €), Bernaville (46 €) et Amiens (43 €). Pour le nord de l'Aisne, on retrouve les cantons de Ribemont (51 €), Le Nouvion-en-Thiérache (51 €), La Capelle (50 €), Guise (49 €) et Wassigny (48 €). Le montant le plus élevé dans le département de l'Oise revient au canton de Marseille-en-Beauvaisis avec 28 €.

Les montants les plus faibles sont situés majoritairement dans l'Oise et le sud de l'Aisne. Pour l'Oise, citons les cantons d'Auneuil (11 €), Nanteuil-le-Haudouin (12 €), Chaumont-en-Vexin (13 €) et Senlis (13 €) alors que dans le sud de l'Aisne, on remarque les cantons de Château-Thierry (11 €), Fère-en-Tardenois (13 €) et Oulchy-le-Château (13 €).

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables de visites de généralistes par consommant entre 2003 et 2004

Ces montants moyens des dépenses remboursables de visites de généralistes ont nettement augmenté entre 2003 et 2004 (après une chute du même ordre entre 2002 et 2003). En moyenne sur la région, cette augmentation a été de 33,3 % de telle sorte que l'on retrouve des valeurs très proches de celles de l'année 2002.



Sources : CPAM, MSA, RSI
Min : **Nanteuil-le-Haudouin** Max : **Fère-en-Tardenois**

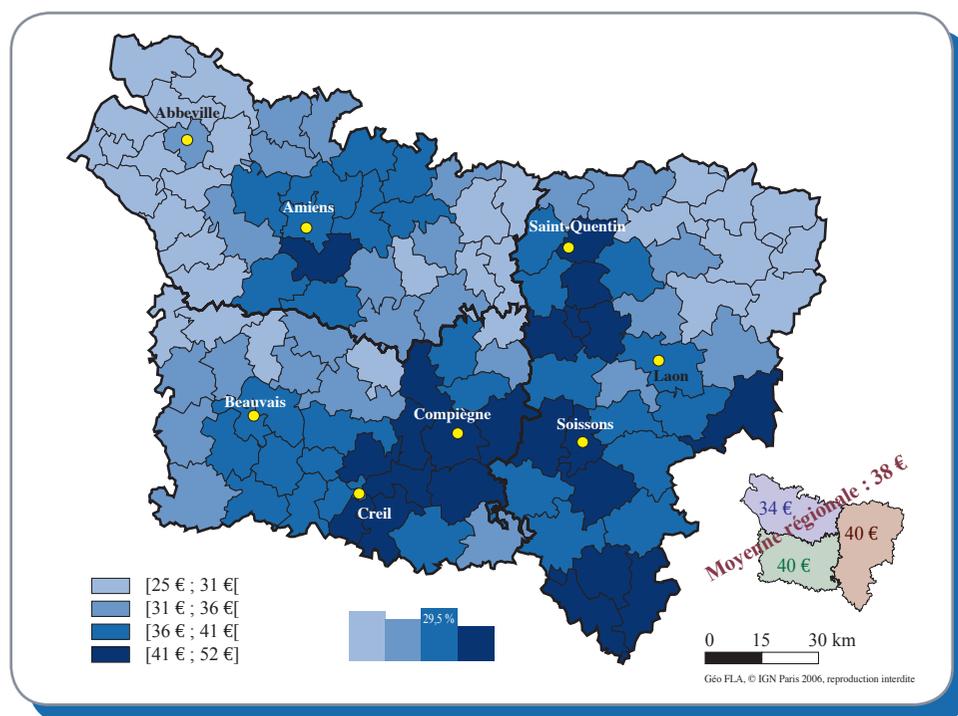
Dépenses moyennes de consultations de spécialistes remboursables

L'opposition habituelle entre le nord et le sud de la région pour la consommation de soins ne se retrouve pas sur cette carte des montants moyens des dépenses remboursables de consultations de spécialistes. L'offre influe ici certainement sur la consommation car on sait que plus des deux tiers des cantons picards sont dépourvus de spécialistes. Les fortes consommations sont donc essentiellement situées

à proximité des foyers de concentration de spécialistes libéraux, c'est-à-dire dans les grandes agglomérations picardes.

La moyenne départementale la plus faible revient à la Somme avec 34 € par consommant. Dans ce département, les montants les plus élevés sont situés à proximité d'Amiens avec les cantons de Boves (44 €), Amiens (40 €)

Montant moyen des dépenses remboursables de consultations de spécialistes par consommant en 2004



Sources : CPAM, MSA, RSI

Min : Rue

Max : Château-Thierry

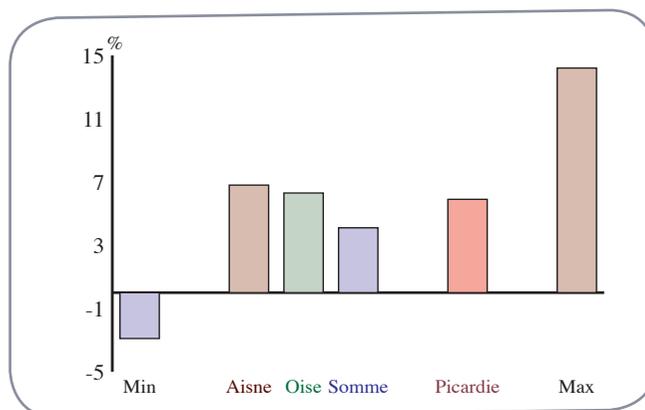
et Villers-Bocage (39 €). Dans le reste du département, les montants sont relativement faibles notamment dans le Vimeu, le Marquenterre et le Santerre-Somme avec les cantons de Rue (25 €), Moyenneville (26 €), Nesle (26 €) et Friville-Escarbotin (27 €).

L'Aisne possède un montant moyen de 40 €. C'est à proximité de Saint-Quentin, Soissons et Château-Thierry que les montants sont les plus élevés. Avec plus de 40 €, on remarque les cantons de Château-Thierry (52 €), Chauny (45 €), Tergnier (44 €) et Saint-Quentin (44 €). D'autres cantons, le plus souvent situés dans le nord du département, possèdent des montants faibles avec notamment Hirson (27 €), Aubenton (28 €) ou Vervins (28 €).

Enfin, dans l'Oise, la moyenne départementale est également de 40 €. Seuls les cantons du quart nord-ouest possèdent des montants assez faibles avec Grandvilliers (28 €), Formerie (28 €) et Crèvecœur-le-Grand (30 €). Les montants les plus forts sont à mettre à l'actif des cantons de Senlis (51 €), Chantilly (51 €) ou Compiègne (48 €).

Entre 2003 et 2004, ces montants moyens de dépenses de consultations de spécialistes ont augmenté de 5,9 %. Cette hausse a concerné les trois départements avec 6,8 % dans l'Aisne, 6,3 % dans l'Oise et 4,1 % dans la Somme.

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables de consultations de spécialistes par consommant entre 2003 et 2004



Sources : CPAM, MSA, RSI

Min : Crécy-en-Ponthieu

Max : La Fère

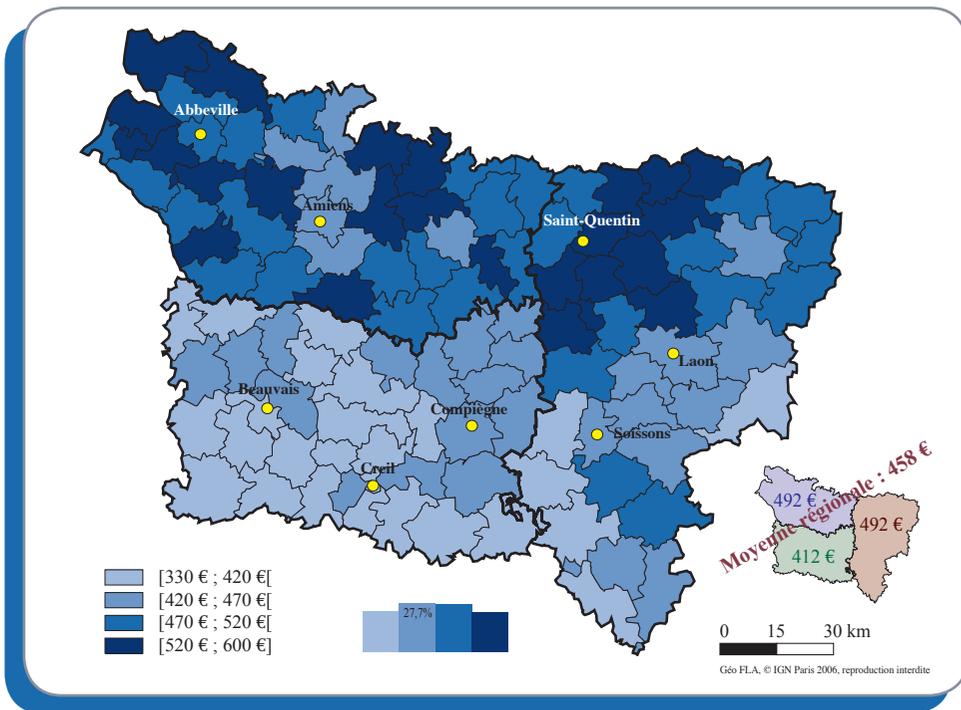
Dépenses moyennes de médicaments remboursables

Concernant les dépenses de médicament, le nord de la région est très nettement opposé au sud avec des montants moyens beaucoup plus élevés dans la Somme et le nord de l'Aisne. En effet, la moyenne de la Somme est de 492 € et celle des cantons situés au dessus d'un axe Chauny-Laon est de 522 €. Inversement, la moyenne dans le département de l'Oise est de 412 € et celle des cantons au sud de l'Aisne

est de 446 €.

Au niveau cantonal, les montants moyens dépassent parfois les 550 €. C'est notamment le cas des cantons de Bohain-en-Vermandois (600 €), Le Nouvion-en-Thiérache (572 €), Wassigny (567 €) et Ribemont (563 €) dans le nord de l'Aisne ainsi qu'Acheux-en-Amiénois (577 €), Rue (561 €), Hallencourt (560 €) et Crécy-en-Ponthieu (558 €) dans la

Montant moyen des dépenses remboursables de médicaments par consommant en 2004



Min : Nanteuil-le-Haudouin Max : Bohain-en-Vermandois Sources : CPAM, MSA, RSI

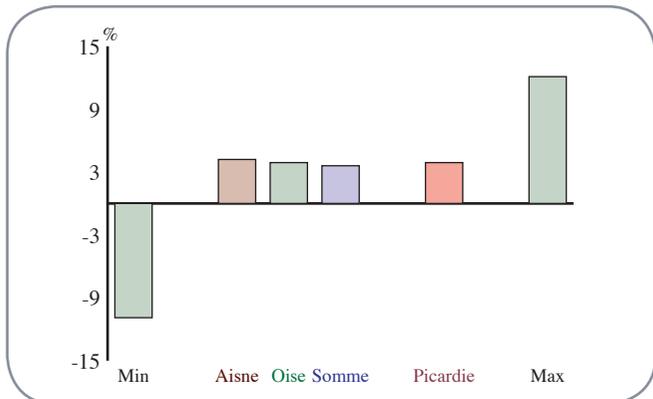
Somme. À noter que le canton de l'Oise avec le montant moyen le plus élevé est Lassigny avec 468 €.

Inversement, onze cantons possèdent des montants moyens faibles parfois inférieurs à 400 €. Ils sont situés dans le département de l'Oise avec notamment les cantons de Nanteuil-le-Haudouin (330 €), Chaumont-en-Vexin (352 €) et Senlis (353 €). Le montant le plus faible pour le

département de l'Aisne est Vic-sur-Aisne avec 406 € alors que pour la Somme, on retrouve le canton de Chaulnes avec 437 €.

Entre 2003 et 2004, ces dépenses de médicaments se sont accrues de 3,9 %. Cette croissance a été de 4,2 % dans l'Aisne, 3,9 % dans l'Oise et 3,6 % dans la Somme. Seuls dix cantons ont connu une baisse sur cette période et la plus importante revient au canton de Ressons-sur-Matz avec -10,9 %. La hausse la plus importante est de 12,1 % et concerne le canton de Guiscard dans l'Oise.

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables de médicaments par consommant entre 2003 et 2004



Sources : CPAM, MSA, RSI

Min : Ressons-sur-Matz

Max : Guiscard

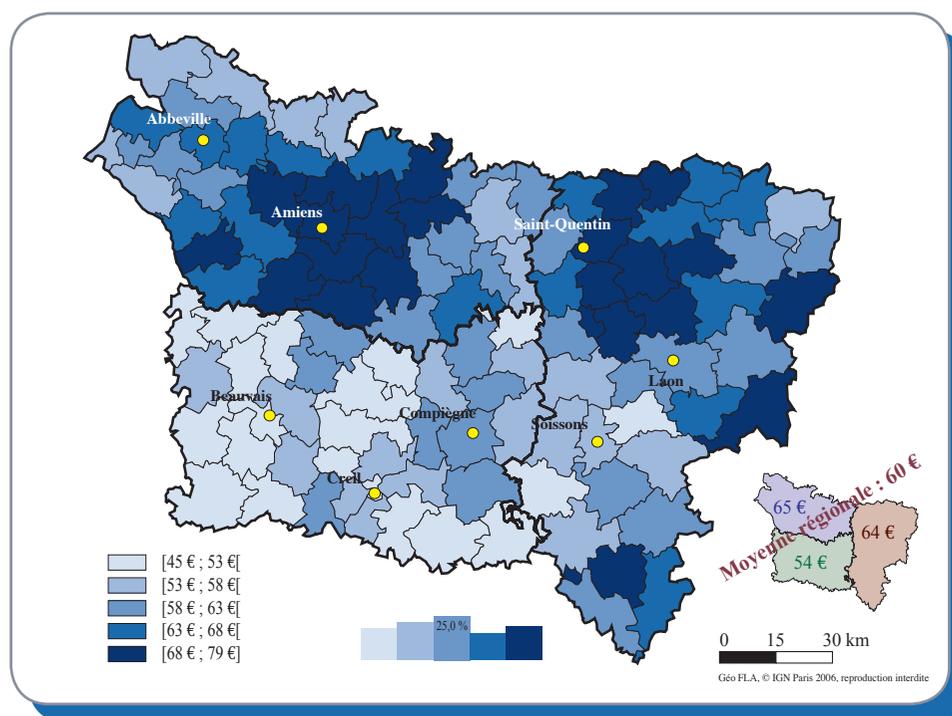
Dépenses moyennes d'actes d'exploration et de chirurgie remboursables

Pour les actes d'exploration et de chirurgie, le nord de la région concentre la majorité des cantons avec des montants moyens élevés. La Somme est le département avec le montant moyen le plus élevé 65 €. L'ensemble du département de l'Aisne possède une moyenne de 64 € mais les différences sont fortes entre le nord et le sud du département. Les cantons situés au nord d'un axe Chauny-Laon ont un montant moyen

de 68 € alors que ceux situés au sud de cet axe ont une moyenne de 59 €. Quant au département de l'Oise, son montant moyen est de 54 €.

Parmi les cantons avec les montants les plus élevés, l'Aisne est représentée par les cantons de Moy-de-l'Aisne (79 €), Neufchâtel-sur-Aisne (78 €) et Saint-Quentin (76 €) alors que, pour la Somme, on remarque les cantons d'Ailly-sur-

Montant moyen des dépenses remboursables d'actes d'exploration et de chirurgie par consommant en 2004



Sources : CPAM, MSA, RSI

Min : Crèvecœur-le-Grand

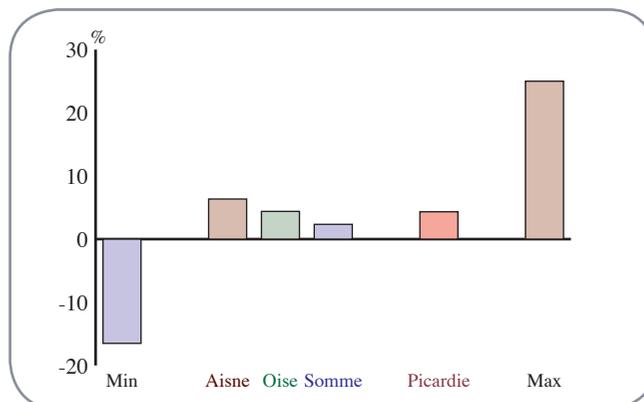
Max : Moy-de-l'Aisne

Noye (76 €), Picquigny (74 €), Boves (73 €) et Bray-sur-Somme (73 €). Les cantons de l'Oise sont absents parmi ces plus fortes valeurs, le canton avec le montant moyen le plus élevé dans ce département étant le canton de Lassigny avec 62 €.

En revanche, les cantons de l'Oise sont beaucoup plus nombreux parmi les plus faibles valeurs avec notamment les cantons de Crèvecœur-le-Grand (45 €), Maignelay-Montigny (46 €), Guiscard (48 €), Chaumont-en-Vexin (49 €) et Auneuil (49 €). On retrouve également des cantons du sud de l'Aisne comme Vailly-sur-Aisne (51 €) et Villers-Cotterêts (52 €). La valeur la plus faible pour le département de la Somme revient à Péronne (53 €).

Les montants moyens des dépenses remboursables d'actes d'exploration et de chirurgie par consommant se sont accrus de 4,3 % en moyenne pour l'ensemble de la région entre 2003 et 2004. C'est dans le département de l'Aisne que cette hausse a été la plus forte avec 6,4 % devant l'Oise (4,4 %) et la Somme (2,3 %). Au niveau cantonal, la plus forte hausse revient au canton de Château-Thierry dans l'Aisne avec 25,0 % alors que la plus forte baisse concerne le canton de Crécy-en-Ponthieu dans la Somme avec -16,5 %.

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables d'actes d'exploration et de chirurgie par consommant entre 2003 et 2004



Sources : CPAM, MSA, RSI

Min : Crécy-en-Ponthieu

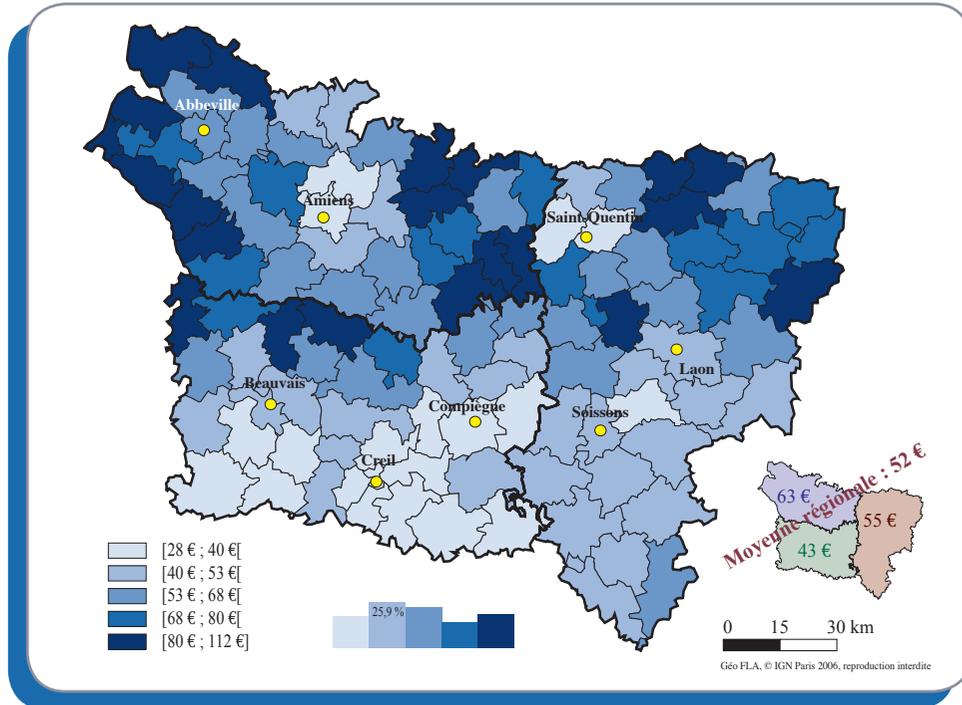
Max : Château-Thierry

Dépenses moyennes de transport remboursables

Les dépenses remboursables de transport répondent à une logique différente de celle des autres dépenses de santé. Même si l'on devine encore une opposition entre le nord et le sud de la région, on remarque cette fois que ce sont dans les zones les plus éloignées des grandes agglomérations picardes que les montants moyens de dépenses de transport sont les plus élevés. Les établissements de santé étant

principalement localisés dans ces agglomérations picardes, il est logique que les cantons les plus éloignés de celles-ci aient des montants de dépenses de transport plus élevés. Des zones telles que le Vimeu, le Marquenterre, le Santerre-Somme et le nord des départements de l'Oise et de l'Aisne sont dans ce cas de figure. Dans le département de la Somme, le montant moyen des dépenses remboursables de

Montant moyen des dépenses remboursables de transport par consommant en 2004



Min : **Estrées-Saint-Denis**

Max : **Oisemont**

Sources : CPAM, MSA, RSI

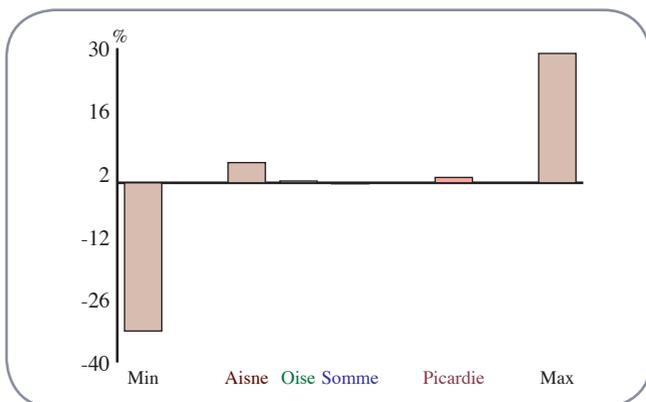
transport est de 63 € alors que l'Aisne possède une moyenne de 55 € et l'Oise de 43 €. La répartition géographique des établissements de santé au sein de ces départements peut certainement expliquer, en partie, ces différences. Trois cantons de la Somme dépassent les 100 € de dépenses remboursables de transport avec les cantons de Oisemont (112 €), Hornoy-le-Bourg (110 €) et Rue (102 €). Parmi ces

montants élevés, on remarque également quelques cantons du nord de l'Aisne comme Wassigny (98 €), La Fère (94 €), Le Nouvion-en-Thiérache (89 €) et Rozoy-sur-Serre (87 €). Dans l'Oise, trois cantons possèdent un montant supérieur à 80 € : Breteuil (96 €), Formerie (88 €) et Crèvecœur-le-Grand (82 €).

À l'opposé, certains cantons présentent des dépenses de transport très faibles, parfois inférieures à 35 € par consommant. L'Oise est le département le plus représenté parmi ces faibles dépenses avec les cantons d'Estrées-Saint-Denis (28 €), Chantilly (29 €), Senlis (30 €) et Compiègne (32 €). L'Aisne est également présente avec les cantons de Vermand (31 €) et Vailly-sur-Aisne (34 €) alors que le canton de la Somme avec les dépenses les plus faibles est celui de Villers-Bocage avec 39 €.

Ces dépenses ont eu tendance à augmenter entre 2003 et 2004. Cette croissance a été de 1,2 % sur l'ensemble de la région. Cette augmentation s'est principalement faite ressentir dans l'Aisne (4,5 %) alors que l'Oise (0,4 %) et la Somme (-0,2 %) ont connu des évolutions beaucoup plus modérées.

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables de transport par consommant entre 2003 et 2004



Sources : CPAM, MSA, RSI

Min : **Aubenton**

Max : **Vic-sur-Aisne**

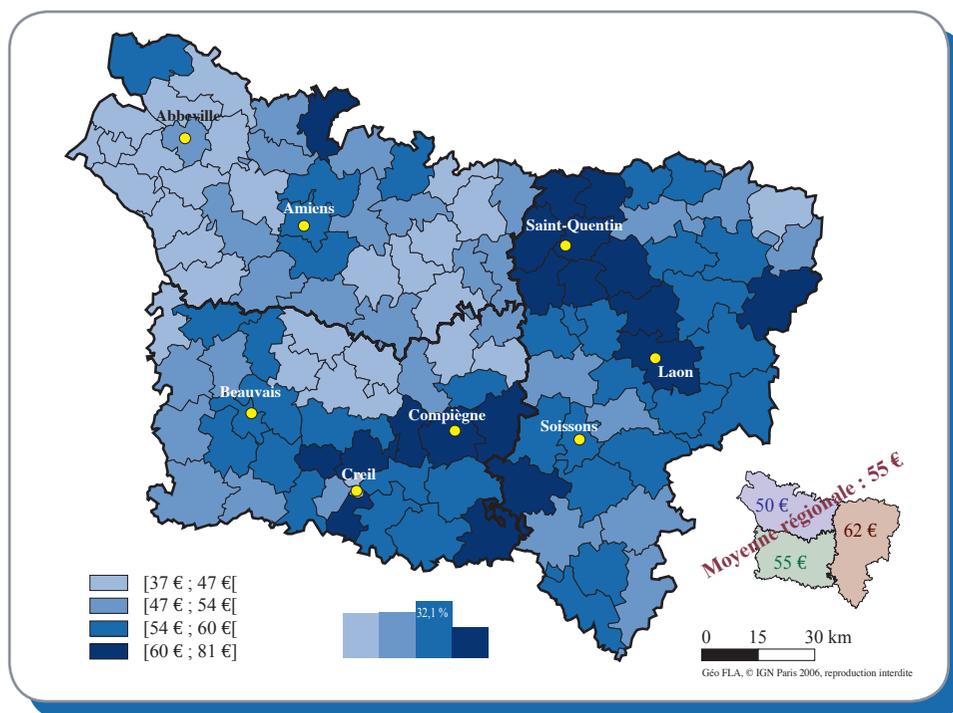
Dépenses moyennes d'actes dentaires remboursables

Pour les dépenses d'actes dentaires, ce sont les départements de l'Aisne et de l'Oise qui devancent la Somme. L'Aisne possède un montant moyen de 62 € avec des dépenses élevées dans une zone allant de Saint-Quentin à Laon. L'Oise suit ensuite avec 55 € et les dépenses les plus fortes sont situées aux alentours de Compiègne et Creil. Enfin, la Somme est le département avec le montant moyen de

dépenses remboursables d'actes dentaires par consommant le plus faible avec 50 €.

Les montants moyens les plus élevés concernent essentiellement l'Aisne et dans une moindre mesure l'Oise. Les cantons de Villers-Cotterêts (81 €), Saint-Quentin (77 €), Crécy-sur-Serre (72 €) et Moÿ-de-l'Aisne (72 €) possèdent les montants les plus élevés de l'Aisne alors que

Montant moyen des dépenses remboursables d'actes dentaires par consommant en 2004



Sources : CPAM, MSA, RSI

Min : Friville-Escarbotin

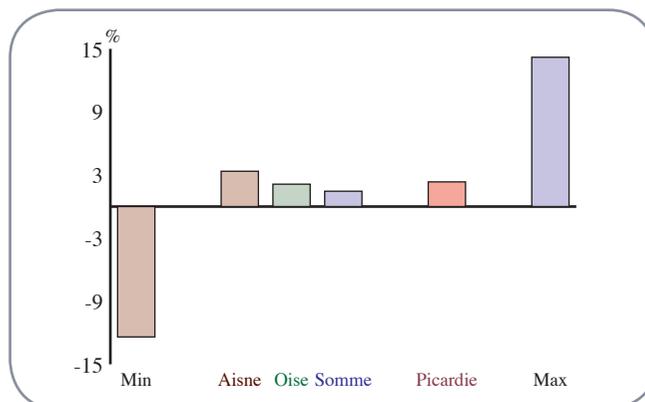
Max : Villers-Cotterêts

dans l'Oise, on retrouve les cantons d'Attichy (71 €), Betz (67 €) et Chantilly (66 €). Pour la Somme, les montants élevés sont beaucoup plus rares et seuls quatre cantons ont un montant supérieur à 55 € : Doullens (61 €), Boves (60 €), Villers-Bocage (57 €) et Rue (57 €).

Les dépenses de transport les plus faibles sont principalement concentrées dans la Somme et plus particulièrement dans le Vimeu. En effet, les cantons de Friville-Escarbotin (37 €), Gamaches (38 €), Oisemont (38 €), Saint-Valery-sur-Somme (39 €) et Ault (41 €) sont parmi les plus faibles de la région. Pour l'Oise, on retrouve les cantons de Maignelay-Montigny (42 €), Saint-Just-en-Chaussée (43 €), Noyon (44 €) et Creil - Nogent-sur-Oise (44 €) pour l'Oise alors que le montant le plus faible de l'Aisne est à mettre à l'actif du canton d'Hirson (46 €).

Ces dépenses se sont accrues de 2,3 % en moyenne sur l'ensemble de la région entre 2003 et 2004. Les trois départements picards ont connu une croissance sur cette même période avec 3,4 % pour l'Aisne, 2,1 % pour l'Oise et 1,5 % pour la Somme. Si vingt-trois cantons ont connu une baisse entre 2003 et 2004, la plus importante concerne le canton d'Aubenton avec -12,4 %. La hausse la plus élevée est de 14,2 %, observée sur le canton de Combles dans la Somme.

Évolution du montant moyen des dépenses remboursables d'actes dentaires par consommant entre 2003 et 2004



Sources : CPAM, MSA, RSI

Min : Aubenton

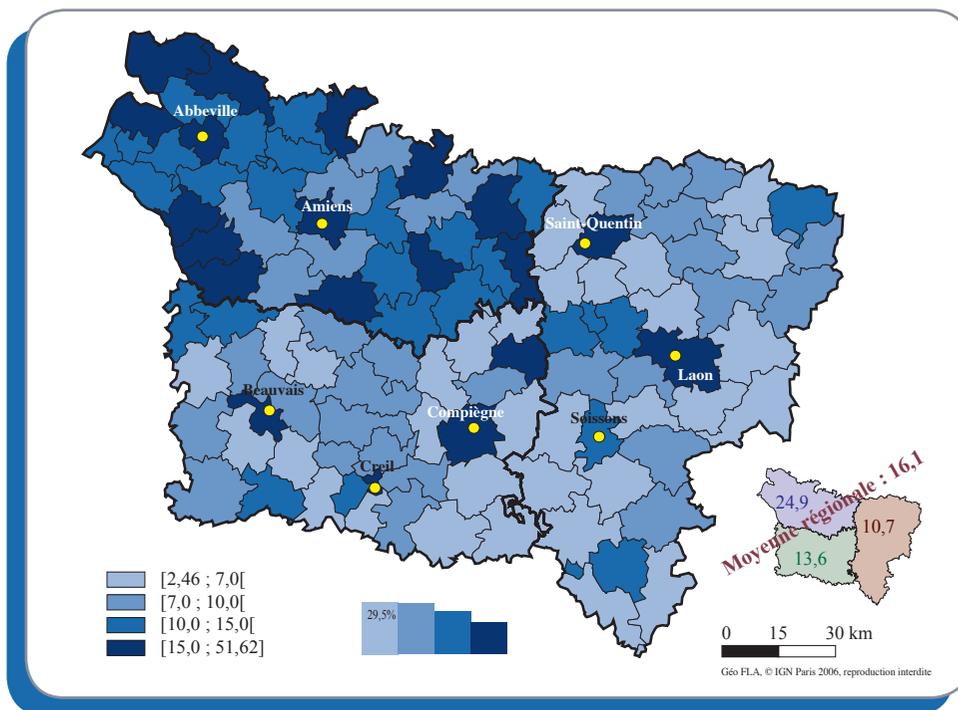
Max : Combles

CMU de base

Pour la CMU de base, on comptait, à la fin 2005, 16,1 bénéficiaires pour 1 000 habitants sur l'ensemble de la région. Ce taux est plus élevé dans la Somme avec 24,9 bénéficiaires pour 1 000 habitants contre 13,6 dans l'Oise et 10,7 dans l'Aisne. On remarque également sur la carte que les cantons comprenant les principales villes de Picardie possèdent des taux importants.

Parmi les plus forts taux au niveau cantonal, on remarque donc essentiellement des cantons « urbains » avec, en particulier, les cantons d'Amiens et Beauvais où les taux de bénéficiaires de la CMU de base atteignent respectivement 51,6 et 49,2 pour 1 000 habitants. Parmi les autres cantons « urbains » peuvent être cités Creil - Nogent-sur-Oise (27,9), Abbeville (22,4), Compiègne (21,8) et Laon (21,2).

**Nombre de bénéficiaires de la CMU de base au 31 décembre 2005
(pour 1 000 habitants)**



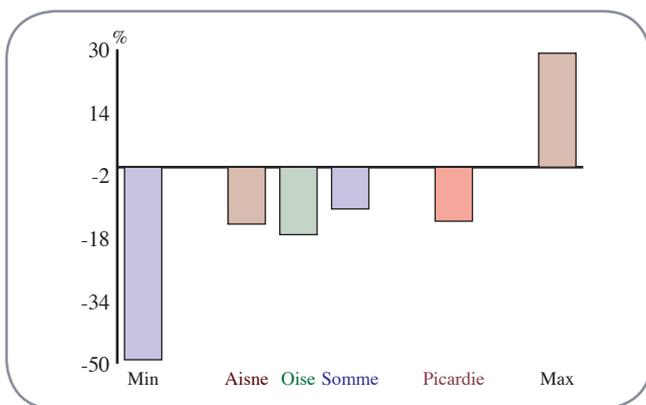
Min : Nanteuil-le-Haudouin Max : Amiens (ville et cantons) Sources : CPAM, MSA, RSI, INSEE, OR2S

D'autres cantons moins peuplés sont également présents parmi les plus fortes valeurs comme Rue (27,2), Péronne (26,7) et Hornoy-le-Bourg (21,9) pour la Somme et Noyon (19,2) pour l'Oise.

En revanche, dans certains cantons, les taux sont nettement plus faibles avec, pour taux minimum dans la région, le canton de Nanteuil-le-Haudouin dans l'Oise avec 2,5

bénéficiaires de la CMU de base pour 1 000 habitants. Suivent ensuite Betz (2,6), Neuilly-en-Thelle (3,5) et Crépy-en-Valois (3,8) dans l'Oise ainsi que Neuilly-Saint-Front (3,0), Neufchâtel-sur-Aisne (3,3) et Moy-de-l'Aisne (3,4) pour le département de l'Aisne. Les taux les plus faibles pour le département de la Somme reviennent aux cantons de Villers-Bocage (7,7) et Boves (7,7).

Évolution du nombre de bénéficiaires de la CMU de base entre 2004 et 2005



Sources : CPAM, MSA, RSI
Min : Combles Max : Crécy-sur-Serre

Entre 2004 et 2005, le nombre de bénéficiaires de la CMU de base a chuté de 13,7 % en moyenne sur la région. Cette baisse a touché les trois départements picards avec -14,5 % pour l'Aisne, -17,2 % pour l'Oise et -10,6 % pour la Somme. La baisse la plus importante au niveau cantonal concerne le canton de Combles dans la Somme avec -49,3 %, soit 35 bénéficiaires en moins par rapport à 2004. Pour la plus forte hausse, il s'agit du canton de Crécy-sur-Serre dans l'Aisne avec 29,0 %, soit 9 bénéficiaires supplémentaires.

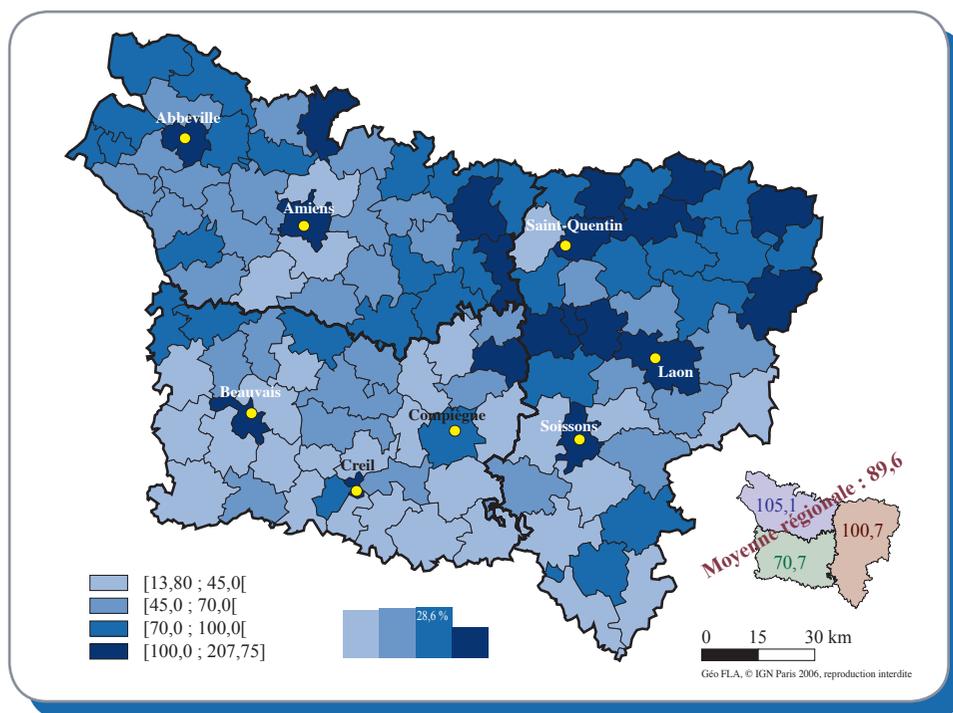
CMU complémentaire

Concernant la CMU complémentaire, les taux sont supérieurs à ceux de la CMU de base. La moyenne régionale est ainsi de 89,6 bénéficiaires pour 1 000 habitants. À l'échelon départemental, l'Oise, avec 70,7 bénéficiaires pour 1 000 habitants, est largement devancé par l'Aisne (100,7) et la Somme (105,1).

Comme pour la CMU de base, les taux les plus élevés se

retrouvent dans les cantons comprenant les agglomérations les plus importantes de Picardie. Ainsi, et bien que l'Oise ait le taux le plus faible des trois départements, les taux les plus élevés reviennent aux cantons de Beauvais avec 207,8 bénéficiaires de la CMU complémentaire pour 1 000 habitants et de Creil - Nogent-sur-Oise (194,7). Suivent ensuite Amiens (172,7), Saint-Quentin (168,1) et Abbeville

Nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire au 31 décembre 2005 (pour 1 000 habitants)



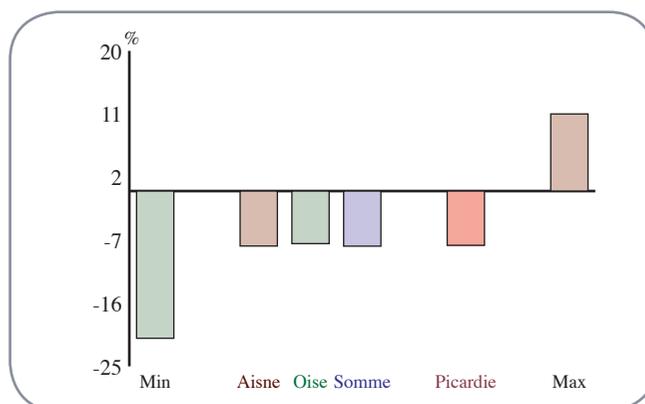
Sources : CPAM, MSA, RSI, INSEE, OR2S Min : Nanteuil-le-Haudouin Max : Beauvais (ville et cantons)

(153,4). On remarque également plusieurs cantons du nord de l'Aisne comme Hirson (164,2), Bohain-en-Vermandois (145,9), Tergnier (143,2) et Guise (137,2).

Parmi les dix taux les plus faibles de la région, neuf reviennent à des cantons de l'Oise avec notamment Nanteuil-le-Haudouin (13,8), Betz (14,1), Neuilly-en-Thelle (21,3), Chantilly (22,3) et Estrées-Saint-Denis (22,6). La seule exception est le canton de Villers-Bocage dans la Somme avec 25,2 bénéficiaires de la CMU complémentaire pour 1 000 habitants. Seuls deux cantons de l'Aisne, situés dans le sud du département, présentent un taux inférieur à 30 pour 1 000 : Vic-sur-Aisne (27,4) et Condé-en-Brie (28,3).

Entre 2004 et 2005, la tendance a été la même que pour la CMU de base avec une chute assez nette de 7,7 % en moyenne sur la région. Cette baisse a été homogène sur les trois départements picards avec -7,8 % pour l'Aisne, -7,5 % pour l'Oise et -7,9 % pour la Somme. Quatorze cantons picards ont connu une hausse entre 2004 et 2005. La plus importante revient au canton de Vermand dans l'Aisne avec 11,0 %, soit 40 bénéficiaires supplémentaires. Les baisses sont donc majoritaires et la plus marquée concerne le canton de Betz dans l'Oise avec -21,3 %, soit 42 bénéficiaires en moins.

Évolution du nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire entre 2004 et 2005



Sources : CPAM, MSA, RSI

Min : Betz

Max : Vermand

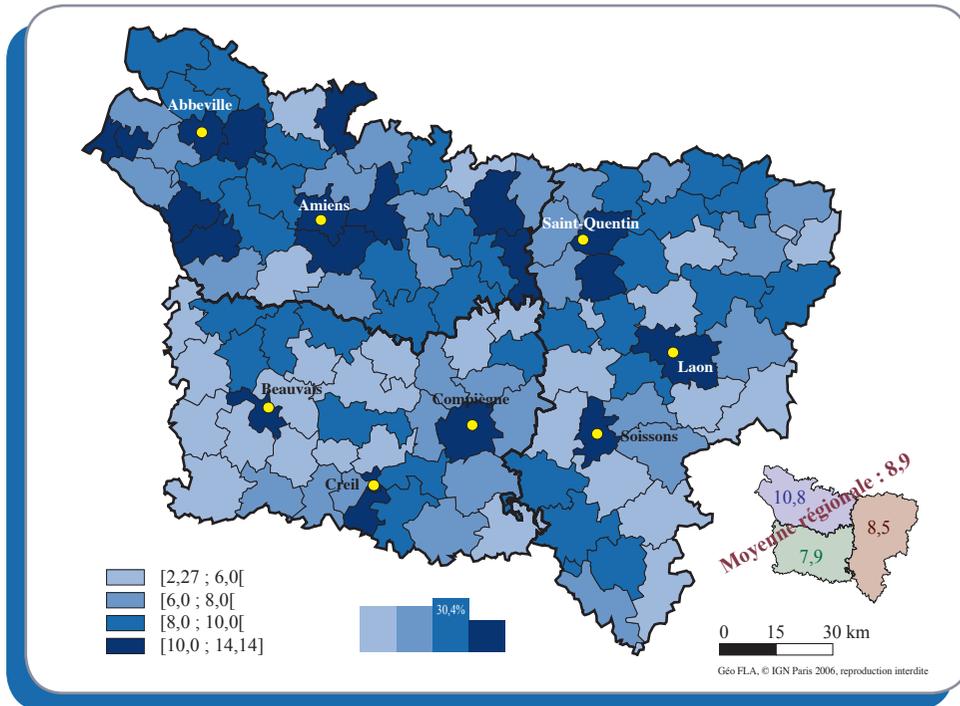
Densités de généralistes et de spécialistes libéraux

En 2004, on comptait en moyenne en Picardie 8,9 médecins généralistes pour 10 000 habitants. La Somme se distingue des deux autres départements picards par une densité plus élevée avec 10,8 généralistes pour 10 000 habitants contre 8,5 pour l'Aisne et 7,9 pour l'Oise. Les trois plus fortes densités de généralistes recensées dans la région concernent des cantons de la Somme. Il s'agit d'Amiens (14,1), Abbeville

(13,8) et Friville-Escarbotin (13,4). La plus forte densité dans l'Oise est à mettre à l'actif du canton de Chantilly (11,9) alors que dans l'Aisne, il s'agit du canton de Moy-de-l'Aisne (12,9).

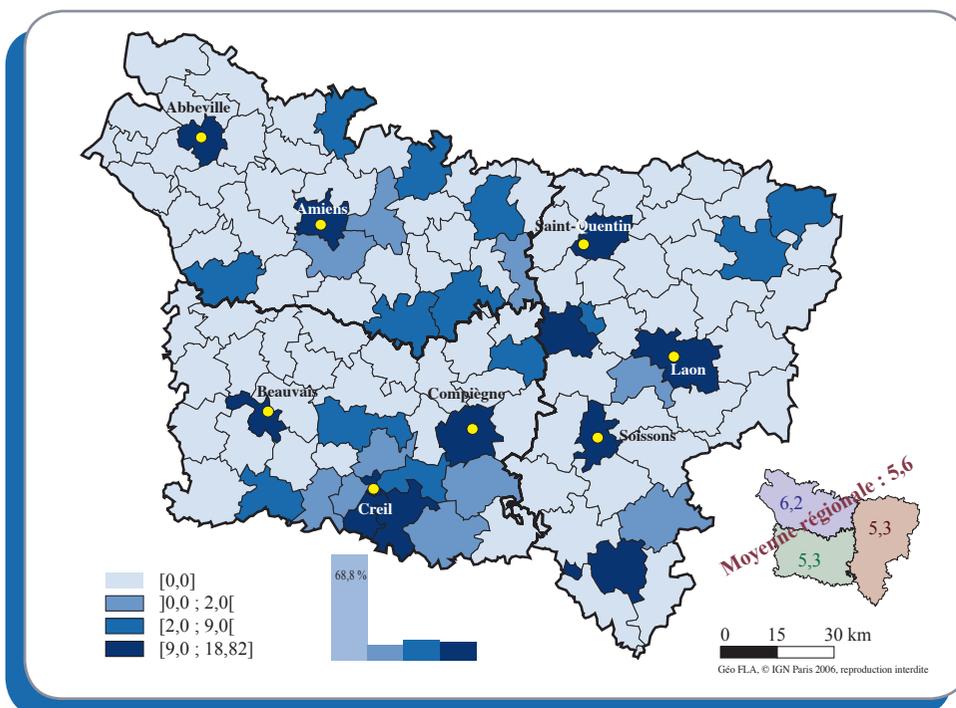
Dans certains cantons, les densités sont très faibles avec notamment Sains-Richaumont (2,3) et Aubenton (3,0) dans l'Aisne ainsi que Guiscard (2,8) et Betz (3,6) dans l'Oise.

Densité de généralistes libéraux au 31 décembre 2004
(pour 10 000 habitants)



Min : Sains-Richaumont Max : Amiens (ville et cantons) Sources : CPAM, INSEE, OR2S

Densité de spécialistes libéraux au 31 décembre 2004
(pour 10 000 habitants)



Min : Plusieurs cantons Max : Abbeville (ville et cantons) Sources : CPAM, INSEE, OR2S

Dans la Somme, les faibles densités sont plus rares et la plus faible revient au canton de Combles (5,0).

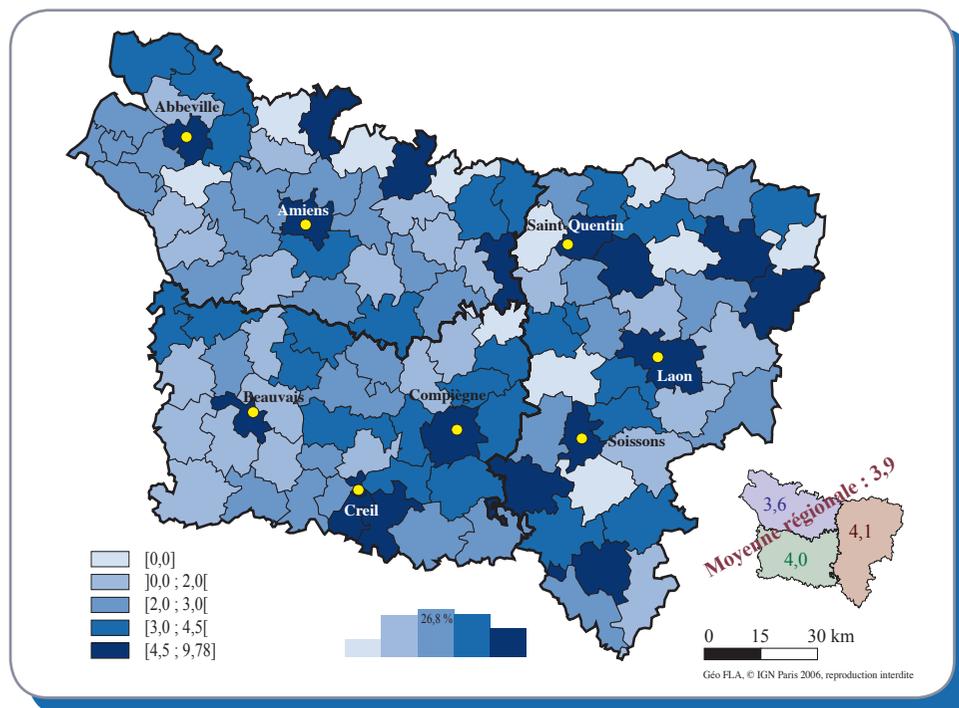
En Picardie, 77 des 112 cantons ne possèdent aucun spécialiste soit plus des deux tiers des cantons. Comme on pouvait s'y attendre, ce sont les cantons les plus urbains et donc les plus peuplés de Picardie qui concentrent la majorité de ces médecins spécialistes. Ainsi, les plus fortes densités concernent les cantons d'Abbeville (18,8) et Amiens (16,0) dans la Somme, Compiègne (17,6), Beauvais (15,0) et Creil - Nogent-sur-Oise (14,0) dans l'Oise ainsi que Saint-Quentin (14,7), Soissons (12,4) et Laon (11,3) dans l'Aisne. Suivent ensuite des cantons tels que Senlis (12,2) et Chantilly (9,8) dans l'Oise, Château-Thierry (11,4) et Chauny (9,6) dans l'Aisne ainsi que Doullens (6,9) dans la Somme.

Densités de dentistes libéraux et de pharmacies

En 2004, en Picardie, on comptait 3,9 dentistes libéraux pour 10 000 habitants. Ce chiffre s'élève à 4,1 pour l'Aisne, 4,0 pour l'Oise et 3,6 pour la Somme. Onze cantons picards sont dépourvus de dentistes libéraux. Ils sont au nombre de six dans l'Aisne, un dans l'Oise et quatre dans la Somme. Des densités inférieures à un dentiste pour 10 000 habitants se retrouvent dans les cantons de Nivillers (0,7) et Auneuil

(0,7) dans l'Oise, Domart-en-Ponthieu (0,9) dans la Somme ainsi que Saint-Simon (0,9) dans l'Aisne. Les plus grosses densités sont logiquement situées dans les plus grandes agglomérations picardes mais également dans des cantons comme Chantilly (9,8) et Senlis (6,1) dans l'Oise ainsi que Château-Thierry (7,1) dans l'Aisne.

Densité de dentistes libéraux* au 31 décembre 2004
(pour 10 000 habitants) * y compris spécialistes d'orthopédie dento-faciale



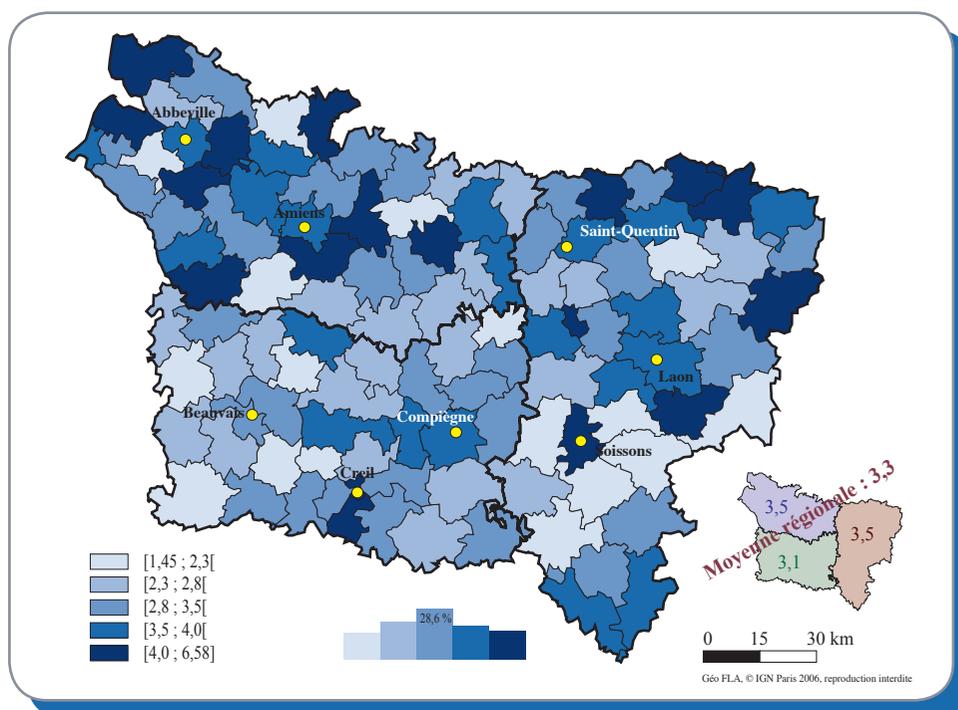
Sources : CPAM, INSEE, OR2S

Min : Plusieurs cantons

Max : Chantilly

Concernant les pharmacies, la moyenne est de 3,3 officines pour 10 000 habitants en 2004. Les départements de l'Aisne et de la Somme ont une moyenne identique avec 3,5 pour 10 000 habitants alors que dans l'Oise, la moyenne est plus faible avec 3,1 officines pour 10 000 habitants. Au niveau cantonal, les moyennes les plus faibles concernent des cantons de l'Oise avec Songeons (1,5), Guiscard (1,5) et Froissy (1,6). La valeur la plus faible du département de la Somme revient au canton de Bray-sur-Somme (1,7) alors que pour l'Aisne, il s'agit du canton d'Oulchy-le-Château (1,8). Les quatre plus fortes densités reviennent à des cantons de l'Aisne. Il s'agit des cantons de Rozoy-sur-Serre (6,6), Craonne (5,6), La Capelle (4,8) et Bohain-en-Vermandois (4,6).

Densité de pharmacies au 31 décembre 2004
(pour 10 000 habitants)



Sources : CPAM, INSEE, OR2S

Min : Songeons

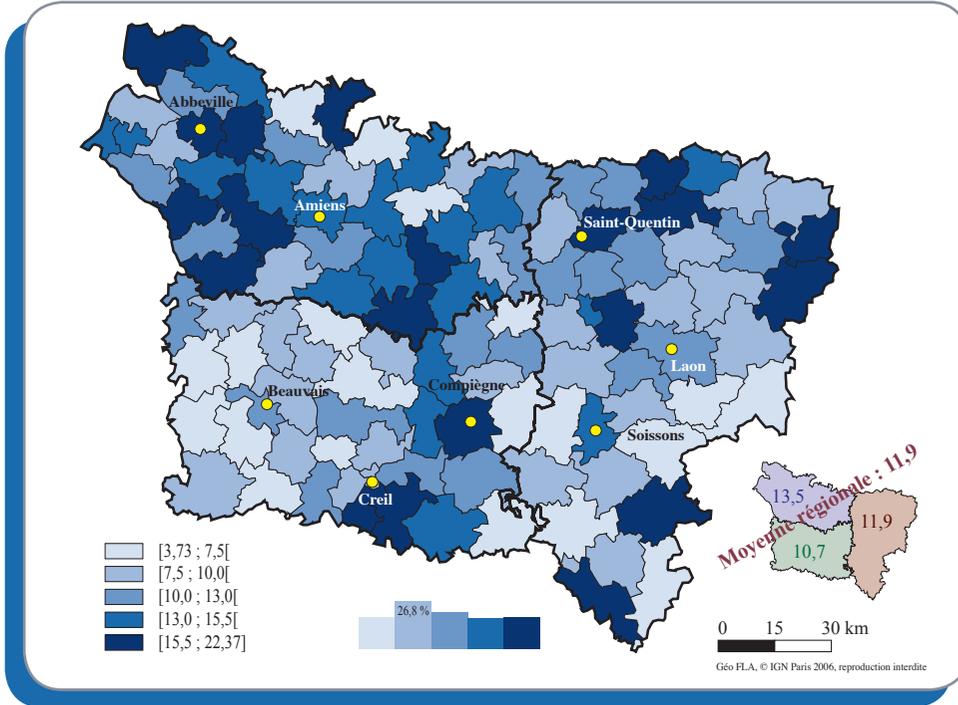
Max : Rozoy-sur-Serre

Densités d'auxiliaires médicaux et d'infirmiers libéraux

En Picardie, la densité d'auxiliaires médicaux est de 11,9 pour 10 000 habitants en 2004. Ces professionnels de santé sont répartis dans la région de façon relativement homogène de telle sorte qu'aucune zone ne ressort comme fortement excédentaire ou déficitaire. La moyenne du département de la Somme (13,5) est légèrement supérieure à celle de l'Aisne (11,9) et de l'Oise (10,7).

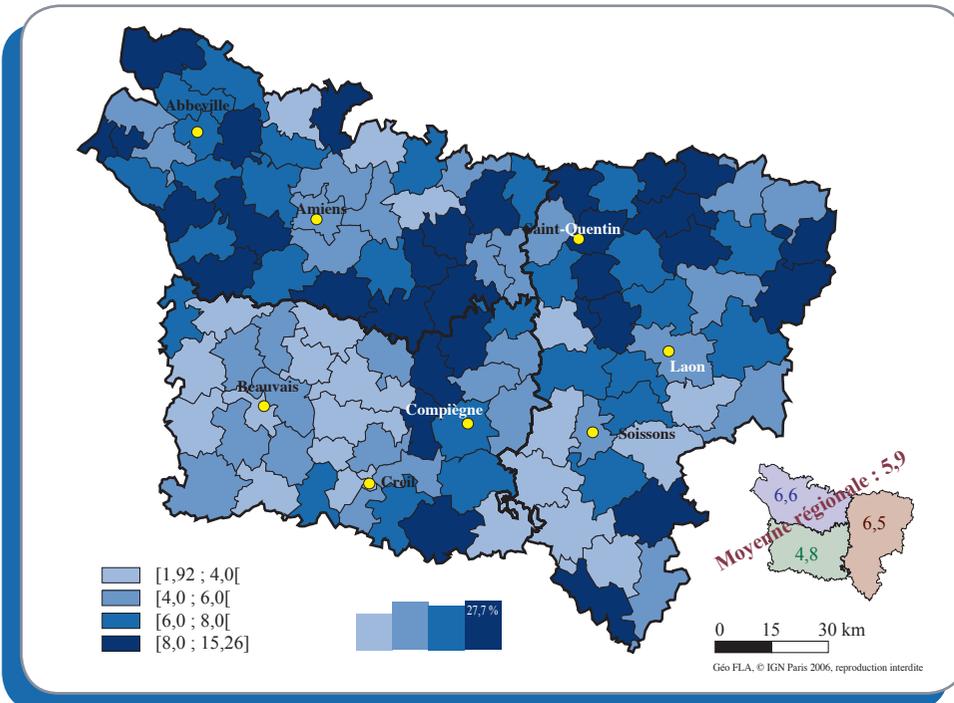
Les plus fortes densités se retrouvent dans les cantons de Doullens (22,1) et Montdidier (18,8) dans la Somme, Rozoy-sur-Serre (22,4), Aubenton (21,4) et Guise (19,6) dans l'Aisne ainsi que Chantilly (19,3) dans l'Oise. Inversement, on distingue des densités faibles dans les cantons de Craonne (3,7) et Braine (3,8) dans l'Aisne, à Bernaville (4,0) dans la Somme ainsi que Songeons dans l'Oise.

Densité d'auxiliaires médicaux* libéraux au 31 décembre 2004 (pour 10 000 habitants) * infirmiers - kinésithérapeutes - orthophonistes - orthoptistes



Min : Craonne Max : Rozoy-sur-Serre Sources : CPAM, INSEE, OR2S

Densité d'infirmiers libéraux au 31 décembre 2004 (pour 10 000 habitants)



Min : Braine Max : Aubenton Sources : CPAM, INSEE, OR2S

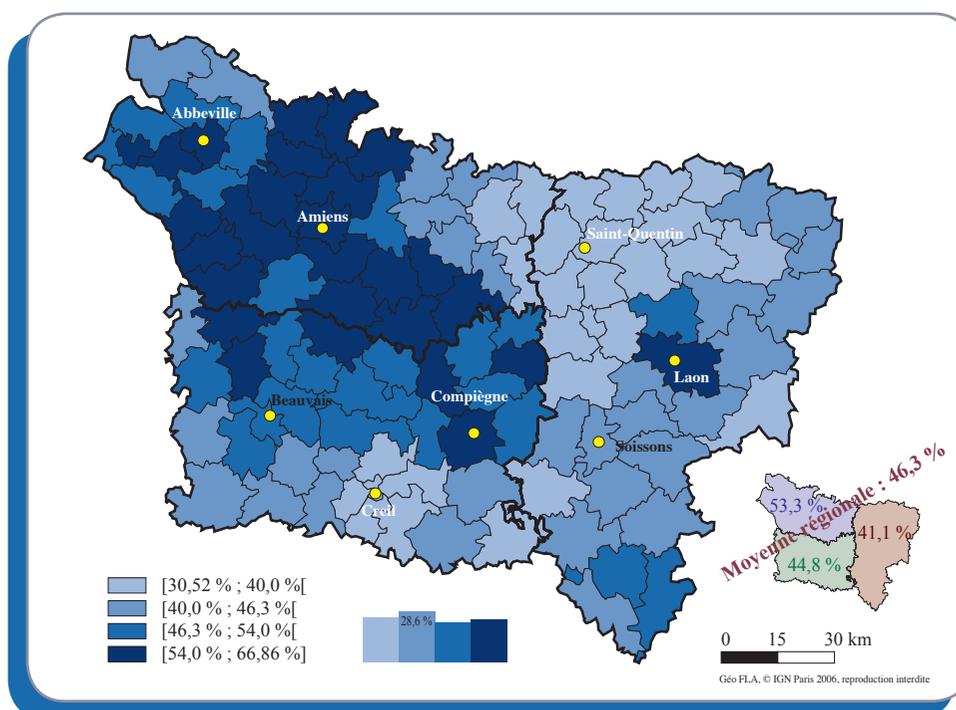
Pour les infirmiers libéraux, les écarts sont relativement modestes entre les départements même si le département de l'Oise (4,8) est légèrement en retrait par rapport à la Somme (6,6) et l'Aisne (6,5). Certains cantons de l'Aisne possèdent des densités relativement importantes comme notamment les cantons d'Aubenton (15,3) et Rozoy-sur-Serre (14,5). Pour la Somme, la densité la plus élevée revient au canton d'Ailly-le-Haut-Clocher (13,8) alors que pour l'Oise, il s'agit d'Estrées-Saint-Denis (9,9). Inversement, des densités très faibles se retrouvent dans les cantons de Braine (1,9) et Villers-Cotterêts (2,6) dans l'Aisne, Bernaville (2,0) dans la Somme ainsi que Mouy (2,6) dans l'Oise. Il est également important de souligner que ne sont pas pris en compte ici les services de soins infirmiers à domicile.

Dépistage organisé du cancer du sein

Sur la période 2005-2006, 46,3 % des femmes picardes âgées de 50 à 74 ans ont bénéficié d'une mammographie dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein. Au niveau départemental, la participation est liée à l'ancienneté de la mise en place du dispositif de dépistage. En effet, la Somme présente la part de femmes dépistées la plus importante (53,3 %) alors que le dépistage organisé est

en place depuis le début des années quatre-vingt-dix. À l'inverse, le département de l'Aisne possède la part la plus faible (41,1 %), le dépistage organisé ayant débuté en 2003. L'Oise se trouve en position intermédiaire avec une part de 44,8 % et un dépistage organisé en place depuis 1999. À noter que les dépistages individuels ne sont pas pris en compte dans ces données et que leur importance

Pourcentage de femmes de 50 à 74 ans dépistées en 2005-2006 dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein



Sources : Aisne Preventis, ADCASO, ADEMA 80, INSEE, OR2S Min : Ham Max : Villers-Bocage

influe sur la place occupée par le dépistage organisé. Cela peut notamment expliquer en partie les écarts infra-départementaux assez nets observés dans les trois départements.

Dans la Somme, les taux sont importants dans des cantons du centre du département comme Villers-Bocage (66,9 %), Boves (59,8 %), Montdidier (58,5 %) et Amiens (58,1 %). En revanche, les taux les plus faibles concernent des cantons limitrophes de l'Aisne, à savoir Ham (30,5 %) et Roisel (31,0 %).

Dans l'Oise, les taux les plus élevés sont concentrés dans le nord du département avec Grandvilliers (55,5 %),

Compiègne (54,5 %), Noyon (54,4 %) et Breteuil (54,3 %). Les taux les plus faibles sont concentrés dans et à proximité de l'agglomération creilloise avec Montataire (31,1 %), Creil - Nogent-sur-Oise (31,6 %) et Liancourt (33,1 %).

Enfin, dans l'Aisne, les taux élevés sont beaucoup plus rares avec comme maximum Laon (54,3 %) et Château-Thierry (51,7 %) alors que de nombreux cantons possèdent des pourcentages inférieurs à 35 % comme notamment Bohain-en-Vermandois (30,7 %), Saint-Simon (32,7 %), Le Catelet (32,8 %) et Guise (33,0 %).

Priorité nationale, le dépistage organisé du cancer du sein est en place dans l'ensemble des départements français. Dans le cadre de ce programme, mis en place par le ministère chargé de la Santé avec l'Assurance maladie, les conseils généraux et le soutien de la Ligue contre le cancer, toutes les femmes âgées de 50 à 74 ans sont invitées à bénéficier, tous les deux ans, d'une mammographie prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie. L'objectif est de réduire la mortalité causée par ce cancer grâce au dépistage.

Autour de la santé

L'espérance de vie à la naissance était de 83,8 ans pour les femmes et de 76,8 ans pour les hommes en 2005 (les chiffres provisoires de 2006 sont respectivement de 84,1 ans et 77,2 ans). En 1950, elle était de 66,4 ans contre 80,3 ans en 2005 pour les deux sexes. Cette augmentation est la résultante, dans un premier temps, de la baisse de la mortalité infectieuse et, dans un second temps, de celle de la mortalité par maladies cardio-vasculaires aux âges plus élevés. L'espérance de vie a augmenté sans discontinuer depuis les années cinquante. Les femmes ont ainsi gagné 14,6 ans entre 1950 et 2005, contre 13,3 ans pour les hommes. Depuis une vingtaine d'années, l'écart entre hommes et femmes s'est stabilisé et a même commencé à se réduire. Ceci particulièrement grâce à une hausse plus importante de l'espérance de vie des hommes, parallèlement à un ralentissement de l'augmentation de celle des femmes chez les 15-70 ans. À l'inverse, au-delà de 75 ans, les femmes continuent de creuser l'écart et gagnent plus rapidement que les hommes en espérance de vie, notamment grâce à la baisse de la mortalité cardio-vasculaire.

Dans les conditions de mortalité des années 2000 à 2002, l'espérance de vie à 86 ans des femmes sans diplôme était de 6,1 ans contre 7,1 ans chez les femmes ayant un diplôme équivalent ou supérieur au baccalauréat. Chez les hommes, ces espérances de vie étaient respectivement de 4,5 ans et 5,2 ans. Les diplômés avaient en moyenne 20 % de vie en plus que les non-diplômés, ces différences s'estompant avec l'avancée en âge.

Parmi cette population âgée (85 ans et plus), on constatait également une surmortalité chez les anciens ouvriers et employés et une sous-mortalité chez les anciens cadres et professions intermédiaires.

Par ailleurs, les personnes de 85 ans et plus, veufs ou veuves, avaient un risque accru de décéder que les personnes mariés ou célibataires. De même, les personnes vivant en collectivité avaient un risque plus élevé que celles résidant dans un logement « ordinaire ».

L'évolution de la mortalité est favorable pour les deux sexes. Ces quinze dernières années, les mortalités par maladies cardio-vasculaires, par tumeurs, par morts violentes et par affections digestives sont en baisse continue.

La baisse des maladies cardio-vasculaires est particulièrement importante : entre 1950 et 2003, le taux de mortalité a été divisé par trois chez les hommes et par presque quatre chez les femmes. Par ailleurs, la mortalité par cancers diminue chez les hommes depuis la fin des années quatre-vingt, tandis qu'elle stagne chez les femmes depuis 2000.

De ce fait, les cancers sont devenus la première cause de décès devant les maladies cardio-vasculaires.

En 2003, les taux standardisés de mortalité étaient de 268 pour 100 000 pour la mortalité par tumeurs chez les hommes et de 128 pour 100 000 chez les femmes. La mortalité par maladies cardio-vasculaires était de 207 pour 100 000 chez les hommes et de 119 pour 100 000 chez les femmes. Les morts violentes étaient respectivement de 77 pour 100 000 et de 33 pour 100 000.

La mortalité infantile était de 3,6 pour 1 000 naissances vivantes en 2005 (3,7 en 2006, chiffre provisoire).

En mars 2007, une étude réalisée à partir des données des registres du réseau Francim a porté sur la survie des patients atteints de cancers en France. Pour ce faire, 205 562 cas de cancers, enregistrés entre 1989 et 1997, ont été analysés. La survie relative a été estimée en prenant en compte la mortalité supplémentaire liée au cancer, pour 46 localisations.

Ainsi, la proportion de survie à 5 ans (standardisée par l'âge) parmi les cancers du sein était de 84 %. Parmi les cancers de la prostate, cette proportion était de 77 %. Les cancers du côlon permettaient une survie à 5 ans de 55 % des hommes touchés et de 57 % des femmes. Parmi les cancers laissant le moins de chance de survie à 5 ans, on trouvait notamment les cancers de la trachée, des bronches et du poumon : 12 % des hommes et 16 % des femmes.

Faits marquants en Picardie

La morbidité est approchée grâce aux affections de longue durée (ALD). Les pourcentages de bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une ALD font ressortir le nord-ouest et le nord-est de la région avec des pourcentages plus importants. À l'opposé, la majeure partie des cantons de l'Oise se trouve sous la moyenne régionale. Concernant les taux standardisés d'admissions en ALD, la Thiérache, le Santerre-Somme et le sud de l'Aisne présentent des taux plus élevés que la moyenne. Pour les admissions en ALD pour maladies cardio-vasculaires, le sud de l'Aisne et le nord-ouest de l'Oise ressortent particulièrement avec des taux élevés.

Pour la mortalité, le quart nord-est de la région se distingue avec des taux élevés. En mortalité prématurée, c'est une bonne partie du nord de la région qui ressort avec des taux plus élevés. Pour les cancers et les maladies cardio-vasculaires, les zones de surmortalité sont moins homogènes même si le nord-est de l'Aisne comprend de nombreux cantons avec des taux élevés.

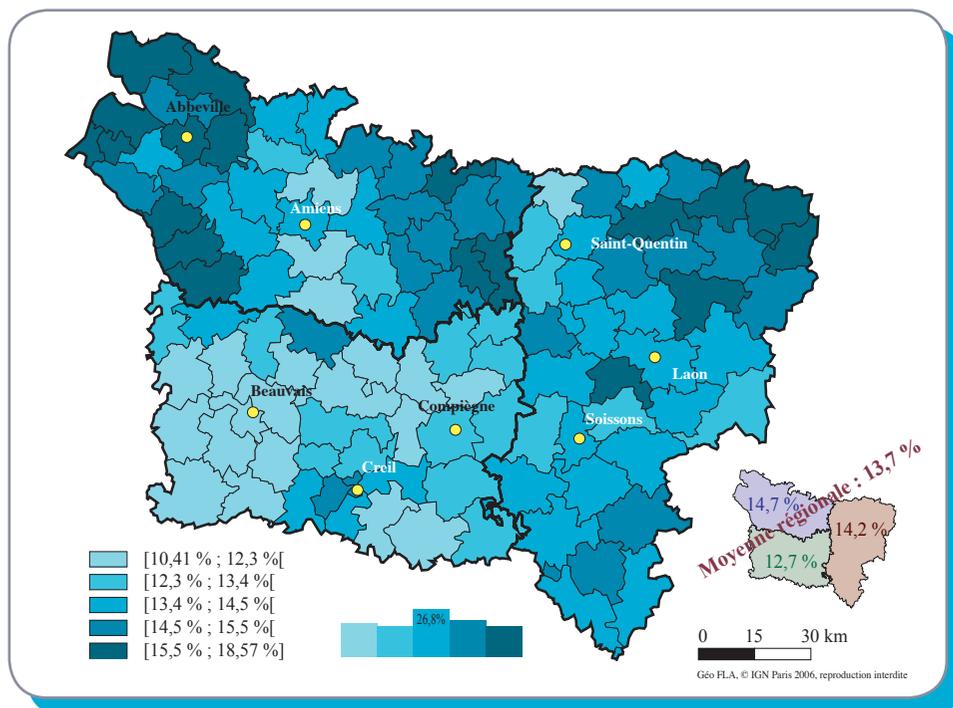


Affections de longue durée (part)

C'est dans la Somme que le pourcentage d'affections de longue durée est le plus élevé avec 14,7 %. Ce département devance l'Aisne (14,2 %) et l'Oise (12,7 %). Sur la carte, on constate qu'il existe plusieurs zones en Picardie où le pourcentage d'affections de longue durée est plus élevé que la moyenne. C'est notamment le cas du Marquenterre et du Vimeu, du Santerre-Somme et de la Thiérache.

Les huit pourcentages les plus importants concernent des cantons de la Somme avec Nesle (18,0 %), Ham (16,9 %) et Combles (16,7 %) dans le Santerre-Somme ainsi que Rue (18,6 %), Crécy-en-Ponthieu (17,8 %), Saint-Valery-sur-Somme (17,3 %), Hornoy-le-Bourg (17,1 %) et Ault (17,0 %) à proximité du littoral picard. Plusieurs cantons de Thiérache possèdent également des pourcentages

Pourcentage de bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée en 2004 (parmi l'ensemble des consommateurs)



Sources : CPAM, MSA, RSI

Min : Noailles

Max : Rue

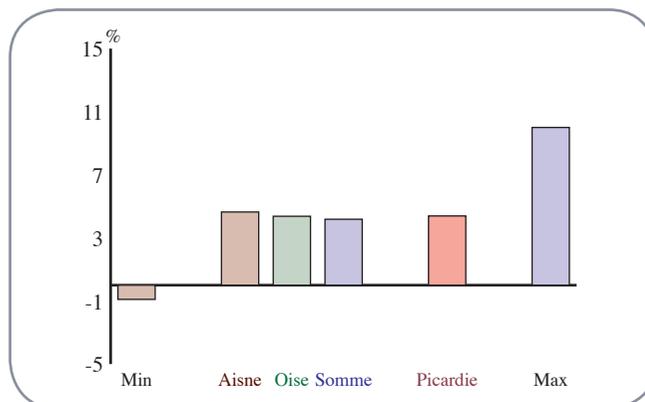
élevés comme Aubenton (16,3 %), Marle (16,0 %) Hirson (15,9 %) et Guise (15,9 %). Concernant le département de l'Oise, le pourcentage le plus élevé revient au canton de Breteuil avec 15,2 %.

Le département de l'Oise est en revanche omniprésent parmi les plus faibles pourcentages. Neuf des dix plus faibles valeurs reviennent à des cantons de ce département avec notamment les cantons de Noailles (10,4 %), Ressons-sur-Matz (10,5 %), Auneuil (10,6 %) et Nivillers (10,7 %). Seul le canton de Villers-Bocage dans la Somme vient s'immiscer parmi ces cantons de l'Oise avec 11,4 %. Le plus faible pourcentage pour l'Aisne est à mettre l'actif du canton de Le Catelet avec 12,1 %.

Le nombre de bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée s'est accru de 4,4 % entre 2003 et 2004. Cette croissance a été du même ordre dans les trois départements avec 4,6 % dans l'Aisne, 4,4 % dans l'Oise et 4,2 % dans la Somme. Au niveau cantonal, seuls les cantons de Wassigny (-0,9 %) et La Fère (-0,4 %) ont connu une baisse sur cette période. La plus forte hausse concerne le canton d'Hornoy-le-Bourg avec 10,0 %, soit 77 bénéficiaires supplémentaires.

Dans cette page, est pris en compte l'ensemble des bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée, quelle que soit l'année d'admission. Pour les deux pages suivantes, ce sont les nouvelles attributions, hors renouvellement, qui sont comptabilisées.

Évolution du nombre de bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée entre 2003 et 2004



Sources : CPAM, MSA, RSI

Min : Wassigny

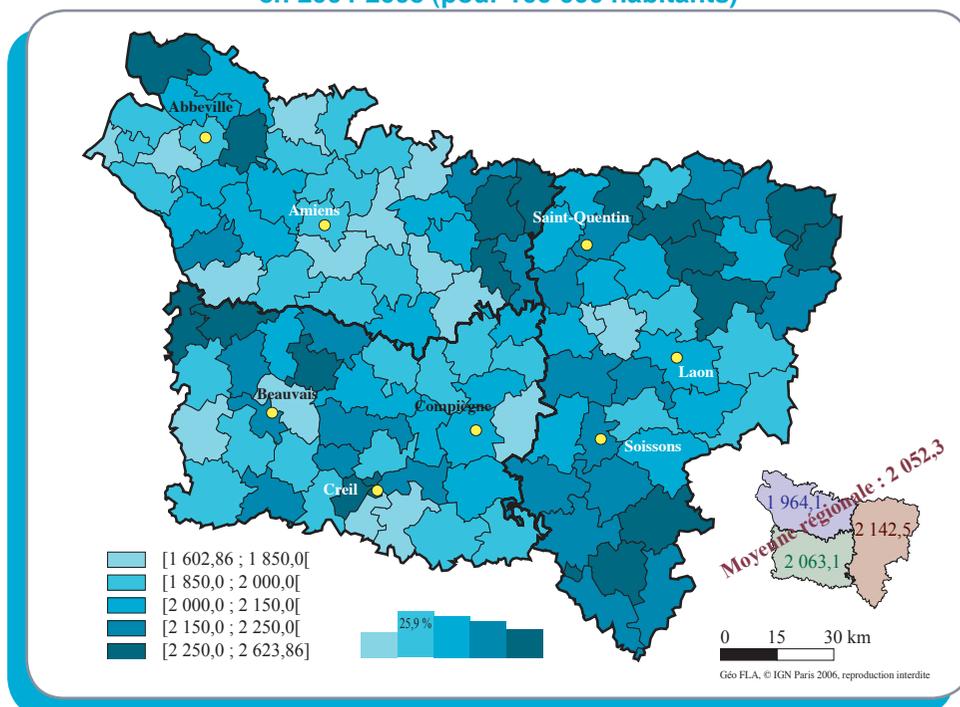
Max : Hornoy-le-Bourg

Affections de longue durée (taux)

Le taux standardisé d'admissions en ALD s'élève à 2 052,3 nouvelles admissions pour 100 000 personnes sur la période 2004-2005 en Picardie. C'est le département de l'Aisne qui présente le taux le plus élevé au niveau départemental avec 2 142,5 pour 100 000 contre 2 063,1 pour l'Oise et 1 964,1 pour la Somme. Le taux le plus faible au niveau cantonal revient au canton de Tergnier dans l'Aisne avec 1 602,9

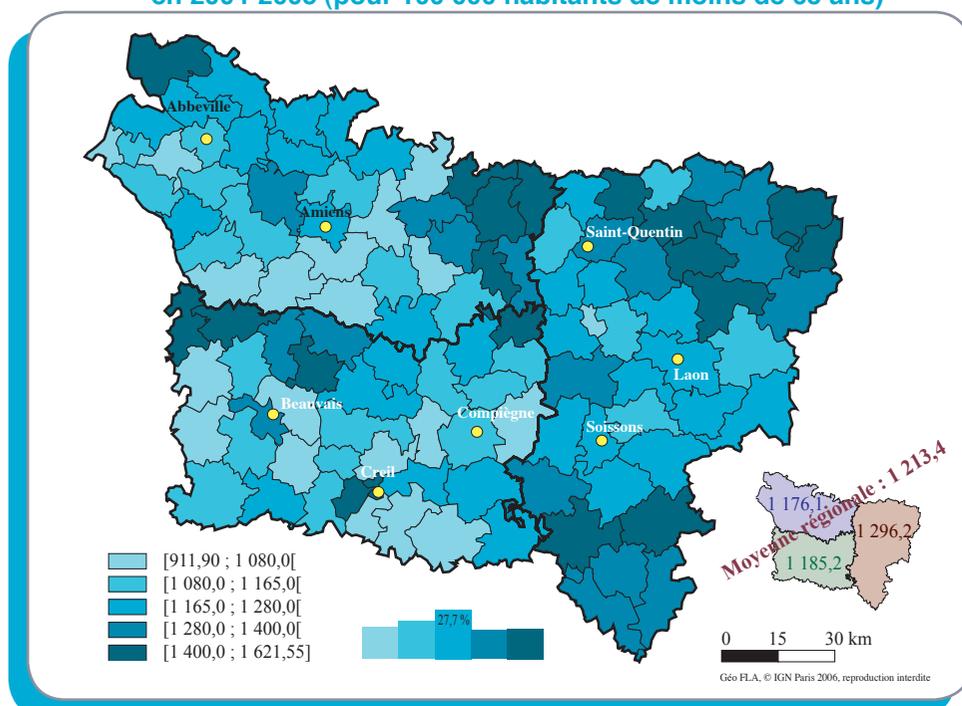
pour 100 000 alors que le taux le plus élevé concerne le canton de Creil - Nogent-sur-Oise avec 2 623,9 pour 100 000.

Taux standardisé de nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée en 2004-2005 (pour 100 000 habitants)



Min : Tergnier Max : Creil - Nogent-sur-Oise Sources : CPAM, MSA, RSI, INSEE, OR2S

Taux standardisé de nouveaux bénéficiaires de moins de 65 ans d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée en 2004-2005 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)



Min : Boves Max : Creil - Nogent-sur-Oise Sources : CPAM, MSA, RSI, INSEE, OR2S

Le taux standardisé d'admissions en ALD avant 65 ans s'élève à 1 213,4 nouvelles admissions pour 100 000 personnes de moins de 65 ans sur la période 2004-2005 en Picardie. Au niveau départemental, l'Oise et la Somme présentent des taux relativement proches avec respectivement 1 185,2 et 1 176,1 admissions pour 100 000 personnes de moins de 65 ans alors que l'Aisne possède un taux plus élevé avec 1 296,2 pour 100 000.

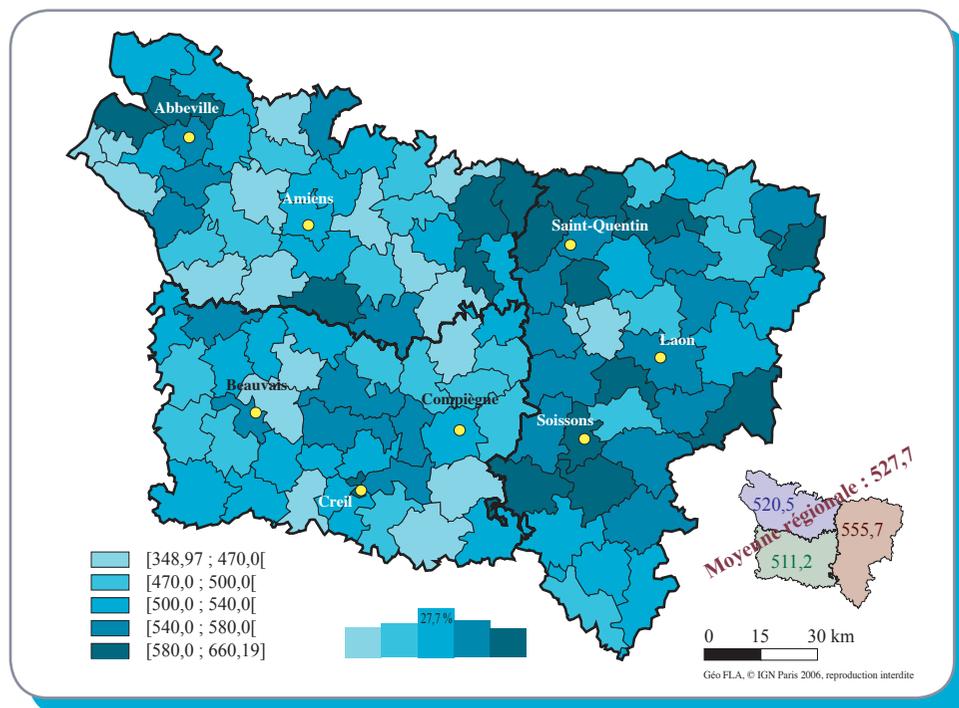
Au niveau cantonal, le canton de Creil - Nogent-sur-Oise présente le taux le plus élevé avec 1 621,6 pour 100 000. Boves (911,9) dans la Somme et Senlis (912,4) dans l'Oise possèdent quant à eux les taux les plus faibles alors que le taux le plus faible de l'Aisne est bien plus loin dans la hiérarchie avec Tergnier (1 038,5).

Affections de longue durée pour cancers et maladies cardio-vasculaires

Pour les cancers, le taux standardisé d'admissions en ALD s'élève à 527,7 pour 100 000 au niveau régional. Le département avec le taux le plus élevé est à nouveau l'Aisne avec 555,7 pour 100 000 devant la Somme (520,5) et l'Oise (511,2). Les cinq cantons présentant les taux les plus faibles sont situés dans le département de la Somme. Il s'agit de Poix-de-Picardie (349,0), Corbie (401,7), Combles (404,0),

Bernaville (423,2) et Gamaches (426,6). Paradoxalement, c'est aussi un canton de la Somme qui possède le taux le plus élevé de la région, en l'occurrence Péronne avec 660,2 pour 100 000.

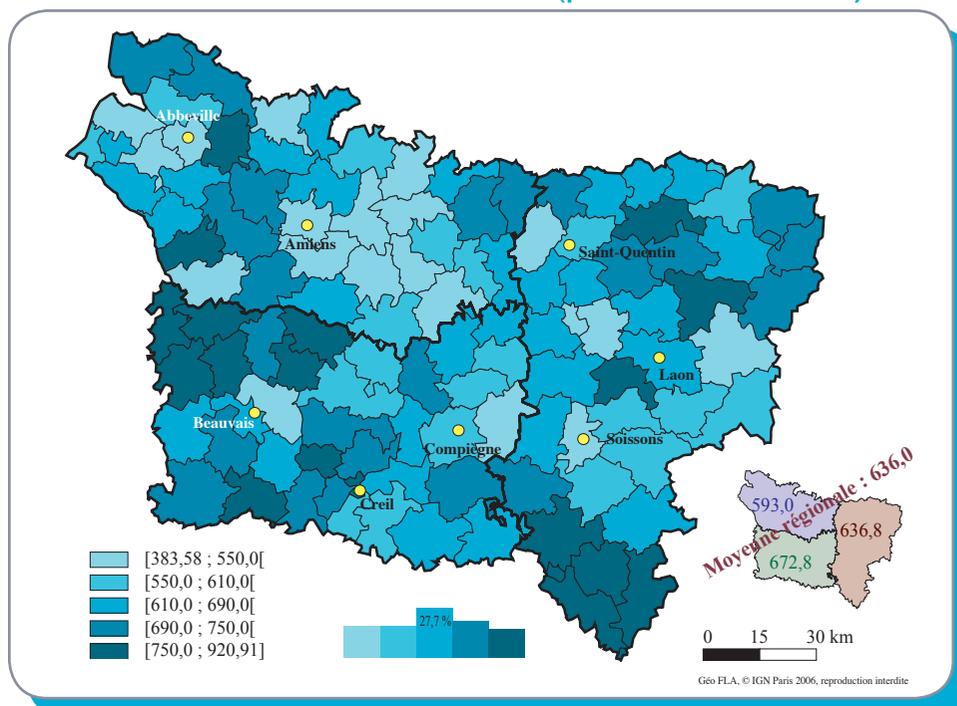
Taux standardisé de nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée pour cancers en 2004-2005 (pour 100 000 habitants)



Sources : CPAM, MSA, RSI, INSEE, OR2S Min : Poix-de-Picardie Max : Péronne

Concernant les maladies cardio-vasculaires, le taux moyen de la région est de 636,0 nouvelles admissions en ALD pour 100 000 habitants en 2004-2005. La hiérarchie départementale est différente puisque c'est le département de l'Oise qui possède le taux le plus élevé avec 672,8 pour 100 000 devant l'Aisne (636,8) et la Somme (593,0). Deux cantons possèdent des taux inférieurs à 400 pour 100 000 : Rosières-en-Santerre (383,6) dans la Somme et Tergnier (393,5) dans l'Aisne. À l'opposé, le canton d'Ailly-le-Haut-Clocher dans la Somme se détache assez nettement avec un taux élevé de 920,9 pour 100 000.

Taux standardisé de nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée pour maladies cardio-vasculaires en 2004-2005 (pour 100 000 habitants)



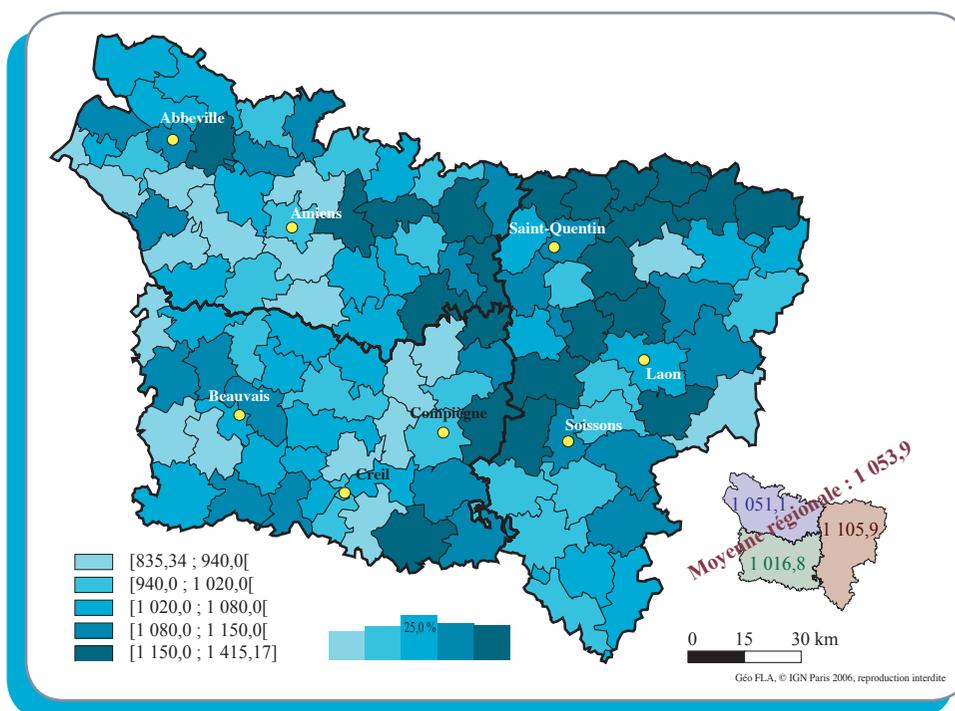
Sources : CPAM, MSA, RSI, INSEE, OR2S Min : Rosières-en-Santerre Max : Ailly-le-Haut-Clocher

Mortalité générale et prématurée

Sur la période 2000-2003, le taux standardisé de mortalité générale s'élève à 1 053,9 décès pour 100 000 habitants en Picardie. Le département de la Somme présente un taux très proche de la moyenne régionale avec 1 051,1 pour 100 000. En revanche, l'Oise possède un taux nettement plus bas avec 1 016,8 pour 100 000 alors que l'Aisne a le taux le plus important des trois départements picards avec 1 105,9.

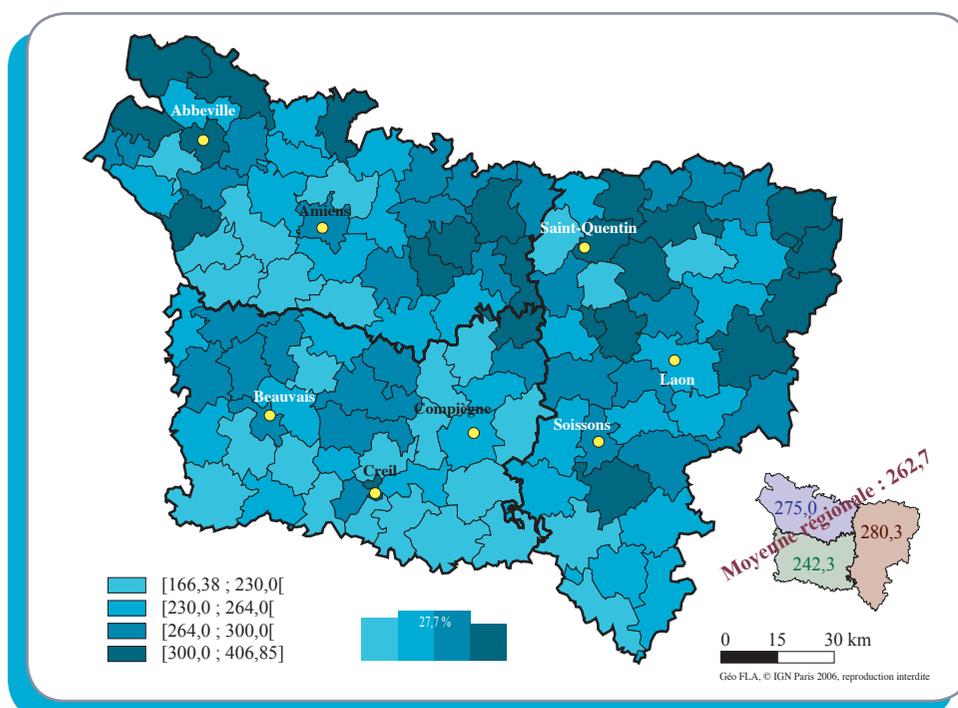
Au niveau cantonal, le taux le plus faible revient au canton de Villers-Bocage, dans la Somme, avec 835,3 pour 100 000 alors qu'à l'opposé, le canton de Bohain-en-Vermandois, dans l'Aisne, atteint 1 415,2 décès pour 100 000 habitants.

Taux standardisé de mortalité générale en 2000-2003
(pour 100 000 habitants)



Min : Villers-Bocage Max : Bohain-en-Vermandois Sources : INSERM CépiDc, INSEE, OR2S

Taux standardisé de mortalité prématurée en 2000-2003
(pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)



Min : Villers-Bocage Max : Chaulnes Sources : INSERM CépiDc, INSEE, OR2S

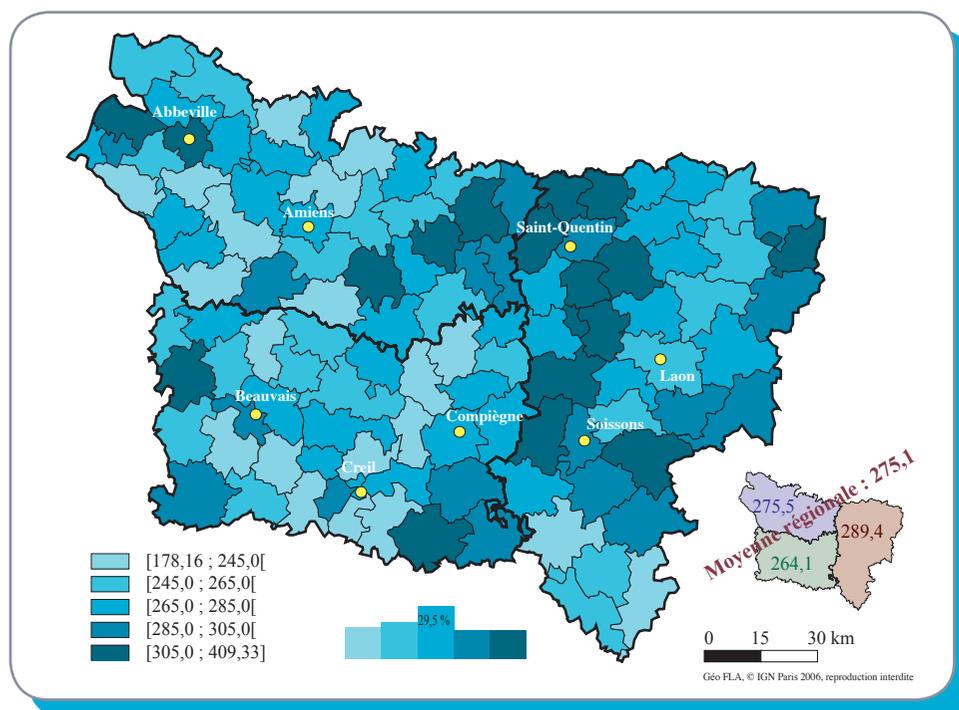
Concernant la mortalité prématurée, le taux moyen régional est de 262,7 décès pour 100 000 habitants de moins de 65 ans. La hiérarchie entre les trois départements picards est la même que pour la mortalité générale avec l'Aisne et la Somme qui possèdent des taux très proches respectivement de 280,3 et 275,0 décès pour 100 000 habitants de moins de 65 ans. L'Oise se distingue à nouveau avec un taux nettement plus bas de 242,3 pour 100 000. Villers-Bocage est à nouveau le canton présentant le taux le plus faible avec 166,4 décès pour 100 000 alors que le taux maximum revient au canton de Chaulnes dans la Somme avec 406,8 pour 100 000.

Mortalité par cancers et maladies cardio-vasculaires

Pour la mortalité par cancers, la moyenne régionale est de 275,1 décès pour 100 000 habitants. Une nouvelle fois, l'Aisne devance les autres départements picards avec un taux moyen de 289,4 pour 100 000 contre 275,5 pour la Somme et 264,1 pour l'Oise. Les cantons possédant les valeurs extrêmes sont les mêmes que pour la mortalité générale. Si Villers-Bocage (178,2) est le seul canton picard avec un

taux inférieur à 200 pour 100 000, d'autres cantons ont des taux très élevés. Ainsi, se retrouvent Bohain-en-Vermandois (409,3) au nord de l'Aisne, Chaulnes (349,1) et Saint-Valery-sur-Somme (334,4) pour la Somme et Nanteuil-le-Haudouin (328,8) pour l'Oise.

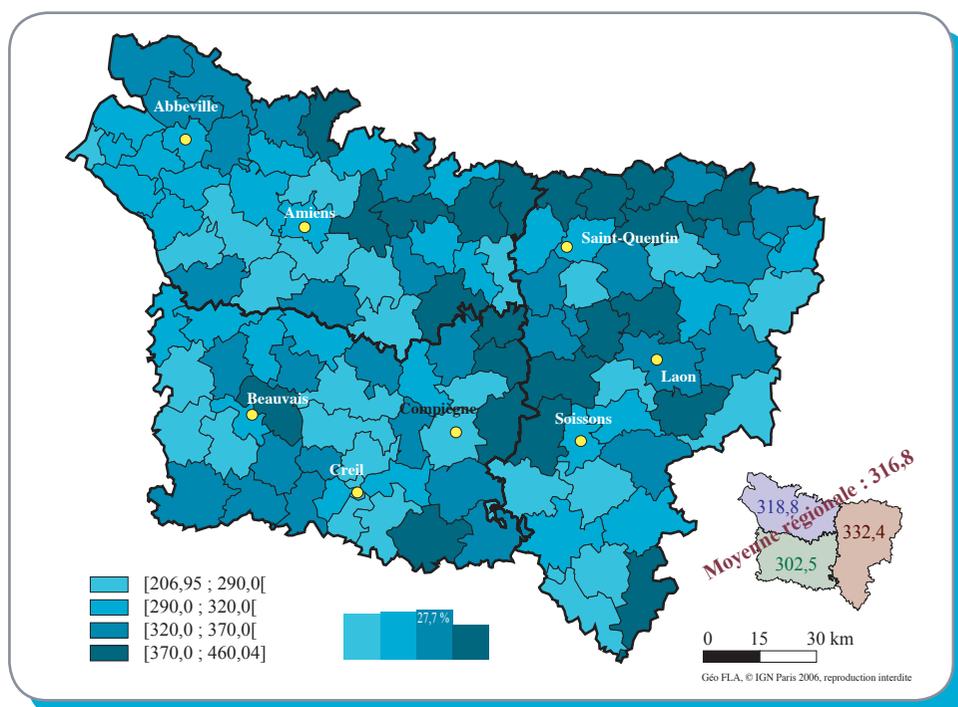
Taux standardisé de mortalité par cancers en 2000-2003
(pour 100 000 habitants)



Sources : INSERM CépiDc, INSEE, OR2S Min : Villers-Bocage Max : Bohain-en-Vermandois

La mortalité par maladies cardio-vasculaires dépasse celle par cancers puisque le taux régional est de 316,8 décès pour 100 000 habitants. Au niveau départemental, les taux sont de 302,5 pour l'Oise, 318,8 pour la Somme et 332,4 pour l'Aisne. Les deux taux les plus faibles au niveau cantonal sont situés dans le département de la Somme avec Hornoy-le-Bourg (207,0) et Boves (238,3). À l'opposé, le département de l'Aisne comprend les trois taux les plus élevés avec Crécy-sur-Serre (460,0), La Fère (444,8) et Coucy-le-Château-Auffrique (444,0). Suivent ensuite les cantons de Roye (433,8) pour la Somme et Attichy (421,6) pour l'Oise.

Taux standardisé de mortalité par maladies cardio-vasculaires
en 2000-2003 (pour 100 000 habitants)



Sources : INSERM CépiDc, INSEE, OR2S Min : Hornoy-le-Bourg Max : Crécy-sur-Serre

Annexes

La forme des annexes reprend celle du document avec un découpage suivant les sept couleurs retenues. La première partie est une reprise des résultats régionaux du CIR n°8 avec l'indicateur calculé de façon identique au niveau national ce qui permet ainsi de mesurer les différences entre la Picardie et l'ensemble du pays. La répartition de la population protégée suivant les régimes n'est pas facile à déterminer. La Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) a mis au point une méthodologie qui permet une estimation de cette répartition par département. C'est ce que l'on retrouve en deuxième partie avec les bénéficiaires consommateurs au 31 décembre 2004. La troisième partie permet de retrouver pour une autre unité géographique que le canton, des informations en provenance du rectorat d'Amiens et de l'INSEE. La quatrième partie est méthodologique. Elle fournit les méthodes retenues dans la détermination des classes pour la constitution des cartes. Elle se complète de toutes les formules ayant été utilisées pour le calcul des indicateurs et de quelques définitions. La cinquième partie présente la cartographie cantonale et permet une identification entre le numéro et le nom des cantons. On distingue également les cantons regroupés pour les huit plus importantes communes de Picardie. La liste des secteurs scolaires, et leur répartition géographique, et celles des bassins d'éducation et de formation et des zones d'emploi, permettent l'identification des autres unités géographiques présentes dans le document. Enfin, terminant cette partie, une présentation synthétique d'un exemple permet une aide à la lecture des cartes du document. La sixième partie fournit les principales informations sur les conditions d'attribution des allocations et aides présentées dans le document. Elle donne des informations sur la grille AGGIR et sur la constitution des groupes iso-ressources. De même, elle fournit des précisions sur la CMU. Enfin, le glossaire, en dernière partie, permet de décrypter les différents sigles utilisés dans l'ensemble du document. Il est complété de la liste des partenaires qui ont permis la réalisation de cet ouvrage.

Données nationales

Population protégée

Autres indicateurs
autres découpages

Méthodologie et
définitions

Correspondances
et cartographies

Allocations, aides
et attribution

Glossaire
Une implication générale

Données nationales du CIR n° 8

***P** ermettre les comparaisons entre les unités cantonales et les comparer aux moyennes départementales et régionale constitue la base de travail de ce document. Pour autant, la Picardie n'est pas isolée. Elle fait partie d'un pays. C'est pourquoi disposer des mêmes données au niveau de l'ensemble du territoire est forcément capital pour situer les principaux enjeux régionaux. Le circuit de l'information n'est pourtant pas forcément simple, y compris dans un pays comme la France. Les données nationales, c'est une évidence, sont le résultat de l'agrégation de données régionales, voire départementales ou locales.*

Toutes les régions n'ont pas engagé la démarche menée en Picardie depuis une vingtaine d'années. C'est la raison pour laquelle, même après un décalage d'une année, il n'est pas toujours possible de récupérer l'information de façon identique à sa présentation au sein du Croisement d'informations régionalisées.

Les pages suivantes permettent de disposer de l'information au niveau de la France métropolitaine en fonction des indicateurs présents dans le Croisement d'informations régionalisées n°8 (la référence à la pagination de ce document est précisée) lorsque cette information est disponible.



Population, enseignement et logement (des pages 13 à 20 et 140 à 143 du CIR n° 8)

Revenus nets imposables moyens en 2002 (en €)			
Picardie	14 915 €	France	15 980 €
Part des foyers non imposés en 2002			
Picardie	49,9 %	France	48,1 %
Part des élèves scolarisés en SEGPA (rentrée 2004)			
Picardie	4,8 %	France	3,9 %
Pourcentage d'élèves scolarisés en collège dont le chef de famille appartient à l'une des PCS suivantes* (rentrée 2004)			
Picardie	50,3 %	France	39,4 %
Pourcentage de réussite en mathématiques aux évaluations en 6 ^e (rentrée 2004)			
Picardie	58,5 %	France	64,3 %
Pourcentage de réussite en français aux évaluations en 6 ^e (rentrée 2004)			
Picardie	60,7 %	France	64,7 %
Pourcentage de réussite globale aux évaluations en 6 ^e (rentrée 2004)			
Picardie	59,7 %	France	64,5 %
Densité de logements sociaux en 2003 (pour 1 000 ménages)			
Picardie	186,9	France	174,3
Pourcentage de réussite au diplôme national du brevet (session 2004)			
Picardie	75,7 %	France	79,2 %
Pourcentage de réussite au BEP dans le domaine de la production (session 2004)			
Picardie	65,6 %	France	70,6 %
Pourcentage de réussite au BEP dans le domaine des services (session 2004)			
Picardie	79,4 %	France	78,7%
Pourcentage de réussite au baccalauréat général (session 2004)			
Picardie	78,3 %	France	82,7 %
Pourcentage de réussite au baccalauréat technologique (session 2004)			
Picardie	70,4 %	France	77,2 %
Pourcentage de réussite au baccalauréat professionnel (session 2004)			
Picardie	76,5 %	France	77,2 %
Pourcentage de réussite au BTS dans le domaine de la production (session 2004)			
Picardie	67,4 %	France	73,1 %
Pourcentage de réussite au BTS dans le domaine des services (session 2004)			
Picardie	65,8 %	France	63,2 %

Sources : DGI, Rectorat de l'académie d'Amiens, DRE

* ouvriers qualifiés, ouvriers non qualifiés, ouvriers agricoles, retraités employés ou ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle y compris les professions et catégories socio-professionnelles non précisées

Autour de l'emploi (des pages 25 à 38 et 144 à 145 du CIR n° 8)

Part d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans en 2003			
Picardie	0,6 %	France	0,5 %
Effectifs d'exploitants indépendants du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans en 2003			
Picardie	1,3 %	France	1,4 %
Masse salariale annuelle moyenne par EQTP du secteur agricole en 2003 (en €)			
Picardie	22 761 €	France	21 648 €
Pourcentage de femmes parmi les DEFM de catégorie 1 au 31/12/2003			
Picardie	48,0 %	France	47,2 %
Pourcentage de moins de 25 ans parmi les DEFM de catégorie 1 au 31/12/2003			
Picardie	23,9 %	France	19,8 %
Pourcentage de 50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1 au 31/12/2003			
Picardie	14,0 %	France	13,9 %
Pourcentage de DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie 1 au 31/12/2003			
Picardie	33,6 %	France	29,4 %
Pourcentage d'AMT*, ingénieurs et cadres parmi les DEFM de catégorie 1 au 31/12/2003			
Picardie	11,4 %	France	19,5 %
Taux de chômage au 4^e trimestre 2004			
Picardie	10,9 %	France	10,0 %

Sources : MSA, INSEE, ORS, ANPE-DRTEFP

* Agents de maîtrise, techniciens

Prestations sociales (des pages 43 à 56 du CIR n° 8)

Taux d'allocataires de l'AAH en 2003 (pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans)			
Picardie	27,6	France	22,7
Taux d'allocataires de l'AES en 2003 (pour 1 000 habitants de moins de 20 ans)			
Picardie	7,0	France	7,6
Taux d'allocataires de l'API en 2003 (pour 1 000 familles monoparentales)			
Picardie	111,9	France	85,7
Taux d'allocataires de l'ASF en 2003 (pour 1 000 familles)			
Picardie	36,5	France	35,2
Taux d'allocataires du RMI en 2003 (pour 1 000 ménages)			
Picardie	38,4	France	41,9
Taux d'allocataires du RMI de 25 à 49 ans en 2003 (pour 1 000 habitants de 25 à 49 ans)			
Picardie	30,3	France	35,8
Taux d'allocataires du RMI pour des hommes isolés en 2003 (pour 1 000 hommes de 25 à 64 ans)			
Picardie	17,0	France	24,3
Taux d'allocataires du RMI pour des femmes isolées en 2003 (pour 1 000 femmes de 25 à 64 ans)			
Picardie	10,7	France	12,9
Taux d'allocataires du RMI pour des couples en 2003 (pour 1 000 couples)			
Picardie	13,3	France	12,3
Taux d'allocataires du RMI pour des familles monoparentales en 2003 (pour 1 000 familles monoparentales)			
Picardie	125,2	France	128,4
Pourcentage d'allocataires du RMI ne percevant que le RMI en 2003 (parmi l'ensemble des RMistes)			
Picardie	34,2 %	France	36,6 %
Taux d'allocataires de l'APL en 2003 (pour 1 000 ménages)			
Picardie	121,2	France	110,8
Taux d'allocataires de l'ALF en 2003 (pour 1 000 ménages)			
Picardie	52,4	France	46,9
Taux d'allocataires de l'ALS en 2003 (pour 1 000 ménages)			
Picardie	63,8	France	89,8

Sources : CAF, MSA, INSEE, ORS

Enfance et familles (des pages 61 à 68 du CIR n° 8)

Part d'allocataires en 2003 (parmi l'ensemble des ménages)			
Picardie	44,4 %	France	44,7%
Part d'allocataires avec au moins un enfant en 2003 (parmi l'ensemble des allocataires)			
Picardie	65,1 %	France	59,6 %
Part d'allocataires avec un enfant en 2003 (parmi l'ensemble des familles)			
Picardie	11,6 %	France	11,3 %
Part d'allocataires avec deux enfants en 2003 (parmi l'ensemble des familles)			
Picardie	17,5 %	France	18,4 %
Part d'allocataires avec trois enfants ou plus en 2003 (parmi l'ensemble des familles)			
Picardie	10,0 %	France	9,6 %
Pourcentage de familles ayant un quotient familial inférieur à 305 € en 2003 (parmi l'ensemble des familles ayant un quotient familial connu)			
Picardie	18,7 %	France	19,4 %
Pourcentage de familles ayant un quotient familial inférieur à 610 € en 2003 (parmi l'ensemble des familles ayant un quotient familial connu)			
Picardie	58,5 %	France	61,5 %
Nombre d'allocataires de l'AFEAMA au 31 décembre 2003 (pour 1 000 familles avec enfants)			
Picardie	71,0	France	72,9

Sources : CAF, MSA, INSEE

Personnes âgées (des pages 73 à 78 du CIR n° 8)

Pourcentage de pensions de réversion versées au 31 décembre 2003 (par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées)			
Picardie	12,0 %	France	14,3 %

Nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile au 31 décembre 2004 (pour 1 000 habitants de 75 ans et plus)			
Picardie	116,4	France	146,9

Sources : Conseils généraux 02, 60 et 80, CRAM, MSA, INSEE, ORS

Autour des soins (des pages 83 à 97 du CIR n° 8)

Nombre de bénéficiaires de la CMU de base en 2004 (pour 1 000 habitants)			
Picardie	18,7	France	22,1
Nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire en 2004 (pour 1 000 habitants)			
Picardie	97,3	France	67,5
Densité de généralistes libéraux au 31 décembre 2003 (pour 10 000 habitants)			
Picardie	8,9	France	10,1
Densité de spécialistes libéraux au 31 décembre 2003 (pour 10 000 habitants)			
Picardie	5,5	France	8,8
Densité de dentistes libéraux au 31 décembre 2003 (pour 10 000 habitants)			
Picardie	3,9	France	6,1
Densité d'auxiliaires médicaux* libéraux au 31 décembre 2003 (pour 10 000 habitants)			
Picardie	11,5	France	17,1
Densité d'infirmiers libéraux au 31 décembre 2003 (pour 10 000 habitants)			
Picardie	5,6	France	8,1

Sources : CPAM, INSEE, MSA, CMR, ORS

* infirmiers - kinésithérapeutes - orthophonistes - orthoptistes

Autour de la santé (des pages 101 à 109 du CIR n° 8)

Taux standardisé de mortalité générale chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)			
Picardie	1 481,1	France	1 342,1
Taux standardisé de mortalité générale chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)			
Picardie	820,8	France	740,5
Taux standardisé de mortalité prématurée chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes de moins de 65 ans)			
Picardie	399,3	France	342,8
Taux standardisé de mortalité prématurée chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes de moins de 65 ans)			
Picardie	160,2	France	141,7
Taux standardisé de mortalité chez les hommes de 65 ans et plus en 1991-99 (pour 100 000 hommes de 65 ans et plus)			
Picardie	7 107,0	France	6 539,1
Taux standardisé de mortalité chez les femmes de 65 ans et plus en 1991-99 (pour 100 000 femmes de 65 ans et plus)			
Picardie	4 256,1	France	3 854,6
Taux standardisé de mortalité par cancers chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)			
Picardie	438,0	France	392,3
Taux standardisé de mortalité par cancers chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)			
Picardie	180,2	France	171,3
Taux standardisé de mortalité par cancer du côlon-rectum chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)			
Picardie	42,7	France	40,3
Taux standardisé de mortalité par cancer du côlon-rectum chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)			
Picardie	23,6	France	23,0
Taux standardisé de mortalité par cancer de la trachée, des bronches et du poumon chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)			
Picardie	99,8	France	86,2
Taux standardisé de mortalité par cancer de la trachée, des bronches et du poumon chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)			
Picardie	10,7	France	11,4
Taux standardisé de mortalité par cancer des VADS* chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)			
Picardie	57,5	France	43,9
Taux standardisé de mortalité par cancer des VADS* chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)			
Picardie	5,1	France	4,9
Taux standardisé de mortalité par maladies cardio-vasculaires chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)			
Picardie	448,2	France	413,0
Taux standardisé de mortalité par maladies cardio-vasculaires chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)			
Picardie	291,2	France	257,7
Taux standardisé de mortalité par cardiopathies ischémiques chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)			
Picardie	142,1	France	127,3
Taux standardisé de mortalité par cardiopathies ischémiques chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)			
Picardie	69,5	France	59,7

Sources : INSERM CépiDC, INSEE, ORS

* voies aéro-digestives supérieures

Autour de la santé (des pages 110 à 117 du CIR n° 8)

Taux standardisé de mortalité par maladies vasculaires cérébrales chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)			
Picardie	97,1	France	97,2
Taux standardisé de mortalité par maladies vasculaires cérébrales chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)			
Picardie	77,9	France	71,7
Taux standardisé de mortalité par causes liées à l'alcool chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)			
Picardie	41,2	France	32,2
Taux standardisé de mortalité par causes liées à l'alcool chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)			
Picardie	14,9	France	10,8
Taux standardisé de mortalité par psychose alcoolique et alcoolisme chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)			
Picardie	10,3	France	7,8
Taux standardisé de mortalité par psychose alcoolique et alcoolisme chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)			
Picardie	2,7	France	1,8
Taux standardisé de mortalité par cirrhose alcoolique chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)			
Picardie	30,9	France	24,4
Taux standardisé de mortalité par cirrhose alcoolique chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)			
Picardie	12,2	France	9,0
Taux standardisé de mortalité par causes ext. de traumatismes et empoisonnements chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)			
Picardie	133,9	France	113,3
Taux standardisé de mortalité par causes ext. de traumatismes et empoisonnements chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)			
Picardie	60,3	France	53,5
Taux standardisé de mortalité par accident de la circulation chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)			
Picardie	27,3	France	21,3
Taux standardisé de mortalité par accident de la circulation chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)			
Picardie	9,6	France	7,4
Taux standardisé de mortalité par suicide chez les hommes en 1991-99 (pour 100 000 hommes)			
Picardie	43,8	France	32,3
Taux standardisé de mortalité par suicide chez les femmes en 1991-99 (pour 100 000 femmes)			
Picardie	12,9	France	10,4

Sources : INSERM CépiDC, INSEE, ORS

Population protégée

Bénéficiaires consommateurs

Le tableau de la page suivante présente une analyse de la répartition par département, pour la région et pour la France métropolitaine au 31 décembre 2004 de la population gérée par les divers régimes de Sécurité sociale.

Les difficultés rencontrées sont nombreuses et de différents types. En effet, il peut exister entre les régimes, et même à l'intérieur d'un régime précis, des doubles comptes, qui peuvent s'expliquer de la manière suivante :

- un assuré social change de régime en cours d'année de manière habituelle (travail saisonnier) ou exceptionnelle ; il se trouve de ce fait inscrit en qualité d'assuré auprès de plusieurs régimes au titre de l'année considérée ;
- un ayant droit d'assuré devenant lui-même un assuré en cours d'année, se trouve, au moins transitoirement, inscrit en qualité d'ayant droit dans un régime et en qualité d'assuré dans un autre régime ;
- les enfants d'un couple d'assurés sociaux peuvent être inscrits aux comptes des deux conjoints (ou concubins), ces derniers relevant (ou non) de régimes distincts...

Les règles de gestion des fichiers de bénéficiaires des différents régimes et la prise en considération des situations de maintien de droits constituent ainsi autant de facteurs revenant à interdire, en pratique, de prétendre disposer de sources d'information sûres permettant d'asseoir une évaluation, tant qu'une gestion par bénéficiaire n'est pas pratiquée par tous les régimes. C'est pourquoi une méthodologie a été utilisée par la CNAMTS pour pouvoir disposer d'une estimation aussi raisonnable que possible de la population protégée par les différents régimes. Du fait de l'existence de doubles comptes, il ne peut être envisagé de dénombrer directement les ressortissants du régime général à partir des informations contenues dans les fichiers d'assurés et de bénéficiaires des caisses primaires d'assurance maladie. Les effectifs correspondants sont donc obtenus en soustrayant de l'effectif de la population française, telle que cette dernière est déterminée par l'INSEE, les effectifs des personnes protégées par les autres régimes. Cette méthode, dont les limites sont mesurées, conduit à poser implicitement l'hypothèse que les autres régimes décomptent correctement leur population protégée.

L'ensemble des données présentant les dépenses consommées porte sur les consommateurs de la mutualité sociale agricole, de la caisse maladie régionale des artisans et commerçants de Picardie et du régime général. Pour ce dernier régime, ne sont toutefois pas inclus les ressortissants des différentes sections mutualistes.

Répartition de la population protégée* par régime (estimation au 31/12/2004)

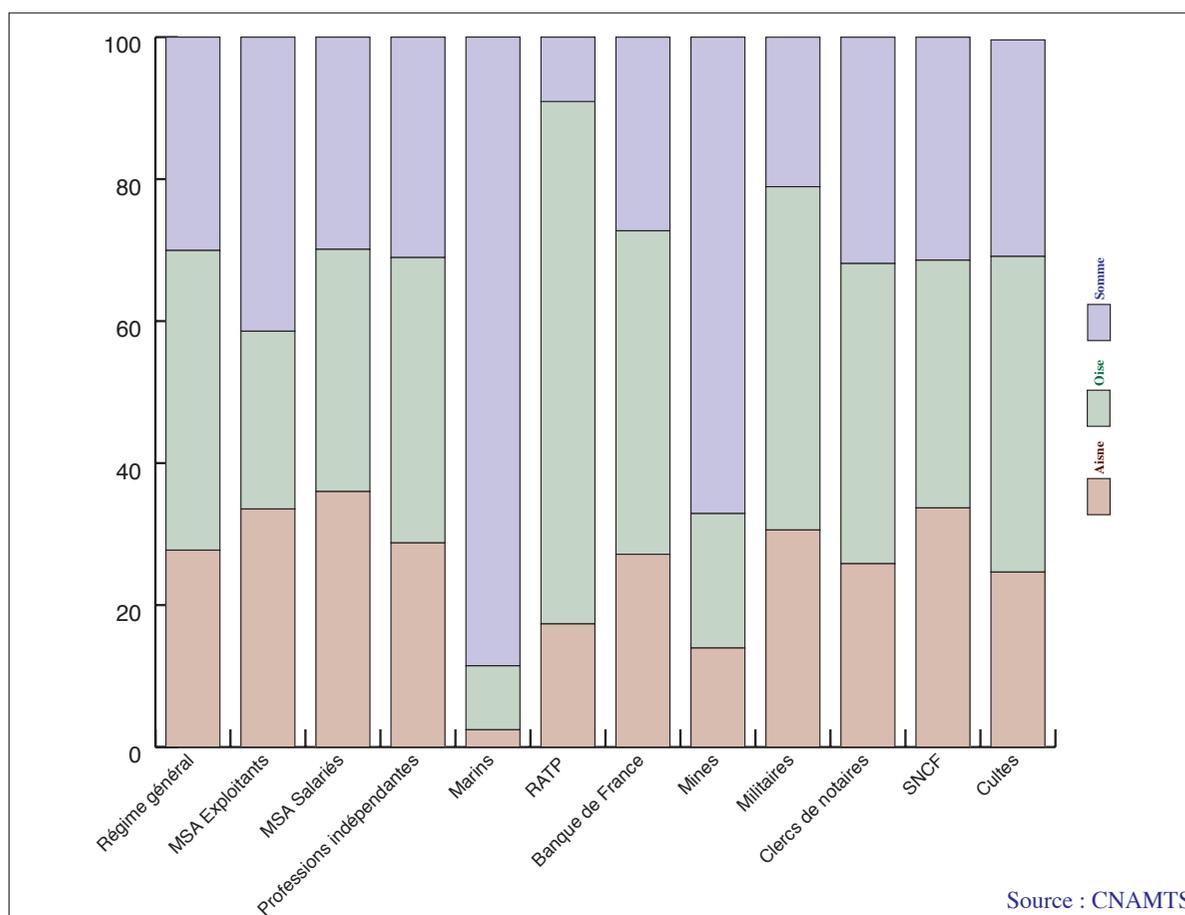
Régime	Aisne		Oise		Somme		Picardie		France métr.
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	%
Régime général**	452 137	84,19	687 953	88,03	489 870	85,45	1 629 960	86,16	86,22
MSA Exploitants	17 261	3,21	12 890	1,65	21 318	3,72	51 469	2,72	3,11
MSA Salariés	29 333	5,46	27 805	3,56	24 357	4,25	81 495	4,31	2,88
Professions indépendantes	19 709	3,67	27 539	3,52	21 281	3,71	68 529	3,62	4,29
Marins	13	0,00	48	0,01	472	0,08	533	0,03	0,19
RATP	398	0,07	1 688	0,22	208	0,04	2 294	0,12	0,14
Banque de France	217	0,04	364	0,05	218	0,04	799	0,04	0,06
Mines	42	0,01	57	0,01	202	0,04	301	0,02	0,39
Militaires	7 033	1,31	11 120	1,42	4 844	0,84	22 997	1,22	1,45
Clercs de notaires	986	0,18	1 614	0,21	1 217	0,21	3 817	0,20	0,17
SNCF	9 798	1,82	10 147	1,30	9 134	1,59	29 079	1,54	0,91
Cultes	139	0,03	253	0,03	172	0,03	564	0,03	0,06
Total	537 066	100	781 478	100	573 293	100	1 891 837	100	100

Source : CNAMTS

**Répartition Régime général	Aisne		Oise		Somme		Picardie		France métr.
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	%
Mutuelles***	39 351	8,70	57 236	8,32	72 764	14,85	169 351	10,39	14,23
Pop. protégée <i>stricto sensu</i>	412 786	91,30	630 717	91,68	417 106	85,15	1 460 609	89,61	85,77
Total	452 137	100	687 953	100	489 870	100	1 629 960	100	100

*** comprend les sections locales mutualistes (hors étudiants), les mutuelles étudiantes et les corrections mutuelles

Source : CNAMTS



Source : CNAMTS

Bénéficiaires* consommateurs en 2004

- hors sections mutualistes -

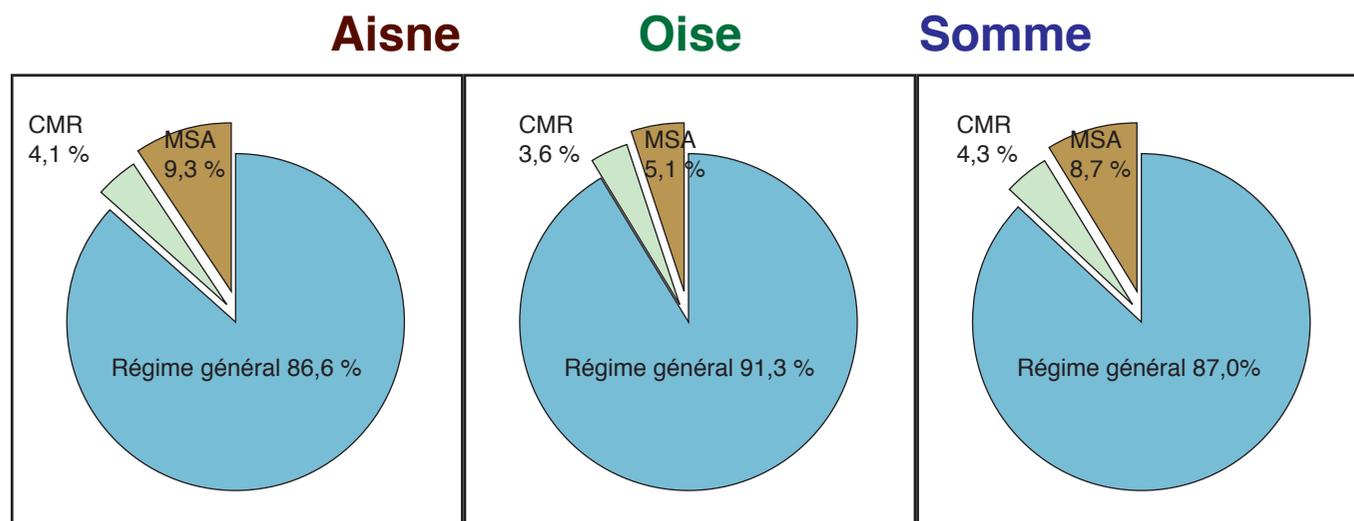
Régime	Aisne		Oise		Somme		Picardie	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Régime général	390 701	86,61	614 523	91,31	408 953	86,98	1 414 177	88,70
Artisans, commerçants	18 346	4,07	24 365	3,62	20 205	4,30	62 916	3,95
Régime agricole	42 037	9,32	34 103	5,07	41 019	8,72	117 159	7,35
Total	451 084	100	672 991	100	470 177	100	1 594 252	100

Sources : CPAM, MSA, RSI

* Les écarts d'effectifs observés entre la population protégée et les bénéficiaires consommateurs s'expliquent par le fait qu'une partie de la population protégée ne consomme aucun soin et n'apparaît donc pas dans les effectifs de bénéficiaires consommateurs.

Répartition par département et par régime en 2004

- hors sections mutualistes -



Sources : CPAM, MSA, RSI

Sources : CPAM, MSA, RSI

Sources : CPAM, MSA, RSI

Autres indicateurs autres découpages

Le rectorat de l'académie d'Amiens et l'INSEE de Picardie ont mis à la disposition de l'observatoire de la santé et du social des informations sur une unité géographique de taille plus importante que ce qui est habituellement présenté dans le *Croisement d'informations régionalisées*. Il semble pourtant intéressant de présenter ces informations. C'est la raison pour laquelle sont commentées dans ce paragraphe huit cartes par bassin d'éducation et de formation et une carte par zone d'emploi. Une précision complémentaire concernant les informations sur le bassin d'éducation et de formation : il s'agit de données enregistrées sur le lieu de passage des examens, même si la plus grande partie des élèves a passé les examens sur la zone géographique où ils sont domiciliés.

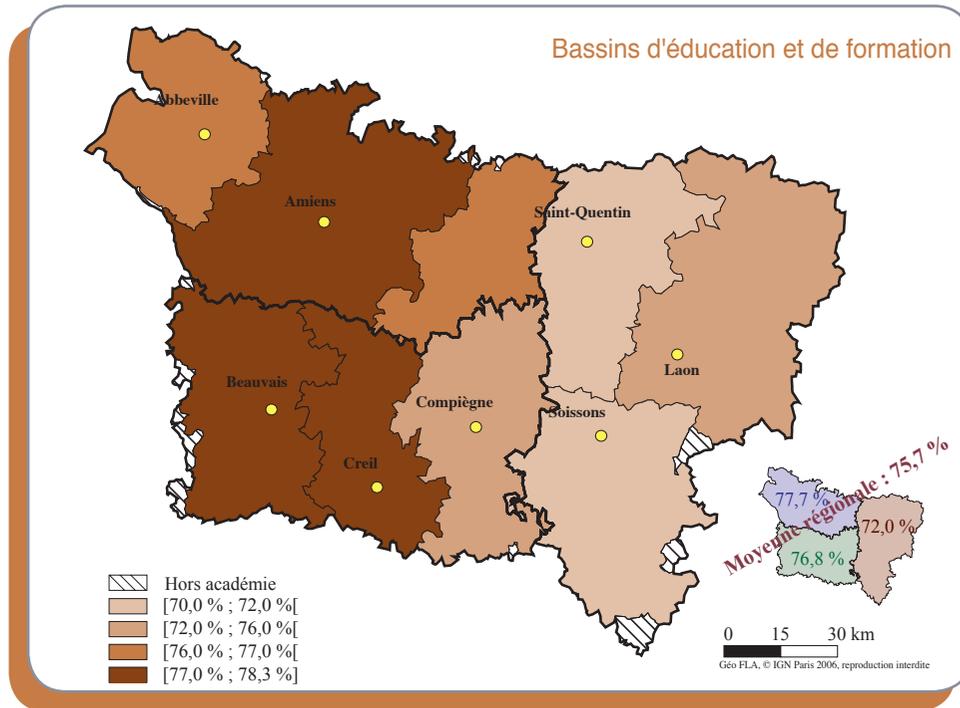


Réussite au diplôme national du brevet et au BEP dans le domaine de la production

Pour le diplôme national du brevet, la réussite sur l'ensemble de l'académie est de 75,7 %. L'Aisne s'oppose aux deux autres départements picards avec un taux de réussite nettement plus faible de 72,0 % contre 76,8 % pour l'Oise et 77,7 % pour la Somme. C'est le bassin d'éducation et de formation (BEF) d'Amiens qui présente la réussite la plus élevée avec 78,3 % alors qu'à l'inverse, le BEF Sud-

Aisne possède la réussite la plus faible avec 70,0 %. Ce sont d'ailleurs les trois BEF de l'Aisne qui regroupent les moyennes les plus faibles.

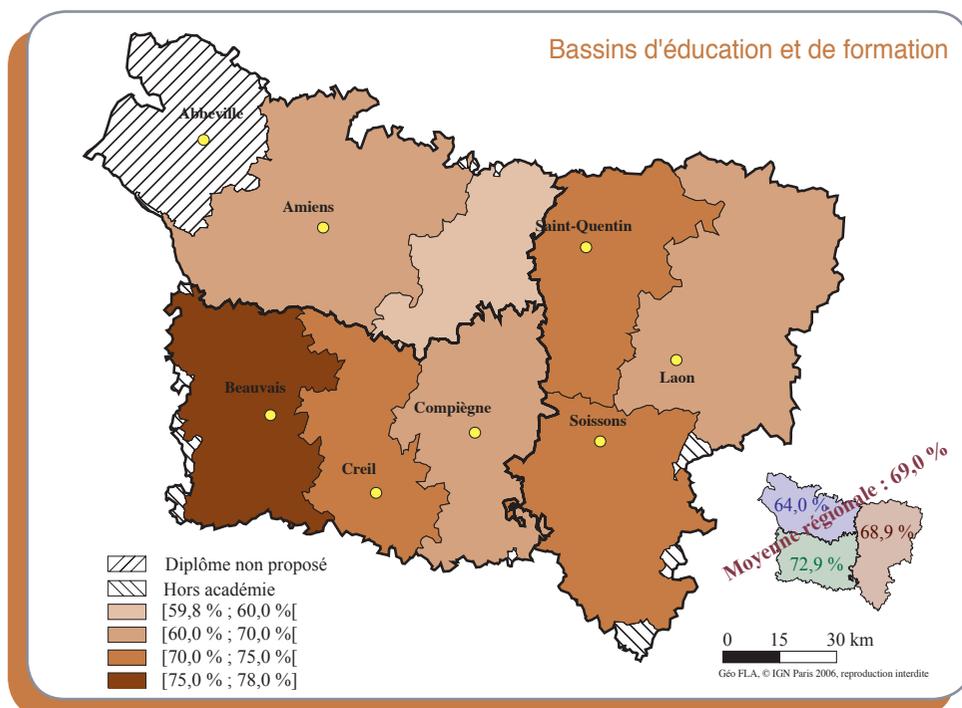
Pourcentage de réussite au diplôme national du brevet (session 2005)



Min : Sud-Aisne Max : Amiens

Source : Rectorat de l'académie d'Amiens

Pourcentage de réussite au BEP dans le domaine de la production (session 2005)



Min : Santerre-Somme Max : Oise Occidentale Source : Rectorat de l'académie d'Amiens

Dans le domaine de la production, la réussite au BEP est plus faible que dans le domaine des services. La moyenne de l'académie est de 69,0 %. C'est dans l'Oise (72,9 %) puis dans l'Aisne (68,9 %) que les pourcentages de réussite sont les plus forts alors que dans la Somme, la réussite est plus faible avec une moyenne de 64,0 %. Le taux de réussite le plus faible est sous la barre de 60 % et revient au BEF du Santerre-Somme (59,8 %). À l'inverse, le BEF de l'Oise occidentale possède un pourcentage de réussite nettement plus élevé que les autres BEF de l'académie avec 78,0 % de réussite.

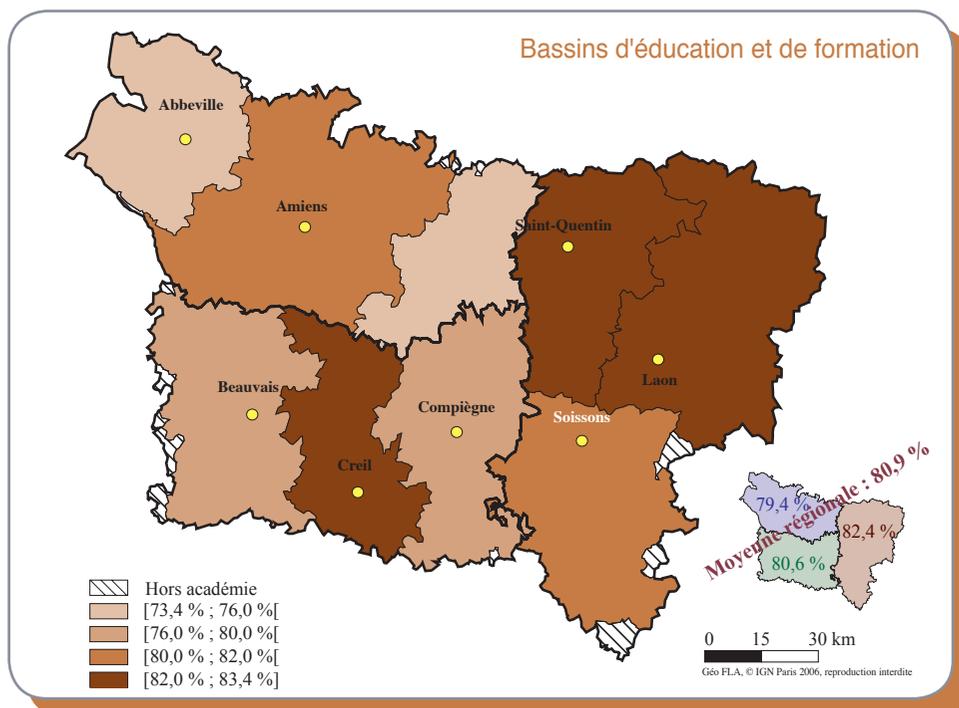
Réussite au BEP dans le domaine des services et au baccalauréat général

Dans le domaine des services, la réussite est donc beaucoup plus élevée que dans le domaine de la production. La réussite moyenne dans l'académie est de 80,9 %. C'est dans l'Aisne que la réussite est la plus élevée avec 82,4 % devant l'Oise (80,6 %) et la Somme (79,4 %).

Deux BEF présentent des taux de réussite particulièrement faibles. Ils sont situés dans le département de la Somme

et sont ceux du Santerre-Somme (73,4 %) et de Picardie Maritime (75,9 %). En revanche, les deux plus forts pourcentages de réussite sont situés dans le département de l'Aisne avec les BEF de Saint-Quentin - Chauny (83,4 %) et de Laon - Hirson (82,4 %).

Pourcentage de réussite au BEP dans le domaine des services (session 2005)

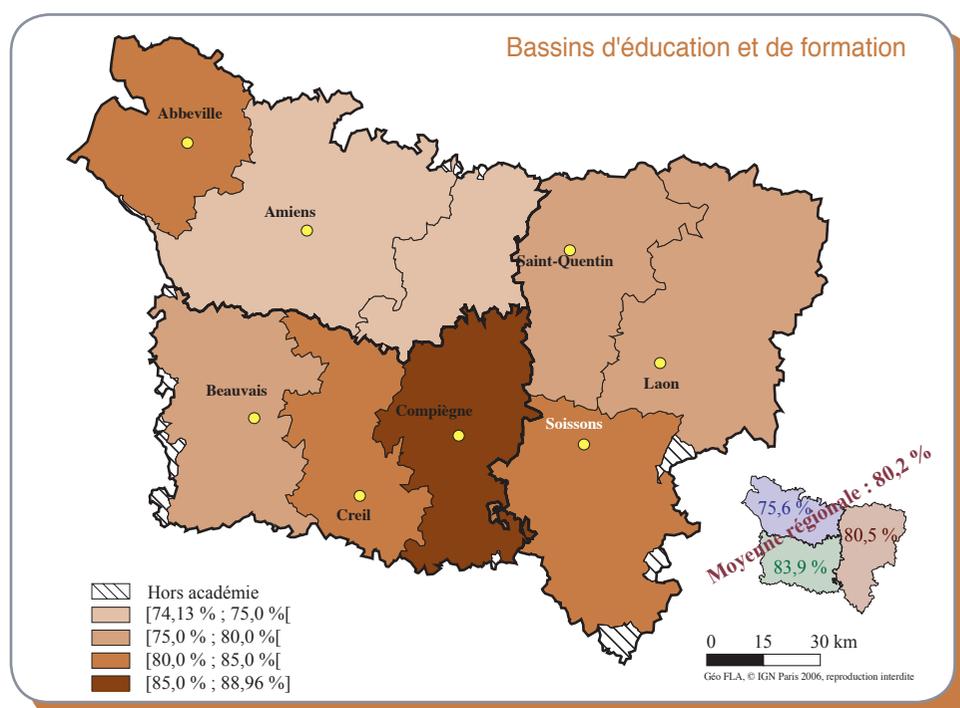


Source : Rectorat de l'académie d'Amiens Min : Santerre-Somme Max : Saint-Quentin - Chauny

Pour la session 2005, la réussite moyenne dans l'académie est de 80,2 % pour le baccalauréat général. On relève toujours une réussite moindre dans la Somme avec 75,6 % contre 80,5 % dans l'Aisne et 83,9 % dans l'Oise.

Les deux plus faibles taux de réussite de la région concernent d'ailleurs deux BEF de la Somme qui sont situés sur le Santerre-Somme (74,1 %) et Amiens (74,6 %). En revanche, pour les taux de réussite les plus élevés, on remarque deux BEF de l'Oise, avec l'Oise Orientale (89,0 %) et l'Oise Centrale (84,7 %).

Pourcentage de réussite au baccalauréat général (session 2005)



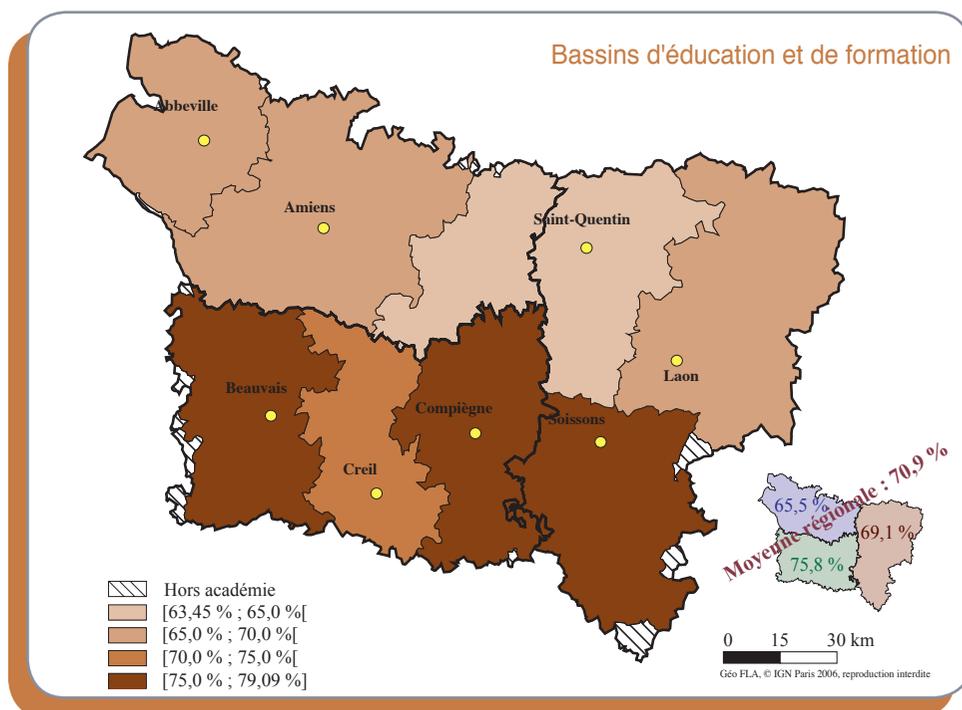
Source : Rectorat de l'académie d'Amiens Min : Santerre-Somme Max : Oise Orientale

Réussite aux baccalauréats technologique et professionnel

La réussite au baccalauréat technologique est nettement inférieure à celle du baccalauréat général avec une moyenne de 70,9 % dans l'académie. Au niveau départemental, la moyenne la plus faible est à mettre à l'actif de la Somme avec 65,5 % suivi de l'Aisne (69,1 %) et de l'Oise (75,8 %). Les deux BEF avec un pourcentage de réussite inférieur à 65 % sont les BEF du Santerre-Somme (63,5 %) et de Saint-

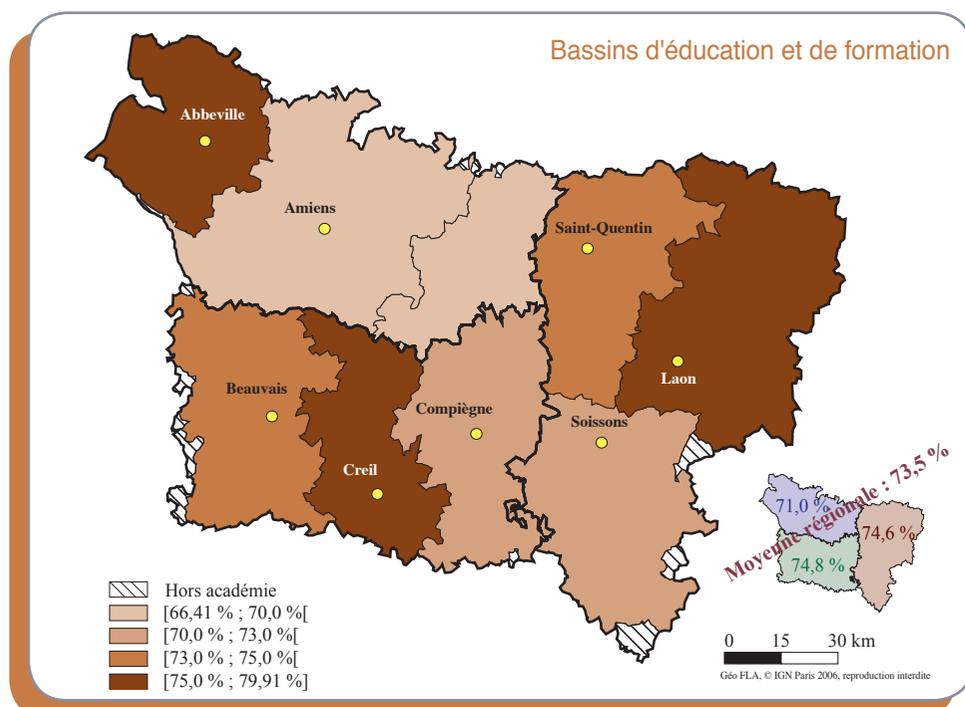
Quentin - Chauny (64,3 %). À l'opposé, le BEF de l'Oise Orientale possède le pourcentage de réussite maximum de l'académie avec 79,1 %. À noter que c'est le seul diplôme étudié dans ce document où le clivage Nord/Sud est aussi marqué.

Pourcentage de réussite au baccalauréat technologique (session 2005)



Min : **Santerre-Somme** Max : **Oise Orientale** Source : Rectorat de l'académie d'Amiens

Pourcentage de réussite au baccalauréat professionnel (session 2005)



Min : **Santerre-Somme** Max : **Picardie Maritime** Source : Rectorat de l'académie d'Amiens

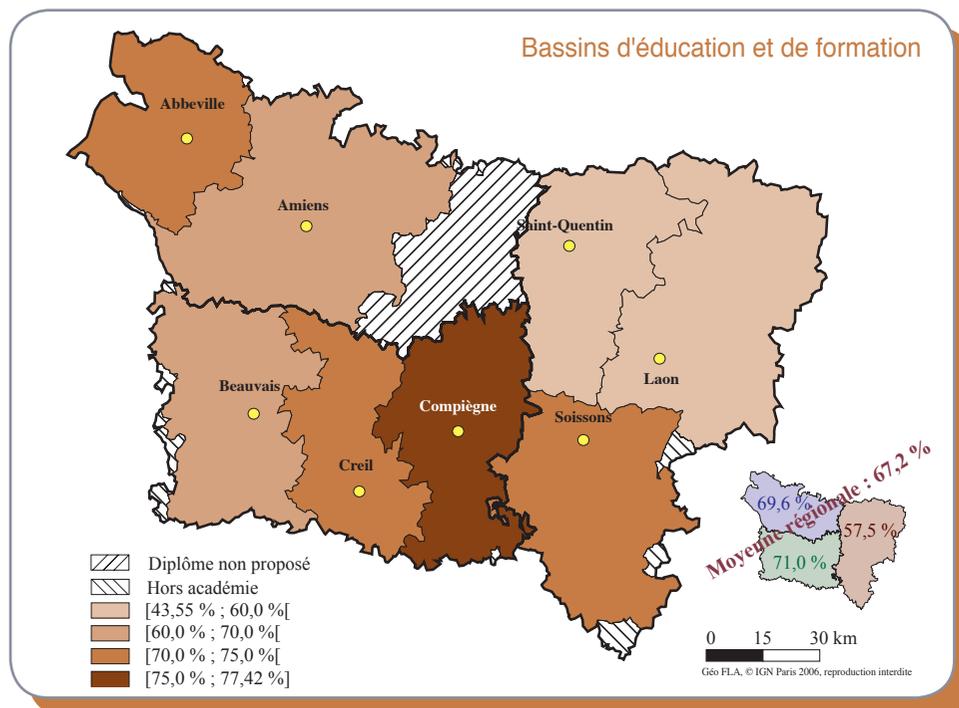
Pour le baccalauréat professionnel, la réussite pour l'ensemble de l'académie est de 73,5 %. C'est dans le département de la Somme que la réussite est la plus faible avec 71,0 % alors que l'Aisne et l'Oise possèdent des pourcentages de réussite très proches, respectivement 74,6 % et 74,8 %. Le BEF du Santerre-Somme se singularise par une réussite très basse comparativement aux autres BEF avec 66,4 %. Au contraire, pour d'autres BEF, la réussite est nettement plus importante avec notamment ceux de Laon - Hirson (76,8 %) dans l'Aisne, de l'Oise Centrale (77,9 %) dans l'Oise et de Picardie Maritime (79,9 %) dans la Somme.

Réussite aux BTS dans les domaines de la production et des services

Comme pour le BEP, les BTS du domaine de la production présentent une réussite plus faible que celle des BTS du domaine des services. À noter, que le BEF du Santerre-Somme ne possède aucun établissement proposant ces diplômes. C'est dans le département de l'Oise que la réussite est la plus élevée avec 71,0 % devant la Somme (69,6 %) et l'Aisne (57,5 %). Au niveau des BEF, la réussite

la plus faible revient au BEF de Laon - Hirson avec 43,5 %, soit un pourcentage de réussite très inférieur au reste de l'académie. À l'opposé, la réussite la plus élevée est à mettre à l'actif du BEF de l'Oise Orientale avec 77,4 %.

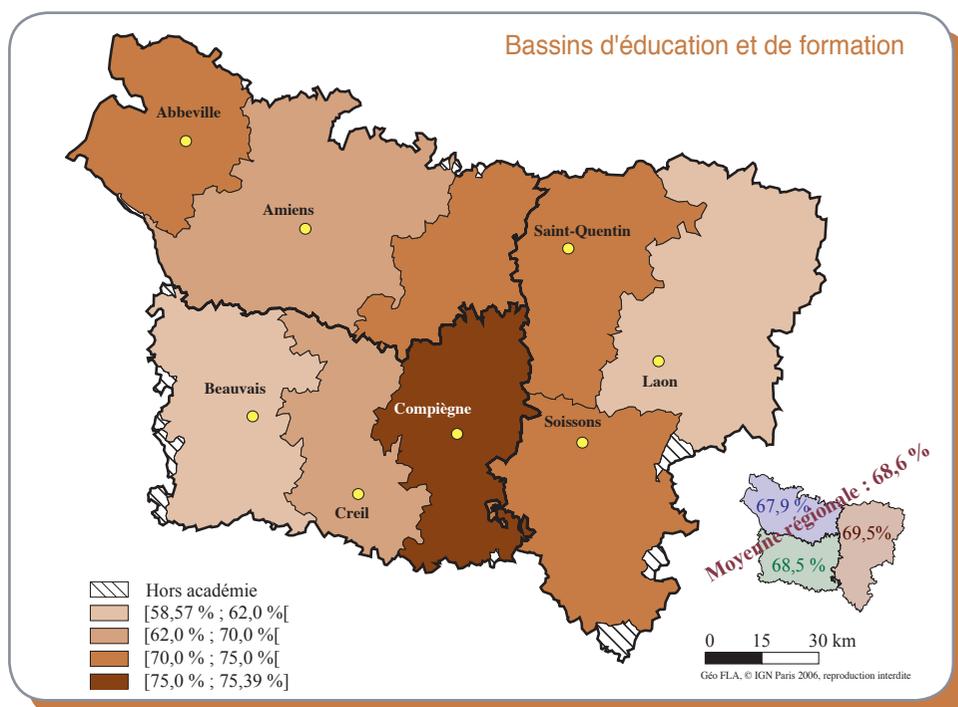
Pourcentage de réussite au BTS dans le domaine de la production (session 2005)



Source : Rectorat de l'académie d'Amiens Min : Laon - Hirson Max : Oise Orientale

Pour les BTS du domaine des services, la moyenne de l'académie est de 68,6 % de réussite. Les moyennes départementales sont relativement proches avec 69,5 % pour l'Aisne, 68,5 % pour l'Oise et 67,9 % pour la Somme. Le BEF avec la réussite la plus élevée appartient au département de l'Oise. Il s'agit comme précédemment du BEF de l'Oise Orientale avec 75,4 % de réussite. Pour la réussite la plus faible, on retrouve également le même BEF que pour le domaine de la production à savoir le BEF de Laon - Hirson avec 58,6 % de réussite.

Pourcentage de réussite au BTS dans le domaine des services (session 2005)



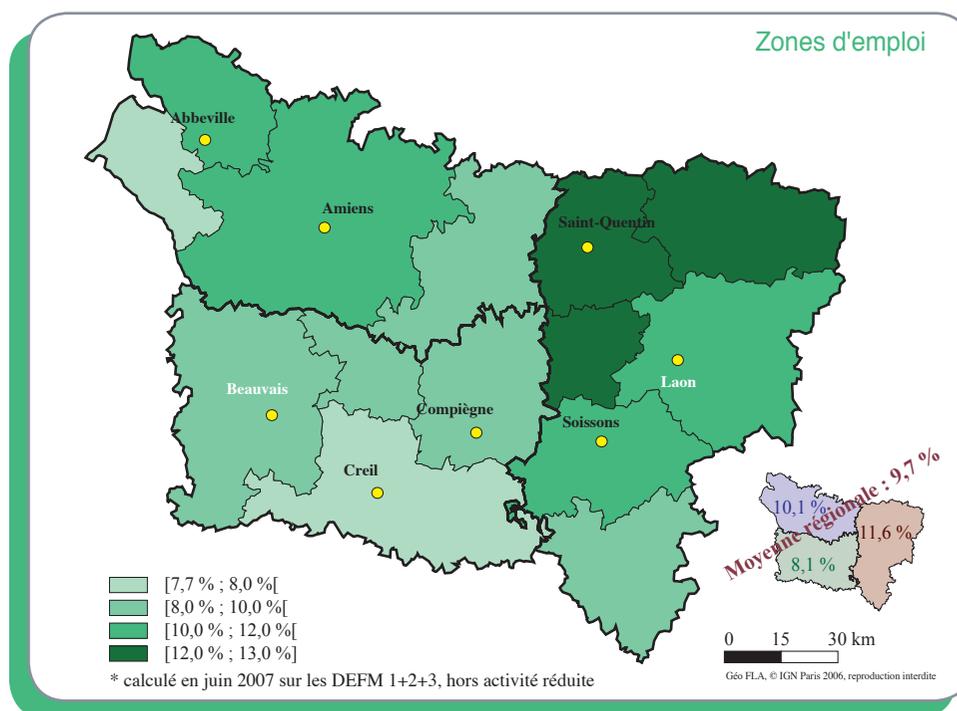
Source : Rectorat de l'académie d'Amiens Min : Laon - Hirson Max : Oise Orientale

Taux de chômage

Au 4^e trimestre 2006, le taux de chômage s'élevait en Picardie à 9,7 %. Le département de l'Oise présente un taux plus faible avec 8,1 % contre 10,1 % pour la Somme et 11,6 % pour l'Aisne. Les quatre plus forts taux de chômage au niveau des zones d'emploi sont situés dans le département de l'Aisne avec Saint-Quentin (13,0 %) qui devance la Thiérache (12,3 %), Chauny-Tergnier-La

Fère (12,0 %) et Soissons (11,4 %). À l'opposé, c'est le département de l'Oise qui est le plus présent parmi les plus faibles taux de chômage même si la zone d'emploi avec le taux le plus bas de la région est située dans la Somme avec le Vimeu (7,7 %). Suivent ensuite les zones d'emploi du Sud-Oise (7,8 %), Compiègne (8,0 %), Beauvais (8,9 %) et le Santerre-Oise (9,0 %). Le taux le plus faible

Taux de chômage au 4^e trimestre 2006*

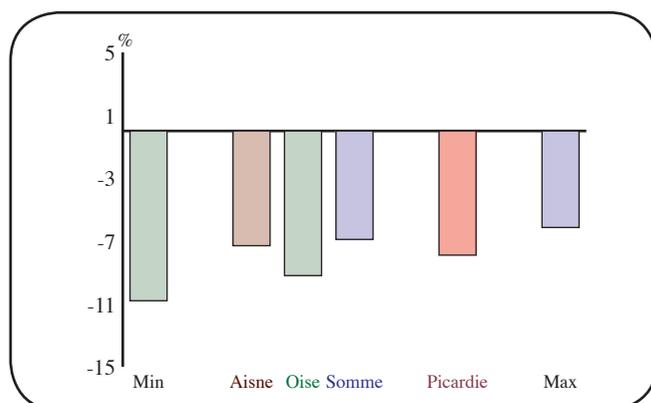


du département de l'Aisne revient à la zone d'emploi de Château-Thierry (9,6 %).

Entre le 4^e trimestre 2004 et le 4^e trimestre 2006, le nombre de chômeurs au sens du BIT a connu une nette baisse (7,9 % par an). Cette baisse n'a pas été régulière sur la période puisqu'elle a été de 3,1 % en 2004-2005 et de 12,4 % sur la période 2005-2006. À l'échelon départemental, la tendance est la même dans les trois départements picards avec -7,3 %

pour l'Aisne, -9,2 % pour l'Oise et -6,9 % pour la Somme. L'ensemble des zones d'emploi a connu une baisse sur cette période avec une baisse minimale de 6,1 % pour la zone d'emploi d'Abbeville-Ponthieu et une baisse maximale de 10,8 % pour la zone d'emploi de Compiègne.

Évolution annuelle du nombre de chômeurs au sens du BIT entre les 4^{es} trimestres 2004 et 2006



Taux de chômage

Chaque fin de trimestre, l'INSEE estime le taux de chômage par région et département, ainsi que par zone d'emploi. Le mode de calcul retenu assure la cohérence entre les différents niveaux géographiques, pour le numérateur du taux de chômage, comme pour le dénominateur.

Au numérateur figure l'estimation du nombre de chômeurs, au sens du Bureau international du travail (BIT) ; au dénominateur, la population active est estimée au lieu de résidence (actifs ayant un emploi et chômeurs).

Le territoire métropolitain est divisé en 348 zones d'emploi. Une zone d'emploi est constituée par le regroupement d'un certain nombre de communes appartenant toutes à la même région, mais pas nécessairement au même département. Une zone d'emploi peut donc être à cheval sur deux ou plusieurs départements.

Pour les besoins du calcul, on définit la « zone englobante », comme le plus petit regroupement de départements qui est constitué d'un nombre entier de zones d'emploi. Il existe 54 zones englobantes en métropole, pour l'ensemble des zones d'emploi.

Pour évaluer le chômage au sens du BIT par zone d'emploi, la méthode consiste à répartir, entre les zones d'emploi ou fractions de zone d'emploi incluses dans un département, le nombre départemental de chômeurs, au sens du BIT et corrigé des variations saisonnières (cvs), tel qu'il est retenu au numérateur du taux de chômage trimestriel départemental. Cette ventilation se fait au prorata des demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1, 2 ou 3 hors activité réduite, qui sont localisées à la commune (source : ANPE - séries brutes).

Pour évaluer la population active au lieu de résidence, la méthode consiste à répartir entre les zones d'emploi la population active au lieu de résidence de la zone englobante, telle qu'elle ressort au dénominateur des taux de chômage trimestriels départementaux. Cette ventilation se fait en se fondant sur des projections de population active par zone d'emploi, issues du modèle démographique Omphale.

À tout niveau géographique, l'estimation des taux de chômage trimestriels fait l'objet d'une révision régulière, au moins une fois par an, pour tenir compte des résultats de la dernière enquête sur l'emploi de l'INSEE et des sources administratives les plus récentes. Les séries sont alors rétopolées sur plusieurs trimestres. La révision des séries par zone d'emploi intervient quelques semaines après celle des séries par région et département.

D'après la définition du BIT, trois conditions sont nécessaires pour être classé comme chômeur :

- être sans travail, c'est-à-dire ni pourvu d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié ;
- être disponible pour travailler sur un emploi salarié ou non salarié ;
- être à la recherche d'un travail.

Cette définition ne fait référence à aucun critère d'ordre juridique ou institutionnel, tel que la perception d'allocation ou l'inscription dans un service officiel de placement. Mais elle prend en compte la situation de fait de la personne pendant une semaine dite de référence. Pour être comptabilisé comme chômeur au sens du BIT, il faut « ne pas avoir travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine de référence ».

Afin d'approcher au plus près ce concept de chômage au sens du BIT, on localise le chômage par zone d'emploi à l'aide des trois premières catégories de DEFM, en se limitant aux demandeurs qui n'ont exercé aucune activité, même réduite, dans le mois. On retient ainsi les DEFM 1, 2 ou 3 hors activité réduite.

La catégorie de DEFM est liée au type d'emploi recherché : emploi à durée indéterminée à temps plein (catégorie 1) ou partiel (catégorie 2), emploi à durée déterminée (catégorie 3).

Méthodologie et définitions

Un tel travail ne peut être réalisé sans reposer sur des définitions précises et sans une méthodologie rigoureuse. Cette partie est prévue tout particulièrement pour ceux qui souhaitent disposer de toutes ces informations.

I) MÉTHODOLOGIE DU DÉCOUPAGE EN CLASSES

Afin de permettre un découpage en classes qui ne soit pas dépendant d'un quelconque arbitrage humain, le choix d'utiliser des méthodes de discrétisations mathématiques ou statistiques qui se réfèrent à la distribution de la variable étudiée a été retenu. Et ce, d'autant que ces méthodes sont parallèlement appliquées sur le site internet qui démultiplie les possibilités de cartes.

A) Choix du nombre de classes

Pour choisir le nombre de classes, il a fallu tenir compte de trois contraintes principales :

- une contrainte de logique qui fait qu'un nombre de classes trop faible aboutit à une partition grossière et à une perte d'information inacceptable. D'un autre côté, un nombre de classes trop élevé donne des classes peu peuplées ou même vides et fait ainsi perdre l'intérêt d'une discrétisation ;
- une contrainte visuelle. En effet, il a été démontré que l'œil humain peut difficilement séparer plus de six ou sept paliers. Au-delà de ces chiffres, l'individu fait inconsciemment des regroupements pour pouvoir interpréter la carte ;
- une contrainte statistique. Certaines méthodes de discrétisation ne peuvent être utilisées qu'avec un nombre de classes bien déterminé. C'est le cas de la méthode des moyennes emboîtées qui ne peut être utilisée qu'avec un nombre de classes puissance de deux.

En tenant compte des éléments précédents, il a donc été décidé de prendre quatre ou cinq classes. Lorsque l'on utilise la méthode des moyennes emboîtées, le nombre de classes est fixé à quatre, avec deux classes de part et d'autre de la moyenne. Dans tous les autres cas, on retrouve une discrétisation en cinq classes, la moyenne se trouvant le plus souvent dans la classe centrale.

B) Méthode de discrétisation

Discrétisation selon une progression géométrique

Pour ce mode de discrétisation, l'étendue des classes augmente selon une progression géométrique, c'est-à-dire selon une règle multiplicatrice.

La raison X de la progression est calculée de la manière suivante :

$$\text{Log}_{10} X = (\text{Log}_{10} \text{Maximum} - \text{Log}_{10} \text{Minimum}) / \text{Nombre de classes}$$

Calcul des limites de classes :

$$\text{Classe 1 : } [\text{Minimum} \text{ à } \text{Minimum} * X[$$

$$\text{Classe 2 : } [\text{Minimum} * X \text{ à } \text{Minimum} * X^2[$$

$$\text{Classe k : } [\text{Minimum} * X^{k-1} \text{ à } \text{Minimum} * X^k[$$

Cette méthode accentue la finesse des classes dans les petites valeurs. C'est pourquoi elle est particulièrement adaptée pour des variables avec une distribution dissymétrique à gauche car, dans ce cas de figure, les effectifs les plus importants se trouvent parmi les valeurs les plus faibles.

Discrétisation selon la moyenne et l'écart-type

Cette technique se réfère à la moyenne (m) comme centre de classe (nombre de classes impair) ou comme limite de classes (nombre de classes pair) et à l'écart-type (s) pour calculer l'amplitude des classes.

Calcul des limites de classes :

- Nombre de classes pair : exemple avec 4 classes.

$$\text{Classe 1 : } [\text{Minimum} \text{ à } m-s[$$

$$\text{Classe 2 : } [m-s \text{ à } m[$$

$$\text{Classe 3 : } [m \text{ à } m+s[$$

$$\text{Classe 4 : } [m+s \text{ à } \text{Maximum}]$$

- Nombre de classes impair : exemple avec 5 classes.

Classe 1 : [Minimum à $m-1,5s$ [

Classe 2 : [$m-1,5s$ à $m-0,5s$ [

Classe 3 : [$m-0,5s$ à $m+0,5s$ [

Classe 4 : [$m+0,5s$ à $m+1,5s$ [

Classe 5 : [$m+1,5s$ à Maximum]

Cette méthode doit s'appliquer à des variables dont la distribution est gaussienne (ou normale).

Discrétisation selon les moyennes emboîtées

Cette méthode consiste en des découpages successifs de la population totale grâce à la moyenne arithmétique. On divise la population totale en deux sous-ensembles de part et d'autre de la moyenne arithmétique. On réitère ensuite l'opération au sein des deux sous-populations obtenues en calculant leurs moyennes respectives.

On obtient ainsi quatre classes dont les bornes sont les moyennes d'ordre 1 et 2.

Les limites de classes :

Si on note m la moyenne arithmétique de la population totale et m_{2a} et m_{2b} les moyennes de deuxième ordre, les bornes des classes sont donc :

Classe 1 : [Minimum à m_{2a} [

Classe 2 : [m_{2a} à m [

Classe 3 : [m à m_{2b} [

Classe 4 : [m_{2b} à Maximum]

Le principal avantage de cette méthode est d'offrir un découpage en classes cohérent quelle que soit la distribution. C'est pourquoi elle a été utilisée lorsque les deux méthodes précédemment citées n'étaient pas utilisables (distribution ni dissymétrique à gauche, ni gaussienne).

C) Choix du dénominateur

Pour tous les indicateurs se rapportant à la population générale, une estimation de la population au 1^{er} janvier 2004 a été calculée. Cette estimation a été réalisée pour chaque canton, par sexe et âge détaillé.

Le principe général d'estimation de la population repose sur l'hypothèse d'une évolution linéaire des effectifs au sein d'une même génération entre les recensements de 1990 et 1999.

Ainsi pour chaque génération, la population au 1^{er} janvier de chaque année, est obtenue en appliquant un coefficient variable en fonction du temps écoulé depuis le RP 90 au différentiel de population dans la génération.

Est ainsi obtenue, au 1^{er} janvier 2004, une population cantonale par sexe et âge détaillé. Les effectifs sont alors regroupés au niveau départemental, permettant une comparaison avec les estimations départementales rétopolées au 1^{er} janvier de chaque année (données INSEE). Cette comparaison permet le calcul, dans chaque département, d'un coefficient de redressement (pour chaque sexe et âge détaillé) qui est alors appliqué dans chaque canton du département.

D) Test de significativité pour les taux standardisés de mortalité

Afin d'affirmer l'existence d'une sous-mortalité ou d'une surmortalité significative dans un canton par rapport à la France, un test de signification peut être utilisé lorsque l'on calcule des taux standardisés : le test de la loi normale.

En comparant un taux de mortalité dans un canton au taux correspondant dans la France métropolitaine, et même si l'on travaille avec des unités statistiques qui sont des populations entières avec des caractéristiques fixées et non des échantillons, les taux de mortalité doivent être considérés comme aléatoires et les cantons, de même que la Picardie, comme des échantillons d'une population parente ayant les mêmes caractéristiques. Par suite, il existe des fluctuations aléatoires des valeurs des taux calculés autour de leurs vraies valeurs, et l'utilisation d'un test est alors justifiée.

En théorie d'échantillonnage, une valeur calculée à partir d'un échantillon est souvent présentée avec un intervalle de confiance et une probabilité (ou seuil de confiance) pour que la valeur réelle, dans la population parente, soit à l'intérieur de cet intervalle.

Si les intervalles de confiance de l'unité géographique sur laquelle on travaille et de la France ne se recoupent pas, on dira qu'il y a une différence significative (sous- ou surmortalité suivant la valeur), sinon on conclura qu'il n'existe pas de différence significative. La significativité ou non des différentes cartes de mortalité sera disponible ultérieurement sur le site internet.

II) FORMULES DE CALCUL

Les formules de calculs et les quelques définitions y afférant sont présentées par chapitre avec le renvoi de la page. Les indicateurs sont calculés le plus souvent en 2004.

Pour certains indicateurs, des évolutions sont mesurées en pourcentage entre 2003 et 2004 suivant la formule :

$(\text{valeur 2004} - \text{valeur 2003}) / \text{valeur 2003}$ (sauf pour les évolutions des revenus nets imposables moyens et du nombre de foyers non imposables qui concernent la période 2002-2004, l'évolution du nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile qui est calculée sur la période 2004-2005, l'évolution du nombre de bénéficiaires de la CMU de base et de la CMU complémentaire qui concerne la période 2004-2005 et l'évolution du nombre de chômeurs au sens du BIT qui est calculée sur la période 4^e trimestre 2004-4^e trimestre 2006).

A) Autour de la population, de l'enseignement et du logement

- Revenus nets imposables moyens en 2004 : Revenus nets imposables / Nombre de foyers fiscaux total [p. 11]
- Part des foyers non imposables en 2004 : (Nombre de foyers fiscaux non imposables / Nombre de foyers fiscaux total)*100 [p. 12]
- Part des élèves scolarisés en SEGPA (rentrée 2005) : (Nombre d'élèves scolarisés en SEGPA / Nombre d'élèves scolarisés dans le 1^{er} cycle du 2nd degré)*100 [p. 13]
- Pourcentage d'élèves scolarisés en collège dont le chef de famille appartient à une des professions et catégories socio-professionnelles (PCS y compris PCS non précisées) suivantes [ouvriers qualifiés, ouvriers non-qualifiés, ouvriers agricoles, retraités employés, retraités ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle] (rentrée 2005) : (Nombre d'élèves de collège dont le chef de famille appartient aux PCS listées ci-dessus / Nombre total d'élèves de collège)*100 [p. 13]
- Pourcentage de réussite en mathématiques aux évaluations en 6^e (rentrée 2005) : (Nombre d'élèves ayant réussi les items de mathématiques / Nombre d'élèves ayant passé les items de mathématiques)*100 [p. 14]
- Pourcentage de réussite en français aux évaluations en 6^e (rentrée 2005) : (Nombre d'élèves ayant réussi les items de français / Nombre d'élèves ayant passé les items de français)*100 [p. 14]
- Pourcentage de réussite globale aux évaluations en 6^e (rentrée 2005) : (Nombre d'élèves ayant réussi les items de français et/ou de mathématiques / Nombre d'élèves ayant passé les items de français et de mathématiques)*100 [p. 15]
- Densité de logements sociaux au 31 décembre 2004 (pour 1 000 ménages) : (Nombre de logements sociaux / Nombre de ménages au RP 99)*1 000 [p. 16]

B) Autour de l'emploi

- Part de salariés du secteur privé parmi la population des 15-64 ans au 31 décembre 2004 : (Effectif de salariés du secteur privé / Population des 15-64 ans)*100 [p. 19]
- Effectif moyen de salariés par établissement du secteur privé au 31 décembre 2004 : Effectif de salariés du secteur privé / Nombre d'établissements du secteur privé [p.20]
- Masse salariale annuelle moyenne par établissement du secteur privé en 2004 (en Keuros) : Masse salariale annuelle du secteur privé / Nombre d'établissements du secteur privé [p.20]
- Masse salariale annuelle moyenne par salarié du secteur privé en 2004 : Masse salariale annuelle du secteur privé / Effectif de salariés du secteur privé [p. 21]
- Part de salariés du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans au 31 décembre 2004 : (Effectif de salariés du secteur agricole / Population des 15-64 ans)*100 [p. 22]
- Part du temps de travail en EQTP des salariés du secteur agricole au 31 décembre 2004 : (Effectif de salariés en EQTP du secteur agricole / Effectif de salariés du secteur agricole)*100 [p. 23]
- Part d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans au 31 décembre 2004 : (Effectif d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole / Population des 15-64 ans)*100 [p. 24]
- Part d'exploitants indépendants du secteur agricole parmi la population des 15-64 ans au 31 décembre 2004 : (Effectif d'exploitants indépendants du secteur agricole / Population des 15-64 ans)*100 [p. 25]
- Masse salariale annuelle moyenne par EQTP du secteur agricole en 2004 : Masse salariale annuelle du secteur agricole / Effectif de salariés en équivalent temps plein (EQTP) du secteur agricole [p. 26]
- Part de femmes parmi les DEFM de catégorie 1 au 31 décembre 2004 : (Nombre de femmes DEFM de catégorie 1 / Total des DEFM de catégorie 1)*100 [p. 27]
- Part de moins de 25 ans parmi les DEFM de catégorie 1 au 31 décembre 2004 : (Nombre de DEFM de moins de 25 ans de catégorie 1 / Total des DEFM de catégorie 1)*100 [p. 28]
- Part de 50 ans et plus parmi les DEFM de catégorie 1 au 31 décembre 2004 : (Nombre de DEFM de 50 ans et plus de catégorie 1 / Total des DEFM de catégorie 1)*100 [p. 29]
- Part de DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie 1 au 31 décembre 2004 : (Nombre de DEFM de catégorie 1 ayant plus d'un an d'ancienneté / Total des DEFM de catégorie 1)*100 [p. 30]
- Part d'AMT, ingénieurs et cadres parmi les DEFM de catégorie 1 au 31 décembre 2004 : (Nombre d'AMT, ingénieurs et cadres DEFM de catégorie 1 / Total des DEFM de catégorie 1)*100 [p. 31]
- Part de DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans peu diplômés [niveau de formation supérieur ou égal au niveau V] parmi les DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans au 31 décembre 2004 : (Nombre de DEFM de catégorie 1 ayant un niveau de formation supérieur ou égal au niveau V de moins de 26 ans / Total des DEFM de catégorie 1 de moins de 26 ans)*100 [p. 32]

C) Prestations sociales

- Taux d'allocataires de l'AAH au 31 décembre 2004 (pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans) : (Nombre d'allocataires de l'AAH / Population des 20-59 ans)*1 000 [p. 35]
- Taux d'allocataires de l'AES au 31 décembre 2004 (pour 1 000 habitants de moins de 20 ans) : (Nombre d'allocataires de l'AES / Population des moins de 20 ans)*1 000 [p. 36]
- Taux d'allocataires de l'API au 31 décembre 2004 (pour 1 000 familles monoparentales) : (Nombre d'allocataires de l'API / Nombre de familles monoparentales au RP 99)*1 000 [p. 37]
- Taux d'allocataires de l'ASF au 31 décembre 2004 (pour 1 000 familles) : (Nombre d'allocataires de l'ASF / Nombre de familles au RP 99)*1 000 [p. 38]

- Taux d'allocataires du RMI au 31 décembre 2004 (pour 1 000 ménages) : (Nombre d'allocataires du RMI / Nombre de ménages au RP 99)*1 000 [p. 39]
- Taux d'allocataires du RMI âgés de 25 à 49 ans au 31 décembre 2004 (pour 1 000 habitants de 25 à 49 ans) : (Nombre d'allocataires du RMI chez les 25-49 ans / Population des 25-49 ans)*1 000 [p. 40]
- Taux d'allocataires du RMI pour des hommes isolés au 31 décembre 2004 (pour 1 000 hommes de 25 à 64 ans) : (Nombre d'allocataires du RMI hommes vivant seuls / Population des hommes de 25 à 64 ans)*1 000 [p. 41]
- Taux d'allocataires du RMI pour des femmes isolées au 31 décembre 2004 (pour 1 000 femmes de 25 à 64 ans) : (Nombre d'allocataires du RMI femmes vivant seules / Population des femmes de 25 à 64 ans)*1 000 [p. 42]
- Taux d'allocataires du RMI pour des couples au 31 décembre 2004 (pour 1 000 couples) : (Nombre d'allocataires du RMI vivant en couple / Nombre de couples au RP 99)*1 000 [p. 43]
- Taux d'allocataires du RMI pour des familles monoparentales au 31 décembre 2004 (pour 1 000 familles monoparentales) : (Nombre d'allocataires du RMI personnes de référence d'une famille monoparentale / Nombre de familles monoparentales au RP 99)*1 000 [p. 44]
- Pourcentage d'allocataires du RMI ne percevant que le RMI au 31 décembre 2004 (parmi l'ensemble des Rmistes) : (Nombre d'allocataires du RMI ne percevant que le RMI / Nombre d'allocataires du RMI)*100 [p. 45]
- Taux d'allocataires de l'APL au 31 décembre 2004 (pour 1 000 ménages) : (Nombre de bénéficiaires de l'APL / Nombre de ménages au RP 99)*1 000 [p. 46]
- Taux d'allocataires de l'ALF au 31 décembre 2004 (pour 1 000 ménages) : (Nombre de bénéficiaires de l'ALF / Nombre de ménages au RP 99)*1 000 [p. 47]
- Taux d'allocataires de l'ALS au 31 décembre 2004 (pour 1 000 ménages) : (Nombre de bénéficiaires de l'ALS / Nombre de ménages au RP 99)*1 000 [p. 48]

D) Enfance et familles

- Part d'allocataires au 31 décembre 2004 (parmi l'ensemble des ménages) (en %) : (Nombre d'allocataires / Nombre de ménages au RP 99)*100 [p. 51]
- Part d'allocataires avec au moins un enfant au 31 décembre 2004 (parmi l'ensemble des allocataires) (en %) : (Nombre d'allocataires avec au moins un enfant / Nombre d'allocataires)*100 [p. 22]
- Part d'allocataires avec un enfant au 31 décembre 2004 (parmi l'ensemble des familles) (en %) : (Nombre de familles allocataires avec un enfant / Nombre de familles au RP 99)*100 [p. 53]
- Part d'allocataires avec deux enfants au 31 décembre 2004 (parmi l'ensemble des familles) (en %) : (Nombre de familles allocataires avec deux enfants / Nombre de familles au RP 99)*100 [p. 54]
- Part d'allocataires avec trois enfants ou plus au 31 décembre 2004 (parmi l'ensemble des familles) (en %) : (Nombre de familles allocataires avec trois enfants ou plus / Nombre de familles au RP 99)*100 [p. 55]

Le quotient familial est déterminé en prenant le douzième des ressources déclarées de l'année précédente plus les prestations familiales mensuelles, le tout divisé par le nombre de parts. Celui-ci est de deux parts pour deux parents ou un parent seul, d'une demi-part pour le premier et le deuxième enfant, d'une part pour le troisième enfant et d'une demi-part pour chaque enfant suivant. Chaque enfant handicapé bénéficiaire de l'allocation d'éducation spéciale dispose d'une demi-part supplémentaire.

- Pourcentage de familles ayant un quotient familial inférieur à 305 euros au 31 décembre 2004 (parmi l'ensemble des familles ayant un quotient familial connu) (en %) : (Familles ayant un quotient familial inférieur à 305 euros / Ensemble des familles dont le quotient familial est connu)*100 [p. 56]
- Pourcentage de familles ayant un quotient familial inférieur à 610 euros au 31 décembre 2004 (parmi l'ensemble des familles ayant un quotient familial connu) (en %) : (Familles ayant un quotient familial inférieur à 610 euros / Ensemble des familles dont le quotient familial est connu)*100 [p. 57]
- Nombre d'allocataires de l'AFEAMA au 31 décembre 2004 (pour 1 000 familles avec enfant(s)) : (Nombre d'allocataires de l'AFEAMA / Nombre de familles avec enfant(s) au RP 99)*1 000 [p. 58]
- Nombre d'allocataires de la PAJE au 31 décembre 2004 (pour 1 000 familles avec enfant(s)) : (Nombre d'allocataires de la PAJE / Nombre de familles avec enfant(s) au RP 99)*1 000 [p. 58]

E) Personnes âgées

- Pourcentage de pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus au 31 décembre 2004 (par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées) : (Nombre de pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans et plus / Nombre de pensions vieillesse versées)*100 [p. 63]
- Pourcentage d'allocations supplémentaires versées au 31 décembre 2004 (par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées) : (Nombre d'allocations supplémentaires versées / Nombre de pensions vieillesse versées)*100 [p. 64]
- Pourcentage de pensions de réversion versées au 31 décembre 2004 (par rapport à l'ensemble des pensions vieillesse versées) : (Nombre de pensions de réversion versées / Nombre de pensions vieillesse versées)*100 [p. 65]
- Montant moyen des pensions vieillesse versées pour le mois de décembre 2004 : (Montant des pensions vieillesse versées / Nombre de pensions vieillesse versées) [p. 66]
- Nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile au 31 décembre 2005 (pour 1 000 habitants de 75 ans et plus) : (Effectif de bénéficiaires de l'APA à domicile / Population des 75 ans et plus)*1 000 [p. 67]

F) Autour des soins

Les consommateurs qui interviennent dans les formules suivantes sont ceux du régime général (hors sections mutualistes), de la MSA et du RSI.

- **Pourcentage de consommateurs dans la population au 31 décembre 2004 (hors sections mutualistes)** : (Nombre de consommateurs / Population totale)*100 [p. 71]
- **Montant moyen des dépenses remboursables par consommant en 2004** : (Montant des dépenses remboursables / Nombre de consommateurs) [p. 72]
- **Montant moyen des dépenses remboursables de consultations de généralistes par consommant en 2004** : (Montant des dépenses remboursables de consultations de généralistes / Nombre de consommateurs) [p. 73]
- **Montant moyen des dépenses remboursables de visites de généralistes par consommant en 2004** : (Montant des dépenses remboursables de visites de généralistes / Nombre de consommateurs) [p. 74]
- **Montant moyen des dépenses remboursables de consultations de spécialistes par consommant en 2004** : (Montant des dépenses remboursables de consultations de spécialistes / Nombre de consommateurs) [p. 75]
- **Montant moyen des dépenses remboursables de médicaments par consommant en 2004** : (Montant des dépenses remboursables de médicaments / Nombre de consommateurs) [p. 76]
- **Montant moyen des dépenses remboursables d'actes d'exploration et de chirurgie par consommant en 2004** : (Montant des dépenses remboursables d'actes d'exploration et de chirurgie / Nombre de consommateurs) [p. 77]
- **Montant moyen des dépenses remboursables de transport par consommant en 2004** : (Montant des dépenses remboursables de transport / Nombre de consommateurs) [p. 78]
- **Montant moyen des dépenses remboursables d'actes dentaires par consommant en 2004** : (Montant des dépenses remboursables d'actes dentaires / Nombre de consommateurs) [p. 79]
- **Nombre de bénéficiaires de la CMU de base au 31 décembre 2005 (pour 1 000 habitants)** : (Effectif de bénéficiaires de la CMU de base / Population totale)*1 000 [p. 80]
- **Nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire au 31 décembre 2005 (pour 1 000 habitants)** : (Effectif de bénéficiaires de la CMU complémentaire / Population totale)*1 000 [p. 81]
- **Densité de généralistes libéraux au 31 décembre 2004 (pour 10 000 habitants)** : (Nombre de généralistes libéraux / Population totale)*10 000 [p. 82]
- **Densité de spécialistes libéraux au 31 décembre 2004 (pour 10 000 habitants)** : (Nombre de spécialistes libéraux / Population totale)*10 000 [p. 82]
- **Densité de dentistes libéraux au 31 décembre 2004 (pour 10 000 habitants)** : (Nombre de dentistes libéraux / Population totale)*10 000 [p. 83]
- **Densité de pharmacies au 31 décembre 2004 (pour 10 000 habitants)** : (Nombre de pharmacies / Population totale)*10 000 [p. 83]
- **Densité d'auxiliaires médicaux libéraux au 31 décembre 2004 (pour 10 000 habitants)** : (Nombre d'auxiliaires médicaux libéraux / Population totale)*10 000 [p. 84]
- **Densité d'infirmiers libéraux au 31 décembre 2004 (pour 10 000 habitants)** : (Nombre d'infirmiers libéraux / Population totale)*10 000 [p. 84]
- **Pourcentage de femmes de 50 à 74 ans dépistées en 2005-2006 dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein** : [Nombre de femmes dépistées dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein / Nombre de femmes de 50 à 74 ans]*100 [p. 85]

G) Autour de la santé

En cas d'affections comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, le code de la Sécurité sociale prévoit la suppression du ticket modérateur normalement à la charge de l'assuré dans le cadre du risque maladie. La liste de ces affections dites «de longue durée» (ALD) est établie par décret (cf. liste p. 139).

Une personne est reconnue en affection de longue durée dès lors que son traitement relève :

- de l'une des trente maladies reconnues comme étant longues et particulièrement coûteuses, inscrites sur une liste établie par décret ;
- d'une affection grave à forme évolutive ou invalidante non inscrite sur la liste (31^e maladie) ;
- de plusieurs affections entraînant un état pathologique invalidant (32^e maladie).

Toute personne reconnue en ALD est exonérée du paiement du ticket modérateur (part de la dépense restant à la charge de l'assuré) pour les soins en rapport avec l'affection de longue durée.

- **Pourcentage de bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée en 2004 (parmi l'ensemble des consommateurs)** : (Nombre de bénéficiaires de l'exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée / Nombre de consommateurs)*100. [p. 89]
- **Taux standardisé de nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée en 2004-2005 (pour 100 000 habitants)** : les taux de nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée pour 100 000 habitants pour chaque tranche d'âge quinquennale observés sur le lieu de domicile sont appliqués à la population de référence (Population française au 1^{er} janvier 2004). Le taux standardisé correspond à la somme des « nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée références » obtenue divisée par la population totale de référence. [p. 90]
- **Taux standardisé de nouveaux bénéficiaires de moins de 65 ans d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée en 2004-2005 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)** : les taux de nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée pour 100 000 habitants de moins de 65 ans pour chaque tranche

d'âge quinquennale observés sur le lieu de domicile sont appliqués à la population de référence (Population française de moins de 65 ans au 1^{er} janvier 2004). Le taux standardisé correspond à la somme des « nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée références » obtenue divisée par la population des moins de 65 ans de référence. [p. 90]

- **Taux standardisé de nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée pour la pathologie x* en 2004-2005 (pour 100 000 habitants)** : les taux de nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée pour la pathologie x* pour 100 000 habitants pour chaque tranche d'âge quinquennale observés sur le lieu de domicile sont appliqués à la population de référence (Population française au 1^{er} janvier 2004). Le taux standardisé correspond à la somme des « nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée références » obtenue divisée par la population totale de référence. [p. 91]

* Les pathologies retenues sont les suivantes : cancers et maladies cardio-vasculaires

Tous les taux standardisés de mortalité ont été calculés à partir des décès 2000-2003 et d'une population estimée à chaque 1^{er} janvier de la période à partir des populations des RP 90 et 99. Cette population est alors calée sur les données départementales à partir des estimations fournies par l'INSEE pour chaque 1^{er} janvier.

- **Taux standardisé de mortalité générale en 2000-2003 (pour 100 000 habitants)** : les taux de mortalité pour 100 000 habitants pour chaque tranche d'âge quinquennale et par genre observés sur le lieu de domicile sont appliqués à la population de référence (Population française au 1^{er} janvier 2004). Le taux standardisé correspond à la somme des « décès références » obtenue divisée par la population totale de référence. [p. 92]

- **Taux standardisé de mortalité prématurée en 2000-2003 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)** : les taux de mortalité pour 100 000 habitants pour chaque tranche d'âge quinquennale et par genre observés sur le lieu de domicile sont appliqués à la population de référence (Population française de moins de 65 ans au 1^{er} janvier 2004). Le taux standardisé correspond à la somme des « décès références » obtenue divisée par la population des moins de 65 ans de référence. [p. 92]

- **Taux standardisé de mortalité pour la pathologie x* en 2000-2003 (pour 100 000 habitants)** les taux de mortalité pour 100 000 habitants pour chaque tranche d'âge quinquennale et par genre observés sur le lieu de domicile sont appliqués à la population de référence (Population française au 1^{er} janvier 2004). Le taux standardisé correspond à la somme des « décès références » obtenue divisée par la population totale de référence. [p. 93]

* Les pathologies retenues sont les suivantes : cancers et maladies cardio-vasculaires

H) Autres indicateurs-autres découpages

- **Pourcentage de réussite au diplôme national du brevet (session 2005)** : (Nombre d'élèves admis au diplôme national du brevet / Nombre d'élèves présentés au diplôme national du brevet)*100 [p. 112]

- **Pourcentage de réussite au BEP dans le domaine de la production (session 2005)** : (Nombre d'élèves admis au BEP dans le domaine de la production / Nombre d'élèves présentés au BEP dans le domaine de la production)*100 [p. 112]

- **Pourcentage de réussite au BEP dans le domaine des services (session 2005)** : (Nombre d'élèves admis au BEP dans le domaine des services / Nombre d'élèves présentés au BEP dans le domaine des services)*100 [p. 113]

- **Pourcentage de réussite au baccalauréat général (session 2005)** : (Nombre d'élèves admis au baccalauréat général / Nombre d'élèves présentés au baccalauréat général)*100 [p. 113]

- **Pourcentage de réussite au baccalauréat technologique (session 2005)** : (Nombre d'élèves admis au baccalauréat technologique / Nombre d'élèves présentés au baccalauréat technologique)*100 [p. 114]

- **Pourcentage de réussite au baccalauréat professionnel (session 2005)** : (Nombre d'élèves admis au baccalauréat professionnel / Nombre d'élèves présentés au baccalauréat professionnel)*100 [p. 114]

- **Pourcentage de réussite au BTS dans le domaine de la production (session 2005)** : (Nombre d'élèves admis au BTS dans le domaine de la production / Nombre d'élèves présentés au BTS dans le domaine de la production)*100 [p. 115]

- **Pourcentage de réussite au BTS dans le domaine des services (session 2005)** : (Nombre d'élèves admis au BTS dans le domaine des services / Nombre d'élèves présentés au BTS dans le domaine des services)*100 [p. 115]

- **Taux de chômage au 4^e trimestre 2006** : (Nombre de chômeurs au sens du BIT calculé en juin 2007 sur les DEFM 1+2+3, hors activité réduite / Population active)*100 [p. 116]

Correspondances et cartographies

Il existe de nombreux découpages géographiques au sein d'une région. Le plus fin des découpages repose sur l'unité géographique communale. Ainsi, il existe en Picardie 2 292* communes réparties de la façon suivante : 816 dans le département de l'Aisne dont 727 avaient moins de 1 000 habitants au dernier recensement de population, 693 dans l'Oise dont 549 avaient moins de 1 000 habitants et 783 dans la Somme dont 699 avaient moins de 1 000 habitants.

Il est même possible de descendre à un niveau géographique encore plus fin puisqu'au sein des communes les plus importantes existe également un découpage en quartier.

Dans ce document, le découpage représenté repose sur les cantons et sur ce qu'on appelle les «cantons plus». En effet, certains cantons ont pour composante une partie des huit plus importantes communes de Picardie (Abbeville, Amiens, Beauvais, Compiègne, Creil, Laon, Saint-Quentin et Soissons). Il est donc difficile de disposer de toutes les informations les concernant dans la mesure où ils découpent une commune en partie et que certains producteurs ne disposent pas de données de manière simple sur cette unité géographique réduite. C'est pourquoi le choix a été fait dans ce document de regrouper en une seule entité les cantons qui scindent ces huit communes. Ainsi, le découpage initial de la région en 133 cantons se transforme en un découpage en 112 « cantons plus ». Les tableaux des trois pages suivantes permettent de lister les cantons, version 133, et de disposer des regroupements, version 112. La carte de la p. 129 permet de les repérer géographiquement et de visualiser les agrégations de cantons afin de faciliter la lecture des cartes.

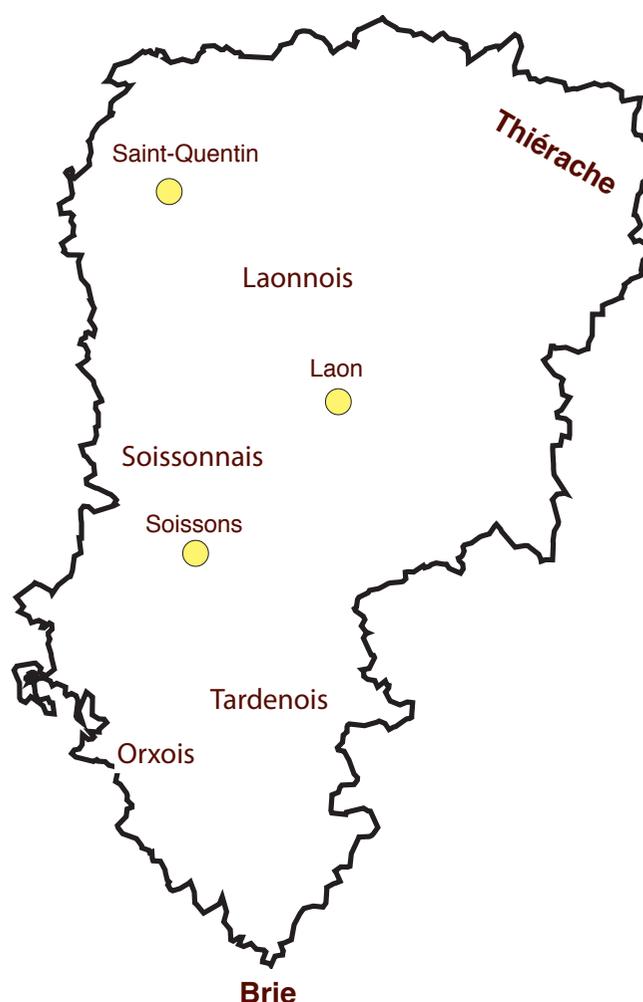
Il existe d'autres cartographies dans ce document. En effet, en partie centrale, le découpage par secteur scolaire a été retenu pour permettre d'inclure des données en provenance du rectorat. Ce découpage en nombre d'unités est proche du découpage «cantons plus» puisqu'il compte 127 unités. Dans cette partie « Annexes » sont présentées également des cartes à partir des bassins d'éducation et de formation et des zones d'emploi. Ces deux découpages comprennent moins d'unités géographiques que pour les cantons et les secteurs scolaires (9 bassins d'éducation et de formation et 14 zones d'emploi).

* Deux communes de la Somme ont fusionné au 1^{er} janvier 2007. Le nombre de communes de Picardie est donc de 2 291 depuis cette date.

Correspondance et visualisation (Aisne)

N° Nom du canton

0201	Anizy-le-Château
0202	Aubenton
0203	Bohain-en-Vermandois
0204	Braine
0205	La Capelle
0206	Le Catelet
0207	Charly
0208	Château-Thierry
0209	Chauny
0210	Condé-en-Brie
0211	Coucy-le-Château-Auffrique
0212	Craonne
0213	Crécy-sur-Serre
0214	La Fère
0215	Fère-en-Tardenois
0216	Guisse
0217	Hirson
0218	Laon Nord
0219	Marle
0220	Moÿ-de-l'Aisne
0221	Neufchâtel-sur-Aisne
0222	Neuilly-Saint-Front
0223	Le Nouvion-en-Thiérache
0224	Oulchy-le-Château
0225	Ribemont
0226	Rozoy-sur-Serre
0227	Sains-Richaumont
0229	Saint-Simon
0230	Sissonne
0231	Soissons Nord
0232	Vailly-sur-Aisne
0233	Vermand
0234	Vervins
0235	Vic-sur-Aisne
0236	Villers-Cotterêts
0237	Wassigny
0238	Laon Sud
0239	Saint-Quentin Nord
0240	Saint-Quentin Sud
0241	Soissons Sud
0242	Tergnier
0297	Laon
0298	Saint-Quentin
0299	Soissons



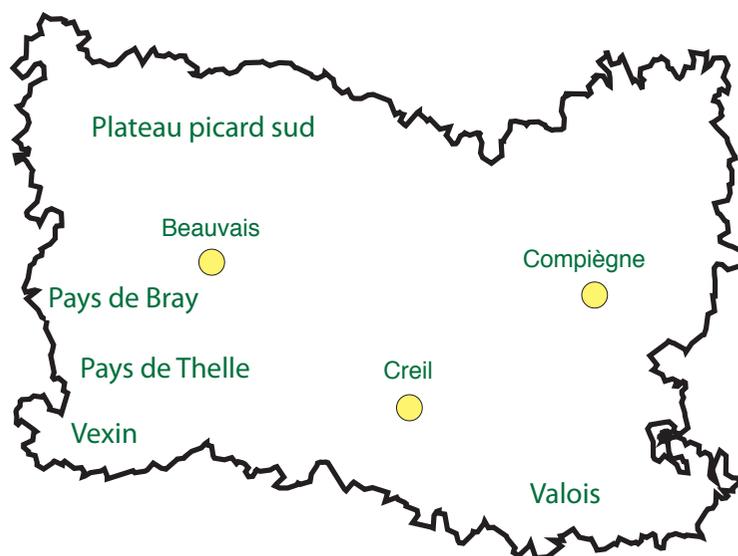
Laon (ville et cantons) comprend les cantons 0218, 0238 et 0297

Saint-Quentin (ville et cantons) comprend les cantons 0239, 0240 et 0298

Soissons (ville et cantons) comprend les cantons 0231, 0241 et 0299

Correspondance et visualisation (Oise)

N°	Nom du canton
6001	Attichy
6002	Auneuil
6004	Beauvais Sud-Ouest
6005	Betz
6006	Breteuil
6007	Chaumont-en-Vexin
6008	Clermont
6009	Compiègne Nord
6010	Le Coudray-Saint-Germer
6011	Creil - Nogent-sur-Oise
6012	Crépy-en-Valois
6013	Crèvecœur-le-Grand
6014	Estrées-Saint-Denis
6015	Formerie
6016	Froissy
6017	Grandvilliers
6018	Guiscard
6019	Lassigny
6020	Liancourt
6021	Maignelay-Montigny
6022	Marseille-en-Beauvaisis
6023	Méru
6024	Mouy
6025	Nanteuil-le-Haudouin
6026	Neuilly-en-Thelle
6027	Nivillers
6028	Noailles
6029	Noyon
6030	Pont-Sainte-Maxence
6031	Ressons-sur-Matz
6032	Ribécourt-Dreslincourt
6033	Saint-Just-en-Chaussée
6034	Senlis
6035	Songeons
6036	Chantilly
6037	Compiègne Sud-Est
6039	Montataire
6040	Beauvais Nord-Ouest
6041	Compiègne Sud-Ouest
6097	Compiègne
6098	Creil
6099	Beauvais



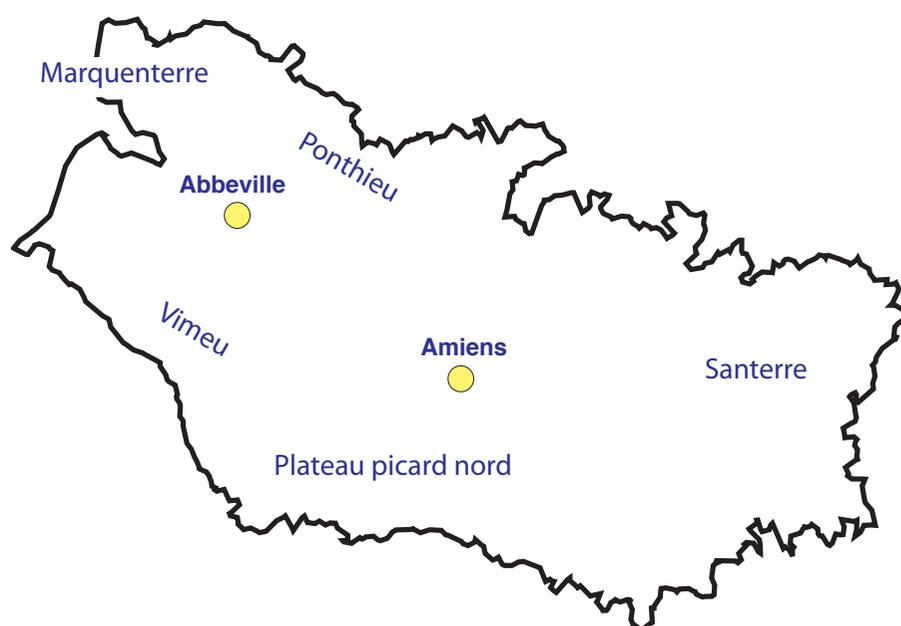
Compiègne (ville et cantons) comprend les cantons 6009, 6037, 6041 et 6097

Creil - Nogent-sur-Oise comprend les cantons 6011 et 6098

Beauvais (ville et cantons) comprend les cantons 6004, 6040 et 6099

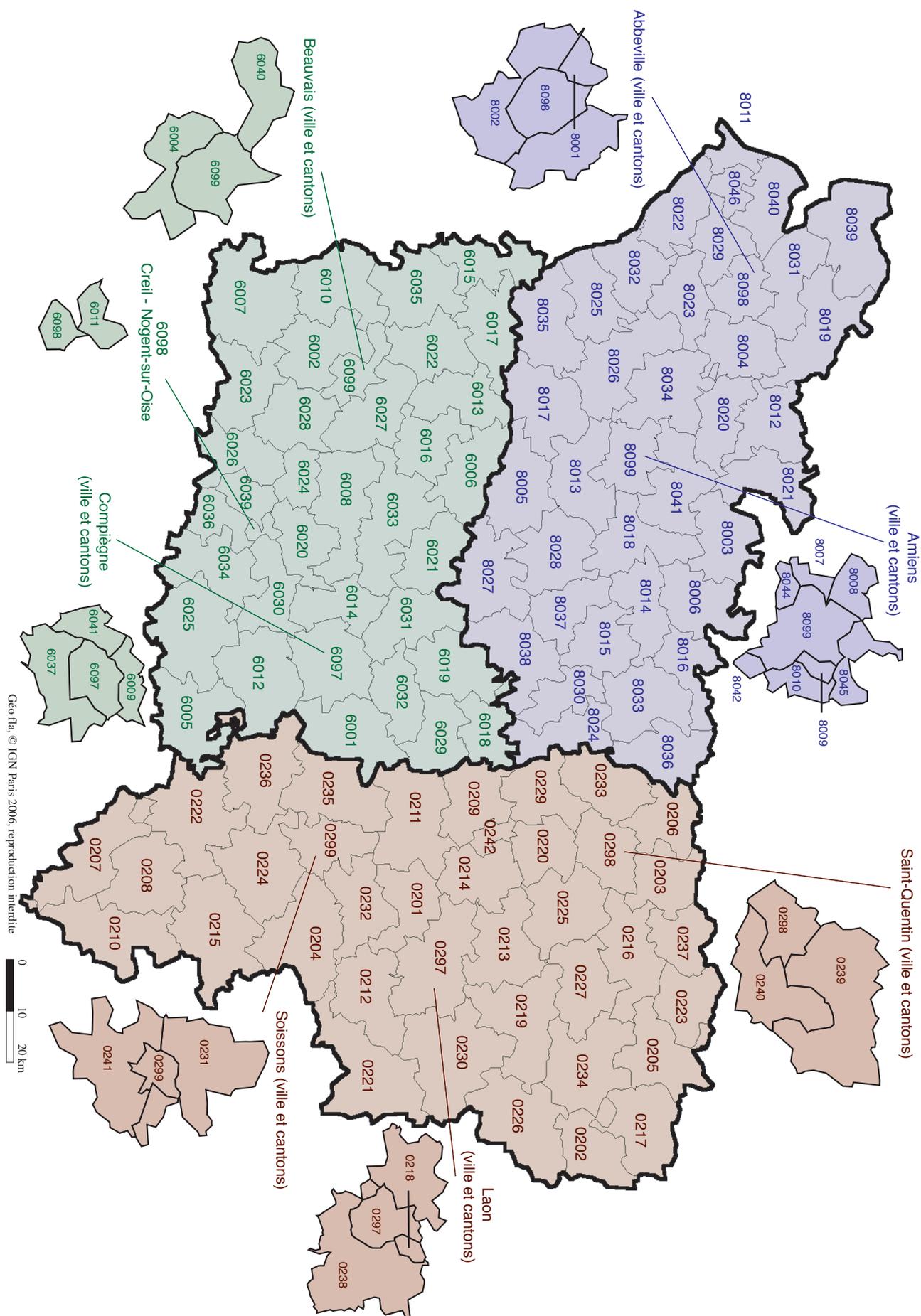
Correspondance et visualisation (Somme)

N°	Nom du canton
8001	Abbeville Nord
8002	Abbeville Sud
8003	Acheux-en-Amiénois
8004	Ailly-le-Haut-Clocher
8005	Ailly-sur-Noye
8006	Albert
8007	Amiens Ouest
8008	Amiens Nord-Ouest
8009	Amiens Nord-Est
8010	Amiens Est
8011	Ault
8012	Bernaville
8013	Boves
8014	Bray-sur-Somme
8015	Chaulnes
8016	Combles
8017	Conty
8018	Corbie
8019	Crécy-en-Ponthieu
8020	Domart-en-Ponthieu
8021	Doullens
8022	Gamaches
8023	Hallencourt
8024	Ham
8025	Hornoy-le-Bourg
8026	Molliens-Dreuil
8027	Montdidier
8028	Moreuil
8029	Moyenneville
8030	Nesle
8031	Nouvion
8032	Oisemont
8033	Péronne
8034	Picquigny
8035	Poix-de-Picardie
8036	Roisel
8037	Rosières-en Santerre
8038	Roye
8039	Rue
8040	Saint-Valery-sur-Somme
8041	Villers-Bocage
8042	Amiens Sud-Est
8044	Amiens Sud-Ouest
8045	Amiens Nord
8046	Friville-Escarbotin
8098	Abbeville
8099	Amiens



Amiens (ville et cantons) comprend les cantons 8007, 8008, 8009, 8010, 8042, 8044, 8045 et 8099
 Abbeville (ville et cantons) comprend les cantons 8001, 8002 et 8098

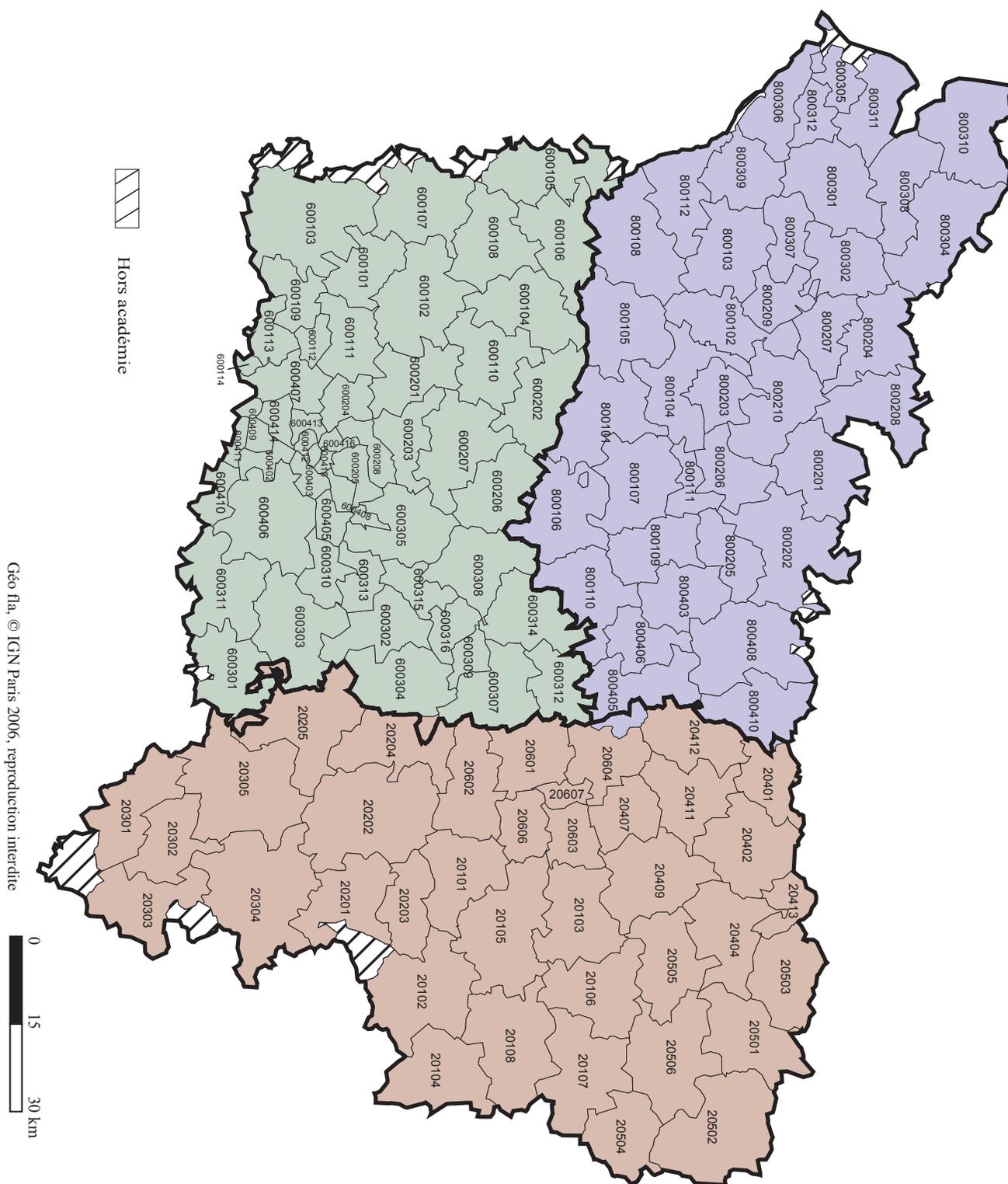
Cartographie des cantons avec les cantons regroupés



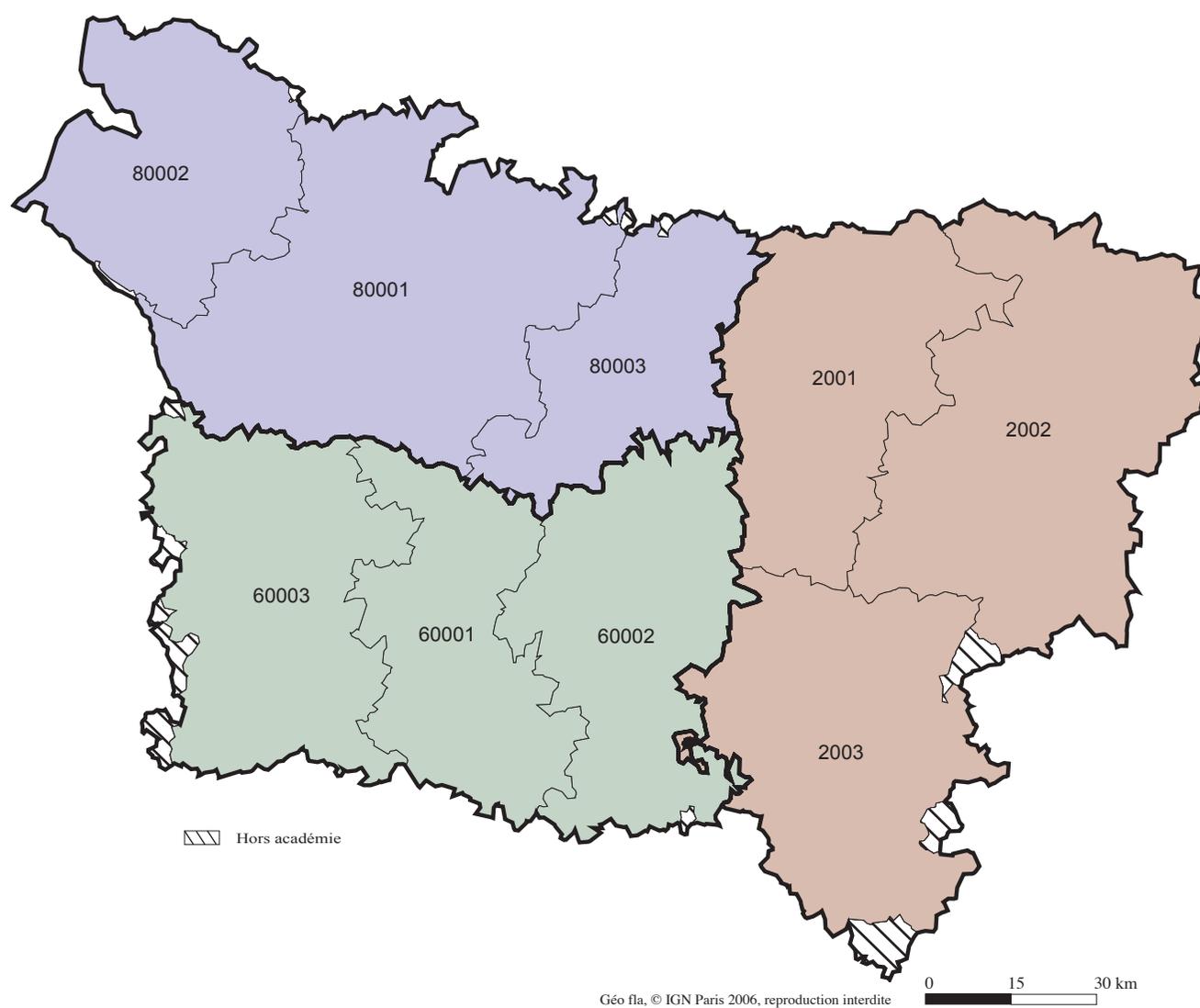
Correspondance des secteurs scolaires

N°	Nom du secteur scolaire	N°	Nom du secteur scolaire	N°	Nom du secteur scolaire
20101	Anizy-le-Château	600101	Auneuil	800101	Ailly-sur-Noye
20102	Corbeny	600102	Beauvais	800102	Ailly-sur-Somme
20103	Crécy-sur-Serre	600103	Chaumont-en-Vexin	800103	Airaines
20104	Guignicourt	600104	Crèvecœur-le-Grand	800104	Amiens Sud
20105	Laon	600105	Formerie	800105	Conty
20106	Marle	600106	Grandvilliers	800106	Montdidier
20107	Montcornet	600107	Saint-Aubin-en-Bray	800107	Moreuil
20108	Sissonne	600108	Marseille-en-B Beauvaisis	800108	Poix
20201	Braine	600109	Méru	800109	Rosières-en-Santerre
20202	Soissons	600110	Froissy	800110	Roye
20203	Vailly-sur-Aisne	600111	Noailles	800111	Villers-Bretonneux
20204	Vic-sur-Aisne	600112	Sainte-Geneviève	800112	Beaucamps-le-Vieux
20205	Villers-Cotterêts	600113	Bornel	800201	Acheux-en-Amiénois
20301	Charly-sur-Marne	600114	Chambly	800202	Albert
20302	Château-Thierry	600201	Bresles	800203	Amiens Nord Rimbaud
20303	Condé-en-Brie	600202	Breteuil	800204	Bernaville
20304	Fère-en-Tardenois	600203	Clermont	800205	Bray-sur-Somme
20305	Neuilly-Saint-Front	600204	Mouy	800206	Corbie
20401	Beaurevoir	600205	Liancourt	800207	Domart-en-Ponthieu
20402	Bohain	600206	Maignelay	800208	Doullens
20404	Guisse	600207	Saint-Just-en-Chaussée	800209	Flixecourt
20407	Moÿ-de-l' Aisne	600208	Breuil-le-Vert	800210	Villers-Bocage
20409	Ribemont	600301	Betz	800301	Abbeville
20411	Saint-Quentin	600302	Compiègne	800302	Ailly-le-Haut-Clocher
20412	Vermand	600303	Crépy-en-Valois	800304	Crécy-en-Ponthieu
20413	Wassigny	600304	Couloisy	800305	Friville-Escarbotin
20501	La Capelle	600305	Estrées-Saint-Denis	800306	Gamaches
20502	Hirson	600307	Noyon	800307	Longpré-les-Corps-Saints
20503	Nouvion-en-Thiérache	600308	Ressons-sur-Matz	800308	Nouvion
20504	Rozoy-sur-Serre	600309	Ribécourt	800309	Oisemont
20505	Sains-Richaumont	600310	Verberie	800310	Rue
20506	Vervins	600311	Nanteuil-le-Haudouin	800311	Saint-Valery-sur-Somme
20601	Chauny	600312	Guiscard	800312	Feuquières-en-Vimeu
20602	Coucy-le-Château	600313	La Croix-Saint-Ouen	800403	Chaulnes
20603	La Fère	600314	Lassigny	800405	Ham
20604	Flavy-le- Martel	600315	Margny-les-Compiègne	800406	Nesle
20606	Saint-Gobain	600316	Thourotte	800408	Péronne
20607	Tergnier	600402	Chantilly	800410	Roisel
		600403	Creil		
		600405	Pont-Sainte-Maxence		
		600406	Senlis		
		600407	Neuilly-en-Thelle		
		600408	Brenouille		
		600409	Gouvieux		
		600410	La Chapelle-en-Serval		
		600411	Lamorlaye		
		600412	Montataire		
		600413	Nogent-sur-Oise		
		600414	St-Leu-d'Esserent		
		600415	Villers-Saint-Paul		
		600416	Cauffry		

Cartographie des secteurs scolaires

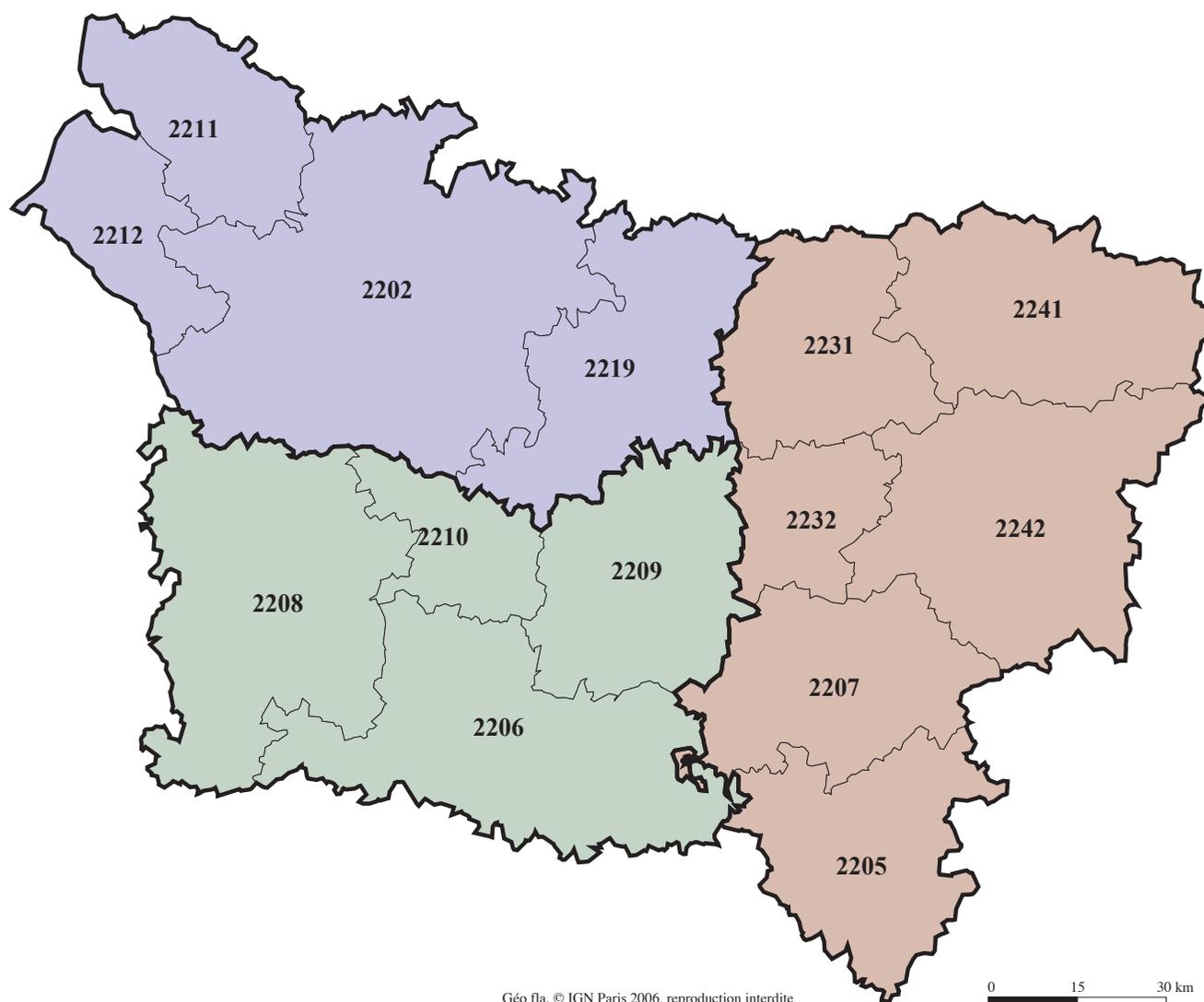


Correspondance et cartographie des bassins d'éducation et de formation



N°	Nom du bassin d'éducation et de formation
2001	Saint-Quentin - Chauny
2002	Laon - Hirson
2003	Sud-Aisne
60001	Oise Centrale
60002	Oise Orientale
60003	Oise Occidentale
80001	Amiens
80002	Picardie Maritime
80003	Santerre-Somme

Correspondance et cartographie des zones d'emploi



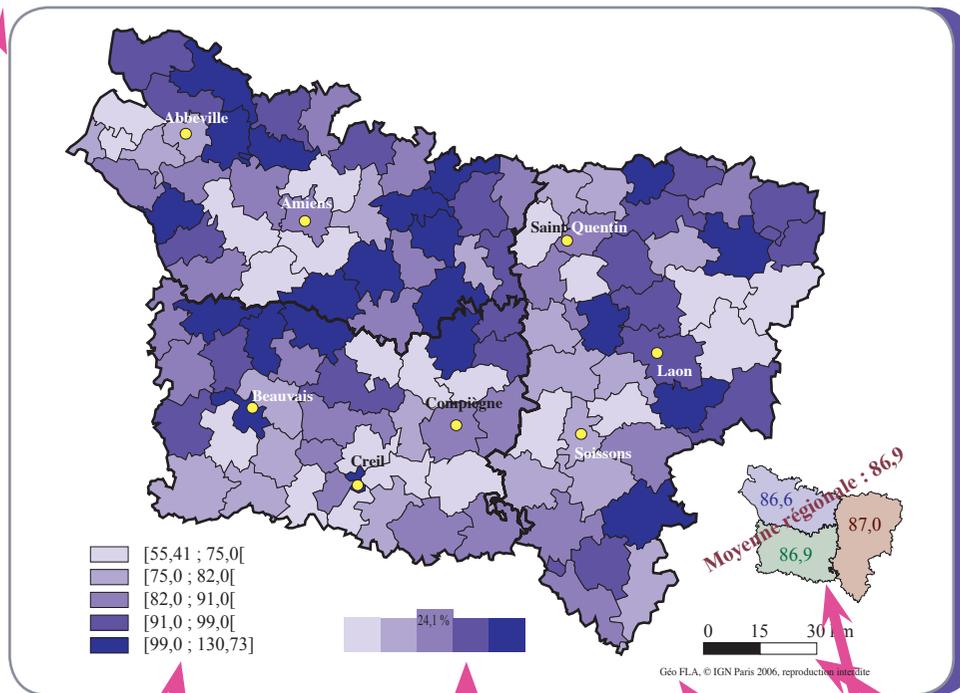
N°	Nom de la Zone d'emploi
2202	Amiens
2205	Château-Thierry
2206	Sud-Oise
2207	Soissons
2208	Beauvais
2209	Compiègne
2210	Santerre-Oise
2211	Abbeville-Ponthieu
2212	Vimeu
2219	Santerre-Somme
2231	Saint-Quentin
2232	Chauny-Tergnier-La Fère
2241	Thiérache
2242	Laonnois

Aide à la lecture des cartes

Un titre dans la couleur du thème présentant un nombre, un montant, une part, un pourcentage, une densité, un taux avec, entre parenthèses, une précision si nécessaire sur la population de référence.

Une carte (source Institut géographique national - IGN-) reprenant les 112 cantons "plus" de Picardie avec les huit communes les plus peuplées au dernier recensement de la population de mars 1999 (ou les 127 secteurs scolaires, 9 bassins d'éducation et de formation, 14 zones d'emploi).

Nombre d'allocataires de la PAJE au 31 décembre 2004
(pour 1 000 familles avec enfants)



Sources : CAF, MSA, INSEE

Min : Boves

Max : Creil - Nogent-sur-Oise

Les producteurs de données.

Un découpage en classes (4 ou 5) réalisé avec une méthode de discrétisation mathématique. Hormis pour les cartes abordant des données de nature financière, les valeurs extrêmes sont présentées avec une précision à deux chiffres, les autres valeurs avec une précision à un chiffre.

Les cantons enregistrant les valeurs minimale et maximale sont présentés dans la couleur du département auquel ils appartiennent.

L'échelle.

Le copyright.

Une cartographie globale permettant de visualiser les moyennes départementales et régionales. Chaque département est représenté dans sa couleur de référence.

Un histogramme permettant de visualiser la répartition des 112 cantons "plus" (ou des 127 secteurs scolaires) suivant le découpage défini ci-contre. Le pourcentage est précisé pour la classe ayant l'effectif le plus important.

Allocations, aides et attribution

En France, huit prestations de solidarité assurent un minimum de ressources aux personnes disposant de très faibles revenus. Par ailleurs, il existe également d'autres prestations (logement, handicap, autour de l'enfance, personnes âgées) qui peuvent partiellement ou pas du tout tenir compte des revenus. Toutes ne font pas l'objet d'un traitement de données dans ce document.

Les trois pages suivantes permettent d'avoir les principales informations, notamment autour des conditions d'attribution des allocations et des aides développées dans cet ouvrage. Il est précisé également, quand cela est possible, certains montants dans les conditions et les octrois pour l'année sur laquelle portent les données présentées, à savoir le plus souvent 2004. La couverture maladie universelle (CMU) autorise la population à une affiliation au régime général ou fournit une couverture complémentaire. La grille AGGIR (Autonomie Gérontologique, Groupe Iso-Ressources) permet de constituer des groupes iso-ressources : variables discriminantes, variables illustratives et caractéristiques des groupes sont explicitées dans cette partie. C'est à partir de la détermination du GIR qu'est fixé le montant de l'aide personnalisée d'autonomie (APA) tant à domicile qu'en établissement. Enfin, bien que d'une autre nature, la reconnaissance d'une affection de longue durée permet l'exonération du ticket modérateur (décret du 4 octobre 2004).



Conditions d'attribution des allocations et des aides

Allocation aux adultes handicapés (AAH, loi du 30/6/1975) : avoir au moins 20 ans (ou 16 à 20 ans et n'être plus à charge) et moins de 60 ans. Avoir une incapacité permanente d'au moins 80 % ou comprise entre 50 % et 80 % et être reconnu inapte au travail par la commission technique pour l'orientation et le reclassement des handicapés (COTOREP). Ne pas bénéficier d'un avantage vieillesse, d'invalidité ou d'une rente d'accident du travail d'un montant supérieur à celui de l'AAH. Lorsque cet avantage est d'un montant inférieur, l'AAH est réduite dudit montant. Ne pas percevoir des ressources dépassant le plafond annuel des ressources, soit 6 998 euros pour une personne seule. Le montant mensuel de l'AAH est de 588 euros au 1^{er} janvier 2004. L'aide forfaitaire en faveur de l'autonomie des personnes handicapées est devenu le complément d'AAH depuis le 1^{er} janvier 1994 ; il est attribué aux personnes ayant un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 %, percevant l'AAH et ayant fait le choix de vivre dans un logement indépendant. Il est égal à 16 % du montant annuel de l'AAH.

Allocation d'éducation spéciale (AES, loi du 30/6/1975) : elle s'adresse aux personnes qui ont la charge d'un enfant de moins de 20 ans atteint d'une incapacité permanente égale ou supérieure à 80 %, ou comprise entre 50 % et 80 % s'il est placé dans un établissement d'éducation spéciale ou bénéficie de soins spécialisés à domicile. En 2004, son montant est de 113 euros par mois avec possibilité de complément en trois catégories : complément 1^{re} catégorie 85 euros, complément 2^e catégorie 230 euros, complément 3^e catégorie 325 euros, 4^e catégorie 504 euros, 5^e catégorie 644 euros, 6^e catégorie 946 euros.

Allocation parent isolé (API, loi du 9/7/1976) : être une personne seule pour assurer la prise en charge d'un ou plusieurs enfants. Elle est également accordée aux femmes seules célibataires qui attendent un enfant. L'API est versée jusqu'à ce que le plus jeune des enfants ait atteint l'âge de 3 ans. Au 1^{er} juillet 2004, le montant mensuel de l'API est de 530 euros pour une femme enceinte sans enfant, de 707 euros pour le parent avec enfant, avec 177 euros par enfant en plus.

Pour la Cnaf, sont considérées comme parents isolés les personnes veuves, divorcées, séparées, abandonnées ou célibataires qui assument seules la charge effective et permanente d'un ou plusieurs enfants, à condition qu'elles ne vivent pas maritalement. Les enfants sont à charge s'ils sont âgés de moins de 20 ans ou 21 ans pour le complément familial et les allocations logement, à condition que leur rémunération mensuelle n'excède pas 55 % du SMIC et qu'ils ne soient pas eux-mêmes parents. Dans le cas du RMI, les enfants sont à charge jusqu'à l'âge de 25 ans.

Allocation de soutien familial (ASF, loi du 22/12/1984) : prestation versée sans condition de ressources pour élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents (décès, abandon). L'allocation de soutien familial est due jusqu'à la fin de l'obligation scolaire pour tout enfant de moins de 16 ans et jusqu'au mois précédant le 20^e anniversaire de l'enfant (sauf si l'enfant perçoit une rémunération qui excède le plafond fixé à 55 % du SMIC). Si l'allocataire est le père ou la mère, il doit vivre seul. Cette allocation peut également être attribuée à titre d'avance pour une pension alimentaire impayée. Pour cette dernière forme, le montant est fixé à hauteur de la créance alimentaire, sans toutefois pouvoir excéder le montant de l'allocation de soutien familial. Ce montant est de 30 % de la base mensuelle de calcul des allocations familiales (BMAF, 354 euros au 1^{er} janvier 2004) lorsque l'enfant est orphelin de père et de mère ou se trouve dans une situation assimilée. Il est de 22,5 % du BMAF lorsque l'enfant est orphelin d'un seul de ses parents ou se trouve dans une situation assimilée.

Revenu minimal d'insertion (RMI, loi du 1/12/1988) : il s'adresse aux personnes ayant un niveau de ressources qui ne leur permet pas de vivre correctement et qui empêche toute action autonome d'insertion. Ces personnes doivent avoir au moins 25 ans, 18 à 24 ans si elles ont au moins un enfant à charge. L'ouverture du droit au RMI est subordonnée au fait que les ressources du bénéficiaire doivent être inférieures au montant du RMI auquel il peut prétendre : soit 418 euros pour une personne seule au 1^{er} janvier 2004. Le RMI est une allocation différentielle égale à la différence entre le montant du RMI calculé selon la composition de la famille, et celui de l'ensemble des ressources des personnes au foyer.

Lorsqu'une personne (un couple) paye un loyer ou rembourse un prêt pour sa(leur) résidence principale, et si ses(leurs) ressources sont modestes, elle(il) peut bénéficier de l'une des trois aides au logement suivantes : l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère familial (ALF) et l'allocation de logement à caractère social (ALS). Elles ne sont pas cumulables. L'ordre de priorité est le suivant : APL, ALF, ALS.

Aide personnalisée au logement (APL, 1977) : est destinée à toute personne, soit locataire d'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État fixant, entre autres, l'évolution du loyer, la durée du bail, les conditions d'entretien et les normes de confort, soit accédant à la propriété ou déjà propriétaire, ayant contracté un prêt d'accession sociale (PAS), un prêt aidé à l'accession à la propriété (PAP) ou encore un prêt conventionné (PC) pour l'acquisition d'un logement neuf ou ancien, avec ou sans amélioration, l'agrandissement ou l'aménagement du logement.

Allocation de logement à caractère familial (ALF, septembre 1948) : concerne les personnes qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'APL et qui ont des enfants (nés ou à naître) ou certaines autres personnes à charge ou qui forment un ménage marié depuis moins de cinq ans, le mariage ayant eu lieu avant les 40 ans de chacun des conjoints.

Allocation de logement à caractère social (ALS, 1971) : s'adresse à ceux qui ne peuvent bénéficier ni de l'APL, ni de l'ALF.

La plupart des conditions d'ouverture du droit sont identiques pour ces trois prestations. Elles se résument en quatre points :

- avoir une charge de logement (loyer ou remboursement de prêt) ;
- le logement est la résidence principale du demandeur, de son conjoint (ou concubin) ou d'une personne à charge ;
- les ressources ne doivent pas excéder certains plafonds ;
- les personnes de nationalité étrangère doivent justifier de la régularité de leur séjour.

Les critères étant très nombreux, il est donc impossible de donner des montants, néanmoins les principaux critères sont :

- le nombre d'enfants et des autres personnes à charge ;
- le lieu de résidence (trois zones en France) ;
- le montant du loyer ou de la mensualité de remboursement de prêts ;
- les ressources du foyer.

Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA, loi du 6/7/1990) : concerne les personnes qui, pour garder leur enfant de moins de 6 ans, emploient une assistante maternelle indépendante qui est agréée auprès des services départementaux de la protection maternelle infantile (PMI). La déclaration à l'URSSAF de l'assistante maternelle doit être faite dans les huit jours suivant son embauche. L'assistante maternelle ne doit pas être payée plus de cinq fois le SMIC horaire par jour et par enfant confié (soit 36 euros au 1^{er} janvier 2004). La CAF règle les cotisations sociales dues à l'URSSAF et verse chaque trimestre une somme variable selon les ressources. En 2004, pour un enfant de moins de 3 ans, l'aide s'élevait à 207 euros par mois si les revenus imposables annuels étaient inférieurs à 13 131 euros.

La Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE, loi du 18/12/2003)

Au 1^{er} janvier 2004, la prestation d'accueil du jeune enfant a été mise en place. Cette nouvelle prestation doit *in fine* remplacer les prestations liées à la naissance et à la petite enfance. Elle impacte, au 31 décembre 2004, l'APJE, l'APE, l'AGED et l'AFEAMA.

La PAJE comprend : la prime à la naissance ou à l'adoption, l'allocation de base, un complément de libre choix d'activité, un complément de libre choix du mode de garde.

Cette prestation remplace l'APJE, l'AAD, l'AGED, l'AFEAMA et l'APE. Ces allocations ne seront donc plus attribuées pour toute naissance ou adoption à compter du 1^{er} janvier 2004.

Les familles qui les perçoivent actuellement continueront d'en être bénéficiaires. Si une naissance ou adoption survient, la PAJE se substituera à ces prestations.

- La prime à la naissance ou à l'adoption

La somme de 808,31 €, ou autant de fois cette somme que d'enfants nés d'une même grossesse (jumeaux, triplés ou plus), est versée au cours du 7^e mois de grossesse.

En cas d'adoption, la somme de 808,31 €, ou autant de fois cette somme que d'enfants adoptés ou accueillis simultanément, est versée à l'arrivée au foyer de l'enfant.

Les revenus 2002 ne doivent pas dépasser 31 887 € pour des parents isolés ou des couples avec deux revenus d'activité.

- L'allocation de base

Le montant de l'allocation de base est de 161,66 €/mois. Elle est versée dès le mois de naissance de l'enfant, jusqu'au mois précédant son 3^e anniversaire. Elle est soumise aux mêmes conditions de ressources que la prime à la naissance.

- Le complément de libre choix d'activité

En cas de cessation totale d'activité : sont versés 339,94 €/mois ou 501,59 €/mois si l'allocation de base n'est pas perçue.

En cas d'activité à taux partiel : sont versés 219,75 €/mois pour une durée de travail inférieure ou égale à un mi-temps ou 381,42 €/mois si l'allocation de base n'est pas perçue. Pour une durée de travail comprise entre 50 % et 80 %, 126,77 €/mois ou 288,43 €/mois sont versés si l'allocation de base n'est pas perçue.

- Le complément de libre choix du mode de garde

Pour les enfant(s) de moins de 6 ans gardés par une assistante maternelle agréée ou par une garde à domicile, la CAF prend en charge une partie de la rémunération du salarié et les cotisations sociales (100 % pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée, 50 % pour l'emploi d'une garde à domicile dans la limite de 375 € pour les enfants de moins de 3 ans et de 187,50 € pour les enfants de 3 à 6 ans.)

Allocation supplémentaire : l'allocation supplémentaire, prestation non contributive, prévue par les articles L815-2 et L815-3 du code de la Sécurité sociale a pour but de procurer aux personnes âgées un minimum de ressources uniforme quel que soit le régime auquel elles sont rattachées. Son service est subordonné à une condition de ressources. Pour ouvrir droit à l'allocation, le requérant doit être titulaire d'un avantage de vieillesse ou d'invalidité, d'un régime de base obligatoire de Sécurité sociale, être âgé de 65 ans ou 60 ans en cas d'inaptitude. Il doit aussi résider sur le territoire métropolitain ou dans un DOM. Son montant est fixé par décret et peut être réduit en fonction des ressources. Les arrérages servis au titre de l'allocation supplémentaire sont recouverts en tout ou partie sur la succession lorsque l'actif net est au moins égal à un montant fixé par décret.

	Plafond de ressources	Montant au 1 ^{er} janvier 2004
Allocation supplémentaire	Personne seule : 7 223 euros/an	Personne seule : 4 155 euros/an
du fonds de solidarité vieillesse	Ménage : 12 652 euros/an	Ménage (2 allocataires) : 6 856 euros/an

Pension de réversion : Le demandeur doit avoir la qualité de conjoint et au moins 55 ans (âge minimum qui va progressivement être réduit et supprimé en 2011).

Le droit à pension de réversion est ouvert si, à la date de son décès ou de sa disparition, l'assuré est titulaire d'une pension ou d'une rente de vieillesse. S'il n'a pas demandé l'étude de ses droits, il doit justifier d'un trimestre d'assurance.

Les ressources personnelles du demandeur ne doivent pas dépasser le plafond fixé par référence au SMIC pendant une période dite de référence. Les ressources à retenir sont celles des trois mois civils précédant la date de la demande. Si ces ressources dépassent le plafond autorisé, les ressources prises en considération sont celles des douze mois civils précédant la date de la demande. (3 957 €/trimestre ou 15 829 €/an au 01/07/2004).

La pension de réversion est égale à 54 % de la pension principale dont bénéficiait ou aurait bénéficié l'assuré décédé ou disparu. Une pension principale dont le montant est égal à 0 euro ouvre droit à une pension de réversion portée au minimum.

La pension de réversion est majorée de 10 % si l'intéressé a eu ou élevé 3 enfants. Elle est majorée forfaitairement si le bénéficiaire a la charge d'un ou plusieurs enfants.

Pension de réversion - Montants au 01/01/2004			
Montant Minimum	Montant Maximum	Limite cumul	Majoration forfaitaire pour enfant (MFE)
245 €	669 €	904 €	83 €/mois

Couverture maladie universelle (CMU, loi du 27/7/1999) : entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000, ce dispositif comporte deux volets, la CMU de base et la CMU complémentaire.

- L'affiliation à l'Assurance maladie sur critère de résidence ou CMU de base.

La CMU de base permet d'affilier automatiquement au régime général de l'Assurance maladie sur critère de résidence, toute personne résidant en France de façon stable et régulière, si elle n'a pas de droits ouverts à un autre titre à un régime d'Assurance maladie (à titre professionnel, d'allocataire ou d'ayant droit d'un assuré).

Les personnes dont le revenu fiscal annuel est supérieur à 6 965 euros (en 2005) doivent acquitter une cotisation annuelle de 8 % sur le montant des revenus supérieurs à ce seuil. Les personnes dont le revenu fiscal se situe au-dessous du seuil, les bénéficiaires du RMI et les bénéficiaires de la CMU complémentaire sont exemptés de cotisations.

- La CMU complémentaire.

La CMU complémentaire permet de fournir une couverture complémentaire gratuite à toute personne résidant en France de manière stable et régulière sous condition de ressources fixée par décret.

Le plafond de ressources concerne les ressources des douze derniers mois précédant la demande et varie selon la composition du foyer. Il est majoré de 50 % pour la deuxième personne, de 30 % pour les troisième et quatrième personnes et de 40 % à partir de la cinquième personne. Le foyer CMU se compose du demandeur, de son conjoint et des enfants de moins de 25 ans sous certaines conditions.

Le plafond de ressources est fixé, en 2005, à 587 euros mensuels pour une personne seule.

Allocation personnalisée d'autonomie (APA lois du 20/7/2001 et du 1/4/2003) : L'allocation personnalisée d'autonomie (APA), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002, vise à une meilleure prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées pour accomplir les gestes ordinaires de la vie courante.

Outre les personnes âgées de 60 ans ou plus lourdement dépendantes (évaluées en GIR 1 à 3), l'APA est ouverte aux personnes évaluées en GIR 4 qui étaient auparavant essentiellement prises en charge par l'aide ménagère des caisses de retraite. L'ouverture des droits n'est pas soumise à condition de ressources, une participation financière reste toutefois à la charge des bénéficiaires dès lors que leurs ressources sont supérieures à un montant révisé périodiquement.

Au 31 décembre 2005, le montant mensuel de l'APA est en moyenne de 918 euros pour un GIR 1, 737 euros pour un GIR 2, 555 euros pour un GIR 3 et 342 euros pour un GIR 4.

La grille AGGIR

Le terme AGGIR (Autonomie Gérontologique, Groupe Iso-Ressources) apparaît dans les années quatre-vingt-dix, dans le contexte d'un vaste mouvement de recherche et d'expérimentation d'instruments de caractérisation de l'état de vieillissement des personnes âgées. La grille AGGIR s'inspire des grilles d'autonomie les plus courantes. Elle permet, selon ses concepteurs, d'évaluer le degré d'autonomie par l'observation des activités encore effectuées par la personne âgée et les ressources nécessaires à mobiliser en fonction de la perte d'autonomie.

L'observation porte sur les activités effectuées par la seule personne âgée, en excluant tout ce que font les aidants et les soignants. Elle comporte dix variables discriminantes et sept variables illustratives.

Variables discriminantes

1. Cohérence : converser et/ou se comporter de façon sensée ;
2. Orientation : se repérer dans le temps, les moments de la journée et dans les lieux ;
3. Toilette : concerne l'hygiène corporelle ;
4. Habillage : s'habiller, se déshabiller, se présenter ;
5. Alimentation : manger les aliments préparés ;
6. Élimination : assumer l'hygiène de l'élimination urinaire et fécale ;

7. Transferts : se lever, se coucher, s'asseoir ;
8. Déplacement à l'intérieur avec ou sans canne, déambulateur, fauteuil roulant... ;
9. Déplacement à l'extérieur à partir de la porte d'entrée sans moyen de transport ;
10. Communication à distance : utiliser les moyens de communication, téléphone, sonnette, alarme...

Variables illustratives

11. Gestion : gérer ses propres affaires, son budget, ses biens ;
12. Cuisine : préparer ses repas et les conditionner pour être servis ;
13. Ménage : effectuer l'ensemble des travaux ménagers ;
14. Transport : prendre et/ou commander un moyen de transport ;
15. Achats : acquisition directe ou par correspondance ;
16. Suivi du traitement : se conformer à l'ordonnance du médecin ;
17. Activité de temps libre : activités sportives, culturelles, sociales, de loisirs ou de passe-temps.

Ces variables sont cotées selon une échelle à trois degrés :

A : la personne fait ces activités seule, c'est-à-dire sans aucune aide ni stimulation, totalement, habituellement et correctement ;

B : fait partiellement ;

C : ne fait pas ou pas correctement.

Les observations sont traitées par un logiciel qui calcule les groupes iso-ressources (GIR) qui vont de 1 à 6, définis de la façon suivante :

Groupe iso-ressources n°1

- personnes ayant perdu leur autonomie mentale, locomotrice et sociale et qui nécessitent la présence indispensable et continue d'intervenants.

Groupe iso-ressources n°2

- personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante. Elles nécessitent une surveillance permanente et des actions d'aides répétitives de jour comme de nuit ;

- personnes qui souffrent de détériorations mentales graves mais qui ont conservé totalement ou significativement leurs capacités locomotrices ainsi que certaines activités corporelles. Elles nécessitent une surveillance permanente, des interventions liées aux troubles du comportement et des aides ponctuelles mais fréquentes pour certaines activités corporelles.

Groupe iso-ressources n°3

- personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle. De plus, la majorité d'entre elles n'assure pas seule leur hygiène et leur élimination tant fécale qu'urinaire. Elles ne nécessitent pas de surveillance permanente.

Groupe iso-ressources n°4

- personnes qui n'assument pas seules leurs transferts mais qui, une fois levées, ont des activités de déplacement à l'intérieur du logement et qui, par ailleurs, doivent être aidées ou stimulées pour la toilette, l'habillage et dont la presque totalité s'alimentent seules ;

- personnes qui n'ont pas de problèmes locomoteurs mais qu'il faut aider pour les activités corporelles ainsi que les repas.

Groupe iso-ressources n°5

- personnes qui assurent seules leurs transferts et déplacements à l'intérieur du logement, s'alimentent et s'habillent seules. Elles nécessitent une surveillance ponctuelle qui peut être étalée dans la semaine et des aides pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.

Groupe iso-ressources n°6

- personnes indépendantes pour les actes de la vie courante. Ce groupe comprend toutefois des sous-groupes de personnes ayant des besoins d'aide extérieure très différents. Elles nécessitent la présence d'un tiers pour que soient apportés à son logement des produits nécessaires à la vie courante (sous-groupe C), une surveillance et des actions ponctuelles de façon intermittente (sous-groupe B) ou aucune aide extérieure (sous-groupe A).

Affections de longue durée

En cas d'affections comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, le code de la Sécurité sociale prévoit la suppression du ticket modérateur normalement à la charge de l'assuré dans le cadre du risque maladie. La liste de ces affections dites «de longue durée» (ALD) établie par décret (n°2004-1049 du 4 octobre 2004, JO du 5 octobre 2004) est la suivante :

1. Accident vasculaire cérébral invalidant
2. Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques
3. Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques
4. Bilharziose compliquée
5. Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves
6. Maladies chroniques actives du foie et cirrhoses
7. Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le virus de l'immuno-déficience humaine
8. Diabète de type 1 et diabète de type 2

9. Forme grave des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave
10. Hémoglobinopathies, hémolyses chroniques constitutionnelles et acquises sévères
11. Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase grave
12. Hypertension artérielle sévère
13. Maladie coronaire
14. Insuffisance respiratoire chronique grave
15. Maladie d'Alzheimer et autres démences
16. Maladie de Parkinson
17. Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé et spécialisé
18. Mucoviscidose
19. Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif
20. Paraplégie
21. Périartérite noueuse, lupus érythémateux disséminé, sclérodermie généralisée évolutive
22. Polyarthrite rhumatoïde évolutive grave
23. Affections psychiatriques de longue durée
24. Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives
25. Sclérose en plaques
26. Scoliose structurale évolutive (dont l'angle est égal ou supérieur à 25 degrés) jusqu'à maturation rachidienne
27. Spondylarthrite ankylosante grave
28. Suites de transplantation d'organe
29. Tuberculose active, lèpre
30. Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique.

Glossaire de A à E

AAD : Allocation d'adoption
AAH : Allocation aux adultes handicapés
AB : Allocation de base
ACTP : Allocation compensatrice pour tierce personne
ADCASO : Association pour le dépistage des cancers dans l'Oise
ADEMA 80 : Association pour le dépistage des maladies dans la Somme
ADELI : Automatisation des listes
AES : Allocation d'éducation spéciale
AFEAMA : Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée
AGED : Allocation de garde d'enfant à domicile
AGGIR : Autonomie Gérontologique, Groupe Iso-Ressources
ALD : Affection de longue durée
ALF : Allocation de logement à caractère familial
ALS : Allocation de logement à caractère social
AME : Aide médicale de l'État
AMT : Agents de maîtrise et techniciens
ANPE : Agence nationale pour l'emploi
APA : Allocation personnalisée d'autonomie
API : Allocation parent isolé
APE : Allocation parentale d'éducation
APJE : Allocation pour jeunes enfants
APL : Aide personnalisée au logement
ARS : Allocation de rentrée scolaire
ASF : Allocation de soutien familial
ASS : Allocation spécifique solidarité
BEF : Bassin d'éducation et de formation
BEP : Brevet d'études professionnelles
BEPC : Brevet d'études du premier cycle
BIT : Bureau international du travail
BMAF : Base mensuelle des allocations familiales
BTS : Brevet de technicien supérieur
CAF : Caisse d'allocations familiales
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle
CDD : Contrat à durée déterminée
CDI : Contrat à durée indéterminée
CEP : Certificat d'études professionnelles
CépiDc : Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (INSERM)
CIR : Croisement d'informations régionalisées
CLCA : Complément de libre choix d'activité
CMG : Complément du libre choix du mode de garde
CMR : Caisse maladie régionale (artisans et commerçants) [devenu RSI depuis le 1^{er} janvier 2006]
CMU : Couverture maladie universelle [de base ou complémentaire]
CNAF : Caisse nationale des allocations familiales
CNAMTS : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
COLCA : Complément optionnel de libre choix d'activité
COTOREP : Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
CRAM : Caisse régionale d'assurance maladie
CSBM : Consommation de soins et de biens médicaux
CSG : Contribution sociale généralisée
DDASS : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DEFM : Demandeur d'emploi en fin de mois
DGI : Direction générale des impôts
DGS : Direction générale de la santé
DOM : Département d'outre-mer
DRASS : Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
DRE : Direction régionale de l'équipement
DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DRTEFP : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
DUT : Diplôme universitaire de technologie
EDF : Électricité de France
EHPA : Établissement d'hébergement pour personnes âgées
EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EQTP : Équivalent temps plein
EREA : Établissement régional d'enseignement adapté



Glossaire de F à V

FNORS : Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé
FNS : Fonds national de solidarité
GERS : Groupement pour l'élaboration et la réalisation de statistiques
GIR : Groupe Iso-Ressources
INED : Institut national d'études démographiques
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale
IRCEM : Institution de retraite complémentaire des employés de maison
IRDES : Institut de recherche et de documentation en économie de la santé
HID : Handicap-incapacité-dépendance (enquête INSEE)
HLM : Habitation à loyer modéré
LOLF : Loi d'orientation des lois de financement
MFE : Majoration forfaitaire pour enfant
MSA : Mutualité sociale agricole
OPAC : Office public d'aménagement et de construction
OPHLM : Office public d'habitations à loyer modéré
OR2S : Observatoire régional de la santé et du social
PACS : Pacte civil de solidarité
PAJE : Prestation d'accueil du jeune enfant
PAS : Prêt d'accession sociale
PAP : Prêt aidé à l'accession à la propriété
PC : Prêt conventionné
PCS : Professions et catégories socio-professionnelles
PMI : Protection maternelle infantile
PIB : Produit intérieur brut
PSD : Prestation spécifique dépendance
RATP : Régie autonome des transports parisiens
RMA : Revenu minimum d'activité
RMI : Revenu minimum d'insertion
RP : Recensement de la population
RSA : Revenu de solidarité active
RSI : Régime social des indépendants
SAPAD : Service d'aide aux personnes à domicile
SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté
SES : Section d'enseignement spécialisé
SHARE : *Survey of health, ageing and retirement in Europe*
SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance
SNCF : Société nationale des chemins de fer français
UNEDIC : Union pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
URCAM : Union régionale des caisses d'assurance maladie
URSSAF : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
VADS : Voies aéro-digestives supérieures

Une implication générale

Ce document a été financé par l'État et le conseil régional de Picardie. Il repose sur une collaboration étroite avec l'ensemble des producteurs d'informations.

Des financeurs

DRASS
DDASS

52, rue Daire, 80037 AMIENS Cedex 1
28, rue Fernand Christ, 02011 LAON Cedex
13, rue Biot, 60022 BEAUVAIS Cedex
3, bd de Guyencourt, BP 2704, 80027 AMIENS Cedex
11, mail Albert 1^{er}, BP 2616, 80026 AMIENS Cedex 1

Conseil régional de Picardie

Des producteurs de données

Aisne Preventis
ADCASO
ADEMA 80
CPAM

10-12, rue Jean Moulin, 02000 LAON
5ter, rue Clément Ader, ZAC de Mercières 2, BP 80041, 60321 COMPIEGNE Cedex
7, rue Jean Calvin, 80048 AMIENS Cedex 1
2, rue Charles Péguy, BP 12, 02930 LAON Cedex
29, bd Roosevelt, BP 606, 02323 SAINT-QUENTIN
3, rue de Savoie, 60013 BEAUVAIS Cedex
rue Ribot, BP 201, 60313 CREIL Cedex
8, place Louis Sellier, 80021 AMIENS Cedex
6, rue des Hautes Cornes, 80000 AMIENS
11, allée Vauban, 59662 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex
1, rue Turgot, 02000 LAON

URCAM
CRAM Nord-Picardie
MSA

8, avenue Victor Hugo, 60010 BEAUVAIS Cedex
27, rue Frédéric Petit, 80019 AMIENS
646, rue de Cagny, 80094 AMIENS Cedex 3
116, rue Léon Nanquette, 02020 LAON Cedex
31, bd Roosevelt, 02321 SAINT-QUENTIN Cedex
11, rue Ambroise Paré, 60015 BEAUVAIS Cedex
36, rue du Général Leclerc, 80029 AMIENS Cedex 1

RSI
URSSAF

29, bd Roosevelt, 02321 SAINT-QUENTIN
3, avenue de l'Aisne, 02326 SOISSONS Cedex
2, rue Charles Auguste Duguet, BP 200, 60832 CREIL Cedex 1
2, rue Jules Ferry, BP 90729, 60012 BEAUVAIS Cedex
9, bd Maignan Larivière, 80022 AMIENS Cedex 9

CAF

56, rue Jules Barni, 80000 AMIENS
20, bd Alsace Lorraine, 80000 AMIENS
40, rue Vallée, 80000 AMIENS
1, rue Vincent Auriol, 80000 AMIENS
rue Paul Doumer, 02000 LAON
1, rue Cambry, 60000 BEAUVAIS
43, rue de la République, 80000 AMIENS

DRE
Rectorat d'Amiens
DRTEFP
INSEE
Conseil général de l'Aisne
Conseil général de l'Oise
Conseil général de la Somme

Il faut aussi adjoindre à ces producteurs de données le *centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès de l'INSERM* pour toute la partie intégrant la mortalité par cause.

Conception et réalisation

OR2S de Picardie

Faculté de Médecine 3, rue des Louvels, 80036 AMIENS Cedex 1

Les principales informations de ce document et de nombreuses autres peuvent être consultées sur le site Internet de l'observatoire régional de la santé et du social de Picardie à l'adresse : www.or2s.fr

Copyrights

Logiciels

Microsoft® Office 2007, Adobe® InDesign CS2®

Géoconcept de Géoconcept SA, Adobe® Illustrator®

Police de caractères

Comic Sans MS, Helvetica, Times, Trébuchet MS

Réalisation Macintosh G5

ISBN 978-2-909195-42-1

*Imprimé en août 2007 à l'imprimerie **CORLET** BP 86-14110 CONDÉ-SUR-NOIREAU*